

*Ministère des Affaires étrangères
et du Développement international*

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

22E SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE

MARS 2015

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

**22E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
DU 16 MARS AU 20 MARS 2015**

LUNDI 16 MARS 2015 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	5
Ouverture de la session et hommages	5
Mouvements (suite aux décisions du Conseil d'État et aux élections partielles)	5
Élection d'un membre du bureau	6
Travail administratif et règlement intérieur	9

JEUDI 19 MARS 2015 – APRÈS-MIDI

Intervention de Monsieur Christophe BOUCHARD, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire	29
Questions-réponses	33
Synthèse des questions orales et d'actualités	38
Questions orales	38
Question orale n°1 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative à la carte européenne de stationnement	38
Question orale n°2 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative à l'ouverture d'un compte bancaire en France pour un Français résidant à l'étranger	39
Question orale n°3 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative au transfert des pensions de retraite et taux de change	39
Question orale n°4 de Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du sud », relative aux produits financiers : détention et réglementation du livret de développement durable pour les Français à l'étranger	39
Question orale n° 5 de Monsieur Marc VILLARD, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie », relative aux pensionnés SNCF non-résidents et ayant-droits	39
Question orale n°6 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative à l'inscription au registre, renouvellement et inscription sur la LEC	40
Question orale n° 7 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative à la reconnaissance par les autres États de la prolongation de la validité de la CNIS	40
Question orale n°8 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative au mandat de protection future, personnes vulnérables	40
Question orale n°9 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative aux prêts à la consommation pour les non-résidents fiscaux	41
Question orale n° 10 Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient », relative à l'information relative aux conseillers consulaires et aux conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger sur les sites web des ambassades et consulats français	41
Question orale n°11 de Madame Bérangère EL ANBASSI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative à l'attestation fiscale des pensionnés de la CNAV	41

Question orale n°12 de Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative à l'emploi et à la formation professionnelle	42
Question orale n° 13 de Monsieur Louis SARRAZIN conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative aux classes d'Intégration dans les établissements scolaires de l'AEFE	42
Question orale n°14 de Monsieur Louis SARRAZIN conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative à la prise en compte des cotisations retraites accumulées dans différents pays de l'Union Européenne	43
Questions d'actualité	
Question d'actualité n° 1 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère consulaire (Argentine), et conseillère à l'AFE (Amérique latine et Caraïbes), relative au devenir de la section consulaire d'Assomption (PARAGUAY)	43
Question d'actualité n° 2 de Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du sud », relative aux prélèvements Sociaux CSG et CRDS pour les non-résidents fiscaux sur les revenus du patrimoine	44
Question d'actualité n° 3 de Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale », relative à la sécurité et aux enlèvements à Madagascar	44
Question d'actualité n° 4 de Monsieur François BOUCHER, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes », relative à la fermeture de la section consulaire au Honduras	45
Question d'actualité n° 5 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative à la sécurité de la communauté française en Tunisie	45
Présentation du rapport de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	46
Examen des résolutions de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	49
Résolution n° ENS/R.1/15.03	49
Résolution n° ENS/R.2/15.03	50
Résolution n° ENS/R.3/15.03	52
Motion n° ENS/M.1/15.03	54
Résolution n° ENS/R.4/15.03	56
Présentation des travaux de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens	59
Questions-réponses	64
Examen de la résolution de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens	
Résolution n° SEC/R.1/15.03	65

VENDREDI 20 MARS 2015 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	67
Présentation du rapport de la commission des finances, du budget et de la fiscalité	67
Examen des résolutions de la commission des finances, du budget et de la fiscalité	73
Résolution n° FIN/R.1/15.03	73
Résolution n° FIN/R.2/15.03	74
Présentation du rapport de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires	80
Examen des résolutions de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires	82
Résolution n° LOI/R.1/15.03	82
Résolution n° LOI/R.2/15.03	85

Intervention de Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger	88
Questions-réponses	92

VENDREDI 20 MARS 2015 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE	98
Présentation du rapport de la commission des affaires sociales et des anciens combattants	98
Questions-réponses	100
Examen des résolutions de la commission des affaires sociales et des anciens combattants	112
<i>Résolution n° SOC/R.1/15.03</i>	112
<i>Résolution n° SOC/R.2/15.03</i>	114
<i>Résolution n° SOC/R.3/15.03</i>	116
<i>Résolution n° SOC/R.4/15.03</i>	117
<i>Résolution n° SOC/R.5/15.03</i>	118
<i>Avis n° SOC/R.6/15.03</i>	119
<i>Résolution n° SOC/R.7/15.03</i>	120
<i>Résolution n° ENS-SOC/R.1/15.03</i>	121
<i>Résolution n° ENS-SOC/R.2/15.03</i>	122
<i>Résolution n° ENS/R.3/15.03</i>	122
<i>Résolution n° ENS-LOI/R.1/15.03</i>	122
Présentation du rapport de la commission du commerce extérieur, de l'emploi, de la formation et du développement durable	123
Examen des résolutions de la commission du commerce extérieur, de l'emploi, de la formation et du développement durable	124
<i>Proposition n° COM/P.1/15.03</i>	124
<i>Proposition n° COM/P.2/15.03</i>	127
<i>Résolution n° COM/R.4/15.03</i>	129
<i>Résolution n° COM/R.1/15.03</i>	133
<i>Résolution n° COM/R.2/15.03</i>	133
<i>Résolution n° COM/R.3/15.03</i>	135
<i>Résolution n° COM/R.5/15.03</i>	137
<i>Résolution n° COM/R.6/15.03</i>	138
Projet d'ordre du jour de la prochaine session	139
Annexes : résolutions, propositions et motions émises par l'Assemblée lors de la session	140

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
22E SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
DU 16 AU 20 MARS 2015

LUNDI 16 MARS 2015 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 20 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

OUVERTURE DE LA SESSION ET HOMMAGES

Monsieur le Président

Bonjour à tous,

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons pour l'ouverture des travaux de cette 22^{ème} session. Malheureusement, pour commencer, oui malheureusement, nous avons à regretter le décès de deux anciens membres de notre assemblée, monsieur Xavier de VILLEPIN et madame Claire-Marie JADOT. Il se trouve que tous deux étaient membres de la commission des finances et des affaires économiques. Quand je suis arrivé dans cette assemblée, Xavier de VILLEPIN était sénateur et membre de cette commission. Les anciens qui sont ici et qui l'ont connu se souviennent d'un monsieur très affable, toujours prêt à partager ses visions géopolitiques. Je me souviens de réunions de notre commission où nous lui demandions de nous faire un tour d'horizon géopolitique. C'était toujours passionnant.

Claire-Marie JADOT était aussi à la commission des finances et des affaires économiques. C'était quelqu'un de très assidu, très discret, mais qui était toujours là à tous nos travaux et qui y participait.

Pour eux, je vous demande que nous nous recueillions pour une minute de silence.

(Minute de silence).

Je vous remercie.

L'ordre du jour prévoit le mot du président. Je suis très heureux de vous retrouver. J'espère que cette session va être productrice en travaux divers. D'après ce que je sais, les commissions ont beaucoup travaillé en intersession et arrivent avec de nombreux sujets qui ont été traités. C'est aussi pour moi l'occasion de rappeler brièvement la façon de travailler de notre assemblée. Je vous rappelle qu'il est écrit quelque part, dans la loi ou dans le décret, que c'est l'Assemblée des Français de l'étranger qui s'exprime. Ce n'est pas un conseiller consulaire à l'AFE qui s'exprime, ce n'est pas une commission qui s'exprime en tant que telle. Les avis qui proviennent de notre assemblée sont ceux qui ont été validés en assemblée plénière. Il faut donc éviter que les travaux des commissions, avant qu'ils ne soient validés par l'assemblée, partent dans le domaine public, se retrouvent dans certains cabinets ministériels, avant que d'être validés par notre assemblée.

Bien évidemment, je ne vise personne. Je suis certain que cela ne se passe pas, mais je préfère vous le rappeler, de façon que cela ne se passe effectivement pas.

MOUVEMENTS (SUITE AUX DECISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT ET AUX ELECTIONS PARTIELLES)

Monsieur le Président

L'autre point de l'ordre du jour appelle aux mouvements suite aux décisions du Conseil d'État et aux élections partielles. Ces mouvements ont été entérinés tout à l'heure lors de la réunion du bureau élargi. Je vais vous en faire part.

Monsieur ZAMBELLI, qui était à l'enseignement, reste à l'enseignement. Ces personnes n'avaient plus d'affectation dans les commissions, puisqu'ils n'étaient plus membres de notre Assemblée. Madame Nicole HIRSH, qui était aux affaires sociales reste aux affaires sociales. Olivier PITON qui était aux lois reste à la commission des lois. Madame DE LA CRUZ qui était aux finances reste aux finances. Annie MICHEL qui était aux affaires sociales reste aux affaires sociales. Damien REGNARD qui était à la sécurité reste à la sécurité. Monsieur ORTOLI qui remplace Madame CLOCHER reste aux affaires sociales. Nadine PRIPP, qui remplace Olivier CADIC, le remplace à la commission des finances et du budget. Danièle KEMP qui remplace Jacqueline DEROMEDI, qui était au commerce extérieur, ira à l'enseignement. Bernard BURGARELLA qui remplace Ryad CHELLALI qui était au commerce extérieur, va, lui, aux affaires sociales. Guy SUKHO qui remplace Catherine RECHENMANN qui était à l'enseignement va aux lois. Madame FONDECAVE qui était aux finances passe au commerce extérieur. Gaëlle BARRÉ qui était aux affaires sociales passe au commerce extérieur.

Voilà pour les mouvements.

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président

Nous devons maintenant procéder à l'élection d'un des membres du bureau, puisque Nicole HIRSH, qui était en réélection avait perdu sa qualité de conseillère AFE et donc, de membre du bureau. Est-ce que le Groupe Alliance a un candidat à nous proposer ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON, président du groupe Alliance de la droite, du centre et des indépendants.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Je ne peux que la proposer, de façon qu'elle puisse simplement reprendre son poste, si tout le monde en est d'accord, bien évidemment.

Monsieur le Président

Monsieur le Président,

Pour s'assurer que tout le monde est d'accord, la meilleure façon sera de passer au vote que je vous propose de faire à main levée.

Monsieur le Président soumet la candidature de Madame Nicole HIRSH au Bureau. La candidature est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Nicole, bienvenue de retour au Bureau.

Il n'y a plus de point à l'ordre du jour, mais Monsieur le Président, vous m'avez fait part de votre désir de prendre la parole pour une communication à notre assemblée.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

En fait, ce n'est pas moi qui vais prendre la parole, mais nous avons une intervention très importante, et donc, je voudrais demander à Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA, qui est là, de vous expliquer de quoi il s'agit.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA.

Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA, conseillère élue de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci.

Monsieur le Président, madame la vice-présidente, monsieur le vice-président, chers collègues,

Je m'adresse à notre assemblée au nom des femmes qui ont décidé de servir leurs compatriotes vivant à l'étranger et qui subissent comme un affront le très probable détournement du principe constitutionnel de parité. Les services de l'AFE ont reçu, en date du 10 mars, à 3 heures 18 du matin, heure française, la démission de madame Aline DELPIERRE du poste de conseiller AFE pour les États-Unis, auquel elle a été élue le 28 février, soit quelques jours auparavant, sur la liste menée par monsieur Damien REGNARD ici présent. En comptant le délai dû au recours, madame DELPIERRE aura été membre de cette assemblée durant 3 heures et 18 minutes. D'ici quelques jours, on peut supposer que l'intéressée communiquera opportunément sur les raisons personnelles qui l'ont conduite à démissionner, mais ne l'ont pas empêchée d'être candidate sur une liste déposée quelques semaines plus tôt à peine.

Monsieur Richard ORTOLI, ici présent, suivant de liste, a publiquement fait état à New York, de son élection à l'AFE en remplacement de madame DELPIERRE, dans un message envoyé aux électeurs. On imagine fort bien sa joie et quelle capacité d'anticipation. La démission de madame DELPIERRE et l'empressement de monsieur ORTOLI à annoncer son élection ne font guère planer de doute sur une manœuvre à laquelle s'est risquée cette liste de candidats, manœuvre à laquelle il convient de faire échec, en ce qu'elle porte indiscutablement atteinte au principe de parité qui, vous le savez, est inscrit dans notre Constitution depuis 1999.

Je rappelle à notre assemblée que le législateur, sous le contrôle du juge constitutionnel, s'efforce de permettre un égal accès des femmes et hommes aux mandats publics et, lorsque les textes ne sont pas respectés, le juge de l'élection en tire toute conséquence, en statuant ce que de droit quant à la validité du scrutin. Cela vaut d'autant plus que notre assemblée a connu récemment une mue en 2014 et ne saurait poursuivre sa nouvelle existence en donnant le spectacle pitoyable de femme objet que l'on démissionne lorsque ces messieurs enragent de ne pas être élus.

On m'a dit que monsieur ORTOLI avait été l'instigateur du recours en annulation de l'élection. On le félicite donc de plus d'avoir été le principal bénéficiaire de la nouvelle élection. (Phrase supprimée conformément à l'article 10 du règlement intérieur). La jurisprudence du juge de l'élection interprète une démission sans motif réel comme un contournement inacceptable du droit, annulant les opérations de vote quand une manœuvre a pu être confirmée avant l'élection. Dans le cas qui nous occupe, la manœuvre est caractérisée après la proclamation des résultats, le juge de l'élection n'est donc plus compétent, d'autant que le délai de recours semble clos. Un conseiller consulaire, Monsieur Gérard MICHON, a écrit dès le 10 mars à l'administration de l'AFE pour l'alerter de cette tentative de détournement du principe constitutionnel de parité. L'AFE a ainsi été officiellement saisie par un élu consulaire. Elle ne saurait ignorer ce fait et se rendre complice de la manœuvre en question.

Par réponse écrite, l'administration a fait savoir qu'elle s'en tenait à la loi n° 2013-659 du 29 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France. Pourtant, au délai de la rédaction, l'intention du législateur est limpide et l'administration ne saurait l'ignorer. En effet, dans la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, en son article 33, écrit l'article L 370-10 du Code électoral, ainsi rédigé :

« Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

J'arrive à la fin. Je vous remercie, mais il est important de donner ces détails.

Nous estimons indispensable que notre assemblée accepte de suspendre la nomination de monsieur ORTOLI, que celui-ci ne soit pas autorisé à participer à nos travaux tant que la justice ne se sera pas prononcée sur le fond de cette regrettable affaire. À tout le moins, le temps que les délégations à la parité au Parlement aient le temps d'éclairer notre assemblée. En effet, notre collègue Gérard MICHON s'apprête à saisir le tribunal administratif à l'encontre de l'AFE pour non-respect du principe constitutionnel de parité. Il s'autorise le droit de déposer une question prioritaire de constitutionnalité ; mieux, une parlementaire, madame ZIMMERMANN, vice-présidente de la délégation des femmes à l'Assemblée nationale, a écrit un courrier allant dans le même sens. Il est clair désormais que le sujet déborde largement le cadre des États-Unis et même de notre assemblée. Le sujet concerne la façon dont les femmes sont traitées en 2015, lorsqu'elles sont élues de la République. Notre assemblée, ainsi saisie, doit montrer l'exemple et se donner le temps d'explorer les voies possibles. C'est la raison pour laquelle il est demandé à l'AFE soit de désigner madame ROMANELLI comme élue de l'AFE au motif que c'est la première candidate non élue de même sexe, soit de suspendre la nomination du successeur de Mme DELPIERRE, le temps de conduire les investigations nécessaires.

L'AFE ne saurait ignorer son devoir. Il est de son honneur de défendre un principe constitutionnel qui nous est cher, celui de la parité.

Je termine : je trouve dommage l'utilisation des femmes pour permettre à ces messieurs d'être élus, tout comme je trouve dommage l'attitude de ces femmes qui acceptent de se soumettre à ces jeux politiques, ne faisant pas honneur à l'engagement sincère des femmes en politique.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ORTOLI.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Notre président de groupe va répondre de ma part, merci.

Monsieur Damien REGNARD, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Je suis vraiment désolé, les bras m'en tombent un peu. C'est facile ! Je suis désolé, en tant qu'homme, je m'excuse de cette situation, mais je ne vais pas changer mon statut de ce côté-là. Nous avons un petit groupe, peu d'élus. Nous avons deux femmes, qui étaient élues. Les deux sont dans des situations professionnelles tout à fait respectables, qui demandent beaucoup de mobilisation aux États-Unis. C'est la raison pour laquelle Églantine ne s'est pas représentée, que vous avez croisée au mois de septembre. Elle est mère de famille, infirmière en bloc opératoire, a créé sa société. Elle continue à servir en tant que vice-présidente du conseil consulaire, je l'ai poussée pour cela, donc il n'y a aucune manipulation de ma part vis-à-vis de cela. Elle a souhaité être en retrait et n'ayant qu'une autre femme à Chicago élue chez nous, nous lui avons demandé, parce que la loi l'exigeait et que nous respectons de la loi, de se mettre en deuxième position. Elle a dit : « Je ne suis pas en mesure, je suis mère célibataire, j'ai deux enfants, je travaille, j'ai mon propre business aussi. Je ne suis pas en mesure de venir à Paris et de siéger à l'assemblée ». Donc, encore une fois, je veux bien écouter et j'ai même applaudi votre discours très éloquent. Cela étant, encore une fois, on doit aussi faire face à des situations qui n'ont rien à voir avec du masochisme, du machisme ou je ne sais quel autre qualificatif que vous nous prêtez. Mon intervention s'arrête là. S'il y a des procédures et des choses comme cela, très bien, faites-le. Notre groupe reste tel qu'il est. Monsieur ORTOLI n'a aucune raison, à ce jour, de se mettre en retrait, de démissionner ou quoi que ce soit. Si une décision doit aller dans ce sens-là, nous en reparlerons à ce moment-là, mais honnêtement, cette attaque, vous auriez pu au moins demander d'abord qui est cette dame, qui est madame à Chicago, pourquoi cette situation. Les bras m'en tombent un petit peu, c'est tout ce que j'ai à dire. Il n'y a aucune volonté de notre part de sexisme ou de mettre les femmes de côté. Il y a juste une situation très simple et très claire : nous avons deux femmes élues et nous avons été obligés de faire avec.

Merci.

(Applaudissements).

DROIT DE REPONSE ACCORDÉ À MONSIEUR RICHARD ORTOLI

1. Remarques sexistes de Madame BLINEAU-ABIRAMIA : Madame BLINEAU-ABIRAMIA traite Madame DELPIERRE de « femme objet » et « de ces femmes qui acceptent de se soumettre ». Ces remarques sont sexistes et insultantes envers Madame DELPIERRE.

2. Madame BLINEAU-ABIRAMIA accuse Monsieur ORTOLI d'être « l'instigateur » du recours demandant l'annulation de l'élection des conseillers à l'AFE pour les Etats-Unis : Celui qui dépose un recours n'est pas un « instigateur ». Tout citoyen a un droit absolu de déposer un recours demandant l'annulation d'une élection. Il appartient au Conseil d'Etat de déterminer si le recours est recevable ou pas. La preuve du bien-fondé de ce recours parfaitement légitime est que le Conseil d'Etat a accepté les arguments de Monsieur ORTOLI et a annulé l'élection.

3. Madame BLINEAU-ABIRAMIA accuse Monsieur REGNARD, Madame DELPIERRE et Monsieur ORTOLI à tort d'une tentative de détournement du « principe constitutionnel de parité » :

a. Accusation de démission « sans motif réel » : Madame BLINEAU-ABIRAMIA dit que la démission de Madame DELPIERRE était « sans motif réel ». Personne n'a interrogé Madame DELPIERRE à ce sujet, donc personne ne peut savoir quel était le motif de sa démission. Il est vrai que Madame DELPIERRE, la seconde de la liste « Français d'Amérique Ensemble » (FAE), a démissionné 10 jours après l'élection, mais elle avait parfaitement le droit de le faire et elle l'a fait de son

plein gré, pour des raisons personnelles. Madame BLINEAU-ABIRAMIA demande à demi-mot à Madame DELPIERRE de communiquer « opportunément sur les raisons personnelles qui l'ont conduite à démissionner... ». Un élu n'est pas tenu d'expliquer les raisons de sa démission.

b. Interprétation juridique erronée de Madame BLINEAU-ABIRAMIA : Pour justifier sa demande de sanction, Madame BLINEAU-ABIRAMIA s'engage dans une interprétation juridique erronée de ce que devrait être la parité à l'AFE. En effet la Constitution et la loi qui a établi l'AFE (loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France) prévoit la parité, mais **uniquement** pour les listes de candidatures. Rien dans les textes applicables aux Français de l'étranger ne prévoit qu'un élu qui siège effectivement soit remplacé par un suivant de liste du même sexe. Le 2o du III de l'article 19 de la Loi du 29 juillet 2013 dit tout simplement que « chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». La liste FAE a parfaitement respecté cette obligation. La tête de liste est un homme, le second une femme, le troisième un homme, etc. Par conséquent, il n'y a eu aucun « contournement inacceptable » de la loi. Pour essayer d'étayer sa position sans fondement, Madame BLINEAU-ABIRAMIA demande l'application à cette élection de l'article 33 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires (l'article L273-10 du Code électoral), qui dit le suivant : *« Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu »* Rien dans la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 ne rend applicables à l'élection des conseillers à l'AFE les dispositions de l'article L273-10 du code électoral, qui par définition restent limitées aux seules élections des conseillers départementaux, des conseillers municipaux, et des conseillers communautaires. L'argument de Madame BLINEAU-ABIRAMIA est donc contraire à l'esprit de la loi comme à sa lettre ; si le législateur avait voulu un « remplacement paritaire », il l'aurait prévu. Il n'en est rien. Si Madame BLINEAU-ABIRAMIA souhaite demander au législateur de modifier la loi, rien ne l'en empêche, mais en attendant, la loi est ce qu'elle est.

4. Madame BLINEAU-ABIRAMIA a demandé à l'AFE soit de désigner la femme suivante de liste après Monsieur ORTOLI, au motif que c'est la première candidate non élue de même sexe, soit de suspendre la nomination du successeur de Madame DELPIERRE : Une telle sanction dépasse les pouvoirs de l'AFE.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »

Bonjour,

Cela n'a rien à voir, toutes ces explications. Vous nous avez forcés, pendant les élections, à avoir des listes paritaires, il faut continuer à ce moment-là, si une femme ne peut pas assurer, une autre femme doit prendre la relève, normalement. Il n'y a pas besoin d'avoir des discussions sur les excuses de cette dame. Nous apprécions tous les raisons, mais elle doit être remplacée par une femme.

Monsieur le Président

Écoutez, je pense que l'assemblée ne peut pas, comme cela, prendre une décision sur cette situation, d'autant que l'AFE en tant qu'institution, a été interrogée. Le secrétariat général a donné une réponse qui fait référence à des textes de loi. Je pense que pour l'instant, nous allons en rester là en ce moment. Nous pouvons ensuite mettre cette question à l'ordre du jour du bureau de l'assemblée, puisque c'est le bureau qui est compétent, qui pourra en discuter, se rapprocher des services juridiques de l'AFE pour voir quelles sont les possibilités que nous avons et ensuite, qui décidera s'il souhaite donner suite à votre demande ou s'il ne le souhaite pas, s'il est compétent ou s'il ne l'est pas.

TRAVAIL ADMINISTRATIF ET REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président

Le point suivant de l'ordre du jour appelle à l'adoption du règlement intérieur. Mais, je ne suis pas sûr que sur le plan technique, nous soyons tout à fait prêts. Juste une chose que je voudrais vous rappeler. Nos débats sont enregistrés. Le règlement intérieur que vous allez adopter prévoit, et je pense que cet article ne devrait pas subir des modifications profondes,

que seules des modifications mineures peuvent être apportées au verbatim. Je vous enjoins donc à faire attention à vos propos, parce que ce qui passe dans la chaleur du débat passe beaucoup moins quand on le voit ensuite à froid, écrit et si nous, nous pouvons le remettre dans son contexte, il n'en est pas de même pour les personnes extérieures. (Phrase supprimée conformément à l'article 10 du règlement intérieur).

(Applaudissements).

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président du groupe Français du monde, écologie et solidarité.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Oui, Monsieur le Président.

Nous avons discuté rapidement entre présidents de groupe avant de rentrer en session plénière. Nous pensons qu'il serait préférable de procéder à une suspension de séance pour que nous discussions entre présidents de groupe de nos amendements respectifs au règlement intérieur, afin de nous mettre d'accord pour procéder à un vote beaucoup plus rapide.

Je tiens à signaler que nous avons notamment un amendement qui porte sur la parité et que vu le débat que nous venons d'avoir, je suis sûr qu'il sera accepté de manière très rapide. Donc, je pense que la discussion ne prendra pas très longtemps.

Monsieur le Président

Le règlement intérieur que nous allons bientôt adopter prévoit qu'à la demande des présidents de groupe, il peut y avoir des suspensions de séance. J'avais déjà dit lors de la première session qu'il ne faudrait pas que cela devienne une habitude systématique et, on repart, mais là, je pense que c'est pour la bonne cause. Si vous pouvez faire avancer rapidement le règlement intérieur. Combien de temps souhaitez-vous ? Pouvez-vous essayer d'arranger cela en une demi-heure ? Je suis d'accord avec vous, l'heure que vous passerez à l'extérieur, si vous revenez avec une proposition commune, sera du temps de gagné. Mais qu'allons-nous faire pendant une heure ?

Il peut effectivement paraître curieux de suspendre nos travaux pour une heure, alors que nous venons juste de les commencer, mais le règlement intérieur est un sujet qui nous a occupés depuis six mois, sur lequel il a été difficile de trouver un accord, essentiellement parce que le groupe de travail ne pouvait pas se réunir physiquement, que tous les échanges se faisaient par email. Donc, je pense que le temps que les présidents de groupe vont passer entre eux pour essayer de se mettre d'accord sur un projet de règlement intérieur ne sera pas perdu. Plutôt que d'être ici à regarder article par article, tous ensemble, et à poser des questions, c'est quand même plus simple si cela est fait en amont. La question qui se pose est celle de savoir ce que vous souhaitez faire pendant cette heure-là, parce que je suis un peu perdu pour vous proposer quelque chose. Il est prématuré de demander à une commission de présenter ses travaux, puisqu'elles ne sont pas encore réunies. En plus, les présidents de groupe ne sont pas là. Avant que je ne vous libère, s'il n'y a pas de suggestion, avez-vous des questions sur le fonctionnement de l'assemblée, ce que nous allons faire, etc. C'est l'occasion de répondre, puisque nous avons un peu de temps.

Non, nous avons de quoi vous occuper. Vous n'aurez pas le droit à un café supplémentaire tout de suite.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Monsieur le Président, merci.

J'ai une toute petite question, ce n'est pas prévu formellement dans le règlement intérieur, mais les présidents de commission peuvent-ils inviter des personnalités extérieures, conseillers consulaires en l'occurrence, qui viendront à titre d'observateur ? Je voudrais avoir une réponse rapide, parce que j'ai eu deux demandes que je suis tout à fait prêt à accepter, mais je voudrais bien avoir une autorisation formelle.

Monsieur le Président

Sous réserve de l'adoption du règlement intérieur qui va vous être proposé, pour l'instant, les travaux en plénière sont publics. Le règlement intérieur prévoit que les présidents de commission peuvent inviter ou donner ce qui s'appelle de la publicité à leurs travaux. Cela étant, il m'est revenu, en parcourant les propositions de règlement intérieur d'un des groupes qui m'a communiqué ses travaux, que certains groupes n'étaient pas tout à fait d'accord avec cette interprétation sur la

participation extérieure, même en observateur, aux travaux des commissions. L'explication étant que - cela rejoint un peu ce que je vous disais tout à l'heure – ce qui est le travail de la commission n'est pas encore abouti et ne peut préfigurer ce que sera l'opinion de l'assemblée. Donc, si ces personnes sont là, elles peuvent ensuite faire état de discussions qu'il y a eu dans la commission, mais qui ne reflètent pas ce qui sortira au final de la position de l'assemblée. C'était l'argument qui était avancé. Il faudra donc attendre, je suis désolé, la fin de la matinée et l'adoption du règlement intérieur, pour avoir une réponse.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Sur ce point, ma moue faisait allusion au fait que l'on puisse adopter le règlement intérieur en fin de matinée. Or, si ce n'est pas le cas, ce que je crains, qu'en sera-t-il demain, lorsque nous nous réunirons en commission ?

Cela est très particulier. Il s'agira d'entendre des intervenants qui seront intéressants, mais il n'y aura pas de décision dans ces commissions.

Monsieur le Président

Je préfère penser que nous aurons adopté le règlement intérieur d'ici la fin de la matinée.

(Rires).

Martine me faisait une remarque sur la façon d'utiliser utilement notre temps. De ce fait, je vais lui donner la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente

Comme vous le savez – ou peut-être pas, dans ce cas-là je vous l'apprends – nous allons être les trois vice-présidents et les présidents de groupe, auditionnés cet après-midi par le Sénat, pour faire un premier bilan de la réforme. Nous avons déjà réfléchi pour cet après-midi, mais peut-être serait-ce l'occasion, puisque nous avons un petit peu de temps, de nous faire des suggestions ou des points à soulever, notamment sur le fonctionnement de vos conseils consulaires sur place. Nous n'avons que les retours de ceux dont nous faisons partie. S'il y a des dysfonctionnements, s'il y a un point important que vous souhaitez que nous soulignions devant le Sénat, vous pouvez peut-être nous les faire connaître.

Monsieur le Président

Avant de vous donner la parole, je voudrais juste préciser que le titre, si je puis dire, de ces auditions, n'est pas le bilan de la réforme, mais le bilan de l'application de la loi, ce qui n'est pas exactement la même chose. Cette audition n'a pas pour but de déboucher sur des textes législatifs dans l'immédiat, mais d'évaluer la façon dont les textes sont appliqués, notamment dans les consulats, etc. Ce n'est pas exactement la même chose qu'un bilan de la réforme. On peut toujours allonger notre liste.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Juste une petite question : quel délai avez-vous eu pour préparer cette intervention ? Vous en a-t-on simplement averti hier ? Par ailleurs, cela rejoint l'intervention de Fabienne tout à l'heure, la loi a prévu que l'on fasse la parité pour les élections à l'AFE et nous savons tous, chacun dans nos circonscriptions, que cela a été acrobatique et rocambolesque à faire, puisque même le gouvernement a précisé que l'on pouvait aller choisir des dames qui étaient dans une circonscription différente. C'est pour vous dire à quel point cela est difficile. Cela explique un petit peu l'élection des États-Unis.

Monsieur le Président

Je te remercie d'avoir posé cette question sur les délais. Parce qu'il me semble effectivement que l'information n'a pas circulé exactement de la même façon, selon le groupe politique auquel on appartenait. J'ai appris hier soir par hasard que le groupe Alliance ou en tout cas certains membres du groupe Alliance avaient été informés, de façon certes informelle, par le sénateur FRASSA, de l'imminence de cette audition. D'autres groupes, dont celui auquel j'appartiens, n'ont été informés, si je me souviens bien, et je parle sous le contrôle du secrétariat général, qu'il y a environ une semaine. Mon opinion est de faire savoir à nos sénateurs que pour ma part, je trouve cela assez cavalier. Je trouve également cavalier que ce soit les membres de cette assemblée qui se réunissent, eux, deux fois par an, une semaine, qui doivent s'adapter au programme de nos sénateurs qui, eux, ont la chance de se réunir toute l'année. Je trouve également dommage que faute d'avoir été prévenus à temps, nous

n'ayons pas été en mesure d'organiser notre emploi du temps et, pour ne pas être absents en plénière, puisqu'on nous proposait d'être là le jeudi et que les deux vice-présidents et le président soient absents en plénière pose tout de même quelques petits problèmes d'organisation. Nous avons été obligés d'accepter d'y aller cet après-midi. Or, nous allons y aller cet après-midi, alors que nous n'aurons pas, par exemple, entendu les travaux de la commission des lois sur les retours sur les élections. Tout cela me paraît tout de même un peu léger. Je suis heureux que cette question ait été posée. Mes propos sont ainsi gravés dans le verbatim et ceux qui le souhaitent pourront en faire état.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'autre vice-président n'est pas là, donc je peux quand même rapporter quelque chose qui lui tenait à cœur aussi. Nos sénateurs – pour ne pas les nommer, il s'agit de Christophe FRASSA et de Jean-Yves LECONTE – se sont adressés, pour nous envoyer l'invitation à l'audition, au secrétariat général et ne se sont pas adressés directement au président, alors que nous, nous avons un président. Il l'avait soulevé, comme il n'est pas là, je le fais.

Monsieur le Président

Il paraît que c'est la règle, de passer par le secrétariat général de l'administration concernée.

Cela étant dit, si vous avez des remarques à formuler sur l'application de la loi, nous sommes tout prêts à les entendre. Si vous ne faites pas de remarques, je ne peux qu'en tirer que deux conclusions : soit que vous êtes tout à fait satisfaits de l'application de la loi ; soit que vous vous dites que si vous n'avez pas de question, je vais vous libérer et vous pourrez aller boire un café.

Madame Martine SCHOEPPNER

La loi et le décret qui instituent l'AFE sous sa nouvelle forme et le fonctionnement des conseils consulaires, etc. S'il y a des réflexions vraiment très importantes, qu'on puisse les noter.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que mon collègue Bruno pourra compléter, mais nous avons plusieurs observations à faire sur la mise en place de cette loi. La première, c'est que le fonctionnement des conseils consulaires, sous la présidence d'un fonctionnaire, le consul général, limite considérablement les prérogatives des élus que sont les conseillers consulaires. C'est un point qui a été observé dans beaucoup de circonscriptions. Deuxièmement, le fait que nos avis ne soient que consultatifs et qu'on ne sait même pas quelles suites leur sont données. Je donnerai un exemple : les commissions pour l'aide à la scolarité donnent des avis sur les demandes de bourses entendues localement. Ces avis sont transmis à la commission nationale et les conseillers consulaires n'ont pas le droit – me dit notre consul général à Madagascar et je crains que cela soit la même chose ailleurs – de recevoir la liste des décisions définitives. Cela veut dire qu'on ne sait même pas si notre avis a été suivi ou pas, puisqu'on ne peut pas avoir – me dit-on – la liste nominative des bourses attribuées. On refuse de nous communiquer la liste nominative des bourses attribuées. Je le confirme, parce que j'ai eu deux échanges sur ce point avec notre consul général à Madagascar.

Un autre point, c'est que les circonscriptions sont de configuration géographique très différente et l'exercice du mandat est très différent, selon qu'on est dans une petite circonscription territoriale, je pense au Luxembourg, par exemple, en termes de conseil consulaire, ou bien à Madagascar, ou bien mes voisins d'Afrique de l'est qui sont trois conseillers consulaires basés à Nairobi pour sept pays et donc, qui ont de grandes difficultés, avec la même indemnité que la nôtre, à peu près, pour se rendre dans leur circonscription. Ne serait-ce que dans les capitales des sept pays où vivent des communautés françaises significatives. Il y a cinq établissements d'enseignement dans ces pays, en dehors de l'endroit où ils habitent. Les trois conseillers consulaires sont tous à Nairobi, il n'y en a aucun dans les autres pays. Il n'y a pas de représentant des élus. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il y a une moindre représentation des élus dans un certain nombre d'instances, dans un certain nombre de capitales ou de villes secondaires, qu'il n'y en avait avant la réforme. À Madagascar, Jean-Daniel CHAOUI qui est là ne me contredira pas sur ce point, nous sommes cinq conseillers consulaires, nous habitons dans trois villes il y a huit villes dans lesquelles il y a des établissements d'enseignement. Il y a donc cinq villes où il n'y a plus personne, alors qu'avant, il y avait des représentants des conseillers. Donc, il y a une moindre représentation des élus dans un certain nombre d'instances et notamment dans les conseils d'établissement.

Sur cette question, il y a la question de la représentation ou la question des frais de déplacement, on en discutera demain, dans une réunion conjointe de la commission de l'enseignement de la commission des lois, si j'ai bien compris.

Ensuite, je voudrais aussi souligner, parce que j'ai entendu des étonnements dans le groupe à côté, la question de la parité, j'insiste, j'ai essayé de constituer une liste, nous avons suffisamment de voix pour avoir un siège, mais nous n'avons pas suffisamment de femmes dans les différents pays de la circonscription pour pouvoir constituer cette liste à l'AFE. Parce que dans ma circonscription, notre liste indépendante avait eu deux sièges, un homme, une femme ; il n'y avait pas d'autre femme indépendante élue, parce que, effectivement, partout c'était des hommes qui avaient été tête de liste et qui avaient été élus. Mais, cela pose un problème. Cette règle de parité est favorable aux grands groupes et renforce la bipolarisation. J'espère qu'on en prend conscience. Je crois qu'il ne faut pas qu'on mette la parité comme un instrument pour renforcer la domination de deux partis sur la représentation des Français de l'étranger.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci.

Je voulais rappeler que cette réforme de l'assemblée n'a pas été préparée de la façon où elle aurait pu l'être et que de nombreuses choses qui étaient déjà très bien et qui servaient les Français de l'étranger n'ont pas été retenues. Les décrets qui ont institué la nouvelle assemblée étaient extrêmement flous. C'est la raison pour laquelle nous perdons maintenant énormément de temps pour faire un règlement intérieur au lieu de travailler. Je pense qu'il faut le rappeler. En plus, je souscris complètement à ce que le collègue qui vient de prendre la parole a dit, sauf sur un point, la parité. Le problème de fond, cela a été de faire une double élection, d'abord une élection de conseillers consulaires et ensuite une élection de conseillers AFE. À mon avis, cela n'a pas de sens. Cela a complètement dénaturé notre élection. On était des élus qui étaient élus au suffrage universel direct.

Monsieur le Président

Nadine, excuse-moi de te couper, mais ce n'est pas la question. La question n'est pas aujourd'hui de discuter de la loi, la question concerne les difficultés inhérentes à l'application de la loi. On ne va pas refaire le débat qu'on a eu pendant des mois dans cette assemblée.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

D'accord, mais je rappelle que les difficultés qu'on a maintenant ont leur origine dans la façon dont la nouvelle assemblée a été créée. Cela a été bâclé et je veux que cela soit marqué au verbatim.

Je te remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Très rapidement, je ne monopolise pas la parole. Je souscris tout à fait à ce qu'a dit mon ami Jean-Hervé : il faudrait aussi préciser, mais cela dépend plutôt des décrets d'application, le statut de l' élu qui est dans un flou complet. Nous en souffrons tous à notre niveau à chaque venue de ministre ou de représentation officielle. Et puis, l'usine à gaz du remboursement est invraisemblable. Il y avait un truc qui marchait bien. Là, on donne un travail fou à l'administration, pour des raisons que l'on ne comprend pas.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Merci.

Je vais faire bref, puisque je reprendrai ce qu'a dit notre collègue de Madagascar, mais j'insisterai surtout sur, je ne sais pas si c'est la loi ou son application, sur le rôle du vice-président du conseil consulaire qui est pratiquement insignifiant. Il ou elle n'a absolument rien à dire, alors que démocratiquement, le président du conseil consulaire aurait dû être un élu comme est à assemblée. Or, c'est un fonctionnaire qui a sa personnalité et nos relations avec lui ou la relation du conseil consulaire dépendent beaucoup de la bonne volonté de cette personne.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nicole HIRSH.

Madame Nicole HIRSH, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Monsieur le Président,

Simplement une note positive. À Miami, nous avons monsieur LÉTRILLIART qui est notre consul général. Avec les quatre conseillers consulaires, les lois stipulées dans la réforme sont appliquées tout à fait normalement et il n'y a pas de problème. Mais, je rejoins Francis HUSS, parce que je pense qu'un vice-président d'un conseil consulaire n'est pas vraiment nécessaire. Il y a, je dirais, plus de chefs que d'Indiens.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALLDECABRES.

Madame Annik VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Deux points à mon avis assez problématiques : le fait que les conseillers consulaires ne sont pas systématiquement convoqués dans les conseils d'établissement. Pourquoi, nous n'arrivons pas à savoir pourquoi. Et le deuxième point, c'est le fait que quand on est loin du consulat général, que nous n'avons à proximité que des agences consulaires et on nous dit, tout au moins on nous a dit à nous, en Espagne, que nous ne pouvons pas faire de permanence dans les agences consulaires qui ne nous appartiennent pas. Qui sont louées, mais qui ne nous appartiennent pas. C'est tout à fait anormal, il me semble. Il nous faudrait une réponse à cette question.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre BEZARDIN.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »

Monsieur le Président,

Je souscris aux propos qui ont été tenus par Francis HUSS et Nicole HIRSH. Chez nous, en Italie, il n'y a pas de problèmes particuliers, tout se passe bien, avec les consulats comme avec notre ambassade. Si ce n'est que j'ai remarqué qu'il y avait des différences, des distinctions sur l'information qui était transmise sur les sites des consulats ou des ambassades, notifiant les conseillers consulaires comme les conseillers AFE. Il faudrait peut-être demander à l'administration d'envoyer une note spécifiant les informations qui doivent être notées, notifiées sur ces sites, car il y a des différences. Il y a des conseillers consulaires qui ont disparu. Il y a des conseillers AFE qu'on ne voit pas apparaître. Donc, je pense aussi que sur l'information qui doit être transmise aux électeurs, il est important qu'ils puissent savoir qui sont leurs élus.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Monsieur le Président,

En écoutant un peu toutes ces questions, je m'interroge sur ce qu'ont reçu les postes comme informations. Il y a de telles différences de traitement entre les différents pays. On peut vraiment s'interroger sur les instructions données aux postes. Nous, au Luxembourg, on a d'énormes problèmes, on n'a fait en tout et pour tout que deux conseils consulaires depuis le début. Lors des événements tragiques de début janvier, il n'y a même pas eu de conseil de sécurité, etc. On est dans un flou artistique le plus complet. Est-ce qu'il y a une latitude complète au niveau local, de la part des consuls ou des ambassadeurs. Est-ce qu'il y a des instructions précises ? On est vraiment dans un flou artistique. Alors, on nous dit : « la loi dit cela, la loi dit cela ». Mais, si elle est interprétable, il y a un inconvénient majeur à ce que l'interprétation soit vue de telle ou telle façon, selon que l'on habite au Luxembourg, en Belgique, en Chine, aux États-Unis, etc. Le gros problème vient de là. On peut avoir tout un tas de questions, mais si après il y a une interprétation locale qui est possible, il est sûr qu'on ne pourra pas faire une généralité de toutes les particularités.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BOUCHER.

Monsieur François BOUCHER, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

J'avais déjà parlé de ce problème dans la session antérieure. C'est la non concordance entre la réforme consulaire et notre réforme, qui fait que dans certaines circonscriptions, je prendrai seulement un exemple, celui du Honduras, le Honduras, donc, appartient au niveau des conseils consulaires, à la circonscription Costa Rica, Nicaragua, Honduras, mais le Honduras, qui devient un poste à gestion simplifiée a été rattaché au Guatemala. Et donc, par exemple, le comité de bourses se tient à Guatemala. Cela crée vraiment dans la région tout un ensemble de problèmes du fait qu'il n'y a eu aucune concertation entre les deux réformes. Cela se passe aussi dans les Caraïbes, dans plusieurs îles, ainsi que dans d'autres parties du monde. C'est un problème important à souligner.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno THÉRET.

Monsieur Bruno THÉRET, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Monsieur le Président,

Je vais rebondir un petit peu sur le rôle du vice-président consulaire qui ne sert strictement à rien, cela est une chose ; je vais également rebondir sur le rôle du conseiller et du délégué consulaire. Je pense que le délégué ne servant, en tant qu'élu, qu'à voter les sénateurs, cela n'a pas beaucoup de sens. Pour être représenté sur nos territoires, cela est important, en tant que délégué supplétif quasiment conseiller, il pourrait nous représenter dans différents pays, différentes associations, pour assurer aujourd'hui notre présence. Ils réclament également un statut, donc je pense qu'ils peuvent être très utiles. Essayons de faire évoluer les choses.

Un deuxième point également, ce sont nos permanences. Il y a des consulats qui ne sont pas adaptés, il y a des queues de deux heures, ils n'ont pas de locaux, donc il n'est pas toujours facile, aujourd'hui, de maintenir des permanences quand les Français ne travaillent pas, c'est-à-dire le week-end et autres et quand c'est dans les postes consulaires, vu les horaires, il n'est pas toujours facile de pouvoir nous réunir et assurer une permanence pour répondre aux soucis et aux souhaits de nos concitoyens.

Il y a également le statut de l'élu. Cela est important. Cela était prévu dans l'ancien règlement : comment situer l'élu protocolairement ?

Après, nous avons accueilli le Président de la République au Luxembourg, récemment, avec Alexandre CHATEAU-DUCOS et les élus n'ont pas du tout été impliqués dans la visite officielle présidentielle, d'une façon ou d'une autre. Que cela soit aujourd'hui dans la préparation, dans l'implication, dans les événements qui ont eu lieu, on a été invités comme les associations, comme tous les Français, à l'ambassade le soir, et c'est le gouvernement en place qui a pris l'initiative de nous inviter à d'autres manifestations officielles.

Merci.

Monsieur le Président

Je voudrais juste dire, en tant que vice-président d'un conseil consulaire, que je ne trouve pas que cela soit totalement inutile et j'espère que mes collègues conseillers consulaires, dont une est dans la salle, apprécient le rôle que peut avoir le vice-président du conseil consulaire. Je dois dire que dans notre circonscription – et encore une fois, je parle sous le contrôle d'Anne BOULO qui est conseiller consulaire – tout se passe très bien dans l'application de la loi. Parce que je pense qu'il faut faire attention : il y a l'application de la loi et ce que nous aurions aimé que prévoie la loi et qui n'a pas été prévu par la loi. Quand vous me dites que vous regrettez de ne pas pouvoir aller dans les conseils d'établissements, j'entends, sauf que cela ne fait pas partie du texte de l'application de la loi. Ce n'est pas prévu par la loi. Donc, quand on nous demande de parler de l'application de la loi, la présence dans les comités d'établissement des établissements AEFE n'est pas prévue par la loi. Alors, on peut ensuite discuter, mais ce n'est pas dans l'application de la loi.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Bonsoir messieurs-dames,

J'ai une question pour Monsieur le Président,

Grâce à une question de monsieur Bruno THÉRET, nous savons que la mise à disposition des locaux pour une permanence consulaire n'est pas prévue par les textes. Or, le consulat de New York nous a gentiment mis à disposition une salle dans les locaux. Donc, nous n'avons pas de problème. Mais, le problème se pose pour un de nos conseillers consulaires, qui propose de faire sa permanence dans son cabinet. Là, je vois un problème de déontologie, est-ce permis ou pas ?

Monsieur le Président

Je n'ai pas d'opinion, je ne fais jamais de permanence consulaire et ce, depuis que je suis élu à l'Assemblée des Français de l'étranger. Les gens savent où me trouver. Ils m'appellent et je réponds.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michaël PILATER.

Monsieur Michaël PILATER, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais vous interpeler sur deux points que j'ai constatés dans ma circonscription et peut-être mes collègues l'ont constaté par eux-mêmes également. Le premier est sur les différences de traitement entre les circonscriptions, moi je parle de différence de traitement entre les conseillers consulaires. Dans certaines circonscriptions, si on est en accointance avec le consul, on a de bons rapports, on est invité ; si on travaille dans le domaine économique, on est invité à des réunions dans le domaine économique chez le consul ; si on travaille dans le domaine de l'enseignement, on est invité dans les réunions à caractère d'enseignement chez le consul. Donc, il y a vraiment une différence de traitement.

Je pense qu'aujourd'hui, les conseillers consulaires, peu importe leur orientation politique, doivent toutes et tous être représentés de la même manière : de droite, de gauche, tous être invités. Je pense que la résidence consulaire n'est pas seulement la résidence de monsieur le consul général, mais la résidence de la France, donc il faut inviter tous les conseillers.

Le deuxième point que j'aimerais vous faire partager, c'est sur la communication qui est utilisée par le consulat général pour aider, finalement, les conseillers consulaires. Parce que, vous le savez, les conseillers consulaires ne sont pas très connus. Moi, dans ma circonscription, on m'appelle « Monsieur le consul ».

(Rires).

Monsieur le Président

On est tous passés par là.

Monsieur Michaël PILATER

Je sais que je suis très jeune, mais quand même, pour devenir consul, j'ai encore du temps. Et donc en fait, c'est finalement sur la communication. Quand il y a des permanences, elles ne figurent pas sur le site du consulat. Par contre, un de mes conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger qui est venu à Montréal a eu une communication. L'ancienne députée a eu une communication ; le député actuel n'en a pas. Donc voyez, il y a vraiment une différence de traitement avec l'orientation politique de nos élus, qui sont de droite, plus en adéquation avec la pensée du consul... et d'autres moins. Je pense qu'il est important qu'il y ait une vraie égalité de traitement, que quand il y a une permanence consulaire, elle soit notifiée dans l'espace de communication du consulat, sur l'espace du site du consulat, parce que je pense que c'est très important pour notre représentation, pour notre crédibilité et pour l'exercice de notre mandat.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Juste pour rebondir sur ce que vient de dire Michaël sur les participations des conseillers consulaires aux conseils économiques ou d'influence, vous qui êtes des lecteurs assidus du site Internet de l'AFE, il ne vous a pas échappé la réponse qui a été donnée à la question écrite que j'avais posée sur la participation des conseillers consulaires au conseil économique et au conseil d'influence. Cette réponse est en tous points conforme à celle qui nous avait été faite il y a, à peu près, six ou huit mois, exactement posée dans les mêmes termes sur la participation, à l'époque, des conseillers AFE à ces conseils économiques.

Je dois dire que si d'un point de vue idéologique, c'est peut-être un peu gênant de dire qu'un élu n'est pas invité à un conseil économique, sur le fond, je pense qu'effectivement, la réponse est un peu censée, en disant que ceux qui n'ont pas

d'attache économique n'ont pas grand-chose à faire dans ces comités économiques où en fait, il ne se passe tout de même pas grand-chose. Je suis invité régulièrement dans les comités économiques, même avant qu'ils existent officiellement de par la loi. Je ne suis pas invité aux conseils d'influence et je ne m'en offusque pas. Il y a d'autres personnes plus compétentes que moi. Cela devient compliqué, à partir du moment où on est dans des circonscriptions où beaucoup de conseillers sont élus. Si on doit inviter neuf conseillers à une réunion du conseil économique ou du comité économique, ce n'est quand même pas très pratique. Mais enfin, c'est une opinion qui n'engage que moi, tout comme je me suis toujours refusé à suivre certains d'entre vous de l'époque, qui souhaitaient que parce qu'on était élu à l'Assemblée des Français de l'étranger, on devienne membre de droit des conseils du commerce extérieur de la France. À mon avis, c'est un peu la même chose. Mais je suis d'accord, c'est un peu limite entre le statut de l'élu et la participation à ce genre de choses.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Une question de principe : est-il prévu par la loi que les représentants de la direction des Français de l'étranger n'assistent pas à nos travaux en plénière. Je vois qu'ici on a prévu un banc pour l'administration, bien représentée par deux élus, Nadine et Francis, c'est formidable, mais depuis que nous avons commencé les travaux, nous sommes intéressés par tout ce qui se passe, toutes les relations entre les consulats et les élus. Il aurait été souhaitable, à moins que la loi ne le prévoie pas, qu'assistent les représentants de la Direction des Français de l'étranger pour, au moins, écouter tout ce qui est dit en ce moment, et non pas se référer à un verbatim par la suite.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Certes, sauf que, tout d'abord, Madame PIPELIER était là. Elle revient et si elle était à l'extérieur, c'était pour préparer des documents que nous lui avons demandés. D'autre part, je vous rappelle que le sujet que nous traitons actuellement n'était absolument pas à l'ordre du jour. Nous nous adaptons donc aux circonstances.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Tout simplement sur certaines interventions, en ce qui concerne le poste de vice-président dans les conseils consulaires, on ne peut pas avoir le poste de président tout simplement parce que les élus n'ont pas la maîtrise du budget. Bien entendu, nous en avons parlé, mais le problème est que quoique nous décidions, nous n'avons pas la maîtrise, donc il n'y a que le consul qui peut décider s'il a l'argent pour mettre en œuvre ce qui est décidé ou pas. C'est pour cela qu'obligatoirement, on ne peut être que vice-président. Le vice-président, nous l'avons mis ensuite pour avoir un siège, mais en fait, nous savons tous que cela ne sert pas à grand-chose.

Sur l'histoire des délégués, il faut toujours avoir présent à l'esprit qu'ils n'ont pas de statut et qu'ils ne peuvent pas en avoir. Ils ne sont pas membres des instances représentatives des Français de l'étranger. Si vous lisez la loi, elle commence bien par :

« Les instances représentatives des Français de l'étranger sont : les conseils consulaires et l'AFE ».

Rien d'autre !

Donc, on ne peut pas leur donner un statut. Ils sont simplement là pour compléter le collège électoral. Maintenant, cela ne vous empêche pas, si n'avez personne dans telle région, de lui dire : « Tu peux me représenter » ; à la seule condition qu'il n'y ait pas une réunion nécessitant le droit de vote. Un élu ne peut déléguer sa voix qu'à un autre élu.

Pour la permanence, c'est tout à fait possible s'il s'agit des permanences que le conseiller consulaire fait en son propre nom. Il les fait où il veut, dans un restaurant, ... si le consulat lui permet de les faire au consulat, il les fait au consulat. Évidemment, s'il habite à 500 km du consulat, il peut prendre n'importe quel autre endroit. Cela est clair. C'est comme pour nos députés ou conseillers généraux qui veulent faire des permanences dans leur circonscription, ils la font là où ... pourquoi pas, dans leur cuisine si cela les amuse. Comme nous n'avons pas de permanence officielle...

Madame Annie MICHEL

Je pose la question : « A-t-on le droit ? » C'est aussi une histoire de déontologie. Si on fait venir okd clients pour parler des affaires consulaires dans son cabinet, il y a quand même une petite gêne.

Madame Martine SCHOEPPNER

Sinon, une autre petite réflexion en réaction à l'idée d'une moindre représentation de proximité qu'autrefois dans certaines circonscriptions. Oui, et pas seulement dans les pays où il y a peu de monde et où c'est très étendu. Nous avons le problème en Allemagne, qui n'est pourtant pas très étendue. Tout simplement, cela provient de la suppression du vote par correspondance. Vu les problèmes qui se sont posés dans le vote par Internet, beaucoup de gens ont été complètement exclus du vote et ceux qui ont voté en priorité, cela se voit si vous analysez les listes émargées, ce sont les gens qui habitaient à côté du poste.

Monsieur le Président

Je vous rappelle qu'il s'agit de l'application de la loi et non pas de ses insuffisances. L'application de la loi, c'est on applique la loi telle qu'elle est. Si on commence à dire qu'elle n'est pas bien, on va regretter de ne pas être la troisième assemblée parlementaire de la république.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard BENICHOU.

Monsieur Gérard BENICHOU, conseiller élu de la circonscription « Israël et territoires palestiniens »

C'est un cas un peu particulier, parce que je suis le vice-président d'un consul qui est à la fois consul général à Jérusalem et aussi ambassadeur dans les territoires. Croyez-moi, je suis juriste de formation, j'ai bien lu la loi et je n'arrive pas à comprendre quel est notre rôle. J'ai souvent l'impression d'être un figurant. Lorsque nous siégeons en commission de bourses ou en commission sociale qui sont les deux commissions les plus importantes, dans le cadre de nos fonctions, en vérité, on reçoit des dossiers déjà prêts, sous le couvert du secret professionnel. Nous ne savons pas qui a déposé des demandes. Nous ne savons pas qui a été refusé automatiquement. Nous ne savons pas ce qu'il y a dans ces dossiers. On nous refuse l'accès à l'information et j'avoue qu'alors nous passons une heure, deux, trois heures avec le consul, avec des gâteaux, du café, tout cela est bien, et puis la personne qui s'occupe du travail social nous fait un rapport : « Celui-là, je ne l'ai pas pris parce que, vous comprenez, nous avons fait une enquête », etc. Moi, je pense que nous limiter à ce rôle de oui ou non n'est pas dans la loi. Il faudrait donc préciser au niveau de la directive à donner, un certain nombre d'informations que nous devrions obligatoirement recevoir. C'est un premier point.

Un second point est particulier, nous sommes, nous, à Jérusalem, dans un cas pas facile à régler, mais il n'empêche que nous ne sommes jamais invités, jamais, à aucune manifestation, parce que là-bas, il y a un ambassadeur à Tel-Aviv, et il y a un consul général qui est également ambassadeur à Jérusalem, il y a 40 km d'écart entre les deux villes et donc, il suffit que le chef de chancellerie ou d'autres personnes décident de ne pas nous inviter s'il y a une commission sociale à Tel-Aviv pour tout Israël et nous n'y sommes pas conviés.

Je rejoins donc ce qui a été dit par notre ami qui est parti, Michaël du Canada, si j'ai bonne mémoire. Il est là. Tout dépend du bon vouloir du « petit personnel », bien souvent ; bien qu'ayant d'excellents rapports avec le consul, tout dépend du pouvoir du « petit personnel ».

Enfin, je voulais dire également une troisième chose, c'est qu'il me semble que lorsque nous étions en réunion au mois de septembre, il y a eu des élections ici et qu'il y avait un candidat masculin, il y a eu un grand débat pour que notre amie et vice-présidente aujourd'hui soit élue en disant : « Il faut respecter une parité ». Cette décision a été prise par l'assemblée générale, je vous le rappelle, non pas par un bureau et je pense et je suis de ceux qui considèrent que l'assemblée générale est souveraine pour décider qui doit y siéger ou non, sans aucune résonnance politique, mais juridique. Est-ce que nous avons le pouvoir de respecter cette parité, ce que nous avons fait au mois de septembre ou n'avons-nous pas ce pouvoir ?

Monsieur le Président

Deux remarques. La première, c'est qu'il me semble qu'il ressort des interventions des uns et des autres que les applications des textes sont très différentes dans les différents consulats et ambassades. Parce que quand j'entends décrire ce que vous venez de décrire, je suis très étonné. J'ai toujours eu accès, dans le consulat, l'ambassade et dans les différents consulats et ambassades à l'époque de l'AFE, où nous étions sur dix pays, à tous les dossiers de bourses. Nous avons pu avoir des discussions. J'ai été étonné d'entendre dire qu'on ne voulait pas nous donner la liste des demandeurs de bourses, qu'on ne voulait pas nous expliquer qui avait été refusé, etc. Tout cela, effectivement, montre bien qu'il y a une inégalité de traitement. Je pense qu'il y a une incompréhension des textes et donc, tout cela sera à souligner.

La deuxième chose, je pense qu'il y a une différence entre la décision que nous avons prise en tant qu'assemblée, à partir d'un certain nombre de personnes qui étaient élues de vouloir, en interne, établir la parité et de prendre une décision sur un résultat d'un vote que nous n'avons pas organisé. Je ne suis pas certain que notre assemblée, sans préjudice de savoir s'il y a eu faute ou pas faute, soit en mesure de décider d'aller à l'encontre du résultat d'une élection au prétexte que par démission, la parité n'aurait pas été respectée. Je pense que cela ne rentre pas dans nos attributions. Ce n'est pas à nous de juger si le résultat de l'élection a été biaisé ou pas. C'est ma position et je pense que nous pourrions en discuter au niveau du bureau, mais il est compliqué pour nous, de dire que l'on s'assoit sur le résultat de l'élection, pour tel ou tel prétexte.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA.

Madame Fabienne BLINEAU-ABIRAMIA

Monsieur le Président,

C'est sur le même thème, justement, de la différence, peut-être pas de traitement, mais en tout cas, première chose, la première fois que j'avais tweeté sur mes permanences, j'avais utilisé le terme « au consulat », parce qu'il est vrai que ce n'est pas dans le blog du consulat, l'institut français, mais pour les Français, cela est clair, quand on dit consulat, ils identifient le lieu et la consule m'a demandée de ne pas utiliser le terme « consulat » pour mes permanences. Donc, j'ai pris note, mais mes collègues m'ont dit : « bien sûr que si ». J'attendais donc cette session pour clarifier la situation.

Deuxième chose, les comptes rendus des conseils consulaires, il y a des consulats qui les mettent sur le site ; chez nous, il y a rien. Quelle est la règle pour tous les pays.

Monsieur le Président

Il faut le demander.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

À propos des inégalités de traitement qui concernent les conseillers consulaires, j'aimerais vous parler d'un problème que nous rencontrons en Algérie, où les conseillers consulaires tiennent des permanences dans certains consulats et pour d'autres, cela n'est pas possible. Je parlerai particulièrement du consulat général d'Annaba, où un consul général a été rappelé à Paris en urgence pour faute grave, remplacé, et ce consul général avait pris la décision de délocaliser les permanences vers l'institut français de la ville. Je ne sais pas si la vocation d'un institut français est de s'occuper des affaires consulaires et de s'occuper des Français.

Cette permanence est réduite à une chaise. Je ne sais pas si vous imaginez un conseiller consulaire qui a une chaise et qui reçoit des Français pour parler de la sécurité, de la nationalité, de leurs problèmes. Ce que je pense, c'est que si un conseiller consulaire est réduit à cette simple expression, je demande à l'AFE d'intervenir vigoureusement pour que le conseiller consulaire soit rétabli dans ses droits et que force de loi soit faite, c'est-à-dire que comme à Alger, comme à Oran, le conseiller consulaire d'Annaba puisse tenir ses permanences au consulat.

Pour terminer, j'aimerais aussi témoigner d'une accusation. Ce fameux consul qui a été rappelé à Paris a utilisé comme subterfuge l'accusation d'entrisme par un ancien conseiller AFE, en disant que tous ces problèmes venaient du conseiller AFE. Aujourd'hui, un conseiller AFE qui est accusé, ce sont tous les conseillers AFE qui sont accusés d'entrisme, parce que si on ne travaille pas avec l'administration, avec qui allons-nous travailler ?

Merci.

(Applaudissements).

Voilà, ce que je demande, c'est que l'AFE réagisse vigoureusement pour la protection des conseillers consulaires et pour le traitement des conseillers consulaires, de manière que cela soit équitable et, vraiment, que force de loi soit faite, ainsi que pour la réintégration des conseillers consulaires et de leur permanence dans les consulats généraux de France à travers le monde.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Je rappelle encore une fois qu'il s'agit du texte d'application de la loi et des décrets et que je ne pense pas que les textes et les décrets définissent de façon très claire, la mise à disposition des permanences. Mais, nous pouvons le demander et il faut le demander, mais ce n'est pas dans l'application des textes.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci.

Mes chers collègues,

Je crois que vous devriez vous balader dans vos réunions avec le décret. Cela est simple, il y a trois pages. Tous vos droits sont inscrits. Si un consul ne vous invite pas ou ne vous fait participer à une réunion, il suffit de lui montrer le décret pour qu'il applique vos droits. Il ne faut pas attendre qu'on vous donne des droits. Je crois qu'il faut aller les prendre de façon tout à fait pacifique avec le décret à la main en disant : « Je dois participer à tel endroit, je dois participer à tel endroit ». Je ne comprends pas comment on peut ne pas avoir accès à la liste des candidats boursiers.

Ensuite, le rôle du vice-président, je trouve qu'il est, non pas important, mais qu'il a toute sa place dans un conseil consulaire, parce que c'est le lien privilégié avec le consul. Ensuite, il décide avec ses collègues si l'on fait une réunion ou non, si l'on fait un conseil consulaire et je pense qu'il faut prendre au sérieux ce rôle de vice-président qui est peut-être un contrepoids à la présidence assumée par le consul. Donc, la loi existe, les décrets ont été publiés et c'est à nous de les faire appliquer et de ne pas attendre que l'administration le fasse.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SUKHO.

Monsieur Guy SUKHO, conseiller élu de la circonscription « Afrique occidentale »

Bonjour, Monsieur le Président,

Mon intervention va varier un peu, cela va porter sur le volet formation, dont pourraient bénéficier les conseillers consulaires. En effet, nous ne pouvons pas tout connaître et nous avons besoin, il faut l'avouer, de formations dans certains domaines. Simplement, les textes disent que nous ne pouvons bénéficier de formations que lorsque celles-ci sont organisées au niveau local. Cela nous pose problème, parce que compte tenu du contexte de restriction des mesures budgétaires, les formations se font rares, pour ne pas dire qu'elles ne vont pas exister dans l'immédiat.

Voilà notre besoin. Simplement, au Mali, le consul général a mis en place des formations, qui ne sont pas tout à fait des formations, mais qui présentent l'avantage de décrire un peu les tâches que font les fonctionnaires et cela nous aide beaucoup.

Monsieur le Président

Merci. J'en profite pour vous rappeler que cet après-midi, vous avez des ateliers de formation, où de nombreuses informations vous seront apportées, utiles pour l'exercice du mandat.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL.

Madame Michèle MALIVEL, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Notre collègue dit qu'il est bien d'avoir sa réunion au consulat, mais en fait, chez nous, le consulat est assez mal adapté. L'institut français est magnifique, nous avons des salles superbes et il y a beaucoup plus de monde qui vient à l'institut français à nos réunions. Donc, le principe du consulat, je n'y suis pas très attachée. L'autre jour, nous avons fait une réunion, nous avions 150 personnes à l'institut français, que nous n'aurions jamais pu faire rentrer au consulat. Donc, je crois qu'il ne faut pas s'accrocher au consulat ; du moment qu'on a un bâtiment administratif à notre disposition, il faut le prendre.

Monsieur Fwad HASNAOUI

Je parle de permanences, je ne parle pas de réunions.

Monsieur le Président

On t'a bien entendu, Fwad, s'il te plaît, tu as des consulats où l'accès est tellement compliqué qu'il ne sert à rien de tenir une permanence consulaire dedans. Fwad, nous t'avons entendu, c'est mon opinion.

Monsieur Fwad HASNAOUI

Je viens d'Algérie. Je viens d'un pays où il y a du terrorisme. Je viens d'un pays qui est indépendant depuis 50 ans, où il y a en souffrance... *(suite hors micro)*.

Monsieur le Président

Il n'y a pas que l'Algérie. On parle de façon générale. Michèle te dit que ce n'est pas nécessairement une bonne chose de le faire dans les consulats. Je te dis que d'expérience personnelle, chez nous, le faire dans un consulat, cela ne satisfait pas les gens, parce qu'il faut montrer patte blanche, il faut rentrer, il y a des mesures de sécurité, etc. Il y a différentes opinions qui peuvent s'exprimer.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur Jean-François BERTE, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci.

Monsieur le Président,

J'ai un petit peu de mal à vous rejoindre, quand vous nous dites qu'il faut limiter nos remarques à la stricte application de la loi. Je pense que la loi a certaines zones d'ombre sur certaines questions. Je pense que si on peut améliorer la pratique sur des questions qui ne sont pas interdites par la loi, l'administration peut probablement, par instructions à tout son réseau diplomatique et consulaire, nous permettre d'améliorer nos pratiques. Je vous en donne un exemple très concret : il me semble que chacun de nous devrait pouvoir être invité au moins comme assistant es-qualité à toutes les réunions de tous les conseils consulaires de notre circonscription.

Monsieur le Président

Je ne comprends pas très bien votre intervention. Ce que vous soulignez fait partie de la stricte application de la loi. Bien sûr que si. La loi prévoit qu'on est invité à tous les conseils consulaires.

Monsieur Jean-François BERTE

En tant qu'élus de l'AFE, je voudrais pouvoir aller à tous les conseils consulaires de toute la circonscription.

Monsieur le Président

Ce n'est pas prévu par la loi. Ce n'est pas interdit. La question qui nous a été posée par nos sénateurs et un de nos sénateurs l'a expliqué hier dans une réunion de groupe, c'est une question technique sur l'application de la loi. Après, on peut parler de ce qu'on voudra, mais c'est l'application de la loi. Quand nous avons demandé, lors de la négociation sur la réforme, d'avoir des compétences régionales pour les élus AFE, cela nous a été refusé. La loi ne le prévoit pas. Donc, dans le cadre de l'application stricte de la loi, ce n'est pas prévu. On peut le regretter, mais ce que je comprends de l'intervention que nous demandent les sénateurs, c'est de leur parler de l'application de la loi, pas de leur parler de ce que nous aurions aimé qui soit dans la loi et qui n'est pas. C'est ma position. Après, d'autres peuvent avoir une autre position.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci, Monsieur le Président.

Pour en revenir simplement au bureau des permanences, je voulais préciser qu'au Liban, en réponse à la question qui a été posée par notre collègue Fabienne ABIRAMIA ou éventuellement aussi par notre collègue Fwad HASNAOUI, le mot de consulat peut ne pas être éventuellement utilisé tout simplement parce que très souvent, la permanence ou le bureau de permanence ne se tiennent pas dans le consulat général de France ou le consulat qui peut ne pas avoir assez d'espace pour

pouvoir céder un de ses bureaux pour les permanences des conseillers. Au Liban, nous faisons partie d'un campus qui était l'ancienne école des lettres, dont plusieurs bâtiments ont été affectés aux services consulaires. Effectivement, notre bureau de permanence, qui est le bureau des associations, fait partie du bâtiment qui est celui de l'institut français. Nous y siégeons parfaitement sans aucun problème, mais nous ne pouvons pas dire que nous sommes dans le bureau du consulat de France. Nous sommes en fait sur le campus consulaire. C'est encore autre chose.

Cela dit D'autre part, pour l'accès aux listes des candidats boursiers, non, nous n'avons jamais eu aucun problème, mais bien sûr, encore faut-il que les nouveaux conseillers consulaires, qui peut-être n'ont pas pris toutes les habitudes des anciens conseillers AFE, puissent prendre le chemin d'abord de ces permanences pour pouvoir aller à la rencontre de l'ensemble de nos concitoyens et peut-être constituer des dossiers de défense de chacun des dossiers qui est effectivement donné ou déposé auprès de du service des bourses et nos consulats de France, mais aussi et surtout le fait de demander à chaque fois au consul d'avoir accès à ces différentes listes de boursiers.

Je pense aussi, comme le soulignait notre collègue Bérangère EL ANBASSI, que le rôle du vice-président est extrêmement important, parce qu'il doit jouer le véritable rôle, je dirais, de temporisation entre les différents membres d'un comité consulaire et le président, qui n'est autre bien sûr, que le consul de France. Il doit avoir à un rôle, mais c'est à lui, en définitive, d'aller vers ce rôle. Il doit constituer un véritable statut qu'il n'a pas encore, et qui n'est pas encore défini. Mais, cela dépend évidemment de sa personnalité. Cela dépend aussi du consul.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur deux points. Premièrement, la liste des élèves boursiers. Peut-être n'ai-je pas été assez précis tout à l'heure, je voudrais préciser : nous avons le droit de consulter les listes et les boursiers au moment des demandes, dans les deux semaines qui précèdent le conseil consulaire bourses. Une fois que le conseil consulaire bourses s'est réuni et a statué sur les avis, ces avis partent à la commission nationale des bourses à l'AEFE et nous n'avons plus d'accès à la liste définitive des décisions prises, donc nous ne pouvons pas savoir si l'avis qui a été donné en conseil consulaire de bourses et a été suivi ou non par la commission nationale des bourses. Quand j'ai posé la question, on m'a dit que le seul moyen d'y accéder était de consulter le représentant de l'AFE à la commission nationale des bourses, ce qui voudrait dire que les 442 conseillers consulaires du monde entier devraient interroger nos deux représentants à la commission nationale des bourses pour avoir la liste intégrale des décisions prises pays par pays. Cela me semble tout de même un peu absurde. Et je peux vous assurer que ce n'est pas une question de qualité de relations, j'ai posé la question dans des relations tout à fait cordiales et de coopération efficace avec notre consul général, mais il m'a dit qu'il avait posé la question à l'administration centrale et que l'application des textes était stricte, qu'il ne pouvait pas me donner cette liste. Je ne crois pas que d'autres aient pu l'avoir non plus. Je crois que c'est vraiment un problème. On ne sait pas ce que deviennent les décisions prises pour rendre des avis en conseil consulaire de bourses.

Ensuite, sur les extensions des compétences AFE dans la circonscription, c'est-à-dire quand on est conseiller consulaire comme moi, à Madagascar et qu'on a une circonscription de 37 pays, parfois si, mon collègue Bruno l'a eu comme moi, nous sommes invités. Par exemple, à la commission de sécurité de Luanda en Angola. C'est de l'autre côté du continent, bien sûr, nous n'y sommes pas allés. Mais cela veut dire qu'il y a quelques exceptions territoriales. Peut-être est-ce un excès de zèle d'un consul ou d'un ambassadeur qui nous a invités. Hervé, tu as été aussi invité comme nous. Cela arrive.

Monsieur le Président

Mais, bien sûr. Moi, j'ai été invité à des conseils consulaires de Bangkok. Pourquoi ? Parce que cela fait quatorze ans que je suis élu de la circonscription, que j'ai été élu en tant que conseiller AFE et que j'avais dix pays. Donc, la routine, le secrétariat de l'ambassade ou du consulat n'a pas changé sa data base et il a fallu que je leur dise trois fois : « *C'est gentil, mais depuis la réforme, je n'ai pas de compétence à Bangkok* ». Je peux le regretter, mais je n'ai pas de compétence à Bangkok, donc je leur signale que je n'ai pas de compétence à Bangkok et je n'y vais pas. C'est là que j'y reviens, parce que c'est la stricte application de la loi. J'aurais souhaité avoir des compétences régionales, mais on ne nous les a pas données. Elles ne sont pas dans la loi.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre BEZARDIN.

Monsieur Alexandre BEZARDIN

Monsieur le Président,

En fait, on en revient au problème des directives qui ont été adressées aux postes consulaires. En fin de compte, les postes consulaires n'ont été informés de rien pour la plupart. Il faut le reconnaître. Il y a eu des dysfonctionnements au niveau de l'information, de la transmission de l'information. Il y a des postes consulaires qui fonctionnent très bien et pour lesquels il n'y a pas de problème. Mais, malgré tout, quand j'entends mes collègues, ce n'est pas le cas en Italie puisque je n'ai pas de problème particulier, cela fonctionne parfaitement bien. Mais, je vois pour l'ensemble de mes collègues qui ont été élus au même titre que l'ensemble des 442 conseillers consulaires dans le monde, il y a des dysfonctionnements et des distinctions qui sont malheureusement avérés.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Si vous voulez, nous allons en rester là. Juste une remarque, je suis d'accord sur les différences de traitement que nous avons dans les différents consulats ou ambassades. Je ne suis pas d'accord quand vous dites qu'ils n'ont pas reçu les instructions. Ils ont tous reçu les mêmes instructions. Ils ont tous reçus les mêmes télégrammes diplomatiques – non, mon accusation est encore plus grave que la vôtre – sauf que dans certains consulats et ambassades, ils ont pris la peine de lire, dans d'autres ils ne l'ont pas fait.

(Rires et applaudissements).

Sur ce, comme de toute façon, si on continue on va dire toujours les mêmes choses, puisqu'on est à peu près tous d'accord, il y a ceux chez qui cela se passe très bien et ceux chez qui cela se passe moins bien. Je vous propose que nous levions la séance pour un quart d'heure. Normalement, dans un quart d'heure, nos camarades devraient être revenus, afin que nous puissions continuer sur le règlement intérieur.

Je vous remercie.

(Pause).

Nous allons reprendre le cours interrompu de nos travaux. Je vois que les présidents de groupe sont de retour. Est-ce que l'un d'entre eux veut nous faire part de la méthode de travail qui a été adoptée pour travailler sur les différentes propositions du règlement intérieur ?

Si tu veux bien et puisque monsieur Alain-Pierre MIGNON a l'air d'accord.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLHACEN.

Monsieur Mehdi BENLHACEN

Oui, Monsieur le Président,

Nous avons repris la lecture intégrale du règlement intérieur avec le président du groupe Alliance et avec le président du groupe IDÉE. Nous avons regardé les points où il y avait achoppement. Nous en avons discuté ensemble. Nous avons proposé des re-rédactions consensuelles, que Morgane MAROT et Olivier PITON sont en train de remettre en forme. A priori, nous allons vous proposer un règlement intérieur qui fait consensus entre les trois groupes.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Une fois que nous aurons ce règlement, nous procéderons à son vote. Je pense que nous allons l'afficher, de façon que vous puissiez en prendre connaissance. D'après ce que j'ai compris, les présidents de groupe ou l'un des rapporteurs nous expliquera et nous commentera les articles qui ont été modifiés par rapport à la proposition initiale qui vous avait été envoyée par le président de l'assemblée. Je pense que nous allons voter par blocs. C'est d'ailleurs un article du règlement intérieur qui permet de voter par blocs. On ne peut voter par blocs que les articles qui ont été modifiés et ensuite, reprendre le vote sur le texte final. Est-ce que cela est clair ? Est-ce que vous avez des demandes et questions ? Il serait bien que vous ayez une question ou deux, en attendant que Morgane et Olivier reviennent.

Madame *

Monsieur le Président,

Allons-nous voter article par article, par division ou globalement ?

Monsieur le Président

Je croyais avoir dit qu'on votait par division et sur les articles modifiés.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Nous avons travaillé, nous vous avons promis une demi-heure, nous sommes restés deux heures et demie pour terminer. Maintenant, nous avons un consensus. Je crois que nous n'allons pas recommencer une fois de plus, sinon cela ne sert à rien. Nous allons voter par blocs, puis nous irons déjeuner et puis, nous commencerons à travailler pour les Français de l'étranger.

(Applaudissements).

On vient de leur demander de nous faire parvenir, dans un premier temps, tout ce qui avait déjà été réglé dans la chronologie. Le temps que l'on regarde les premiers articles, je suppose qu'ils sont en train de rédiger les derniers, pas les premiers... Ils viennent de nous demander une minute, le compte à rebours a commencé.

Nous avons le texte. Il va être affiché. Qui est désigné comme rapporteur pour nous rapporter le texte, messieurs les présidents de groupe ? Nous sommes d'accord, nous vous présentons les articles sur lesquels il y a des changements par rapport au texte initial. Qui fait ce travail de présenter les articles sur lesquels il y a eu des changements ? Es-tu au courant ? Est-ce Morgane ? Est-ce que le texte s'affiche ? Non, pas encore.

Morgane, nous t'attendions pour commenter le texte, une fois qu'il sera affiché.

Juste une petite question, peut-on avoir le retour sur les ordinateurs du bureau ? C'est parti. Nous partons sur le principe que nous vous signalons les articles qui ont été modifiés et nous vous donnons la nouvelle version de l'article. Nous demandons aux rapporteurs s'ils confirment leur accord et nous passons à l'article suivant.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, vice-président

La première modification qui a été apportée est à l'article 2, alinéa premier. Par rapport au texte qui vous a été soumis, vous voyez le texte qui apparaît en rouge sur les écrans. C'est une simple question de formulation. Ce n'est pas un changement de fond, il n'y a pas de modification, mais simplement une réécriture.

Monsieur Alexandre BEZARDIN

Au nom du groupe Alliance, nous approuvons le texte tel qu'il est présenté.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Oui, nous avons fait cette proposition, donc je vous confirme notre accord.

Monsieur Damien REGNARD

Le groupe IDÉE valide la nouvelle proposition.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

À l'article 12, deuxième tiret :

Tout membre, pour motiver une suspension de séance, faire appel au règlement, à la question, discussion ou encore pour fait personnel.

Le groupe de travail qui a planché à l'instant suggère d'enlever :

Pour fait personnel

Car cela n'était pas très clair.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est simple, c'est quand il y a une attaque personnelle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN

Pour le groupe Alliance, pas de problème, nous acceptons.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Pour le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité, pas de problème.

Monsieur Damien REGNARD

Pour le groupe IDéE, pas de problème. Nous validons.

Monsieur le Président

Je suis désolé, mais je n'ai pas toutes les corrections. Morgane, s'il te plaît, peut-on avoir le papier avec les corrections indiquées ? Le papier de Georges-Francis, puisque c'est lui qui le fait et pas toi maintenant.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Un petit retour en arrière, excusez-moi, je n'avais pas mon document sous les yeux. On repasse à l'article 7. Plutôt que :

Les convocations aux sessions

On a remplacé par :

L'ordre du jour des sessions de l'assemblée est adressé par le secrétaire général.

On revient à l'article 12.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Ne serait-il pas plus simple qu'on vote en bloc là où on s'est mis d'accord et qu'on voit les un ou deux articles où il y avait le problème du verbatim. Parce qu'on va passer tous les articles pour dire qu'on est d'accord...

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Légalement...

Monsieur Alexandre BEZARDIN

Il y a l'accord du groupe Alliance pour voter en bloc.

Monsieur Damien REGNARD

Le groupe IDéE est d'accord pour voter en bloc. La seule chose, nous étions d'accord sur l'article, mais c'est l'article sur les trois ans, six ans, nous attendions la précision sur le verbatim de la dernière session. Nous avons des points d'interrogation sur le maintien de cet article. Nous le maintenons, puisque le verbatim était clair là-dessus. Sinon, nous votons en bloc.

Monsieur le Président

C'est l'article qui concerne la durée des commissions, où l'on proposait, on en avait discuté lors de la première session, que les commissions soient renouvelables tous les trois ans. Sachant que de toute façon, cela n'avait aucune incidence politique, dans la mesure où on avait déjà introduit le principe de proportionnalité et que les présidences et les vice-présidences de commission qui avaient été données à des groupes revenaient à ces mêmes groupes. Cela permettait d'introduire une certaine flexibilité. Après, vous êtes d'accord... votre groupe est contre ?

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Cela est très clair, nous ne souhaitons pas qu'il y ait une obligation, au bout de trois ans, de changer, de faire des élections. Cela devient compliqué. Je pense qu'on est sur six ans, que tous les groupes ont donc leur propre souveraineté. Si, pour une raison ou pour une autre, quelqu'un souhaite, enfin si le groupe souhaite changer ou un président d'une commission souhaite changer, je crois que l'autorité appartient au groupe pour le décider, point barre ! Donc, on n'a pas besoin d'avoir une obligation et on n'a pas besoin d'introduire une notion de trois ans. On en a parlé, on était d'accord.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

L'article tel que nous l'avions proposé introduisait une possibilité, ce n'était pas une obligation, puisque le mot était « peut » et non « doit ». C'était la première chose. Et deuxième chose, j'avais cru comprendre que nous étions engagés par le verbatim de la première session. Dans la discussion que nous avons eue précédemment, nous avons dit que si le verbatim faisait état des trois ans, on garderait les trois ans. Si le verbatim ne fait pas état des trois ans...

Monsieur le Président

Si vous n'êtes pas d'accord, votons.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Tu as raison, c'est une décision que nous avons prise tous les trois. À partir du moment où cela est sur le verbatim et où c'est une décision qui a été prise. Or, aucune décision, aucun vote n'ont été pris à ce sujet sur le verbatim. Simplement, on en a parlé, on a évoqué le sujet, mais il n'y a pas eu de décision de prise. Or, ce que nous avons dit, s'il y a une décision, il n'y a plus rien à dire, c'est le verbatim qui fait foi. Il n'y a pas de décision, nous sommes bien d'accord. Confirmez-tu, Président ?

Monsieur le Président

Je confirme qu'il n'y a pas de décision formelle.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Donc, il n'y a pas de décision et nous restons dans l'esprit de ce dont nous avons discuté, c'est-à-dire de garder les six ans.

Monsieur le Président

Vous êtes vous entendus là-dessus ou faisons-nous un vote ?

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Nous ne nous sommes pas entendus sur ce point.

Monsieur le Président

Si vous ne vous êtes pas entendus, faisons un vote.

Article 57, répartition des conseillers entre les commissions. Il avait été proposé, à l'alinéa 4 :

Un renouvellement des commissions et de leurs membres peut avoir lieu dans la troisième année qui suit la date de la première session. Le renouvellement a lieu dans les conditions fixées à l'alinéa 1 du présent article, conformément aux articles 56 et 58, les articles 56 et 58 étant les articles qui fixent la proportionnalité, non seulement des répartitions des présidences et vice-présidences, mais également du nombre des membres dans les commissions.

S'il n'y a pas d'accord, nous votons.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Sauf si je n'ai rien compris, nous avons un accord tous les trois et maintenant cela change. Nous allons voter.

Monsieur le Président

Nous pouvons voter sur les points sur lesquels vous ne vous êtes pas entendus.

Monsieur Mehdi BENLHACEN

Nous sommes d'accord pour ne pas voter.

Monsieur le Président

Vous êtes d'accord pour ne pas voter, ce qui veut dire que nous gardons la version antérieure, sans les renouvellements tous les trois ans.

Monsieur Mehdi BENLHACEN

Exactement.

Monsieur le Président

C'est ce que vous proposez.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Nous supprimons l'alinéa 4. Très bien, merci.

Monsieur le Président

Nous supprimons les alinéas 4 et 5.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Ce n'est pas un sujet majeur. Cela ne nous empêchera pas de fonctionner comme nous le souhaitons.

Monsieur le Président

Tout à fait.

Point suivant. Il n'y en a pas d'autres. Vous êtes d'accord sur tout le reste ? C'est merveilleux !

Est-il possible de le faire défiler jusqu'au bout, comme cela, il aura été présenté dans son intégralité et nous allons pouvoir voter. Vous faites défiler jusqu'au dernier article, vous faites remonter. Tout le monde ayant été d'accord sur l'ensemble des articles, nous votons. Nous faisons confiance aux rapporteurs. Les présidents de groupe nous ont dit que le seul point de divergence qu'il y avait était l'article sur lequel on vient de s'entendre. On est d'accord sur tous les autres articles qui défilent en ce moment sous vos yeux et on va procéder au vote. Vous êtes d'accord ?

Il y a juste un point sur lequel – et si je me trompe, vous me le direz – l'ensemble de nos collègues qui viennent de travailler sont d'accord, mais qu'ils n'ont pas eu le temps de formaliser dans le texte. C'est le fait que nous conservions, en cas de départ de l'un des présidents ou des vice-présidents, ce principe de proportionnalité auquel nous avons été attachés lors de la préparation du règlement intérieur et sur lequel nous avons basé le fonctionnement de l'assemblée dès les premiers jours.

Si vous en êtes d'accord, dans la mesure où ils n'ont pas eu le temps de le rédiger, je pense que nous pouvons leur faire confiance là-dessus. De toute façon, le principe de proportionnalité était acté dans le verbatim, nous votons maintenant en bloc et ils rédigeront ce petit article qu'ils nous présenteront d'ici la fin de la session.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Pour que cela soit bien clair, que disons-nous ? Nous disons que si demain notre ami président bien-aimé – et nous ne le souhaitons pas, bien évidemment, nous souhaitons qu'il reste là pendant des années et des années – mais s'il n'était plus là, quelle que soit la raison, au Sénat, je ne sais pas, Député ou Président de la République, peu importe, s'il n'est plus là, ce que nous disons, les trois groupes – et c'est quand même sympathique – c'est que dans tous les cas de figure, s'il y a un des groupes qui prend la présidence, les deux autres groupes doivent être représentés par un vice-président de chaque groupe, de façon qu'il n'y ait aucun problème. Nous nous sommes tous mis d'accord et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Nous n'avons pas pu le rédiger, mais nous allons le faire et je pense que cela a un sens et que personne ne sera contre cela.

Nous sommes bien d'accord ?

(Applaudissements).

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Nous sommes d'accord.

Monsieur le Président

Nous procédons au vote. Qui est pour l'adoption du règlement intérieur qui nous a été présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie, dès cet après-midi, nous pouvons recommencer nos travaux.

(Applaudissements).

La séance est levée à 13 heures 30.

JEUDI 19 MARS 2015 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Puisque Monsieur Alain-Pierre MIGNON arrive, notre assemblée est au complet.

Je suis heureux de vous retrouver en session plénière. Nous reprenons donc la suite de nos travaux avec l'intervention de notre directeur, Monsieur Christophe BOUCHARD, à qui je laisse tout de suite la parole.

INTERVENTION DE M. CHRISTOPHE BOUCHARD, DIRECTEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

Monsieur Christophe BOUCHARD, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et messieurs les conseillers, mesdames et messieurs,

Je suis très heureux de me retrouver devant vous en séance plénière pour cette 22^{ème} session de l'AFE et après la session de l'automne dernier, qui avait été largement consacrée à la mise en place de vos nouvelles structures. Je sais et les comptes rendus que l'on m'a faits des travaux de vos commissions montrent que maintenant, l'Assemblée des Français de l'étranger est entrée en vitesse de croisière et que vous avez donc pu travailler sur l'ensemble des sujets. J'ai moi-même participé à une des réunions de la commission des lois pour parler des sujets notamment relatifs à la réforme de la représentation des Français de l'étranger.

Aujourd'hui, à l'invitation de votre président et du bureau, je saisis cette occasion pour vous faire un point sur les projets de l'administration consulaire au service des Français à l'étranger, les chantiers sur lesquels nous travaillons, en précisant bien sûr que le Secrétaire d'État, Mathias FEKL que vous verrez demain reviendra sur un certain nombre de sujets. Par ailleurs, pour ma part, ayant abordé la question lors de la réunion de la commission des lois, je sais que le Secrétaire d'État en parlera demain. Je ne reviendrai pas sur cette question de l'application de la loi de 2013 et des nouvelles structures, mais nous pourrions y revenir, bien sûr, dans le cadre des questions et des réponses en essayant maintenant de n'être pas trop longs, pour justement laisser la place aux débats, sur le sujet des réformes, mais aussi éventuellement sur d'autres questions sur lesquelles vous souhaiteriez revenir.

En un mot, donc, les grandes lignes de nos travaux. Nous avons eu l'occasion d'en parler lors des précédentes sessions, en ajoutant que ceci s'inscrit maintenant dans le cadre de la réflexion que le ministre des affaires étrangères, Laurent FABIUS, a lancée au début de cette année, sur le ministère du 21^{ème} siècle, c'est-à-dire un grand travail de réflexion, de prospection et de proposition sur ce que doit être un ministère des affaires étrangères, en l'occurrence, le nôtre, dans le contexte du 21^{ème} siècle : comment nous devons nous adapter, adapter notre champ d'attributions, notre champ de compétences, nos méthodes de travail. Bien évidemment, le secteur consulaire, c'est-à-dire le service qu'assure le ministère pour nos compatriotes à l'étranger occupera toute sa place dans cette réflexion et j'en dirai un mot dans un instant. Le ministre souhaite, dans ce cadre-là, entreprendre la consultation la plus large possible avec les Français de l'étranger et pour commencer, bien évidemment avec leurs élus, c'est-à-dire avec vous-mêmes.

Sur le contexte dans lequel nous travaillons et dans lequel nous agissons, je dirai qu'il y a deux éléments majeurs qui représentent un petit peu le défi auquel nous sommes confrontés. Le premier élément, c'est bien sûr notre volonté de maintenir ce que l'on pourrait appeler l'exception française en matière consulaire. C'est-à-dire l'étendue de notre réseau et l'étendue des services que l'administration française rend aux ressortissants français à l'étranger. Comme vous le savez, nous avons l'un des principaux réseaux consulaires et diplomatiques dans le monde et nous sommes aussi l'un des pays qui offre la gamme la plus large de prestations de services aux Français à l'étranger, par rapport à ce que font d'autres pays pour leurs compatriotes. Nous souhaitons maintenir cette étendue de services, ce que j'appellerai donc une exception, c'est-à-dire maintenir notre réseau, le plus possible ; le faire évoluer, bien sûr, mais maintenir ce réseau d'un peu plus de 200 postes dans le monde et puis, maintenir l'essentiel des prestations que nous assurons au sein de ce réseau en faveur de nos compatriotes.

Mais, ceci, cette volonté qui s'adresse en plus, comme vous le savez, à une population française à l'étranger qui continue régulièrement d'augmenter, d'environ 2 à 3 % chaque année – beaucoup plus dans certains pays – mais en tout cas une augmentation qui se poursuit et qui a abouti à un doublement de cette population française en vingt ans. Face à ce défi, face à cet objectif, nous avons évidemment les contraintes du contexte budgétaire et économique actuel, c'est-à-dire la participation tout à fait légitime du ministère des affaires étrangères et du réseau consulaire, à l'effort global de réduction des dépenses de l'État et de réduction de l'endettement de l'État sur le plan du budget et en termes d'emplois publics, là aussi, cet effort de restrictions et de contraintes sur le volume de l'emploi public. Ce qui nous oblige donc d'une part à adapter nos réseaux – nous pourrions revenir dessus si vous le souhaitez lors du débat – : notre réseau évolue, vous le savez. Au cours des dix dernières années, nous avons allégé notre réseau en Europe et nous avons fait le choix délibéré de faire porter plutôt l'effort sur l'Europe, d'une part parce que nous avons des communautés qui vivent dans une situation, disons qu'ils ne sont pas confrontés aux difficultés que peuvent rencontrer nos compatriotes sur d'autres continents, qui sont dans un contexte européen plus facile, aussi dans une perspective de citoyenneté européenne qui, évidemment, doit avoir sa contrepartie et son effet en termes de services, que nos compatriotes peuvent avoir auprès des administrations locales et non pas seulement du réseau consulaire. Et puis, tout simplement parce que les distances ne sont pas les mêmes que sur d'autres continents. Donc, nous avons fait porter l'effort de ce côté-là et en revanche, nous avons essayé de renforcer notre réseau, soit par le biais d'ouvertures de nouveaux postes – il y en a eu quelques-unes au cours des dix dernières années – mais aussi de renforcement de postes existants dans certaines zones plus éloignées où nos compatriotes sont confrontés à des difficultés particulières et où aussi l'augmentation de la population française est plus importante qu'ailleurs.

Donc, le contexte est celui-ci et l'autre dimension – et je vais rentrer dans le vif du sujet – c'est de toute façon, compte tenu de cette contrainte entre la volonté de maintenir et même d'améliorer la qualité du service, avec une population française qui augmente et des moyens qui sont contraints, les deux pistes pour sortir de cette équation difficile, c'est la modernisation et la simplification, c'est-à-dire utiliser pleinement les nouvelles technologies, ce qu'elles nous permettent et également simplifier les procédures, les procédures pour les usagers et les procédures pour nos postes aussi, pour qu'ils puissent faire face à la demande et aux nouvelles formes de la demande. C'est donc tout l'enjeu du chantier que nous avons entrepris depuis déjà plusieurs années. Il y a bien sûr eu plusieurs étapes. Des choses et des réformes ont été menées l'an passé et depuis un an. Maintenant, dans le cadre de cette réflexion dont je parlais, nous essayons de poursuivre l'effort et de mener des réformes dans tous les domaines.

Quand je dis, un consulat, dans le cadre de cet exercice souhaité par le ministre sur le ministère du 21^{ème} siècle, c'est ce que j'ai appelé le consulat du 21^{ème} siècle, ce que tous ensemble, nous essayons de bâtir.

Pour ne pas être trop long, je mentionnerais surtout les têtes de chapitre et les principaux thèmes. Ensuite, nous pourrions revenir dessus au cours de la discussion. Donc, autour de ces deux pistes principales, le consulat moderne, le consulat simple, sachant qu'évidemment, certaines mesures, certaines dispositions sont à la fois des facteurs de modernité, notamment sur le plan de l'utilisation des nouvelles technologies et des facteurs de simplification.

Je citerai quatre volants principaux dans chacune de ces deux directions : le consulat moderne, aller vers le e-consulat – pour parler en bon français – c'est-à-dire l'utilisation des nouvelles technologies, le consulat à distance, un consulat où le plus possible de démarches administratives peuvent être remplies sans que les usagers n'aient besoin de se déplacer, ce qui évidemment a une importance particulière dans notre réseau, puisque nos compatriotes n'ont évidemment pas, à l'étranger, la même couverture administrative qu'ils peuvent avoir en France.

Là-dessus, quatre points, je les mentionne rapidement. Le premier est un petit peu notre réforme principale pour cette année 2015, c'est l'inscription au registre. Le registre des Français établis hors de France est un peu la base, le socle de toute notre activité consulaire, puisque c'est le point de départ, la connaissance de la communauté française, la possibilité pour chaque Français de s'inscrire, d'être connu du consulat et/ou de l'ambassade et ensuite, de bénéficier des différentes prestations.

Le projet est une refonte de l'application par laquelle nous gérons le registre, qui va se traduire par une modernisation, une simplification. Le point principal sera la possibilité pour les Français de s'inscrire en ligne au registre des Français établis hors de France, au lieu, aujourd'hui, soit de devoir se rendre au consulat, ou dans certains cas, d'envoyer un formulaire par la Poste. S'inscrire en ligne, c'est évidemment un facteur de simplification, de facilité pour les usagers. C'est aussi un encouragement à l'inscription. Je crois qu'il ne faut pas avoir d'illusions, il y aura toujours une partie de nos compatriotes qui ne s'inscriront pas au registre, mais nous faisons tout ce que nous pouvons pour faciliter les choses, donc pour encourager de nouveaux compatriotes et une partie plus importante de nos compatriotes à s'inscrire.

C'est aussi avoir, grâce à ce nouveau système, une image plus fidèle, plus exacte, plus précise de la communauté française par rapport au système actuel où à la fois par le fait que l'inscription est valable cinq ans, qu'il n'y a pas de phénomène d'automatisme des inscriptions, que beaucoup de compatriotes, nous le savons, oublient de se désinscrire ou de signaler leur départ. Il peut arriver aux postes de découvrir, seulement plusieurs années plus tard, que les Français qui sont dans leur registre ne sont plus là ou ont changé d'adresse et donc, on ne peut plus les joindre. Là, cela sera un système qui collera de plus près,

grâce à Internet, grâce à un système d'envoi automatique de mails pour rappeler aux gens que leur inscription va bientôt se terminer, ou pour demander à intervalles réguliers si les gens sont toujours au même endroit, s'ils ont déménagé, s'ils sont rentrés en France, s'ils ont changé d'adresse, etc., donc une image plus précise. Et ensuite, qui nous permettra évidemment, mais cela, c'est l'aspect qui intéressera nos postes, d'opérer des connexions plus simples entre les différentes applications, pour que ces informations exactes que nous aurons de la part des compatriotes soient utilisées à bon escient. Ceci devrait nous permettre de mieux gérer, de façon plus facile, plus fluide, plus exacte, l'ensemble de nos populations.

Le deuxième point, c'est l'amélioration du vote par Internet. D'ores et déjà, vous le savez, les Français de l'étranger sont les seuls parmi l'ensemble de la population française, qui peuvent participer aux élections politiques, législatives, consulaires par la voie d'Internet, ce qui n'est pas possible, aujourd'hui, en métropole. Là, l'objectif est d'aboutir, pour 2017, c'est-à-dire pour les prochaines élections où, normalement, les Français de l'étranger seront appelés à voter par Internet pour les législatives, à un nouveau système de vote par Internet, là aussi avec l'objectif d'aboutir à quelque chose qui soit plus simple, plus efficace, en prenant en compte toutes les imperfections qui ont existé, que vous connaissez, en 2012 et 2014, puisqu'en 2014, grosso modo, nous avons réutilisé, faute de temps, le même système qu'en 2012. Là, en 2017, nous aurons un nouveau système plus convivial – nous pourrions revenir là-dessus.

Un troisième autre projet, qui est plus à moyen terme, notamment pour des raisons budgétaires, c'est en matière d'état civil, ce qui sera une vraie révolution pour l'état civil, plus de deux siècles après le Code civil, c'est le registre électronique de l'état civil, c'est-à-dire la fin de l'acte papier qui était considéré comme une base intangible de l'état civil à la Française. C'est un projet lourd, qui représente un gros budget, qui sera mené conjointement avec le ministère de la Justice, qui bute un petit peu aujourd'hui sur des questions budgétaires, ce qui fait que là, l'horizon est plutôt dans les deux, trois ans à venir, 2017/2018, mais qui sera un élément de modernité et de facilitation pour les compatriotes qui vivent à l'étranger et qui auront besoin d'actes d'état civil dans leurs différentes démarches.

Le quatrième point, sous l'angle de la modernité, c'est tout ce qui concerne la communication. La communication interne, pour que notre réseau consulaire puisse mieux fonctionner, c'est un aspect sur lequel nous insistons beaucoup. Et puis, la communication externe, la communication en direction des Français qui est toujours perfectible. Là, deux points principaux : nous avons complètement refondu et revu les pages consacrées aux questions consulaires, c'est-à-dire à la vie des Français à l'étranger ou aux démarches administratives en liaison avec l'étranger, même pour des Français qui peuvent se trouver en France, sur le site Internet du ministère, le site France-diplomatie, l'arborescence, comme on dit, donc l'organisation de la rubrique qui, maintenant s'appelle « Services aux citoyens » a été revue. Elle est en ligne depuis quelques jours et donc, je vous invite évidemment à aller consulter ces pages sur le site Internet du ministère et puis, en fonction des retours que nous aurons, c'est l'avantage avec Internet, nous pourrions toujours corriger et encore compléter et améliorer ce dispositif.

L'autre nouveauté, qui existe là aussi depuis quelques semaines, qui est toute récente donc, c'est une page, une page Facebook qui s'appelle Pégase et qui est la page de l'expatriation et des Français à l'étranger que le ministère, la direction a lancé il y a quelques semaines, qui est la reconfiguration de ce qui était avant la maison des Français de l'étranger, qui était une structure d'information et de conseils pour les Français souhaitant s'expatrier ou étant déjà expatriés et souhaitant avoir des informations sur la vie à l'étranger. La maison des Français de l'étranger avait plusieurs dispositifs. Il y avait un dispositif d'accueil physique des usagers ici, rue de la Convention, qui, en fait, donnait peu de résultats, avait une audience très faible, un accueil téléphonique qui était également assez limité et donc, nous avons choisi de réallouer les moyens, de moderniser tout cela, pour pouvoir toucher plus de population et utiliser les nouvelles technologies. Cela passe par cette page Facebook où, tous les jours, nous mettons des informations qui peuvent intéresser les Français à l'étranger. Soit des informations dont nous sommes la source, soit des liens vers les informations qui existent sur d'autres sites, parce que, évidemment, il y a une multitude de sources d'informations qui peuvent intéresser les Français à l'étranger. Le moyen de cette page Facebook offre une grande mobilité, une grande facilité de mettre des informations. Là aussi, je vous invite évidemment à aller consulter cette page Facebook, qui sera d'autant plus utile pour nos compatriotes, que vous pourrez aussi contribuer à ces informations.

Je rajoute un dernier élément concernant la communication. Comme vous le savez peut-être ou sûrement, nous avons, au sein du ministère, un nouveau système de communication interne, qui s'appelle Portail diplomatie, qui a remplacé les anciens systèmes de télégrammes qu'on connaissait depuis des décennies et donc, nous allons, dans les semaines et les mois qui viennent, ouvrir ce qu'on appelle une communauté d'intérêts, au sein de ce système qui est le système de communication entre l'administration et les postes. Nous allons l'ouvrir à vous, aux conseillers à l'AFE. Nous vous expliquerons techniquement comment cela se passe, l'adresse, les mots de passe, etc. et donc, vous aurez accès à cette communauté d'intérêts, c'est-à-dire un ensemble d'informations qui seront mises en ligne par l'administration centrale, par les postes et qui vous permettront de mieux dialoguer avec nous.

Voilà, sur la modernité ; la simplification, le consulat simple sur lequel nous cherchons à travailler. Quatre autres points qui sont dans des états d'avancement différents. Le premier point auquel, je sais que vous êtes très attachés, ce sont les passeports et la fin de la double comparution pour les passeports, c'est-à-dire pour éviter à nos compatriotes d'avoir à se déplacer éventuellement, selon les cas, deux fois dans le consulat, quand il n'y a pas eu de tournée consulaire, quand il n'y a pas de

remise des passeports, par exemple par les consuls honoraires. Donc, il y a encore des cas où les Français doivent aller deux fois au consulat : une première fois pour déposer leurs empreintes, une deuxième fois pour récupérer le passeport. Donc, nous avons un projet dont nous vous avons déjà parlé, puisque c'est une intention que nous avons depuis longtemps, d'éviter cette double comparution. Il y avait plusieurs pistes. Nous avons obtenu du Ministère de l'Intérieur, un accord de principe sur une des pistes qui est l'envoi par moyen postal sécurisé des passeports, pour éviter aux Français d'avoir à retourner au consulat pour récupérer leur passeport. Cela prend un peu plus de temps que prévu, un peu plus de temps que nous l'aurions souhaité, parce qu'il y a un décret qui doit être pris et qui modifie le décret ancien sur les passeports. Le Ministère de l'Intérieur a d'autres mesures de modifications sur les passeports qui ne nous concernent pas et donc, en raison de cela, en raison aussi de l'actualité depuis janvier, qui a conduit le Ministère de l'Intérieur à accorder la priorité à d'autres textes, la signature et la publication de ce décret que nous aurions souhaitées pour le début de cette année, ont pris un peu de retard. Mais les choses continuent. Nous sommes aussi encore en discussion avec le Ministère de l'Intérieur sur la liste des pays dans lesquels cette procédure pourra être mise en œuvre et donc, il faut, et je crois que le Secrétaire d'État vous en parlera aussi demain, attendre encore quelques mois, mais nous poursuivons cette piste.

Le deuxième point, qui va aboutir plus rapidement, c'est une réforme qui n'est peut-être pas majeure mais qui, concrètement, apportera un plus incontestable pour une partie de nos compatriotes qui sont intéressés, ce sont les procurations. Les procurations pour les élections. Jusqu'à présent, quand un Français voulait établir une procuration à l'étranger, on établissait la procuration, la procuration partait par la valise du poste vers l'administration centrale, ici, et ensuite, était enregistrée et réacheminée vers la commune, en France, où se trouvait la personne devant recevoir la procuration.

Malheureusement, compte tenu des délais et des distances, en particulier pour ceux de nos compatriotes qui s'y prenaient un peu tard, les procurations arrivaient parfois après le jour de l'élection. Donc, nous avons obtenu du Ministère de l'Intérieur que maintenant, les procurations puissent être envoyées directement et par voie électronique du poste vers les communes en France, ce qui simplifiera la tâche aussi pour l'administration, il faut bien le dire, mais ce qui évidemment, permettra, même en faisant la procuration quelques jours avant le jour de l'élection concernée, que ces procurations servent à quelque chose et soient donc reçues à temps dans les mairies.

Troisième chose, sur les listes électorales consulaires, nous sommes en train de mettre sur pied plusieurs réformes qui visent à la simplification. Comme vous le savez, là aussi, beaucoup de compatriotes sont un peu perdus entre l'inscription sur la liste électorale consulaire, l'inscription en France ; ils ne savent plus s'ils votent au consulat ou en France pour telle ou telle élection. Parfois, quand ils rentrent en France, ils oublient qu'ils sont toujours inscrits à l'étranger et donc, le jour de l'élection présidentielle – cela s'est produit en 2007 et en 2012 – ils s'entendent dire qu'ils ne peuvent pas voter à Paris ou à Marseille, parce qu'ils sont toujours inscrits à Singapour ou à Hambourg ou à Miami. Pour cela, nous avons là aussi plusieurs pistes. Une piste est la clarification entre liste électorale consulaire et liste électorale communale, avec le projet de donner l'option aux Français qui vivent à l'étranger ou qui s'installent à l'étranger, de s'inscrire soit sur la liste électorale consulaire et donc plus sur la liste communale, ou sur la liste communale s'ils préfèrent rester ancrés en France, mais dans ce cas-là, sans possibilité de s'inscrire sur la liste électorale consulaire, c'est-à-dire de faire en fait ce qui se passe en France, où on ne peut pas être inscrit sur deux listes en même temps. C'est une des pistes. Et puis aussi, sans rentrer trop dans les détails, en liaison avec la réforme de l'inscription au registre dont je parlais à l'instant, une clarification du lien entre inscription au registre et inscription sur la liste électorale.

Aujourd'hui, quand on s'inscrit au registre, on est automatiquement inscrit sur la liste électorale consulaire, à moins de dire expressément qu'on ne veut pas l'être. En revanche, quand on se désinscrit du registre, on n'est pas désinscrit automatiquement de la liste électorale consulaire. Ce qui donne lieu à ces confusions et pour les gens qui ne savent plus, finalement, où ils sont inscrits. Le nouveau système consistera notamment à lier la désinscription du registre à la désinscription de la liste électorale consulaire, pour que les gens ne se retrouvent plus dans l'embarras et dans l'incompréhension sur l'endroit exact où ils sont inscrits.

Dernière chose, en matière de simplification, d'état civil, j'ai parlé du projet de registre électronique d'état civil, mais avant cela, il y a deux projets que nous avons menés, qui visent à la fois à simplifier les choses, c'est-à-dire supprimer un certain nombre de procédures pour les Français et dans le même temps, à sécuriser les procédures. Je parle à la fois des actes d'état civil qui sont nécessaires dans le cadre d'actes notariés, quand un Français a besoin d'un extrait d'acte de naissance pour présenter à un notaire en France. Pour l'instant, il s'adresse à son consulat ou au service central de l'état civil, il demande un extrait d'acte de naissance et ensuite, il va l'apporter au notaire. Le nouveau système consistera en fait à ce que le notaire demande directement les données d'état civil au service central de l'état civil. Comme cela, l'utilisateur n'aura plus besoin de faire de démarches et en plus, c'est un élément de sécurisation, puisque les données seront transmises directement de l'administration vers les notaires. Le système est techniquement prêt. Il a mis plusieurs années à être mis en place. Simplement, il y a un léger froid entre les notaires et le gouvernement depuis quelques mois et c'est ce qui retarde la signature de la convention qui a été établie entre nous et le conseil supérieur du notariat, pour mettre en place ce système. J'ai évidemment bon espoir, nous en avons parlé récemment avec le conseil supérieur du notariat, que dans les semaines, dans les mois à venir, nous

pourrons signer cette convention. Ensuite, encore une fois, techniquement parlant, le système existe. Le même principe existera pour les demandes de passeport. Là aussi, au lieu d'avoir à demander un extrait d'acte de naissance quand on a à demander un passeport dans une préfecture – cela touche plus les Français qui sont en France – la préfecture obtiendra directement les données d'état civil auprès du service central de l'état civil, ce qui sera là aussi une simplification, une démarche en moins pour les Français et des communications de données plus sûres. Ce qui rentre tout à fait dans l'effort d'ensemble de l'État, du gouvernement, de simplifier les démarches administratives. Il y a régulièrement, au niveau du Premier ministre, de Matignon, un examen de toutes les procédures administratives en France, tout ce que l'on peut supprimer, toutes les procédures inutiles, toutes les obligations inutiles, la paperasserie inutile et tout ce qui peut, sans être supprimé, au moins être simplifié.

Voilà en quelques mots ce sur quoi nous travaillons. Après, il y a d'autres pistes, au niveau de la réflexion, sur le moyen terme, qui tournent autour de la mobilité, de la difficulté à laquelle les Français de l'étranger sont confrontés, qui sont variables selon les pays, comme l'éloignement entre le Français et son consulat ou son consul honoraire. Il y a aussi, je n'en ai pas parlé, mais nous pourrons revenir dessus, notre souhait d'élargir les compétences des consuls honoraires, qui peut être une des réponses et puis, de développer ces instruments de mobilité pour que si le Français ne va pas au consulat, ce soit le consulat qui aille vers lui, en utilisant toutes les possibilités techniques actuelles. Tout ceci prend du temps. Sur certains sujets, nous dépendons d'autres administrations, plus hexagonales, qui regardent évidemment plus les préoccupations des Français de l'hexagone que les Français de l'étranger et puis, nous avons tout simplement des choses qui prennent un peu de temps, parce que cela nécessite parfois des budgets importants, ce qui, par les temps qui courent, n'est pas la chose la plus aisée.

Je voudrais terminer en disant que tout ceci rentre dans le cadre de cette réflexion sur le consulat du 21^{ème} siècle, donc dans le cadre de la réflexion plus générale sur le ministère du 21^{ème} siècle. Le ministre souhaite consulter les Français de l'étranger. Cela va passer par plusieurs choses. D'une part, nous allons mettre en ligne dans les prochains jours, les prochaines semaines un questionnaire qui sera sur tous les sites Internet des postes, pour demander aux Français qui vivent à l'étranger, ce qu'ils attendent de l'administration française à l'étranger, de leur consulat, ce qu'ils souhaiteraient en matière de simplification, de modernisation et donc, nous verrons les réponses qui nous parviendront. Le ministre souhaite évidemment que nous consultions les élus. Cela se fera à plusieurs niveaux. À Paris avec les parlementaires, députés et sénateurs des Français de l'étranger, avec vous bien évidemment au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger. Donc, je lance l'information et l'appel à consultation, vous pourrez vous baser, bien sûr, sur le questionnaire qui sera mis en ligne. Nous verrons aussi si nous pouvons faire une sorte de petit résumé de l'esprit dans lequel se place cette consultation. Ensuite, ce sera à vous de jouer et, dans les semaines qui viennent, à nous faire parvenir, selon les moyens que vous souhaitez, individuellement, collectivement ou par groupes, comme vous le souhaitez, vos réflexions, vos idées et vos suggestions sur ce que vous attendez, notamment sur l'aspect strictement consulaire, les sujets dont je viens de parler, mais aussi bien sûr vos autres réflexions sur l'action du ministère en général, l'action extérieure de la France. Tout ceci donnera lieu à des synthèses. Le ministre suit ce sujet avec une grande attention et ce sera l'un des thèmes principaux de la conférence des ambassadeurs à la fin du mois d'août cette année, qui donnera lieu à un ensemble de propositions et de mesures de modernisation du ministère.

Localement, nous allons aussi demander à l'ensemble de nos chefs de postes, ceux qui sont présidents de conseils consulaires, d'inscrire ce point aux réunions des prochains conseils consulaires, ceux qui se tiendront au premier semestre, pour que localement, auprès de vous-mêmes en tant que conseillers consulaires et de vos collègues qui sont conseillers consulaires, que vous puissiez vous exprimer sur ce sujet et nous continuerons bien sûr à vous tenir informés au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Désolé, comme d'habitude, j'ai été un peu plus long que ce que j'avais dit au départ, mais il y a beaucoup de sujets et je suis bien sûr maintenant tout à fait disposé à répondre à vos questions ou à vos remarques sur ces sujets ou sur d'autres sujets d'actualité. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur. Il est 15 heures 10. À 15 heures 30, nous passons à la séance des questions. Nous avons donc vingt minutes. Chers collègues, soyez concis et évitez de poser des questions qui ont déjà été posées dans les questions orales ou les questions écrites. Mais, je sais que vous ne le ferez pas.

Monsieur le président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Directeur, pour cet exposé vraiment très clair. J'ai trois petits points à évoquer. Le premier concerne l'inscription en ligne, qui n'est pas vraiment tout à fait nouvelle. Peut-être maintenant les modalités en seront-elles simplifiées.

Maintenant, je voudrais avoir la confirmation que pour pouvoir voter, avoir des papiers, etc., il faudra au moins une fois se présenter aux postes et que tout ne pourra pas être fait en ligne. C'était la première question.

La deuxième concerne l'inscription conjointe sur les listes électorales et consulaires. Si je trouve tout à fait opportun de coupler la désinscription, je suis plus réservée sur le fait de découpler l'inscription sur l'une ou sur l'autre, parce que cela existait avant et on s'apercevait que beaucoup d'électeurs confondaient l'inscription sur une liste électorale et le fait d'être candidat sur une liste électorale. Donc, il est possible que cette question ait déjà été posée et si c'est le cas, je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Le troisième point concerne les instruments de mobilité qui sont quand même des demandes récurrentes depuis des années, depuis le logiciel Chamois jusqu'à la valise Itinera. Je voudrais savoir quelles sont les réalités du terrain aujourd'hui. Je vous remercie.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Merci beaucoup.

Sur les démarches en ligne, clairement, le principe est de multiplier la possibilité de démarches en ligne sur tout ce qui peut être fait en ligne à distance. Je dis bien « possibilité », puisque je sais bien qu'une partie de nos compatriotes n'ont pas Internet et ne le maîtrisent pas. Il restera toujours la possibilité de venir au consulat ou d'envoyer un courrier pour ceux qui n'ont pas Internet ou qui ne souhaitent pas l'utiliser. Mais, l'évolution dans ce domaine comme dans tous les autres est vraiment cela. Le point qui reste le nœud et c'est tout le problème sur les passeports, c'est la biométrie, c'est-à-dire l'obligation d'avoir à déposer ses empreintes. Je pense que dans quelques années, mais c'est plus du moyen terme, même la biométrie ne sera plus un obstacle, puisqu'il y a des dispositifs mobiles et on peut même imaginer des logiciels dans l'avenir, où les gens se débrouilleront eux-mêmes pour prendre les empreintes et les envoyer. Mais, pour l'instant, ce sont les empreintes qui obligent les usagers à venir au consulat ou à attendre une tournée consulaire. Mais, vraiment, l'idée est de développer la possibilité de démarches en ligne, qui sont quand même beaucoup plus simples pour les gens.

Inscription conjointe registre et liste électorale : conformément à ce que vous dites, l'idée est que les choses soient le plus clair possible dans l'esprit des gens. C'est pourquoi nous travaillons sur cette application d'inscription au registre en ligne. Le Français qui s'inscrira au registre des Français établis hors de France se verra poser une question très claire au moment du processus : souhaitez-vous être inscrit sur la liste électorale consulaire ou pas ? En donnant une option claire, plutôt que le système actuel, qui était donc une inscription automatique, sauf si on disait le contraire. Et on sait très bien qu'une bonne partie des compatriotes ne lisait pas ce petit bout de ligne et donc, se retrouvaient inscrits sans savoir qu'ils l'étaient. Là, il y aura une démarche volontaire et un choix volontaire et très clair, entre l'inscription sur la liste électorale consulaire ou communale. Ensuite, au moment du départ, tout simplement comme cela se passe en France, le fait de partir de l'étranger, de se désinscrire, entraînera la désinscription et les gens en seront informés.

Sur les instruments de mobilité, l'idée est évidemment de les développer, de les moderniser, de les rendre plus efficaces. La fameuse valise Itinera a le mérite d'exister. Nous sommes tous conscients de ses faiblesses, de ses problèmes techniques, sans parler de son poids, puisque cela fait 20 kg. Ce n'est pas facile à utiliser. Il y a des compagnies aériennes qui refusent de les prendre en soute. Idéalement, là aussi, on pourrait imaginer des dispositifs plus performants, plus légers, qui prennent la taille d'une tablette et moins chers aussi, ce qui permettrait de les développer plus largement. Mais pour ceci, malheureusement, nous ne sommes que les utilisateurs en fin de chaîne. Nous dépendons des autres ministères, du Ministère de l'Intérieur pour tout ce qui est délivrance de documents d'identité. Il y a des questions de budget. Il y a de toute façon le délai pour mettre en place de nouveaux dispositifs. Il y a les contrats existants avec certains fournisseurs. Tout cela prend du temps, plus que nous le souhaiterions, mais la direction est bien celle-là, aller vers des dispositifs mobiles et aussi, dans un deuxième, voire dans un troisième temps, des projets existent dans ce domaine, des pays mènent des expérimentations, d'imaginer des sortes de bornes consulaires qui permettraient de réaliser une grande partie des prestations où un Français irait, un peu comme les bornes qui existent dans les gares SNCF, on ferait une demande passeport avec des capteurs d'empreintes, des appareils photo, des scanners pour scanner les pièces justificatives. Tout cela n'est pas de la science-fiction, mais cela va prendre du temps. Il faudra évidemment rassurer le Ministère de l'Intérieur sur la sécurisation de tous ces processus. Mais, c'est clairement l'avenir à moyen terme.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente

Monsieur le Directeur,

Pour revenir à ma question de février sur la LEC et le registre, cela fait de très nombreuses années que nous nous y opposons. Quand vous avez la certitude que la personne s'est vraiment désinscrite, très bien, mais dans les autres cas, surtout pas. C'est notre problème à chaque élection, les gens ont oublié de prolonger leur inscription et ils ne peuvent plus voter, donc nous avons des recours de dernière minute, c'est très compliqué.

Pour l'inscription, on ne peut pas lier les deux, tout simplement parce qu'il y a des pays où des doubles nationaux ne le peuvent pas. Cela comporte des risques de s'inscrire au consulat. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne veulent pas voter, donc il faut leur laisser la liberté.

Pour le choix des élections, j'espère que le formulaire en ligne sera un peu plus simple que le formulaire actuel, parce que quand on veut choisir, pour le « oui », on a une demi-page d'explications et pour le « non », il y a une croix à mettre. Donc, nos compatriotes ont vite fait de choisir. Pour les Européennes, en Europe, s'il vous plaît ajoutez la case à cocher « je vote dans mon pays de résidence », puisque c'est notre possibilité. Cela évitera les gros problèmes que nous avons eus l'année dernière.

Sinon, concernant les procurations, vous avez dit que cela serait simplifié dans la direction « postes et communes », mais c'est souvent le contraire qui nous pose problème, quand les Français font une procuration en France pour l'envoyer aux postes. Donc, cela serait-il envisageable ? Merci.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Merci.

Très rapidement, sur le lien entre LEC et registre, encore une fois, au moment de l'inscription, l'idée est de donner une option claire, de présenter le plus clairement possible les choses, pour quelqu'un qui vient s'inscrire au registre, pour lui dire, au moment de l'inscription au registre : « Souhaitez-vous être inscrit sur la LEC ou sur une liste communale » ? Évidemment, cela ne veut pas dire que quelqu'un qui serait uniquement intéressé par l'inscription sur la liste électorale n'aurait plus cette liberté. Je parle bien de personnes qui viennent s'inscrire au registre et qui se verront présenter l'option la plus clairement possible sur ce qu'ils souhaitent.

Dans l'autre sens, sur la désinscription, nous sommes bien conscients des quelques problèmes qui peuvent se poser. Je sais que les postes sont très prudents là-dessus, de désinscrire quelqu'un qui, tout de même, est toujours dans le pays, mais simplement qui ne s'est pas manifesté, ne répond pas aux courriers et ne se manifeste jamais.

Précisément, le nouveau système sera basé sur des envois réguliers de mails pour vérifier si la personne vit toujours dans le pays, est toujours inscrite, n'a pas déménagé, n'est pas rentrée en France. Donc, comme il y aura ce contact beaucoup plus régulier entre le poste et les Français, nous saurons si les personnes sont là où ne le sont pas. Après, il est tout à fait normal, comme les communes le font, qu'au bout d'un certain temps, si la personne répond clairement qu'elle est partie, elle est désinscrite, mais dans le cas où quelqu'un ne répond jamais, il est tout à fait normal, avec toutes les précautions d'usage, de vérifier si cette personne est encore sur place et de la retirer du registre, si cela doit se passer.

Il y avait une question sur les procurations. Le cas le plus fréquent, ce sont nos compatriotes qui sont à l'étranger, mais qui sont encore inscrits sur la liste communale pour les élections locales, municipales, départementales, etc., et qui souhaitent que quelqu'un vote pour eux en France. C'est ce cas-là dont nous nous sommes occupés pour éviter le problème.

Le cas contraire de personnes qui sont en France, mais qui seraient inscrits sur la liste électorale consulaire, j'avoue que nous allons regarder avec quelles procédures cela se passe. En fait, on me dit que c'est déjà le cas dans ce sens-là, mais qui représente beaucoup moins de monde que dans l'autre sens.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu pour la circonscription « Asie et Océanie »

Monsieur le Directeur,

Pourriez-vous nous indiquer quel est le délai moyen de l'obtention d'une carte d'identité nationale ? En Indonésie, ce sont trois mois, ne pourrait-on faire mieux ? Six mois en Afrique, qui dit mieux ? Nous avons un petit problème de délai, donc nous aimerions savoir pourquoi cela est aussi long et si on ne peut pas améliorer ce qui est prévu.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Le délai moyen dans le monde, je ne sais pas. Je sais que c'est long, très long. On me dit 42 jours, une statistique précise. Je sais que dans certains cas, ce sont quelques semaines. En France, ce n'est pas immédiat non plus et dans certains pays, cela peut être plus que cela. Nous serions évidemment tout à fait ravis que cela aille plus vite. Cela fait partie de nos nombreux sujets de débat avec le Ministère de l'Intérieur, puisque c'est ce dernier qui gère ce processus. Nous avons aussi, nous souhaiterions que le dispositif – cela raccourcirait un peu le processus, cela ne changerait pas au niveau de la fabrication des cartes – soit modernisé et ressemble à ce qu'il est pour les passeports, c'est-à-dire un processus géré informatiquement. Pour l'instant, nous sommes au début du 20^{ème} siècle, puisque les demandes sont faites sous forme de fiches cartonnées qui, ensuite, sont envoyées à Nantes, traitées, ensuite envoyées au ministère de l'Intérieur et à l'imprimerie. Tout cela prend beaucoup de temps. Les usagers le ressentent. Cela prend beaucoup de temps à notre administration. Mais, il y a un projet de carte d'identité numérisée et sécurisée du Ministère de l'Intérieur qui a un peu capoté et du coup, tout ce chantier a été un peu laissé de côté par le Ministère de l'Intérieur. Cela fait partie des sujets dont nous discutons avec eux, mais malheureusement, je ne peux pas vous annoncer une amélioration rapide.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, vice-président

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez annoncé la consultation de nos compatriotes sur ce qu'ils attendent en tant que Français de l'étranger. Je me réjouis de l'amplitude que va prendre ce questionnaire, puisqu'il va passer par différents canaux. Simplement, je me posais la question de savoir s'il ne serait pas possible aussi que les postes l'envoient chacun dans leur circonscription, sur les listes électorales consulaires ou sur les adresses mails qu'ils ont dans leurs fichiers pour les sensibiliser et qu'il y ait véritablement un taux de réponse significatif, car je pense que les Français de l'étranger qui vont régulièrement sur le site de leur consulat ne sont pas très nombreux en pourcentage.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI, conseillère élue pour la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Une petite question très simple sur le problème de fabrication des derniers passeports, ces quelques semaines passées, où la puce insérée dans le passeport était inactive. On recommandait aux postes, en tout cas à ceux du Maroc de ne pas délivrer les passeports si les gens n'en avaient pas un besoin absolu.

Deuxième question, beaucoup plus générale, mais très importante. On avait lancé un chantier dans la dernière AFE sur les tutelles des personnes âgées en perte d'autonomie. J'aimerais que ce chantier soit rouvert car les besoins sont très grands et les ennuis vont arriver très rapidement.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue pour la circonscription « Afrique du Nord »

Bonjour,

Régine PRATO, Égypte. D'abord, merci à toute l'administration, qui est venue pour nous et avec nous aujourd'hui. Je voudrais vous interpeller sur la double comparution pour les passeports. Bien sûr, comme vous le savez, plus il y a d'insécurité dans nos pays, moins nous pouvons nous déplacer. En Égypte, actuellement, on est obligés de comparaître deux fois. Je voudrais bien qu'on change la donne, parce qu'on a énormément de problèmes de déplacements, en ce moment, comme vous le savez.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL

Bonsoir Messieurs-dames.

Je voudrais simplement poser la question pour savoir exactement où nous en sommes au sujet de la dématérialisation des certificats des contrôles d'existence, des certificats de vie et également, la dématérialisation et la mutualisation. Cela est très important à notre époque. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Merci.

Sur les différents points, en trente secondes à chaque fois. Je peux déborder, merci de votre générosité sur le temps.

Sur la consultation des Français de l'étranger, l'idée est effectivement de toucher le plus de monde possible. Après, envoyer des mails à 1,6 million de personnes, c'est difficile, cela coûte de l'argent. On sait aussi que l'envoi de mail, nous le réservons principalement aux questions de sécurité, parce que selon les pays, il y a des endroits où on nous dit que si on envoie trop de mails, on ne les lit plus. Il y a des phénomènes de spams aussi quand on envoie des mails en trop grande quantité. Donc, cela n'est pas la panacée et cela représenterait un coût très important. L'option que nous avons choisie est de mettre en ligne ce questionnaire. Les sites, que ce soit le site du ministère, qui est un des sites publics les plus consultés, les sites des ambassades aussi et je crois que de toute façon, les gens qui sont intéressés par la problématique sont un peu les gens qui vont voir sur les sites. Avec les réseaux sociaux aussi bien sûr, je crois qu'il y aurait une déperdition très grande si on envoyait des centaines de milliers de mails, en dehors des problèmes pratiques. Mais, entre ces questionnaires, avec la consultation des élus, je crois qu'il y aura quand même le moyen d'avoir le retour d'un bon échantillon de la population.

L'histoire des passeports et de la puce sur les passeports, c'est un problème informatique que nous rencontrons, qui est lié à une application du ministère de l'Intérieur. Je ne veux pas toujours porter le blâme sur le ministère de l'Intérieur mais en l'occurrence, encore une fois, nous dépendons de ce système qui est géré par l'Intérieur. Selon les cas, les postes ont trouvé un moyen de contourner la difficulté et donc, ne reprennent pas les empreintes. C'est un peu limite, mais c'est quand même un moyen, pour les gens qui ont besoin de passeports. Effectivement, dans le cas de gens qui n'en ont pas un besoin immédiat, nous préférons attendre, sauf que pour l'instant, le ministère de l'Intérieur n'est pas en mesure de... Je rencontre la semaine prochaine le directeur de l'agence nationale des titres sécurisés, qui gère cela, on n'est pas en mesure de nous dire quand le problème va être réglé. Mais, cela fait partie de nos sujets de préoccupation, mais là, malheureusement, nous sommes un client et un utilisateur, plus qu'un prescripteur.

Sur la question des tutelles, c'est effectivement et depuis longtemps un chantier ouvert. Nous sommes disposés à reprendre la coopération avec les Marocains, qui comme vous le savez, dans les derniers mois, a connu quelques problèmes. Je dis le Maroc parce que c'est un pays qui vous intéresse, mais c'est aussi l'un des pays où le problème se pose, mais il y a aussi des pays en Europe, la Belgique, les États-Unis, donc c'est un phénomène qui, aujourd'hui, ne concerne pas encore des nombres exceptionnels de Français, mais en tout cas, nous y sommes très attachés et là-dessus, on pourrait bien sûr poursuivre la discussion.

Sur les certificats de vie, il y a un certain nombre de pays où les certificats de vie seront supprimés. En revanche, je pense que la dématérialisation n'est pas encore prévue. Par définition, pour un certificat de vie, il faut quand même qu'il y ait un contrôle de l'existence des gens. Cela sera plutôt sous l'angle de la simplification dans un certain nombre de pays où l'exigence des certificats de vie ne sera plus demandée.

J'ai peut-être oublié un point...

Monsieur le Président

La double comparution, pour Mme PRATO.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Oui, la double comparution. Nous sommes tout à fait conscients de cela. C'est bien pour cela que nous avons discuté depuis longtemps avec le ministère de l'Intérieur pour obtenir des avancées. Je crois que j'en avais parlé la dernière fois, l'autre piste était d'autoriser les consuls honoraires de nationalité française à recevoir les demandes de passeports, ce qui aurait permis, dans un certain nombre de pays, dans un certain nombre de cas, aux gens d'éviter un déplacement long vers le consulat, à partir du moment où ils avaient un consul honoraire dans leur ville ou près de chez eux. Ceci, pour l'instant, n'a pas été, en dépit de longues discussions, accepté par le ministère de l'Intérieur. Je sais que le sénateur CADIC mène une action sur ce plan, nous

nous voyons la semaine prochaine pour en parler. Mais là, je dirais que c'est vis-à-vis de nos collègues de l'autre ministère qu'il faudrait agir. Sur la date à laquelle cela va pouvoir entrer en vigueur, je l'ai dit tout à l'heure, nous souhaitons bien sûr le faire le plus vite possible, mais cela prend encore un peu de temps.

À part cela, nous partageons tout à fait votre souhait que cela soit fait le plus vite possible, que cela touche le plus grand nombre de pays, parce que je le disais aussi, il y a une discussion sur les pays dans lesquels la procédure d'envoi par la Poste pourra être prévue, parce que là aussi, il y a des craintes du Ministère de l'Intérieur sur certains pays par rapport aux risques de fraude, aux risques que les passeports se perdent dans la nature et atterrissent dans de mauvaises mains. Donc, cela n'est pas un dossier facile, mais nous faisons tout notre possible pour aboutir à un résultat le plus satisfaisant possible. Mais clairement, tous les pays ne pourront pas être concernés, en tout cas dans un premier temps et le plus rapidement possible.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Nous tenons à peu près le planning, il est 15 heures 35, donc je vous propose que nous passions aux questions orales.

Non, je suis désolé, si on commence à accepter une question de plus, pourquoi la vôtre Monsieur de ZIEGLER et pourquoi pas une autre ? Elles sont toutes de caractère et d'intérêt général.

SYNTHESE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITES

Monsieur le Président

Martine me demande de faire un petit rappel, à la fois pour ceux d'entre vous qui auraient un peu perdu l'habitude, pour ceux qui ne connaissaient pas et pour le public. La synthèse des questions orales est désormais et depuis hier sur le site de l'assemblée. Je rappelle le processus tel que nous le faisons. Nous annonçons la question orale, le sujet, le nom de la personne qui a posé la question. Si une réponse a été obtenue, nous lui demandons si elle est satisfaite de la réponse. Si elle l'est, nous passons à la question suivante. Si elle ne l'est pas, elle a deux minutes pour exposer ses griefs ou la raison pour laquelle elle n'est pas satisfaite. Je pense que les questions orales s'affichent ou vont s'afficher sur les écrans.

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative à la carte européenne de stationnement.

Monsieur le Président

Madame VAUTRIN-DJEDIDI, êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Une remarque : pas tout à fait, puisque dans la réponse figure ma question, c'est-à-dire la délivrance par les préfectures. Évidemment, lorsque les demandeurs résident en dehors de France, il n'est pas question pour eux de s'adresser à une préfecture, donc la réponse n'est pas tout à fait satisfaisante.

Monsieur le Président

Y a-t-il un commentaire de la part de l'administration ? Non. Nous prenons note.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°2.

Question orale n°2 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative à l'ouverture d'un compte bancaire en France pour un Français résidant à l'étranger.

Monsieur le Président

Madame VAUTRIN-DJEDIDI, êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Oui.

(Applaudissements).

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°3.

Question orale n°3 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative au transfert des pensions de retraite et taux de change.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

On m'a demandé un complément d'information que je n'ai pas eu le temps de fournir. L'administration a déjà réagi, mais c'est une question extrêmement technique, qui demande des précisions.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.

Question orale n°4 de Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du sud », relative aux produits financiers : détention et réglementation du livret de développement durable pour les Français à l'étranger.

Monsieur le Président

Vous avez obtenu une réponse, en êtes-vous satisfait ?

Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »

Pas totalement, Monsieur le Président, parce que, en effet, cette question avait été posée en avril 2014, à l'initiative du député Meyer HABIB et nous n'avions pas eu de réponse à ce jour. Concernant la réponse qui m'est apportée aujourd'hui, je comprends les difficultés qui sont liées aux réglementations ou aux textes, mais j'aurais aimé avoir une information un peu plus précise. Également, sur les délais, pour savoir quand nous aurons une réponse du ministère des Finances à ce sujet.

Madame la vice-Présidente indique que l'on passe à la question n°5.

Question orale n° 5 de Monsieur Marc VILLARD, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie », relative aux pensionnés SNCF non-résidents et ayant-droits.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente

Êtes-vous satisfait de la réponse ?

Monsieur le Président

Dans l'immédiat, je n'ai pas encore de réponse, mais je dois dire en fait, à ma grande honte, qu'en cherchant, j'ai trouvé la réponse à cette question.

(Rires).

Je préférerais tout de même qu'ils me l'expliquent, parce que c'était un peu compliqué. La réponse n'est malheureusement pas très favorable pour les ayant droits, à partir du moment où, ne résidant pas en France, ils ne peuvent pas acquérir cette

qualité d'ayant droit et que, contrairement à ce qu'ils pensaient, venir passer six mois en France ne réglait pas la question. Bien que j'aie trouvé cela, j'attends qu'ils me répondent pour me le confirmer.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich), et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à l'inscription au registre, renouvellement et inscription sur la LEC

Madame Martine SCHOEPPNER

Nous venons d'en parler, vous l'avez exposé, donc pas de problème.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n° 7 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative à la reconnaissance par les autres États de la prolongation de la validité de la CNIS

Madame Martine SCHOEPPNER

Pour l'entrée dans le pays, certes, il n'y a quasiment plus de problème. J'évoquais surtout les contrôles qu'il nous arrive d'avoir au sein du pays de résidence. Or, quand on a un contrôle dans la rue, quand le poste de police voit que votre carte d'identité est valable jusqu'en janvier 2015, pour lui, c'est janvier 2015. Ce n'est pas une question d'entrée, ce sont les contrôles dans les pays même qui posent problème.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Un mot très rapide sur ce point. Nous en avons beaucoup parlé l'année dernière. Nous avons effectivement des inquiétudes, et nous en avons fait part au ministère de l'Intérieur, qui avait pris cette décision d'étendre la validité des cartes d'identité de dix à quinze ans. La vérité oblige à dire qu'il y a eu un nombre assez limité de problèmes, beaucoup moins que ce que l'on craignait et l'information qui a été diffusée à l'ensemble des pays, y compris à quelques pays où il y a eu des incidents au début (Turquie, Tunisie), ont fait que cela fait des mois que nous n'avons pas eu connaissance de problèmes particuliers, dont nous avons fait part au ministère de l'Intérieur. Il est vrai que cela peut paraître encore un peu baroque d'avoir une carte d'identité où il est inscrit « fin 2015 » et d'expliquer que cela va jusqu'à 2020, mais dans la vie réelle de tous les jours, nous n'avons pas de retour sur des problèmes. Si jamais vous avez connaissance de problèmes concrets de Français qui seraient arrêtés et inquiétés par la police à cause de cela, faites-le nous savoir et à ce moment-là, nous le transmettrons au ministère de l'Intérieur et puis surtout, nous voyons avec les autorités du pays, parce que parfois, les autorités centrales sont informées, maintenant depuis plusieurs mois, mais il peut toujours y avoir un policier local à un endroit qui n'est pas au courant. Mais enfin, il y a quand même très peu d'incidents, et heureusement.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°8.

Question orale n°8 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative au mandat de protection future, personnes vulnérables.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Je vais demander aux sénateurs, puisqu'apparemment, ils ont travaillé hier là-dessus, ce que je ne pouvais pas savoir à l'avance. Nous verrons ce qu'ils ont voté.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°9.

Question orale n°9 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative aux prêts à la consommation pour les non-résidents fiscaux.

Monsieur le Président

Vous n'avez pas obtenu de réponse, donc nous sommes dans l'attente de la réponse.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°10.

Question orale n° 10 Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient », relative à l'information relative aux conseillers consulaires et aux conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger sur les sites web des ambassades et consulats français.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfait de la réponse ?

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

J'ai eu la réponse à la question avant de déjeuner, donc je n'ai pas eu le temps de vérifier. Je vérifierai et puis, si je ne suis pas satisfait, je reviendrai vers vous. Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°11.

Question orale n°11 de Madame Bérangère EL ANBASSI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative à l'attestation fiscale des pensionnés de la CNAV.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

Non, comment pourrais-je être satisfaite d'une réponse qui se contente de reprendre mot pour mot le texte du mail que nous avait envoyé le service des relations internationales de la CNAV ? Ma question était : envisage-t-on de remettre en place l'envoi postal ? Comme seule réponse, je n'ai que des accès Internet ou téléphone en France à partir de l'étranger, pour des personnes âgées, quelquefois encore une fois en perte d'autonomie. Merci.

Monsieur le Président

Donc, je suppose que vous allez relancer la question auprès de la CNAV par la commission des affaires sociales.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°12.

Question orale n°12 de Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative à l'emploi et à la formation professionnelle.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Je suis satisfaite des points deux et trois de la réponse qui apportent des réponses techniques. Pour le point un, c'est une satisfaction mitigée. Malgré la conscience, la sensibilité aux nécessités de contraintes budgétaires et également à la suppression de certains abus qui ont eu lieu par le passé, je pense qu'il faut souligner une petite contradiction dans l'orientation, puisque ce qui nous a été présenté, notamment ces derniers jours en commission emploi, c'est que ces suppressions de subventions d'organismes d'aide à l'emploi s'inscrivent dans le cadre du recentrage du ministère sur ses missions principales. Or, dans le même temps, le MAE inscrit comme orientation prioritaire la diplomatie économique et donc, on peut considérer que l'emploi est une composante essentielle de l'économie.

En outre, la mobilité internationale est dans toutes les bouches et également la lutte contre le chômage. Donc, il y a sans doute une réflexion à mener sur un nouveau dispositif qui prendrait compte les réalités de notre époque. La commission commerce extérieur, développement durable, emploi et formation professionnelle s'est emparée du sujet cette semaine et présentera des premières réflexions dans son rapport.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur Christophe BOUCHARD

Monsieur le Président,

Un mot sur ce sujet, je n'ai pas eu l'occasion d'en parler devant la commission responsable, pour dire que pour que les choses soient bien claires, de notre part, il ne s'agit évidemment pas de dire que nous nous désintéressons de l'emploi de nos compatriotes à l'étranger. Il ne s'agit pas non plus de faire en sorte que les structures qui existent dans un certain nombre de pays pour aider un certain nombre de nos compatriotes à trouver un emploi disparaissent. Simplement, le constat est que d'ores et déjà, dans un certain nombre d'endroits, ces structures fonctionnaient de façon autofinancée, avec une contribution soit des demandeurs, soit des entreprises. La seule chose est qu'à la fois par principe et aussi compte tenu de l'état des finances publiques, il paraissait possible que ce système perdure sans argent public. Il n'est en effet pas anormal ou scandaleux de demander à une entreprise qui, grâce à un comité pour l'emploi, recrute un Français, de payer une somme pour assurer ce recrutement, qui sera de toute façon beaucoup moins importante que si elle faisait appel à une structure privée. Donc, vraiment, ces structures vont continuer. Ce que nous avons souhaité et ce qui a été expliqué, c'est que pour que les choses ne soient pas brutales, nous avons mis en place un mécanisme de transition pour que ce ne soit pas au premier janvier 2015 que les subventions passent à zéro d'un seul coup, ce qui aurait pu, dans certains cas, remettre en cause les structures, pour leur laisser le temps de trouver d'autres formes de financement, qui peuvent être des cotisations régulières, du mécénat, un paiement, donc en fonction des embauches. Le constat que nous faisons, le retour des postes, c'est qu'en fait, partout, ces structures vont pouvoir continuer à exister, simplement avec d'autres méthodes de financement et donc, sans argent public.

La priorité et l'importance de ces sujets restent là. Simplement, c'était un exemple d'un endroit où on n'était pas obligé d'employer l'argent du contribuable, mais on pouvait trouver d'autres solutions de paiement.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°13.

Question orale n° 13 de Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative aux classes d'intégration dans les établissements scolaires de l'AEFE.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfait de la réponse obtenue ?

Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse »

Non, pas tout à fait. J'aimerais partager l'optimisme de l'AEFE et effectivement, si on fait des classes, on peut jouer sur les mots « intégration ou initiation », il est vrai que ces classes où le personnel existait déjà, disponible au lycée de Vienne, permettent plus facilement d'intégrer des enfants qui ne sont pas francophones, parce que jusqu'à preuve du contraire, on ne parle pas trop le français en Autriche. Les Russes et beaucoup de personnes de pays tiers qui sont présents et qui mettent leurs enfants dans les écoles privées ne sont pas francophones. Je pense que la baisse des effectifs nous fait un peu peur, surtout qu'elle se place au niveau des classes maternelles.

Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°14.

Question orale n°14 de Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse », relative à la prise en compte des cotisations retraites accumulées dans différents pays de l'Union européenne.

Monsieur Louis SARRAZIN

Je suis tout à fait satisfait de la réponse.

Merci.

Monsieur le Président

Très bien. Nous en avons terminé avec les questions orales et nous passons maintenant aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité n° 1 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes », relative au devenir de la section consulaire d'Assomption (PARAGUAY)

Madame Michèle GOUPIL, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Merci, Monsieur le Président.

Ce que je peux dire, c'est que je ne suis pas satisfaite et que cette mesure sera très mal perçue par nos compatriotes au Paraguay et encore moins comprise. Pourquoi incomprise ? En particulier pour deux raisons. D'abord, parce que cette décision est contradictoire avec l'objectif, souvent réaffirmé par les pouvoirs publics, que nos consulats dispensent un service de proximité. Or, si les Français du Paraguay doivent faire un voyage de 2 000 km pour aller à Buenos Aires faire leur passeport, le service de proximité n'existe plus.

L'autre contradiction, c'est par rapport à une affirmation qui est également souvent formulée, d'adapter le réseau consulaire à l'évolution de nos communautés. Or, la communauté française a doublé au Paraguay au cours des dix dernières années. C'est actuellement un pays en plein essor économique, qui fait une politique très active pour attirer les investissements étrangers. Beaucoup de sociétés françaises font de la prospection actuellement au Paraguay, dans le cadre d'une perspective d'investissement et si le consulat ferme et que tous les expatriés doivent se rendre à Buenos Aires pour tout ce qui relève des affaires consulaires, je trouve que cela est regrettable.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur Christophe BOUCHARD

Un mot sur le Paraguay et sur les autres postes qui sont concernés. Effectivement, dans le cadre de l'effort global du ministère dont je parlais, il a été décidé de modifier le format d'un certain nombre de postes. 13 postes l'année dernière et un autre groupe de 13 postes entre maintenant et en 2017. Ce ne sont pas des choix faciles. Il y avait plusieurs options à partir du moment où il y avait l'obligation, pour le ministère, de supprimer un certain nombre d'emplois publics dans le réseau. Les

options étaient soit alléger les effectifs dans certains postes, à partir du moment où, clairement, le choix de l'universalité, c'est-à-dire l'option de fermer les ambassades était écartée, donc nous sommes arrivés à ce choix-là.

Les pays dans lesquels ces transformations ont eu lieu ou vont avoir lieu ont été choisis en raison de la petite taille des ambassades et nous avons essayé de plaider pour que cela touche les pays où les communautés françaises sont les moins importantes en nombre.

Par ailleurs, évidemment, et en lien avec ce que j'ai dit précédemment, l'idée est que l'on puisse faire le plus de choses possible à distance, c'est-à-dire qu'il y ait le moins possible de répercussions pratiques pour les Français.

S'agissant des passeports, compte tenu toujours de la biométrie, cela peut être l'une des démarches où il faut se déplacer, mais nous verrons dans ce cas-là, comme nous le faisons dans d'autres endroits où il n'y a pas de consulat ou d'ambassade, s'il peut y avoir des tournées consulaires régulièrement, pour recueillir les demandes de passeports de nos compatriotes qui vivent dans ce pays, comme cela a déjà lieu dans des endroits où il n'y a ni consulat ni ambassade. Le reste des démarches, l'idée est que cela puisse se faire en ligne, par correspondance et que de ce fait, la distance ne soit plus un problème. Sachant que ces postes n'auront plus de compétences en matière consulaire régulière administrative. Ils resteront évidemment à la disposition des Français dans des cas de crises et d'accidents, et aussi pour émettre des titres d'urgence, dans des cas particuliers. Encore une fois, nous sommes tout à fait conscients des difficultés que cela peut poser. Cela fait partie de la contrainte à laquelle nous sommes confrontés et nous verrons au fur et à mesure comment cela se passe et comment on peut adapter les missions, la façon de travailler, les déplacements du poste de rattachement qui devient un peu la tutelle du poste, pour essayer de faire en sorte que les conséquences soient les moins négatives possible pour nos compatriotes.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°2.

Question d'actualité n° 2 de Monsieur Alexandre BEZARDIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du sud », relative aux prélèvements sociaux CSG et CRDS pour les non-résidents fiscaux sur les revenus du patrimoine

Monsieur le Président

Nous avons été assez nombreux à poser cette question, mais devant la qualité et l'argumentation de cette question, nous avons jugé bon de retirer nos questions, qui étaient beaucoup moins détaillées.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre BEZARDIN.

Monsieur Alexandre BEZARDIN

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Globalement, je m'attendais à cette réponse. Ceci étant, j'aurais voulu savoir à ce stade, quand j'ai dans la réponse : « Le gouvernement entend agir rapidement », j'aimerais savoir quels sont les délais et enfin, savoir également quelles seront éventuellement les propositions pour adapter notre droit à ce type de problématiques qui relèvent notamment de la double imposition qui est contraire aux principes européens.

Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°3.

Question d'actualité n° 3 de Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale », relative à la sécurité et aux enlèvements à Madagascar

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfait de la réponse obtenue ?

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Disons que je suis moyennement satisfait. Maintenant, je conçois qu'il est difficile de communiquer sur le sujet. L'objet serait quand même qu'au niveau des autorités françaises, il y ait une coopération plus affirmée avec les autorités malgaches,

pour éradiquer le phénomène, qui a pris une ampleur importante ces derniers mois, au rythme d'un tous les quinze jours et qu'on trouve une solution à cette difficulté.

Je vous remercie.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.

Question d'actualité n° 4 de Monsieur François BOUCHER, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes », relative à la fermeture de la section consulaire au Honduras

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfait de la réponse ?

Monsieur François BOUCHER, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Disons que sur la première partie, oui et sur ce cas du Honduras, on en a déjà pas mal parlé, mais j'avais ajouté dans ma question un problème sur justement la sécurité, car on se trouve dans un des pays, ou le pays qui a le plus fort taux d'assassinat dans le monde et donc, des familles françaises vont devoir se rendre de Tegucigalpa à Guatemala City et donc, je dirais, prendre un certain nombre de risques. Et là, la réponse qui m'est faite, qui est le paragraphe sur la sécurité, ne me satisfait pas. Car, cela ne répond pas exactement à cette partie de la question.

Monsieur le Président

Merci. Avant de passer à la dernière question, je voudrais faire une remarque sur un certain nombre de questions. La vôtre, celle de monsieur CHAOUI, celle aussi de madame GOUPIL : je pense que ces questions seraient peut-être mieux placées dans les questions écrites, au fil de l'année, voire dans certains cas, sous forme de motion. Cela serait particulièrement le cas de ce dont vient de nous parler monsieur BOUCHER, d'une motion qui pourrait être déposée au niveau de la commission de sécurité.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°5.

Question d'actualité n° 5 de Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord », relative à la sécurité de la communauté française en Tunisie

Monsieur le Président

La dernière question soulève une actualité douloureuse. Elle est posée par Madame VAUTRIN-DJEDIDI sur la sécurité de la communauté française suite à l'attaque terroriste dont viennent d'être victimes des ressortissants étrangers, dont deux Français à Tunis. Madame VAUTRIN-DJEDIDI, nous n'avons pas encore la réponse, vous vous en doutez. Mais, elle vient d'arriver, très bien, sinon, je pense que de toute façon, ce sujet sera abordé demain par monsieur le Secrétaire d'État. Est-ce que la réponse s'affiche ou est-ce que vous voulez que je la lise ? Allez-y.

Madame *

Je vais vous lire la réponse à cette question qui, évidemment, Martine, me touche également. La question a été lue. La réponse qui nous a été donnée par le CDC, sachant qu'il y a eu une réunion interministérielle ce matin pour traiter de la question. Un message Ariane a été envoyé aux 400 inscrits aussitôt l'attaque connue. Une dernière minute a été mise en ligne sur le site des conseils aux voyageurs dans la journée du 18 mars. Notre ambassade a envoyé un message recommandant la vigilance à la communauté résidente en Tunisie. Des cellules de crise et de réponses téléphoniques ont été ouvertes au centre de crise et de soutien et à l'ambassade de France à Tunis.

En ce qui concerne nos emprises, de nombreuses mesures de renforcement de la sécurité ont été mises en œuvre depuis plusieurs années sur le réseau diplomatique et consulaire, ainsi que pour les établissements culturels et scolaires, en réponse à l'accroissement des menaces contre les intérêts français, en particulier en Afrique du nord, au Moyen-Orient et dans la région sahélienne.

Par ailleurs, une mission d'évaluation du ministère des Affaires étrangères et du Développement international se rendra en Tunisie les 26 et 27 mars, afin de faire le point sur les dispositifs sécuritaires de l'ensemble de nos emprises, y compris les établissements culturels et d'enseignement. Cette mission permettra d'établir les demandes précises de renforcement des

dispositifs de sécurité à formuler immédiatement auprès des autorités tunisiennes et les mesures complémentaires à moyen terme que pourra mettre en œuvre le ministère, en lien avec l'institut français et l'AEFE.

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur me signale que Monsieur CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, se rend demain à Tunis.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI

Merci beaucoup pour ces réponses.

Monsieur le Président

Nous en avons terminé avec les questions orales, avec les questions d'actualité. En ce qui concerne les questions écrites, je vous rappelle qu'elles sont sur le site de l'assemblée. Juste une parenthèse, avec le groupe communication qui travaille sur Internet, nous sommes en train de plancher sur un dispositif qui permettrait que vous soyez, via Tweeter, via les flux RSS, etc., immédiatement informés de la mise des questions et de leurs réponses sur le site Internet, par des annonces sur les différents moyens que vous avez : téléphones, iPad, iPhone, etc.

Il existe aussi des questions au gouvernement. Les réponses, nous ne les avons pas. Elles sont envoyées directement à ceux qui ont posé les questions. Si vous nous donnez les réponses, nous pourrions si vous le souhaitez les partager. Pour l'instant, la seule personne qui nous a fait part de questions au gouvernement qu'elle a posées et des réponses qu'elle a obtenues, est Madame SCHOEPPNER.

Voulez-vous nous dire quelques mots sur ces questions au gouvernement ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Très rapidement, une question posée à monsieur FABIUS en 2014. La thématique était plutôt sur ma circonscription, mais cela peut être intéressant dans d'autres. Il s'agit de la tenue des conseils consulaires ailleurs que dans la ville du poste. Par exemple, dans le poste à gestion simplifiée quand il y en a un, pour éviter que ce soit toujours les mêmes conseillers consulaires qui se déplacent. C'est apparemment possible.

J'ai posé une autre question, toujours en 2014, sur le permis de conduire, à monsieur VIDALIES. J'ai obtenu la réponse à la mi-février par Harlem DESIR, donc le ministère des Affaires européennes. C'était sur la reconnaissance, en particulier pour les jeunes, de la partie code du permis de conduire et, quand ils déménagent juste après. Cette partie code ne peut actuellement pas être reconnue. Le secrétaire d'État me dit simplement qu'il a saisi les ministres concernés pour faire avancer cela, puisque cela peut être un frein à la mobilité.

La troisième lettre est sur les missions de l'État qui était adressée à monsieur FEKL. Là, le bureau exécutif s'est associé à cette lettre. Je n'ai pas encore de réponse, mais je ne doute pas que monsieur FEKL y répondra demain, dans son intervention, puisque cela concerne les missions de l'État.

Monsieur le Président

Nous en avons terminé avec les différentes questions et nous passons donc maintenant à la présentation des premiers travaux d'une commission, avec la commission de l'enseignement. Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir nous rejoindre.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT,
DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE**

Monsieur le Président

Veuillez, s'il vous plaît, reprendre place. Si vous souhaitez avoir des échanges, vous pouvez les avoir à l'extérieur de la salle, s'il vous plaît.

L'enseignement est une des préoccupations principales de nos concitoyens à l'étranger et il est donc symboliquement intéressant et marquant que la première présentation des travaux de cette assemblée nouvelle formule commence par la présentation des travaux de la commission enseignement.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Monsieur le Président.

Je mesure tout l'honneur qui nous est fait de présenter les premiers travaux de cette nouvelle assemblée.

Comme le règlement intérieur a été considérablement modifié sur le travail des commissions par rapport à l'assemblée précédente, nous avons choisi de vous présenter trois rapports et donc, nous avons trois rapporteurs, un par rapport.

Le premier traitera des frais de scolarité dans les établissements du réseau. Le second parlera de l'audiovisuel extérieur. Le dernier du handicap et des besoins éducatifs particuliers des élèves dans le réseau AEFE.

Pour le premier rapport, nous vous soumettrons deux résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité en commission. Pour le deuxième rapport, nous vous soumettrons une résolution et une motion, également adoptées à l'unanimité en commission. Pour le rapport sur le handicap et les besoins éducatifs particuliers des élèves dans le réseau AEFE, nous vous soumettrons une résolution adoptée également à l'unanimité en commission.

Je passe la parole tout de suite à Philippe LOISEAU, qui est donc rapporteur avec Chantal PICHARLES, qui l'a beaucoup aidé, pour le rapport thématique sur les frais de scolarité dans les établissements du réseau.

Monsieur Philippe LOISEAU, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Président.

Je vais effectivement vous rapporter sur le sujet des frais de scolarité dans les établissements du réseau. Le document devrait s'afficher. Il y a un problème technique, donc vous n'aurez pas le document sous les yeux, mais il sera accessible prochainement sur le site, et sans doute aussi distribué tout à l'heure, pour ceux qui ont réussi à avoir des photocopies... Tout le monde l'a.

Deuxième réserve, celle-ci est justifiée, vous excuserez les quelques fautes de frappe qui sont restées dans le document que vous avez à votre disposition. Nous n'avons pas eu le temps de faire une deuxième relecture au début de l'après-midi, mais rien n'a été changé sur la substance.

La commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel et de la francophonie a reçu lors de cette session Madame Claudine LEPAGE, sénatrice des Français établis hors de France, ainsi que Monsieur Philip CORDERY, député de la 4^e circonscription des Français de l'étranger qui ont présenté le rapport parlementaire que leur avait confié en 2014 Madame Hélène CONWAY-MOURET, alors ministre déléguée aux Français de l'étranger. Le rapport a été remis au ministre des Affaires étrangères fin février 2015.

La commission a également procédé à l'audition de Madame Hélène FARNAUD-DEFROMONT, directrice de l'AEFE et de Monsieur Jean-Luc MASSIN, directeur du service des aides à la scolarité de l'agence, ainsi que de Monsieur François DENIS, président honoraire de la FAPEE et Madame Isabelle TARDÉ, déléguée générale. Enfin, nous avons reçu Madame MANCIP, directrice de la sous-direction des affaires sociales du MAEDI.

Je commencerai par un état des lieux. Ensuite, il y aura une partie consacrée au budget de bourses pour cette année. En troisième partie, vous aurez un éclairage rapide sur le rapport parlementaire. Enfin, je vous donnerai lecture de quelques points qui ont été abordés hier par les conseillers, avec nos échanges avec l'administration, notamment avec l'Agence et les parlementaires.

1. État des lieux

La part des familles dans le financement de l'enseignement français à l'étranger était, lors de la création de l'agence en 1990, estimée à environ 50 %. Elle est passée aujourd'hui à quelque 72 %, la part de l'État étant de 28,5 %. En premier les lieux, les familles sont maintenant presque au bout de leurs capacités contributives. Par ailleurs, dans le cadre budgétaire contraint qui est le sien, l'agence doit faire face en 2015 à une baisse de 2 % de son budget alloué par rapport à l'année précédente. Je vous renvoie naturellement pour des éléments très précis, au site de l'Agence, qui est très complet.

Il est évident que dans ce contexte délicat d'un point de vue budgétaire, les frais de scolarité par type d'établissements (en gestion directe, conventionnés, homologués ou labellisés) sont de plus en plus élevés. À la fin 2012, les frais de scolarité s'élevaient à 4 847 euros en moyenne pour l'ensemble des établissements. Les frais de scolarité sont en hausse régulière, même si la hausse est plus légère.

Par rapport à 2007, la hausse cumulée, toujours en moyenne mondiale, est de 45,25 % pour l'ensemble du réseau. La hausse moyenne dans les EGD semble inférieure à celle constatée dans les autres établissements. Si elle est parfois supérieure, elle serait, selon l'agence, imputable à la mise en œuvre de projets immobiliers importants.

Pour la campagne des bourses de 2014, il semble que la hausse soit ralentie, en tout cas pour le rythme nord, avec une augmentation de 0,5 % ; et qu'il y ait une baisse sensible pour le rythme sud d'environ 13,9 %. Cela, en raison de la dépréciation des monnaies de la zone puisque, toujours selon l'AEFE, les frais de scolarité en monnaies locales poursuivent leur augmentation.

Pour la campagne actuelle des bourses, l'agence s'attend à une hausse des coûts des aides à la scolarité du fait de la dépréciation de l'euro, qui pourrait être de 2 millions d'euros pour les États-Unis, pour maintenir le même niveau de bourses pour le même nombre de bénéficiaires. Cela nous a été communiqué par Monsieur MASSIN hier après-midi.

2. Budget des Bourses (AEFE, programme 151)

Il augmente pour la campagne 2015 (+ 8,5 % équivalent à un budget de 125,5 millions d'euros), mais en raison du « gel républicain » (réserve de précaution), le budget est régulé à 115,46 millions d'euros.

Madame MANCIP, sous-directrice de la direction des affaires sociales du ministère des affaires étrangères et du développement international a précisé de son côté le rôle du ministère, pas toujours connu en la matière, pour ce qui concerne les attributions budgétaires, puisque c'est lui qui gère la subvention d'État à l'agence pour les aides à la scolarité.

Le budget augmente donc comme annoncé dans le cadre du triennum, mais il est à craindre que vu la croissance continue du nombre d'élèves et la hausse des frais de scolarité, le budget alloué aux bourses ne suive pas.

À ce stade de la campagne de bourses 2015-2016, l'agence indique constater une baisse du nombre de demandes de bourses de l'ordre de 2 %, tout comme pour la campagne précédente.

L'agence enregistre également une baisse de 13 % des recours gracieux, ce qui indiquerait que les commissions locales et les familles ont intégré la réforme. Par contre des recours contentieux, peu nombreux (une cinquantaine) mais lourds à gérer, persistent. Les familles à l'origine de ces recours sont en général déboutées et le tribunal administratif laisse l'Agence libre des suites à donner, sans lui ordonner d'injonction particulière.

Les conseils consulaires dédiés à l'enseignement et aux bourses, comme les anciennes CLB, ont toute latitude pour proposer des pondérations à la hausse et à la baisse sur la base d'un argumentaire précis et étayé les justifiant.

3. Éclairage sur le rapport parlementaire

Ce rapport avait pour objet d'offrir une vue d'ensemble détaillée du réseau d'enseignement français à l'étranger et une étude sur l'évolution des frais de scolarité depuis 2007. Son objectif est, conformément à la mission confiée par la ministre déléguée, au printemps 2014, de formuler des recommandations visant à la maîtrise des coûts. Dans le cadre de la priorité nationale du gouvernement accordée à la politique éducative, il était indispensable de dresser au préalable un état des lieux de notre réseau.

50 propositions ont été formulées, les services administratifs compétents (DGM, AEFE, ...) sont chargés désormais de les chiffrer afin d'en évaluer la pertinence et la faisabilité.

Au titre des priorités que nous n'avons pas voulu reprendre, puisque nous vous renvoyons naturellement au rapport lui-même, qui est assez important, nous avons listé les suivantes :

- La sanctuarisation du budget de l'enseignement français à l'étranger,
- La réalisation d'un audit de gestion des EGD,
- La poursuite des économies au siège de l'Agence (en particulier par recours au numérique, ou à des regroupements de zones),
- Le développement de partenariats dans les pays d'accueil,
- La mise en synergie des différents acteurs de la communauté scolaire,
- La recherche de nouvelles sources de financement
- La ou les mutualisations de locaux et d'équipements,

- Le conditionnement des aides et subventions au respect des conventions,
- Le rapprochement avec des partenaires pédagogiques,
- Le rallongement des périodes des remboursements des emprunts liés à l'immobilier pour répartir les charges sur plusieurs générations.

Je vous renvoie une nouvelle fois à la consultation en ligne de ce rapport, quand vous aurez l'accès. Cela sera plus facile de cliquer que de recopier une telle adresse.

4. Liste des questions et demandes des conseillers AFE auprès de l'AEFE et des parlementaires.

Nous avons listé les principaux points qui nous paraissaient importants. À savoir, le rôle des élus dans les conseils consulaires dédiés à l'enseignement et aux bourses. On se reporte au décret d'application 2014-144 du 18 février 2014. Parmi les sujets de discussion qui peuvent y être abordés, il y a évidemment le fonctionnement des établissements, les consultations, l'étude et le suivi des dossiers de bourses au poste consulaire, avant les conseils consulaires et après la commission nationale. C'est-à-dire qu'il y a aussi un retour sur les décisions de la commission nationale des bourses. Des discussions sur l'état et l'évolution des projets des établissements ayant un impact budgétaire (elles sont nombreuses : travaux, construction, équipements ...).

Le rôle des comités de gestion par rapport à la hausse des coûts (établissements conventionnés) a également été évoqué, de même que le travail du conseil d'administration de l'Agence sur la nouvelle convention type pour les établissements conventionnés. Je précise que cette convention type sera étudiée et votée par le conseil d'administration de l'Agence la semaine prochaine à Paris.

L'invitation des conseillers consulaires aux conseils d'établissement. Elle repose également sur le décret, je vous invite à vous y reporter, afin de faire valoir vos droits d'élus auprès de vos postes consulaires.

La représentation des conseillers consulaires dans les conseils d'établissement fera l'objet d'un développement ultérieur de la part de la présidente de la commission, ainsi que du président de la commission des lois, puisque nous avons traité solidairement de ce sujet.

La présence enfin des conseillers consulaires dans les conseils d'administration et les conseils de gestion avec voix consultative nous paraît également un axe de travail important qui pourrait aboutir sous conditions.

Enfin, les difficultés liées au plafond d'emplois dans le réseau, qui nous posent effectivement de gros problèmes en matière de redéploiement, de stratégie et d'offre éducative complémentaire.

J'en ai terminé avec le détail du rapport, en tout cas dans son résumé.

Monsieur le Président

Avant de voir les résolutions, je vous propose de voir si vous avez des questions ou des remarques particulières, très brièvement, sur ce rapport, de manière qu'il soit considéré comme adopté et qu'ensuite, nous passions à l'examen et au vote des deux résolutions.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'approbation de ce rapport. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Rapporteur, pouvez-vous nous donner connaissance de la première des résolutions, sachant que je pense qu'elle va être affichée sur les écrans.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Résolution n° ENS/R.1/15.03

Monsieur Philippe LOISEAU donne lecture de la résolution n° ENS/R.1/15.03 relative au redéploiement stratégique des moyens du réseau de l'AEFE en fonction des priorités de l'État, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.1/15.03 relative au redéploiement stratégique des moyens du réseau de l'AEFE en fonction des priorités de l'État. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

(Applaudissements).

Résolution n° ENS/R.2/15.03

Monsieur Philippe LOISEAU donne lecture de la résolution n° ENS/R.2/15.03 relative aux frais de scolarité, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

C'est juste sur la forme, il y a des points virgules, des virgules, peut-être faudrait-il uniformiser tout cela.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Accordé !

En l'absence d'autre demande de prise de parole et sous réserve des modifications proposées par Madame Radya RAHAL, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.2/15.03 relative aux frais de scolarité. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »

Merci, pour la commission, à toute l'assemblée, d'avoir approuvé le rapport et ces deux résolutions. Je passe la parole à Monsieur HUSS, qui est le rapporteur du compte rendu de la réunion du mercredi 18 mars avec les responsables de l'audiovisuel extérieur, et qui vous soumettra une résolution et une motion.

Monsieur Francis HUSS, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la Francophonie

Merci.

Ce rapport que vous avez sous les yeux ne devrait pas comporter de fautes de frappe, car il a été relu, avec l'aimable participation de ma collègue, Maryse IMBAULT, que je remercie.

Nous avons rencontré les responsables des deux grands éléments de l'audiovisuel extérieur, France Médias Monde, appelé également FMM, duquel j'ai l'honneur d'appartenir au conseil, en votre représentation, et TV5 Monde.

1. France Médias Monde

Passons directement à certains points qui me paraissent plus importants, puisque vous avez le texte sous les yeux. Je rappellerai que RFI est une radio d'information en continu, qu'elle a été créée en 1931 – je n'étais pas encore né – et qu'elle est diffusée en 14 langues dans 183 pays, avec 800 radios partenaires et 400 bureaux dans le monde. C'est donc une institution très diffusée dans le monde.

France24 est une télévision d'information en continu également, en français, en anglais, en arabe et prochainement en espagnol. Elle ne dispose, elle, que de 142 bureaux dans le monde.

Enfin, MC Doualiya émet en arabe et en langues locales africaines.

Le budget de France Médias Monde est de 240 millions d'euros, en baisse de 4 % par rapport à 2011, année de l'arrivée de la nouvelle présidente, Madame SARAGOSSE. Le nombre d'emplois est plafonné. Malgré tout, chaque mois, il y a de nouvelles missions à remplir, sans nouvelle création de postes. C'est donc un exercice qui suppose pas mal d'efforts de productivité.

FMM a peu de recettes propres, parce que la publicité y est difficile. La revente des programmes est soumise à de nombreuses contraintes.

Les perspectives qui nous ont été indiquées par Madame SARAGOSSE sont l'innovation technologique avec des installations de pointe, le développement des réseaux sociaux (avec 22 millions d'amis sur Facebook), la TNT en Afrique, la sécurité en raison de menaces permanentes (d'ailleurs, on a rappelé à ce sujet que deux journalistes de FMM avaient été assassinés il y a deux ans), enfin des efforts sur le marketing afin de mieux se faire connaître.

Parmi les questions/réponses, la plus importante, qui nous a davantage intéressés a porté sur les mises en demeure du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à la suite des informations diffusées lors des attentats de janvier. Remontrances qui ont été faites à toutes les télévisions, mais également à France Médias Monde qui pourtant était, d'après Madame SARAGOSSE, celle qui avait pêché le moins.

2. TV5 Monde

Nous avons ensuite vu TV5 Monde, trois personnes, dont les noms figurent sur le rapport qui vous a été remis. Donc, Monsieur BIGOT, le directeur général, nous a rappelé que c'était une télévision généraliste francophone, « diffuseur culturel », reçue dans 196 pays. Le financement s'élève à 110 millions d'euros. Ce chiffre ne tient pas compte des économies qui sont faites par la récupération de programme. TV5 Monde se nourrit des programmes de France 2 et de France 3, et avant de TF1, mais depuis 2011, elle ne reçoit que des télévisions du service public.

Le financement est fait par 9^{ème} : 6/9 pour la France, 1/9 pour la Belgique francophone (Bruxelles et la Wallonie), 1/9 pour la Suisse et 1/9 partagé entre Canada et le Québec.

TV5 Monde diffuse en 12 langues avec sous-titrage, mais essentiellement en français. Vous avez peut-être déjà entendu le journal de la francophonie de 64 minutes, à 18 heures, heure de Paris, ce qui pose des problèmes pour les personnes de Los Angeles et pour les Chinois ; un magazine culturel ; une chaîne destinée aux enfants est en cours d'implantation aux États-Unis ; pour ce qui nous concerne, je peux rappeler que TV5 Monde a participé activement à la promotion des élections des Français de l'étranger, moyennant paiement pour le ministère des Affaires étrangères.

Monsieur le Président

Je vous remercie.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Je ne veux pas chipoter, mais par rapport à la remarque du rapporteur sur les fautes d'orthographe, en avant-dernière page, c'était « entre le Canada et le Québec », je pense qu'il y a une petite erreur de syntaxe, merci.

Madame Pascale SEUX

C'est le problème, quand on passe en premier...

Monsieur le Président

Monsieur Fwad HASNAOUI, soyez sûr que nous serons très attentifs au rapport que vous nous présenterez...

En l'absence d'autre demande de prise de parole et sous réserve de la correction demandée par Monsieur Fwad HASNAOUI, Monsieur le Président met aux voix l'approbation le rapport. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

Nous pouvons passer à la lecture et la présentation de la résolution.

Résolution n° ENS/R.3/15.03

Monsieur Francis HUSS donne lecture de la résolution n° ENS/R.3/15.03 relative à la mise en place de normes de protection contre les offres illégales d'accès aux programmes de télévisions en français (piratage), adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole.

Monsieur le Président

Madame Radya RAHAL, allez-vous nous dire qu'on a l'impression que la télé est diffusée sur la LEC, ce qui présenterait un grand intérêt pour la LEC, d'ailleurs... Quelle est votre remarque ?

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Ce serait un très grand intérêt pour la LEC, mais demander comme cela que la télévision française ne soit pas visible pour un des pays que je représente, c'est impossible. Nous oublions la francophonie, plein de choses. Interdire le piratage comme cela... certains pays ne vivent que par le piratage et c'est comme cela qu'ils ont accès à la télévision française et donc à notre langue, et donc à tout ce qui suit. Moi, je suis contre cette résolution.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Effectivement, on n'a pas beaucoup d'imagination, on dit : « prendre des mesures », sans savoir quelles pourraient être ces mesures. On attire l'attention. Mais, il y a quand même une chose qui est scandaleuse, c'est qu'on utilise la LEC, non pas pour diffuser, mais pour faire des offres. Et là, je crois que l'utilisation de la LEC peut être sanctionnée, puisqu'elle est distribuée aux candidats aux élections ou aux gens qui s'intéressent, pour des raisons politiques électorales, mais non pas pour des motifs publicitaires ou commerciaux.

Madame Radya RAHAL

La LEC peut être demandée par n'importe quel ...

Monsieur le Président

Certes, mais la LEC ne doit pas être utilisée pour... quand on demande la LEC, on signe un engagement à ne pas l'utiliser pour des raisons commerciales.

Madame Radya RAHAL

Nous sommes bien d'accord, mais dans ce cas, il faut poser la question autrement.

Monsieur le Président

Oui, Radya, attends, on avance. Une question.

Monsieur *

Juste une toute petite précision dans la formulation de la résolution. Je pense qu'il faut dire :

Que des mesures soient prises pour éviter des fraudes, mais aussi les sanctionner.

Pour être logique et conséquent avec la sanction de l'utilisation de la LEC.

Madame Radya RAHAL

J'aimerais comprendre : ces fraudes, c'est considérer que la télévision française soit diffusée ou l'utilisation de la LEC ? C'est l'utilisation de la LEC ?

Monsieur le Président

La question a du sens, parce que si on veut simplement sanctionner l'utilisation de la LEC, on n'est même pas obligés de parler de la télévision.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

On peut très bien faire changer l'intitulé de la résolution, mettre entre parenthèses :

(Également utilisé pour promouvoir des offres illégales de télévision)

Mais ce n'est pas le thème principal de la résolution, ce qui semble gêner Radya. De toute façon, il faut se souvenir qu'une fois sortis de cette assemblée, la résolution devient une résolution de l'assemblée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Je voudrais peut-être un peu éclairer l'assemblée sur ces nouvelles offres qui viennent d'apparaître, à savoir, ce ne sont pas seulement des personnes qui distribuent des cartes falsifiées ou qui permettent d'en mettre dans les décodeurs ; ce sont des gens qui envoient des offres qui rediffusent de la télévision française de façon illégale. C'est-à-dire, ce sont vraiment des gens qui font du profit à partir de choses... c'est un aspect nouveau de la fraude sur la télévision. Ce sont de nouveaux systèmes de diffusion de choses interdites. Ce sont des offres qui viennent des États-Unis, apparemment, entre autres, et qui semblent à mon avis quelque chose d'assez dangereux. Je pense qu'il faut vraiment le stopper.

Sur le fait qu'ils utilisent la LEC pour diffuser leurs informations, effectivement, c'est quelque chose qui est très désagréable, mais je pense que le point important, c'est ce genre de sites qui semblent offrir la télévision française et les gens peuvent les croire de bonne foi, alors qu'ils vont enrichir des gens qui n'ont aucune justification pour faire ce genre de choses.

Merci.

Monsieur le Président

Ce que je comprends de l'intervention de Madame Radya RAHAL, c'est que dans certains pays, le seul moyen de pouvoir recevoir la télévision, c'est comme nous l'avons fait à une époque au Vietnam, de passer par des moyens détournés. Après, qu'est-ce qui pèse le plus, la protection des droits d'auteur ou l'accès à la francophonie via la télévision ? Je pense que le débat pourrait être un peu long. Aussi, ce que je vous propose, pour ne pas avoir à le trancher maintenant, c'est de demander à la commission de « remouliner » un peu cette résolution – non pas maintenant – au vu de nos différentes discussions et nous trouverons un créneau demain, à un moment donné, vous me le rappellerez, pour vous donner la parole et représenter cette résolution.

Cela vous satisfait-il ?

Madame Pascale SEUX

Oui. Je voudrais juste ajouter une petite chose : l'idée de départ est venue de l'audition d'Yves BIGOT, directeur général de TV5 Monde, à qui nous avons posé la question de comment il envisageait la multiplication de la diffusion des chaînes de télévision française, a priori dans tous les cadres. Il y avait le cadre légal. Sans préciser, il nous a répondu immédiatement que le cadre légal ne le dérangeait pas particulièrement et qu'il s'adapterait. Par contre, que ce qui n'allait pas du tout, c'était justement le fait qu'il y ait des offres piratées qui circulaient dans le monde et que cela mettait en péril complètement la mission de TV5 Monde. C'était juste ce point d'éclairage.

Monsieur le Président

On doit pouvoir trouver une formulation équilibrée.

Je vous rappelle qu'une motion a été déposée. En ce qui concerne les motions, c'est bien parce qu'on est sur l'audiovisuel, c'est un peu comme au cinéma, vous savez, quand il est marqué : « n'ayant pas obtenu de visa, le public est sollicité pour savoir si c'est autorisé pour tout public ». La motion est affichée à l'entrée. S'il n'y a aucune remarque dessus, elle est considérée comme adoptée. Cette motion a été affichée tout à l'heure. Elle a été adoptée à l'unanimité. En principe, elle n'est pas présentée en commission. Exceptionnellement, si vous le voulez, on peut la regarder, parce qu'elle n'a été affichée que tardivement. Nous pouvons la regarder très rapidement. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous la présenter ? Je pense que cela ne posera pas de problème.

Motion n° ENS/M.1/15.03

Monsieur Francis HUSS donne lecture de la motion° ENS/M.1/15.03 relative à TV5 Monde, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, la motion est réputée adoptée.

Monsieur le Président invite Madame la présidente de la commission à passer à la troisième partie du rapport.

Madame Pascale SEUX

Je laisse la parole au rapporteur, Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Président.

Notre troisième partie de rapport concerne l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers au sein du réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

La commission a travaillé sur la prise en compte des besoins spécifiques d'accompagnement des enfants en situation de handicap ou porteurs de difficultés particulières d'apprentissage.

Nous avons auditionné trois personnes : Madame Myriam GRAFTO de l'AEFE ; Monsieur Jean-Louis GARCIA, Président de l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) ; et Madame Isabelle TARDE, déléguée générale de la FAPEE (Fédération des associations des parents d'élèves de l'étranger).

La prise en compte du handicap et des besoins éducatifs particuliers des élèves du réseau AEFE est désormais organisée et coordonnée de manière active et elle semble avoir fortement progressé depuis 2012. Le recensement des élèves à besoins éducatifs particuliers au sein du réseau de l'AEFE a permis de mieux connaître la situation et d'engager une amélioration de la capacité d'accueil.

Un premier point de situation effectué en mai 2012, adressé par l'AEFE à l'ensemble des établissements du réseau, recensait à cette période 1 640 élèves en situation de handicap de la petite section à la terminale. Un second point de situation a été initié en juin 2013 et poursuivi jusqu'en décembre 2013. Il a permis d'identifier un nombre plus important, avec une réponse d'un plus grand nombre d'établissements. Le nombre d'établissements ayant répondu est passé de 162 à 254 et le nombre d'élèves concernés est passé de 1 997 à 3 048 élèves. La situation actuelle, avec 380 établissements ayant répondu, sur l'année scolaire en cours, à l'enquête au 5 mars 2015, nous en sommes à 8 041 élèves présentant un handicap ou un trouble de l'apprentissage. Ce nombre pourrait comprendre des mésestimations, notamment dans le domaine de la vue ou du métabolisme.

Un éclairage rapide sur les troubles pris en compte par ordre décroissant d'occurrence. Les troubles les plus fréquents, qui représentent un petit peu plus de la moitié des cas, sont ceux du langage et de la parole (dys : dyslexies et dysphasies). Viennent ensuite les troubles viscéraux, qui regroupent les troubles cardiaques, respiratoires ou liés à des maladies chroniques du métabolisme. Puis les troubles visuels et les déficiences associées, les troubles psychiques, les troubles moteurs, les troubles intellectuels et cognitifs, les troubles auditifs et d'autres formes associant plusieurs formes de handicaps ou de troubles de même importance.

Les mesures prises par l'AEFE sont la mise en place d'un « projet personnalisé de scolarisation » (PPS) unique au sein du réseau ; le recrutement d'inspecteurs de l'éducation nationale qualifiés pour l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap ; la formation des enseignants (repérage, accompagnement) ; des missions ASH (accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap) avec un référent ASH du siège de l'AEFE ; l'aide aux établissements et aux familles. Je propose d'ajouter un point qui n'est pas dans le rapport écrit : c'est l'aménagement des locaux existants et la prise en compte de l'accessibilité dans la conception des nouveaux projets immobiliers.

Dans les établissements, la principale mesure est l'accueil des élèves avec des accompagnants spécialisés connus sous le sigle AVS (Assistants de vie scolaire). Les AVS sont maintenant appelés les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap). Ils prennent en charge les différents types d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. En France, c'est sur prescription de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (dans les consulats, chez nous, cela se passe en CCPAS) ; l'aide individuelle auprès d'un ou plusieurs élèves ou l'aide mutualisée lorsque les besoins des élèves n'impliquent pas une prise en charge individuelle.

Le nombre de ces AESH a fortement augmenté, de près de 40 % sur un an, passant de 526 en mars 2014 à 727 en février 2015. L'idée est que chaque enfant pour lequel un handicap ou un trouble de l'apprentissage a été identifié et pour lequel des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, doit bénéficier d'un diagnostic puis d'une prescription, afin qu'il puisse poursuivre son parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle. Cette prescription est formalisée dans un projet personnalisé de réussite éducative (PPRE) qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré et qui peut prendre trois formes :

- le plan personnalisé de scolarisation (PPS)
- le plan d'accueil individualisé (PAI)
- le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

Pour nous, Français de l'étranger, la principale difficulté rencontrée est l'absence d'un dispositif global de prise en charge comme il en existe sur le territoire français à travers les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), financées par les départements, en charge des affaires sociales. En France, la MDPH reconnaît le handicap et prescrit des modalités d'accompagnement et l'Éducation nationale les met en place. Précision, la MDPH en organise le financement.

Pour les élèves à l'étranger, il en résulte que la charge revient le plus souvent exclusivement aux familles (72 % des cas).

Il existe d'autres modalités de financement qui complètent la participation des familles. Soit des financements conjoints parents-services sociaux, ces derniers intervenant en fonction du lieu de résidence, selon le handicap, selon le lieu de scolarisation, etc. ; parfois, dans certains pays, la rémunération partielle par les villes dans lesquelles sont implantés les établissements ; et parfois, un financement conjoint famille-employeur.

Voilà pour le rapport, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le rapporteur.

Avez-vous des remarques à faire ? Moi, j'en aurai une, qui est générale.

Quand on utilise des sigles, il faudrait les développer et mettre le sigle entre parenthèses, parce que pour nous qui ne sommes pas coutumiers de ces termes, c'est un peu obscur. Je crois qu'ils ne sont pas tous définis.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Monsieur le Président,

J'ai pris cet exercice qui m'a été infligé presque comme une punition, comme un apprentissage et un glossaire et je crois avoir développé chacun des sigles. Mais, si j'en ai omis, mentionnez ceux qui ne sont pas développés.

Monsieur le Président

Dans la résolution.

Non, mais d'une manière générale, on ne va pas entamer un débat là-dessus, de manière générale, il vaut mieux, quand il y a des acronymes, les développer, pour tout le monde, pour les lecteurs extérieurs comme pour nous.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Prédibane SIVA.

Monsieur Prédibane SIVA, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour, Monsieur le Président.

Je parle sous couvert de mon président de commission des affaires sociales et des anciens combattants. Je pense que dans notre rapport, nous parlerons aussi des MDPH et nous allons détailler.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Dans votre commission, vous parlez des handicapés, mais nous allons aussi en parler. Je n'arrive pas à saisir dans quelle commission nous devons le mettre. Le président de la commission des affaires sociales pourra peut-être en parler.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Je félicite la commission. Je trouve que c'est une très bonne initiative. On pourra certainement faire des auditions communes dans le futur. Nous n'avons pas encore lu la résolution, donc je ne sais pas trop, mais rédigé tel quel, il y a aussi d'autres problèmes qui intéressent les Français de l'étranger. Nous avons vu tout à l'heure, avec Martine DJEDIDI sur le permis de conduire. Il y a un problème pour le handicap en particulier et je suis certain que la prochaine fois, nous aurons certainement des auditions communes et un travail commun à faire.

En fait, nous voulions faire la même résolution, mais nous l'avons repoussée à la fois prochaine, en essayant d'avoir beaucoup plus d'informations, parce qu'on nous dira que la MDPH 75 s'occupe des Français de l'étranger. D'autres nous diront qu'on peut choisir celle où on était en rapport dans sa région, ce qui a un petit peu de sens, parce que si on y retourne après quelques années, on a davantage affaire à la MDPH de sa région que de celle de Paris.

Monsieur le Président

Thierry, la résolution, nous en parlerons après, nous sommes sur le rapport. N'anticipe pas sur la résolution, parce que nous sommes sur le rapport.

Monsieur Thierry CONSIGNY

D'accord. Mais dans sa rédaction, effectivement, nous pourrions voir avec vous pour être au fait des dernières informations.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je voulais juste dire qu'en fait, là, le handicap a été traité sous l'aspect éducatif et nous, dans notre commission, nous l'avons étudié sous l'aspect social. Alors, effectivement, la prochaine fois, on pourra auditionner les personnes concernées ensemble, c'est sûr, mais enfin, l'angle d'attaque, si je peux dire, était différent et c'est très bien comme cela. Ce rapport est excellent, merci.

Monsieur le Président

Sur la foi de l'appréciation de Nadine, je vous demande si quelqu'un est contre ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution.

Résolution n° ENS/R.4/15.03

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN donne lecture de la résolution n° ENS/R.4/15.03 relative à la création d'une MDPH pour les Français de l'étranger.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à rappeler à l'ensemble de notre assemblée que la commission des affaires sociales s'est vraiment préoccupée de ce problème à partir du moment où nous avons eu connaissance de la loi de 2005. Une résolution que nous aurions bien voulu retrouver dans les archives de l'Assemblée des Français de l'étranger, mais qui existe, pourra vous montrer que le problème des enfants était une des parties de tout ce que la commission des affaires sociales avait estimé que l'État pouvait faire concernant les Français établis à l'étranger et frappés d'une invalidité. C'est-à-dire qu'autant cette résolution, qui d'ailleurs en principe, devrait être un vœu et non une résolution, est valable dans le premier paragraphe. Le dernier appartient essentiellement à la commission des affaires sociales, parce qu'il y a énormément de points développés par cette résolution, qui ont déjà été mis en place il y a un certain temps. La commission en a discuté encore aujourd'hui et nous avons l'intention de développer. Je répète que ce qui a été fait pour les enfants était déjà dans les tuyaux.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur SAVERY.

Je vous rappelle tout de même que nous n'avons plus de vœux.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

Je rebondis sur ce que vient de dire Guy. Le problème a commencé en 2005, quand les COTOREP ont été progressivement supprimées, pour laisser place aux maisons départementales du handicap où, de facto, les Français de l'étranger n'avaient plus de place, puisque c'était départemental. Alors, je signale aussi qu'il est possible, pour les médecins des postes, de remplir les dossiers MDPH. Simplement, aucun financement n'est prévu pour cela. Quand on est passé du système COTOREP/MDPH, on s'est retrouvé avec les handicapés Français de l'étranger adultes ou enfants qui dépendaient du ministère des Affaires étrangères, qui est un des ministères qui a le plus petit budget. C'est cela qui n'a pas été positif pour nous.

Je n'ai rien contre le fait d'une maison dédiée au handicap pour les Français de l'étranger, mais le financement, dans le contexte contraint actuel, sera difficile. En tout cas, a minima, il est possible que les médecins des postes remplissent ces dossiers MDPH et il serait peut-être judicieux de demander d'emblée un financement, car c'est quand même quelque chose de moins coûteux que la création d'une maison du handicap.

C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

C'est un thème transversal dont nous vous félicitons. Nous sommes très heureux de travailler avec vous sur ce thème. Je crois que le deuxième alinéa disant :

Considérant l'absence de dispositif

Il y a un dispositif mis en place avec la MDPH 75, il serait peut-être mieux de dire :

Considérant les limites du dispositif mis en place avec la MDPH 75

Parce que tout bon fonctionnaire va me dire qu'il existe déjà quelque chose. Donc, pour éviter non pas un rejet, mais une appréciation qui serait négative, dès le début de la lecture de cette résolution, je crois que cette modification serait nécessaire.

Monsieur le Président

Merci. J'avais pour ma part une suggestion, c'est qu'avant même de me rendre compte qu'il pouvait y avoir une double appartenance, si je puis dire, de cette demande de création d'une MPH à deux commissions, il m'était venu à l'idée que de toute façon, dans une résolution, il vaut mieux ne faire qu'une demande à la fois. J'avais suggéré à la présidente de scinder cette résolution en deux. Parce que, selon la lecture que j'en ai, elles ne sont pas absolument liées, il y a deux choses différentes, une recommandation et ensuite la création d'une institution ou d'une maison. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais cela me semblait plus simple de le scinder en deux. À savoir si vous le gardez ou si cela reviendra au même.

Madame Pascale SEUX

On peut le faire, oui.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Je n'ai pas de problème avec cette proposition, au contraire. Si vous me permettez un petit éclairage par rapport aux échanges qui viennent d'avoir lieu, la maison des personnes handicapées vivant hors de France, ne serait pas nécessairement un édifice, une institution physique, mais serait surtout un dispositif de mise en relation des postes avec les solutions adaptées, soit d'expertise à distance, de télé médecine, si on veut, pour valider les diagnostics et les prescriptions, et ensuite, principalement, de traiter cette question de l'absence de mécanisme et de financement adaptés aujourd'hui. Parce que j'ai eu l'occasion de le tester, l'orientation vers la MDPH de Paris ne fonctionne pas. Les délais sont très longs et nos dossiers ne sont pas prioritaires.

Ensuite, le rattachement à une maison départementale, dans un département avec lequel la famille aurait un lien, c'est parfois très ténu et il faut probablement se domicilier physiquement dans le département pendant au moins six mois avant que le département commence à traiter le dossier. Mais là, en l'occurrence, pour la partie enfants et c'est pour cela que je pense que la dissociation est bonne, le rôle de la MDPH est un peu de servir d'expertise base arrière pour valider les diagnostics et les recommandations, notamment dans le domaine de l'enseignement. Après, on pourra développer sur la question du handicap en général.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Justement, je pense qu'il faudrait les scinder, ainsi que l'a suggéré le Président.

Monsieur le Président

Tout le monde est d'accord, c'est ce qui vient d'être dit. Il faut écouter.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Le Président qui, lui, m'écoute, m'a compris.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Je fais partie de la commission des affaires sociales. Je suis désolée d'intervenir. Nous avons aussi une recommandation concernant l'information des familles. Serait-il possible de fusionner nos deux recommandations en une seule ou faut-il vraiment que cela soit compartimenté entre commission de l'enseignement et commission des affaires sociales.

Monsieur le Président

Merci, Anne, pour cette suggestion.

J'allais proposer d'une part, qu'on fasse avec cette résolution, comme on a fait avec la précédente, c'est-à-dire la redonner à la commission pour qu'elle ait le temps de la préparer en deux résolutions. Justement, puisque les débats ont mis en évidence que les deux commissions étaient en train de travailler peu ou prou sur la même demande concernant la MDPH, voyez dans quelles mesures vous pourriez faire quelque chose de complémentaire.

Si vous en êtes d'accord, nous procédons comme cela et nous renvoyons l'examen de cette résolution à demain. De toute façon, nous avons déjà demandé à la commission de l'enseignement de nous représenter une de ses premières résolutions demain.

Madame la Présidente, je sais que vous avez quelque chose à nous dire concernant le groupe de travail qui planche sur la participation des conseillers consulaires ou de la représentation des conseillers consulaires aux conseils d'établissement. Vous avez moins de trois minutes, parce que nous sommes déjà en retard. Je vous laisse la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX

La première chose, c'est que pour rédiger cette résolution commune, il faut que nous nous réunissions. C'est une première réunion.

Concernant le groupe de travail commission des lois/commission enseignement, affaires culturelles, qui est en charge d'une résolution sur la possibilité de représentation des conseillers consulaires dans les conseils d'établissement, nous sommes presque au bout. Nous avons eu un petit problème de coordination sur la fin, au moment où nous allions sortir la résolution et donc, nous devons nous retrouver demain en commission des lois et commission enseignement, pour finaliser la résolution. Si Monsieur le Président en est d'accord, je suggère que nous nous retrouvions à 8 heures avec la commission des affaires sociales – ou le contraire – à 8 heures 30 avec la commission des lois.

Monsieur le Président

Le Président en est tout à fait d'accord, vous vous débrouillez entre vous...

Monsieur Thierry CONSIGNY

Le contraire, parce qu'il y a un bureau élargi à 8 heures et un bureau à 8 heures 30, donc je serai libre à 8 heures.

Madame Pascale SEUX

Je suis aussi au bureau élargi, effectivement, donc 8 heures 30, cela fera un quart d'heure pour chaque...

Monsieur le Président

Si vous n'êtes pas là pour le tout début de la présentation des premières commissions, on vous pardonnera.

Madame Pascale SEUX

Donc, on démarre à 8 heures 30 avec la commission des lois et dans la foulée avec la commission des affaires sociales. Je vous remercie, les présidents de groupe, de transmettre cette information.

Monsieur le Président

Madame la Présidente, Messieurs les rapporteurs, merci.

Merci d'avoir tenu le temps imparti. Merci pour votre travail.

(Applaudissements).

Le point suivant de l'ordre du jour appelle à la présentation des travaux de la commission de la sécurité.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Monsieur le Président

S'il vous plait, le président m'a dit qu'il y en avait pour vingt minutes. On devrait terminer à 25, on terminerait même avec 5 minutes d'avance, alors soyez un tout petit peu patients.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Monsieur le Président.

C'est le président qui va vous présenter ce compte-rendu. Ce n'est pas de la mégalomanie, mais je me suis mal débrouillé, c'est une erreur de jeunesse et c'est moi-même qui vais faire le rapport.

Si la présentation va être un peu longue, j'ai une petite résolution très rapide, qui est consensuelle, donc cela ne posera pas de problème.

La commission ne vous présente pas un rapport au sens strict, mais vous fait un compte-rendu des auditions qui ont eu lieu. Comme il s'agit de notre première vraie session de travail, nous n'avons pu produire en deux jours des travaux de fond sur des sujets aussi vastes et importants que ceux touchant à la sécurité.

En revanche nous lançons plusieurs chantiers de rapports qui seront bien entendu soumis au vote de notre assemblée.

Deux axes de travail ont été identifiés pour commencer : un premier pour établir un bilan des plans de sécurité au niveau des circonscriptions consulaires. Un questionnaire détaillé sera élaboré et transmis à tous les conseillers consulaires et nous comptons sur votre appui pour les faire diffuser dans vos circonscriptions AFE. Le second concerne le vaste chantier de l'indemnisation lors des pertes de biens subies à l'étranger.

Nous avons eu la chance d'auditionner des intervenants de qualité. L'erreur de jeunesse fait que j'ai invité beaucoup de monde et nous avons eu beaucoup de travail, mais personne ne s'est endormi pendant les auditions et cela a été très intéressant. Je dois absolument remercier les membres de la commission pour l'excellente et studieuse ambiance qui a présidé durant nos travaux.

1. Centre de crise et de soutien

Le premier sujet, très intéressant, il s'agit du centre de crise et de soutien. Nous nous sommes tout d'abord déplacés au Centre de crise, désormais rebaptisé depuis quelques jours centre de crise et de soutien (CDCS). Avant la visite des locaux, son directeur, Monsieur Didier LE BRET, nous a accueillis très chaleureusement avec une grande partie de son équipe et nous a détaillé le nouvel organigramme, que vous devez voir derrière moi. Le périmètre de l'action du CDCS, initialement réduit à son cœur du dispositif, qui est le centre de situation, s'est donc progressivement élargi, passant de 2 à 5 sous-directions, employant près de 80 personnes aux cursus universitaires souvent très impressionnants.

Ces cinq sous-directions sont : la mission pour l'anticipation et les partenariats, le centre de situation, le centre d'opérations d'urgence, la mission pour l'action humanitaire, la mission pour la stabilisation (avec l'appui à la gouvernance, le soutien à la société civile ou aux médias). C'est ce dernier point qui a été récemment adjoind au centre de crise.

L'importance du CDCS, sa réactivité, sa flexibilité, son rôle dans la formation et le conseil aux opérateurs (comme la MAE directement ou l'AFD et l'AEFE) ont été soulignés par l'augmentation de la dotation budgétaire de 20 millions d'euros cette année (absolument exceptionnel en ces temps de rigueur, cela fait 14 ans que je suis conseiller et on entend chaque fois ce même leitmotiv, c'est toujours la rigueur). Mais là, il faut bien le noter, 20 millions d'euros cette année et 20 millions d'euros l'année prochaine. Et puis, la Cour des comptes, aussi, a fait un rapport extrêmement favorable et Monsieur LE BRET en tire une légitime fierté. *« Le contrôle a confirmé que le centre de crise et de soutien, dont les missions ont été élargies, constitue un outil performant. Il joue un rôle essentiel pour la protection des Français à l'étranger »* et il souligne également que *« sa gestion n'appelle pas d'observations particulières »*. Cela veut dire que le CDCS marche bien et remplit bien sa fonction.

Monsieur LE BRET nous a ensuite brossé le tableau détaillé des différentes situations régionales. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais il nous a parlé de la dynamique de ces situations qui vont en s'accélégrant, évoquant de nombreux points chauds comme le Sahel, la Libye et le Proche-Orient, les fermetures récentes de deux ambassades au Yémen et en Libye ; et malheureusement les victimes françaises qui ont été tuées ces temps derniers. Dix pays ont été le théâtre d'attaques directes contre des Français et leurs intérêts.

Il tient à souligner :

« Nous sommes hélas devant un phénomène qui va durer dans le temps et il est fait appel au sens des responsabilités de nos compatriotes ».

Il faut donc absolument rappeler à tous les gens que nous voyons à l'étranger, en tout premier lieu, de s'inscrire sur le registre dans les consulats, de respecter les consignes disponibles sur le site « Conseils aux voyageurs », lesquelles sont

constamment réactualisées ; de s'inscrire pour les voyageurs occasionnels sur le site « ARIANE » dont le succès et la satisfaction auprès des usagers vont croissant.

Enfin, il nous a signalé quelque chose d'intéressant, il y a une adaptation spécifique d'une disposition qui existe déjà : la loi dite « Montagne », qui prévoit le remboursement des frais occasionnés pour le sauvetage de personnes qui se seraient délibérément exposées. C'est-à-dire que quelqu'un qui pourrait être enlevé, alors qu'il était parfaitement au courant que sa situation était dangereuse et qu'il n'était pas obligé de le faire pour des raisons professionnelles indubitables pourra être poursuivi et obligé à rembourser les frais engagés.

Enfin, il nous a été présenté quelque chose de très intéressant, le Logiciel I4D : il s'agit d'un outil cartographique au bénéfice de la protection des ressortissants et de la gestion des crises qui va se développer et dont vous entendrez parler. On peut cliquer, voir les gens qui sont là, voir les numéros de téléphone immédiatement. C'est extrêmement intéressant. On vous le présentera une fois prochaine, parce que c'est très bien, mais je pense que c'est encore en gestation.

2. Second sujet : l'indemnisation des Français à l'étranger

La commission a entendu deux sénateurs. La sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et le sénateur Richard YUNG. C'est un vieux serpent de mer, non pas Richard YUNG, mais l'indemnisation des Français de l'étranger – c'était bien amené, cela fait longtemps que j'y réfléchis, ce n'est pas tout à fait naturel...

Votre serviteur a fait un rappel de l'historique de cette commission devenue permanente en 2009 et a cité bon nombre des sénateurs et des élus du CSFE puis de l'AFE qui ont abordé ce sujet sensible. Cela fait 20 ans que nous parlons de la même chose et nous n'arrivons pas à avancer. La référence a été faite en particulier avec plusieurs tentatives de création de fonds de solidarité ou de garantie par le biais de propositions de loi, avec ou sans le concours des assureurs privés, qui sont toutes restées lettre morte malgré l'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ; très intéressant à lire, parce qu'il est très tranché. Tout cela a échoué en raison de l'opposition farouche des ministères des Finances successifs depuis plus de vingt ans.

La seule note positive a été la création du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions (FGTI) en 1986, pour indemniser les victimes françaises du terrorisme où qu'elles se trouvent dans le monde. Ce dispositif a été étendu en 1990 aux victimes d'infractions par le biais des commissions d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI). Cette garantie est applicable aux dommages corporels et matériels.

Le président, moi-même, a fait référence à l'existence d'un système d'assurance en Suisse qui serait pratiquement le seul existant en Europe aujourd'hui, mais dont la capacité de couverture est très modeste. C'est peut-être une piste à explorer.

La sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM a retracé les contours de la proposition de loi qu'elle a portée en 2004, puis en 2008, et qui n'a pas abouti. Elle pense qu'il faut essayer de repositionner la problématique au niveau européen, même si elle déplore que la plupart des pays européens ne s'intéressent guère au sort de leurs citoyens expatriés.

Le sénateur YUNG de son côté estime qu'il est nécessaire de redéfinir ce que l'on souhaite protéger, afin d'élaborer un projet mieux structuré. Il pense qu'il faut aussi s'entretenir avec le FGTI pour savoir dans quelle mesure, ce fonds serait susceptible d'étendre sa garantie à d'autres risques et d'élever le niveau de garantie.

Bref, vous voyez que c'est quelque chose de très compliqué. Les membres de la commission ont décidé de faire un état des lieux qui permette de constater les carences de protection, de définir et de hiérarchiser les risques à couvrir, d'étudier la création d'une caisse sur le modèle de la CFE, d'essayer d'intéresser les assureurs privés et de tenter d'élever la problématique au niveau européen, pour mieux mutualiser les risques et les moyens de les couvrir.

Il est décidé d'auditionner la direction des assurances, le FGTI et de rencontrer un ou deux députés du parlement européen, ainsi que l'ancien commissaire Michel BARNIER, qui a déjà été sollicité dans le passé à ce sujet et qui le connaît bien.

3. Troisième sujet : la menace terroriste dans l'arc de crise du Sahel à l'Afghanistan.

La commission a entendu deux personnes qui sont venues simultanément, Monsieur Jean-Christophe PARIS, à la sous-direction des menaces transversales (dépendant de la direction des affaires stratégiques, de la sécurité et du désarmement) et Monsieur Fethi BEN BRAHIM, chargé de mission auprès du directeur Afrique du nord-Moyen-Orient (ANMO).

Cette audition commune a permis de brosser un tableau captivant du monde arabe au sens large et de son évolution depuis la « transition arabe » de 2011. Au niveau des nations de ces régions, les clivages classiques - confessionnels, ethniques, tribaux, idéologiques (« libéraux » contre « islamopolitiques ») - sont brouillés par des acteurs régionaux, déjà présents ou émergents, qu'ils soient étatiques (Qatar, EAU, Arabie Saoudite, Iran, Turquie) ou non étatiques (Daech, Hezbollah, Kurdes), tandis que l'on note une crispation au niveau international entre les grandes puissances (États-Unis, Russie, les coalitions qui se forment).

Monsieur Fethi BEN BRAHIM nous a effectivement appris que sont apparus d'importants clivages au sein même de la branche sunnite de l'islam. Tout cela fait le lit du terrorisme. Des chiffres font un peu froid dans le dos. En 2014, on note une augmentation de 60 % par rapport à 2013, avec 10 000 attaques dans le monde, causant 25 000 morts, dont 85 % localisés dans 5 pays.

Les acteurs, vous les connaissez, sont Al Qaida, Daech, Boko Haram et les Talibans.

7 points de fixations nous ont été décrits :

- Daech, qui représente une menace inédite et sans précédent, locale, régionale et pour la France, notamment en raison des ressources évaluées à 40 millions d'euros par mois (vente de pétrole, de minerais, de blé, d'œuvres d'art, d'extorsion de fonds et d'aides financières plus ou moins privées en provenance du Golfe) ;

- la Libye : aux portes mêmes de l'Europe. On note une même volonté d'appropriation des moyens de productions et de raffinage pour augmenter les capacités de ces mouvements terroristes et islamistes ;

- le Sahel : différents groupes persistent malgré les opérations françaises et africaines ;

- le Nigéria : Boko Haram perdure malgré la réponse internationale africaine sous la maîtrise d'œuvre du Tchad ;

- les Shebabs dans la Corne de l'Afrique (c'est chez moi et personne ne s'en occupe vraiment, je pense, à part les Américains) ;

- le Yémen, qui est extrêmement important, où l'effondrement de l'Etat favorise Al Qaida en péninsule arabique (AQPA). Cette organisation, il faut le savoir, considère la France comme son ennemi n°1 et comme l'ennemi n°1 de l'islam. Nous l'avons vu, malheureusement, avec les attentats du mois de janvier à Paris ;

- enfin, le Pakistan où Al Qaida est très affecté (1 000 tués, mais il a fallu déplacer près d'un million de personnes), tandis que les Talibans redoublent d'activité en Afghanistan.

Concernant l'évaluation de la sécurité de nos intérêts et concitoyens en France et à l'étranger, tous les signaux sont au rouge en raison des individus auto-radicalisés (on en parle dans les médias) ; des combattants terroristes à l'étranger : cette catégorie est devenue la priorité n°1 de la lutte du gouvernement. En effet ce phénomène dérape, car il a augmenté de 150 %. Il est évalué à 1 500 individus impliqués dans ces filières, dont 415 seraient sur place en Syrie, 300 en transit, 200 seraient revenus et 85 auraient été tués. Ce n'est pas un phénomène propre à la France, mais global (on estime qu'il y a 16 000 combattants en Syrie en provenance de 90 pays). Il était également le fait des réseaux terroristes constitués et dormants, et enfin, des projets d'attentats qui sont élaborés directement de l'étranger (Yémen).

Les cibles sont la communauté juive, nous le savons, et tous ceux qui portent un uniforme (pompiers, policiers, militaires). On note aussi quelque chose d'extrêmement angoissant, l'émergence de menaces individualisées sur Internet, où l'on peut trouver les noms et adresses de cibles potentielles à liquider.

Les mesures prises sont :

- Un plan contre la radicalisation et les filières. Il existe le CNAPR (Centre National d'Aide par la Prévention à la Radicalisation) : 1 800 personnes ont déjà été signalées ;

- Bloquer la propagande par divers moyens ;

- Bloquer les candidats au départ (retrait de passeport, surveillance aux frontières à améliorer) ;

- Renforcer l'arsenal judiciaire : il a été récemment défini une « entreprise terroriste individuelle », parce qu'auparavant, on ne pouvait arrêter que les personnes en bandes organisées ;

- Lutter contre l'apologie du terrorisme ;

- Au niveau de l'UE, la coordination du contrôle des déplacements des individus est à renforcer ;

- Au niveau international, on recherche une coalition pour combattre, sachant qu'à terme, il faudra structurer politiquement ces États.

4. Quatrième sujet : présentation de la cellule de prévention et de crise de l'AEFE

Là aussi, c'est quelque chose de très intéressant, que je vous recommande d'approfondir.

Nous avons auditionné Monsieur TERNOY, secrétaire général adjoint de l'AEFE. Cette structure est vieille de trois ans. Elle n'a jamais été présentée jusqu'alors et elle est chargée d'anticiper, de traiter et de gérer les crises impliquant les établissements. C'est un peu comme la cellule de crise, mais au niveau de l'AEFE.

La nature variable de ces crises (sanitaires, géopolitiques, climatiques, technologiques) et leur fréquence croissante ont fait mettre en place une structure très réactive impliquant toutes les composantes de l'AEFE (direction, DRH, service pédagogique, etc.).

Concernant la prévention, le financement pour les EGD, le cofinancement pour les établissements conventionnés des dispositifs de sécurité divers (enceintes, surveillance vidéo, filtrage, etc.) pèsera environ 10 millions d'euros sur 5 ans. Ce n'est pas rien ! Le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) – je ne sais pas si vous le connaissez, mais vous devriez vous y intéresser, comme je vais le faire maintenant - est intégré dans le dispositif de sécurité du poste, qui analyse l'ensemble des éléments locaux impliqués dans la sécurité de l'établissement, des élèves et des enseignants, et prévoit les procédures de sécurité, les exercices incendie ou concernant d'autres menaces si besoin. Enfin, il est procédé à la sensibilisation des organismes gestionnaires à ce problème de sécurité.

S'il y a crise, il y a une aide à l'information très rapide, des renforts en personnels de direction, une aide psychologique, des soutiens pédagogiques. Si une évacuation a été décidée, pour les enseignants rapatriés et totalement démunis, il existe des aides d'urgence, des indemnisations, des aides à la réintégration au sein du ministère.

5. Cinquième sujet : risques sanitaires et maladies émergentes

Nous avons auditionné Madame le Professeur Élisabeth BOUVET, spécialiste en maladies infectieuses et tropicales à l'hôpital Bichat sur les risques sanitaires et les maladies émergentes.

Une intéressante revue des maladies épidémiques a été faite. Il faut noter, pour les non-initiés, que :

- les maladies virales sont quasiment toutes au départ des zoonoses (maladies touchant des animaux) et qui sont passées à l'homme sous l'influence et l'intrication de facteurs divers touchant l'homme, l'agent infectieux ou l'environnement (mutations génétiques, modifications d'environnement ou d'habitudes alimentaires). Ont été évoquées les arboviroses (Dengue, Chikungunya, West Nile), les différentes gripes et les autres affections pulmonaires graves (SRAS et les MERS-CoV), sans compter Ebola dont il a été question plus longuement. Certaines de ces affections ont des taux de mortalité très importants (près de 30 %).

- les maladies parasitaires : essentiellement le paludisme

- enfin l'émergence de souches multi-résistantes et ultrarésistantes du bacille de la tuberculose sont de graves sujets d'inquiétude pour l'avenir. À un degré moindre, nous avons noté l'émergence de souches résistantes de bactéries intestinales, notamment dans le sous-continent indien.

6. Sixième sujet : présentation de l'application pour le géo-référencement et l'assistance aux Français de l'étranger (AGRAFE) - Présentation d'un film sur un exercice de crise au consulat général de France à Beyrouth en novembre 2014

Pour cela, nous avons invité et entendu Madame Cécile LONGÉ, consule générale de France à Beyrouth et Jean-Louis MAINGUY, membre de la commission, qui lui-même a fait le film que nous avons vu. Je tiens à remercier Madame LONGÉ qui est venue de Beyrouth exprès pour cela. C'est une femme qui, vraiment, transmet... on a envie de travailler avec elle, elle a donc fait un bon travail.

(Rires et applaudissements).

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Tout d'abord, nous avons visualisé le film absolument remarquable de Jean-Louis MAINGUY. Il n'est pas totalement terminé, il va y apporter quelques retouches, parce qu'il faut savoir qu'il y a 18 heures de rushes, pour 18 à 19 minutes de film. C'est un exercice de sécurité réalisé à Beyrouth en novembre dernier. D'après ce que j'ai pu comprendre, ils font des exercices de sécurité tous les six mois. Il a été surtout centré sur le dispositif de réaction et de gestion des communications, téléphoniques notamment. Le scénario a été fait avec réalisme. Il y a une participation enthousiaste des employés du consulat général et une très grande motivation des volontaires, qui font de ce film vraiment une réussite.

La commission souhaite que ce documentaire puisse être présenté aux conseillers en séance plénière (restreinte aux seuls conseillers pour des raisons de confidentialité). Cela sera à discuter avec les intéressés.

Enfin, Madame LONGÉ nous a présenté AGRAFE, remarquable dispositif mis en place à Beyrouth. Il s'agit de l'application pour le géo-référencement et l'assistance aux Français de l'étranger. Ce dispositif, compatible avec le logiciel I4D

présenté au CDCS, permet de localiser sur une carte numérisée du Liban tout Français inscrit au registre. Je ne peux pas vous montrer dans les détails, mais il y a énormément d'informations et en un clic, on peut faire beaucoup de choses.

Développée avec l'aide et l'appui du CDCS, et dans le cadre d'un partenariat public/privé tout à fait innovant, cette application, couplée au registre, est à usage strictement confidentiel pour le consulat et l'ambassade. Elle est absolument remarquable par les possibilités infinies de gestion de données réalisables par le poste en un seul clic.

Je pense qu'on reviendra sur ce sujet en plénière pour vous montrer comment cela marche, si ce dispositif est transcrit dans d'autres circonscriptions.

Voilà, Monsieur le Président. La commission souhaite simplement présenter une résolution.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous allons respecter le scénario. Merci d'avoir tenu le temps que vous nous aviez annoncé que vous tiendriez.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Michaël PILATER.

Monsieur Michaël PILATER

Merci, Monsieur le Président.

Ma remarque concerne la troisième partie de votre rapport, qui est très précis et très détaillé sur la menace terroriste dans l'arbre de crise du Sahel et de l'Afghanistan, qui est un sujet de préoccupation majeur pour nos compatriotes à l'étranger, mais également en France.

Un point m'a interpellé, même avant que vous ayez présenté ce rapport, au niveau des mesures prises, c'est :

Bloquer les candidats au départ.

Donc retraits de passeports, surveillance aux frontières. Cela a fait dernièrement l'objet de l'actualité, puisque 5 candidats potentiels au Djihad ont été sujets à retrait de passeport. Je voulais savoir, surtout sur ce point-là, s'il y avait des mesures concrètes pour surveiller les personnes qui restaient. Parce que, c'est un risque potentiel pour nos compatriotes, si ces personnes sont amenées à rester sur notre territoire, et pour la sécurité des Français en France, qui sont soumis à des risques par ces personnes. Elles restent en France, sans passeport, donc elles ne peuvent pas sortir, mais elles sont susceptibles de pouvoir altérer la sécurité de nos compatriotes. Donc, moi, je voulais savoir s'il y avait des mesures prises dans ce sens, pour veiller à ce que ces personnes soient sujettes à des contrôles très sévères.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Je pense que cela est fait. Malheureusement, cela ne dépend pas du centre de crise et ce sont plutôt les renseignements généraux... le CNAPR, mais le CNAPR, c'est plutôt quelque chose où ce sont les familles, les proches, les amis qui peuvent signaler des comportements qui leur semblent suspects ou potentiellement dangereux.

Monsieur le Président

Je pense que dans la mesure où on les a bloqués aux frontières alors qu'ils allaient partir, c'est qu'ils étaient déjà sous surveillance. Et je pense qu'on ne nous expliquera pas ce qu'on fait pour les surveiller...

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.

Monsieur Daniel COLAS, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Daniel COLAS,

Moi, justement sur le même point et pareil sur les mesures prises : je m'étonne tout de même qu'il y ait beaucoup de solutions de sanctions, mais est-ce qu'il y a aussi des mesures de prévention, par exemple pour empêcher les jeunes des cités ou toutes les personnes qui peuvent être victimes de ce racolage ?

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Je pense, mais ce n'est pas rentré dans le domaine du centre de crise. On pourrait effectivement s'y intéresser spécifiquement, mais cela n'a pas été évoqué par les deux intervenants.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, ne partez pas tout de suite.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue pour la circonscription « Afrique du Nord »

Par contre, ce qui a été évoqué avec le centre de crise, c'est que tous les Français radicalisés qui arrivent dans nos pays, quand ils sont expulsés de nos pays, parce que cela arrive, à ce moment-là, ils sont sous haute surveillance.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'approbation du rapport. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE LA RESOLUTION DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution n° SEC/R.1/15.03

Monsieur Bruno DELL'AQUILA donne lecture de la résolution n° SEC/R.1/15.03 relative à la valorisation des chefs d'ilots, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame MARTINE SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, très rapidement, parce que c'est une résolution importante et quand on la regarde, cela fait un peu léger. Cela ressemble plus aux vœux que nous faisons. Dorénavant, quand on a des résolutions, peut-être mettre un premier considérant sur ce que sont des chefs d'ilots, justement. Il doit y avoir un texte, il suffit de le rappeler. Ce serait un petit peu mieux, parce que cela fait vraiment très léger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.

Monsieur Daniel COLAS

Par rapport à ce point, dans beaucoup de pays, les chefs d'ilots sont maintenant inexistantes, ils ont été complètement éliminés. C'est le cas au Chili.

Monsieur le Président

Par qui ont-ils été éliminés ?

Monsieur Daniel COLAS

Pas physiquement ! Leur fonction a été supprimée par le poste.

Monsieur le Président

Monsieur le Président,

Souhaitez-vous rajouter quelque chose à cette résolution, auquel cas nous vous demanderons de nous la représenter demain, ou est-ce que vous préférez que nous l'adoptions en l'état ?

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Je préfère qu'on l'adopte en l'état. Elle est simple, rapide.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.1/15.03 relative à la valorisation des chefs d'ilots. La résolution est adoptée avec une abstention.

Madame Radya RAHAL

Sincèrement, soyons sérieux, une résolution a des considérants. Le considérant n'est pas à la hauteur, il faut un considérant beaucoup plus fort, qui soit mieux accompagné. Là, on est dans l'ancienne assemblée où on faisait des vœux pieux. C'est pour cela que je m'abstiens. J'aurais pu voter contre.

Monsieur le Président

Nous faisons des vœux laïques, nous ne les faisons pas pieux.

La décision est à la commission. Si la commission souhaite le maintenir comme cela, on va le maintenir comme cela. Prenez note dorénavant d'étoffer vos considérants.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Merci, Monsieur le Président.

Je profite de l'occasion, nous gardons la résolution telle qu'elle est, puisque c'est enregistré. Je me suis renseigné, j'ai regardé dans tous les dictionnaires administratifs, tout ce que vous voulez, il n'y a pas de définition des vœux, motions et résolutions, cela n'existe pas. Donc, je suis très surpris de ce truc-là, parce que cela fait dix ans que je suis à l'AFE. Il n'y a pas de définition réelle de ce que cela recouvre.

Monsieur le Président

Nous allons nous en occuper. Il est vrai qu'on a prévu et Martine SCHOEPPNER a déjà fait un début de glossaire pour un certain nombre de termes qui reviennent dans notre règlement intérieur. Nous allons continuer là-dessus pour essayer d'harmoniser.

En tout cas, je vous remercie pour votre attention et je vous remercie pour tout le travail qui a été fait aujourd'hui. Je vous dis à demain.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

La séance est levée à 17 heures 35.

VENDREDI 20 MARS 2015 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Est-ce que vous voulez bien prendre place s'il vous plaît ? Je sais qu'il y a encore des commissions qui travaillent, mais enfin, que ceux qui sont là veuillent bien prendre place, afin que nous puissions commencer.

Je sais que le président et le vice-président de la commission des finances ne sont pas là. Que les rapporteurs thématiques veuillent bien me rejoindre. Si d'aventure, quelqu'un croise une ou un des vice-présidents de cette assemblée... je vois Martine qui arrive, cela est bien nous allons pouvoir commencer.

Nous reprenons le cours de nos travaux, l'examen des travaux des commissions. Je pense que nous allons avoir le temps de voir deux commissions avant la venue de Monsieur Matthias FEKL à 11 heures.

Nous commençons par les travaux de la commission des finances. Le président de la commission des finances nous avait annoncé qu'il ne serait pas là, parce qu'il devait subir une intervention chirurgicale. Il était remplacé par le vice-président qui, lui, est grippé et donc, n'a pas pu venir hier et aujourd'hui. La commission s'est quand même organisée pour avoir un rendu de son travail. Je vais donc donner la parole aux rapporteurs thématiques de cette commission.

Je ne sais pas lequel d'entre vous-deux...

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Monsieur le Président

Rapidement, en l'absence du président, la commission des finances s'est réunie autour des thèmes qui lui sont habituels, la partie finances et la partie fiscalité, avec une particularité qui a été d'inviter l'ensemble des parlementaires, à l'Assemblée nationale ou au Sénat, à venir nous parler. J'avoue que c'était quelque chose de très intéressant. Les travaux ont été menés de façon collective, ainsi que la rédaction des textes qui vont vous être présentés.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Renaud LE BERRE.

Monsieur Renaud LE BERRE, Rapporteur de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Monsieur le Président.

Je vais donc vous présenter notre travail collectif au sujet de l'orientation générale des finances publiques. Quelques ordres de grandeur, d'abord. Il faut savoir que le budget du ministère des affaires étrangères représente un peu plus de 4,6 milliards d'euros, seulement 1,2 % du budget de l'État. C'est une goutte d'eau par rapport à l'ensemble.

D'après toutes les auditions, il apparaît que c'est un budget sous contrainte, en baisse de 2 % par rapport à la loi de Finances de 2014. Il faut aussi toujours tenir compte de ses réserves légales, qui s'élèvent à 8 % de l'ensemble des crédits accordés.

On peut tout de même signaler une avancée. La loi organique précise maintenant que 100 % des crédits sont présentés et justifiés au parlement. Cela veut dire que toutes les lignes budgétaires sont débattues et votées au parlement, alors qu'autrefois, seulement 5 % des crédits étaient discutés. Là, c'est l'ensemble des crédits, par ministère, en particulier pour le ministère des Affaires étrangères qui est discuté, débattu et naturellement voté au parlement.

Nous avons retenu un certain nombre de programmes parmi ce budget : les programmes 105, 151, 185 et enfin 341, qui est un programme ponctuel, comme il s'agit de la conférence Paris Climat.

Pour revenir au budget, les marges budgétaires sont très réduites. Il y a aussi un impact qui n'avait pas été prévu dans la loi de finances, c'est la dépréciation de l'euro par rapport aux autres devises. Dans la loi de finances 2015, il était prévu un taux de change de l'euro par rapport au dollar, 1 euro pour 1,36 dollar. Les derniers cours donnent l'euro à 1,05 dollar. Cela pénalise un petit peu plus les contraintes budgétaires et pour l'instant, la perte de change est évaluée à 150 millions d'euros.

Il faut également signaler une forte baisse en moyenne des emplois temps plein, avec plus de 200 emplois temps plein perdus encore cette année.

Il faut aussi voir que ce budget répond à trois objectifs. Il doit participer au redressement économique, redonner de l'attractivité aux territoires, préserver la capacité d'action du ministère des Affaires étrangères et aussi contribuer aux économies budgétaires.

Pour finir, le programme 151 s'élève à 374 millions d'euros, ce qui représente relativement peu par rapport au total. Mais, tout de même, il faut voir que les bourses scolaires représentent 34 % de ce budget, la masse salariale 58 et le reste concerne le fonctionnement de l'AFE, par exemple, les affaires sociales, etc.

Là, il s'agit d'un budget stable. La baisse est très modérée, de 0,64 %.

Enfin, il faut aussi noter que la loi qui correspond à la représentation des Français de l'étranger prévoit dans les articles 10 et 11, que le projet de loi sera débattu, enfin que l'AFE pourra donner son avis sur la loi de finances. Donc, pour la prochaine loi de finances 2016, nous pourrions donner un avis. D'où l'importance de notre travail, en particulier pour les différents budgets et programmes.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Je vous remercie, pour cette présentation et pour votre concision. Je pense qu'il y a une résolution, mais nous le verrons à la fin.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur François BOUCHER.

Monsieur François BOUCHER

Merci, Monsieur le Président.

Simplement une question, parce que vous l'avez abordé, donc la différence qui est survenue avec le taux de change, et qui a donc des conséquences importantes, aussi bien pour ceux qui reçoivent des aides du CCPAS, j'ai même certains professeurs résidents avec l'ISVL et puis, d'autres choses comme cela. Avez-vous abordé ce point de savoir ce que nous faisons ? Plusieurs conseillers consulaires m'ont interrogé sur ce point. Qu'allons-nous faire face à cette baisse, car oui, un certain nombre de personnes vont perdre du pouvoir d'achat ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Renaud LE BERRE.

Monsieur Renaud LE BERRE

Nous avons posé cette question aux différents intervenants. Normalement, il est prévu un réajustement. Il y a toujours un décalage, cela peut prendre plusieurs mois et il est vrai que cela pose des problèmes. Nous avons soulevé ce problème, en particulier pour les fonctionnaires recrutés locaux payés en euros ou toutes les aides versées en euro. Cela fait parfois une baisse de près de 30 %, comme la dépréciation de l'euro est de 30 % par rapport à un certain nombre de devises, donc il est vrai que le ministère nous a dit qu'il allait tenir compte de ces baisses, mais il y a un décalage, d'après ce que j'ai compris.

Monsieur le Président

Tout à fait, il nous a été dit que le réajustement du taux de chancellerie permettrait de rattraper ces décalages.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'approbation du rapport. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nous passons à la deuxième partie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas de ZIEGLER.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER, Rapporteur de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Au cours de la journée de mercredi et jeudi, la commission a écouté un certain nombre de personnalités, dont je vous donne le nom. Je dois reconnaître que les interventions de toutes ces personnalités, de quelque nature que ce soit, que ce soit du côté de Bercy ou du côté des parlementaires, ont été d'un grand intérêt.

Ont été audités sur les questions de la fiscalité, Madame Michèle ANDRÉ, présidente de la commission des finances au Sénat, Madame Véronique BIED-CHARRETON, directrice de la législation fiscale DGFIP accompagnée de son équipe, Monsieur Pouria AMIRSHAHI, Monsieur Arnaud LEROY, Madame Claudine SCHMID et Monsieur Christophe PRÉMAT, qui sont députés des Français de l'étranger ; ainsi que les sénateurs Robert DEL PICCHIA, Olivier CADIC, Richard YUNG, Jean-Yves LECONTE, Christophe-André FRASSA, Christiane KAMMERMANN, Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et Louis DUVERNOIS.

Mes chers collègues, l'année 2014 a été marquée par une activité conventionnelle forte. L'avenant à la convention franco-allemande pour régler le problème des pensionnés français de pensions allemandes qui sont dorénavant taxées en France en échange d'un reversement d'une partie des revenus de la France à l'Allemagne. Plus de 80 000 personnes sont concernées, en plus des milliers de frontaliers.

La convention avec la Chine vient d'être ratifiée. La France aura enfin une convention avec la Colombie. Des avenants pour les conventions avec Singapour et le Danemark sont en cours de négociation.

S'agissant de la fameuse convention avec Andorre, qui a déjà été adoptée par le Sénat et l'Assemblée nationale, elle s'apprête à être ratifiée. La nouvelle clause 25d qui a tant concerné nos interrogations dans la convention fiscale est particulière. Il convient de souligner ici que le type d'article 25d n'a pas été intégré dans d'autres révisions de nos conventions ultérieures et que les interlocuteurs soulignent qu'elle ne signifie pas que nous nous acheminons vers un impôt sur la nationalité. Chacun appréciera ce commentaire, mais je pense que l'élément le plus important est que dans les discussions ultérieures, pour d'autres conventions ou amendements, un tel article n'a pas été intégré.

Selon nos interlocuteurs, cette clause 25d est conforme aux grandes lignes de l'OCDE. La convention comprend une partie sur la résidence qui détermine la résidence fiscale, alors qu'auparavant, les législations nationales étaient contradictoires. La convention offre donc une sécurité juridique. La convention évite également la double imposition, qui n'est d'actualité que depuis récemment, car Andorre a créé un impôt sur le revenu très récemment. Il est à noter que la signature de cette convention avec Andorre est bénéfique pour les Français qui y résident, notamment pour l'imposition des plus-values immobilières (19 % au lieu de 75 %, taux d'imposition pour les pays non coopératifs). L'Espagne a également signé une convention avec Andorre très récemment.

Par ailleurs, deux États présentent des difficultés de négociation, à savoir le Portugal et le Danemark. Concernant le Portugal, la France a déjà transmis deux propositions et attend un accord de leur part. L'objectif est de stabiliser un système de taxation en France à la source de ces revenus publics. Les Portugais veulent les taxer, les Français souhaitent adopter un règlement différent. Chaque année, la question ré-émerge. Les députés, sénateurs et l'ambassade s'activent à ce sujet.

Concernant les conventions sur les successions, la France a dénoncé la convention sur les successions avec la Suisse. Avec la Belgique, la convention est ancienne et ne correspond pas à l'état de notre législation interne. Comme pour la Suisse, les Belges étaient prêts à renégocier, mais les successions étant taxées au niveau régional, les services français doivent discuter en matière fiscale avec les trois régions en même temps. Elle sera signée par la Belgique au nom des trois entités une fois qu'ils seront tous d'accord.

Concernant la convention fiscale franco-belge, les problèmes des retraites frontalières et de l'application de la convention franco-belge ont été soulevés. Ce point sera difficile à négocier avec les autorités belges, celles-ci ayant déjà imposé des conditions pour pouvoir obtenir la révision de la convention de 2008 : paiement d'une compensation, extinction du régime frontalier en 2003, etc.

Un point important concerne la méthode de négociation pour la rédaction de nouvelles conventions. Les services fiscaux des Français de l'étranger sont demandeurs de retours du terrain. Des conseillers et parlementaires les informent de manière régulière. Des remontées ont été faites au Portugal par exemple. Un groupe de travail avec les députés et sénateurs sur des sujets tels que les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine a été mis en place. Les conseillers de la commission demandent à l'unanimité que les conseillers consulaires soient également consultés. Une résolution a été faite dans ce sens.

Je prends pour exemple ce qu'il s'est passé pour la convention franco-andorrane. Nous avons tous découvert l'article 25d au moment de la ratification parlementaire au Sénat et à l'Assemblée nationale. Il était trop tard pour modifier la convention, puisqu'elle avait déjà été signée et paraphée par les parties cocontractantes. Donc, il était important que nous puissions intervenir en amont, au niveau des négociations, pour voir ce qui s'y met pour la défense de nos compatriotes. Une résolution a été faite en ce sens.

Concernant les plus-values immobilières des non-résidents, les notaires demandent à leurs clients de faire les démarches concernant le remboursement du trop-perçu (réajustement de 33 % à 19 %). Ils se plaignent que l'administration soit débordée par le problème et ait du mal à rembourser. Dans un premier temps, les réclamations ont été envoyées au centre des non-résidents à Noisy-le-Sec, par erreur. Or c'est sur le lieu de l'immeuble que les démarches doivent être effectuées. Ensuite, une note du service juridique des non-résidents a déterminé les modalités de gestion de ces réclamations et a renvoyé la charge du paiement aux autres résidences. La transmission a été faite. La charge de certains services localisés, qui ont pu concentrer un taux d'immeubles élevé concernés par cette taxation, a pu donner lieu à des délais. Il s'agit donc, pour les réclamations, de ne pas envoyer un courrier à Noisy-le-Sec, à la trésorerie des non-résidents, mais dans le lieu de résidence et de l'arrondissement fiscal.

Concernant les pensions, de manière générale sur les pensions, la politique française est celle de l'OCDE. On distingue les pensions privées et publiques.

Concernant FATCA, dont vous avez la définition à la fin, des personnes qui ont vécu un jour aux États-Unis se voient imposer de fermer leur compte aux États-Unis. Ces cas concernent avant tout des banques en ligne, effrayées par les obligations administratives et réglementaires liées à ce que j'appelle « des américanisés ». C'est une situation réelle, mais les établissements ont le droit de fermer des comptes. Les autorités bancaires sont sensibilisées. La fédération bancaire y travaille. C'est le ministère de Bercy qui est en charge de la législation bancaire et qui jugera s'il est nécessaire de changer la législation bancaire pour ne plus permettre la fermeture de tels comptes.

Concernant l'échange d'informations bancaires, la France a actuellement signé des conventions avec 51 pays. C'est ce que l'on appelle l'échange automatique, qui sera applicable à partir des années 2017/2018.

Enfin, le point qui nous intéresse tous, le serpent de mer CSG/CRDS. Comme vous le savez, le début d'année 2014 a connu une jurisprudence importante avec la CSG/CRDS pour les non-résidents ou les revenus fonciers et les plus-values immobilières. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a été saisie dans le cadre de deux procédures :

- Celle qui fait suite à l'arrêt de Ruyter : le Conseil d'État a posé à la CJUE une question générale sur le lien entre cotisations sociales et CSG/CRDS et c'est maintenant au Conseil d'État en France de statuer selon la loi française. Ce sera la décision du Conseil d'État qui s'appliquera. Le Conseil d'État statue en droit français. La décision devrait tomber le 26 mars. Le problème du Conseil d'État est de savoir ce que l'on fait avec le remboursement de ce qui a été perçu en 2012 et 2013.

En cas de remboursement, il n'y aura pas de traitement discriminatoire entre les citoyens qui ont déjà déposé des recours et ceux qui le feront ultérieurement, sachant que l'on sera encore dans les délais pour les recours au moment où la décision sera prise par le Conseil d'État. C'est-à-dire que pour les prélèvements 2012, ceux qui ont été assujettis à la CSG et CRDS pour les revenus fonciers ou les plus-values immobilières, ils ont les années 2013 et 2014, deux années pleines civiles qui suivent l'année de prélèvement pour le faire. Tout le monde, même ceux qui n'ont pas fait de recours aujourd'hui, peut se donner le droit de le faire jusqu'à la fin de la présente année pour les prélèvements de 2012.

Les questions qui se posent s'agissant de la CSG/CRDS, c'est est-ce que dans les pays européens où l'on ne paie pas de cotisations sociales sur les revenus immobiliers (Suisse ou Allemagne), la CSG et la CRDS continueront-elles à être imposées ? En effet, nous avons vu dans une réponse de Noisy-le-Sec, pour une contestation de prélèvement de CSG/CRDS, le commentaire suivant du Trésor public français, disant que :

Nous sommes toujours dans l'attente de la décision de la CJUE [c'est une date de novembre 2014, donc avant le 26 février]. En tout état de cause, vous devrez démontrer que sur ce revenu spécifique foncier, vous payez des charges sociales dans votre pays de résidence.

L'arrêt de la CJUE s'applique par ailleurs uniquement dans l'Espace économique européen, ce qui laisse un point d'interrogation sur l'application de cet arrêt pour les Français hors Espace économique européen. Une résolution est présentée par la commission dans ce sens, que nous vous soumettrons au terme de ma présentation, pour éviter toute discrimination à cet effet.

Dans le cadre des recours, seul le tribunal de Montreuil est compétent et sa saisie implique éléction de domicile dans le Val-de-Marne ou au travers d'un avocat français en France. Mais tout ceci entraîne des coûts supplémentaires et donc, une inégalité de traitement par rapport à des Français résidents. Une question dans ce sens a été posée par Madame Claudine SCHMID auprès de Madame la Garde des sceaux. Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de Madame TAUBIRA.

Concernant la deuxième procédure, à savoir celle d'infraction constatée par la France par la CJUE, cette dernière doit saisir la Commission européenne pour savoir ce qu'elle compte faire de cette décision prise le 26 février.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, pour cette présentation.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien REGNARD.

Monsieur Damien REGNARD, conseiller élu de la circonscription « Etats-Unis »

Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision sur la partie FATCA, il y a de petites inexactitudes, si je peux me permettre, ce ne sont pas des gens qui ont un jour vécu, mais des personnes qui ont des signes « d'américanité » (entre guillemets, puisque c'est le terme utilisé). Il y a des gens qui peuvent avoir vécu un jour, ne pas être Américains ou ne pas avoir eu un visa et donc, il n'y a pas de répercussion pour eux. Par contre, il peut y avoir des personnes qui sont nées aux États-Unis, qui depuis 70 ans vivent en France et ceux-là sont concernés. Donc, ce n'est pas vécu un jour, mais plutôt des signes « d'américanité ».

La deuxième petite correction : vous parlez de fermeture de comptes aux États-Unis. En tant que Français résident aux États-Unis, je n'ai pas de risque de fermeture de compte aux États-Unis, par contre, ce sont des fermetures de comptes en France, ce sont les banques françaises.

Le troisième point : concernant avant tout les banques en lignes, ce sont elles qui ont été les premières à réagir, en raison des demandes de sécurité qui ont été mises en place par FATCA. Mais, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation avec des organismes financiers sur des comptes assurance-vie (ING, AXA, etc.) et maintenant, depuis peu, à des répercussions auprès d'organismes bancaires tels que la BNP, pour ne pas la citer, qui limitent l'accès ou ferment des comptes, mais dont je précise qu'il ne s'agit pas de comptes courants.

Je me tiens à votre disposition, bien sûr...

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Oui, Monsieur le Président, Messieurs les conseillers,

C'était juste une question par rapport au cas du Portugal. Comme vous l'avez précisé, il y a une renégociation de la convention bilatérale fiscale entre les deux pays sur la taxation des revenus publics des retraités et des fonctionnaires de l'ambassade ou du lycée qui travaillent au Portugal. J'apprends donc avec satisfaction que deux propositions ont été transmises par la France, mais que le Portugal n'a pas encore répondu. J'aurais voulu savoir si on vous avait apporté des précisions sur cette non-réponse.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

Ce qui est marqué sur le document, c'est l'information que nous avons eue mercredi dernier.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

D'accord. Je voulais juste préciser qu'il y avait un caractère d'urgence pour les concitoyens qui étaient dans cette situation, puisqu'au mois de mars, nous sommes censés faire notre déclaration de revenus au Portugal, que depuis deux ans, un moratoire suspend cette déclaration, mais nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés pour l'année qui vient. Il serait donc bon d'avoir une réponse définitive de leur part sur le prolongement du moratoire ou sur la convention.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

J'ai une question sur la convention franco-allemande. À partir de maintenant, les anciens frontaliers qui avaient travaillé en

Allemagne et qui demeurent en France vont être imposés sur leur retraite en France. Mais, est-ce que c'est à partir du 1^{er} janvier 2014 ? À partir de quand cela se passe-t-il ? Parce que normalement, auparavant, toutes les pensions étaient prélevées à la source, quel que soit le lieu de résidence du pensionné. Maintenant, avec la convention, tout change, c'est-à-dire qu'il y aura une différence entre ceux qui vont être pensionnés, je crois que c'est à partir du 1^{er} janvier 2014, mais je n'en suis pas certaine et j'aimerais bien avoir des précisions, parce que cela concerne mes électeurs.

Monsieur le rapporteur Nicolas de ZIEGLER

Malheureusement, la question n'a pas été posée. Selon moi, c'est à partir du 1^{er} janvier 2014, mais c'est à confirmer.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le rapporteur.

Monsieur le Président

Je crois qu'il est intéressant de souligner que cet accord a été obtenu, mais que la France verse, en compensation de la fiscalité qui n'est plus perçue en Allemagne, des sommes qui sont supérieures à ce qu'elle va percevoir de son côté. C'est ce qui nous a été dit par les services des impôts. C'est quand même intéressant de voir cet effort qui est fait.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Oui, c'est exact, mais alors, il se pose aussi un problème, parce que ce différend qui est tombé sur la tête des anciens frontaliers qui demeurent maintenant en France n'a pas, à ma connaissance, d'effet rétroactif. C'est-à-dire qu'étant donné que la rétro-imposition, en France, est de trois ans, mais en Allemagne de cinq, certains sont quand même dans une situation difficile, c'est-à-dire ceux qui ont eu leur retraite depuis longtemps. Je voulais aussi le signaler. Je voudrais bien savoir si des dispositions spécifiques qui étaient en cours de discussion ont été prises pour ceux qui sont déjà imposés, si vous voulez.

Monsieur le rapporteur Nicolas de ZIEGLER

Dans les discussions que nous avons eues, jamais le mot de rétroactivité n'a été prononcé.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je crois qu'il existe un mécanisme compensatoire particulier pour ces personnes-là et j'aimerais bien en avoir les détails, parce qu'avant, c'était dans les tuyaux, maintenant c'est officiel. Donc, est-ce que quelqu'un pourrait me faire parvenir le texte exact de cette convention.

Monsieur le rapporteur Nicolas de ZIEGLER

Bien sûr. On te donnera l'adresse de l'interlocutrice que nous avons auditionnée mercredi.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Sous réserve d'introduire ces quelques modifications, sans réécrire complètement le rapport, proposées par Monsieur Damien REGNARD, êtes-vous d'accord pour adopter ce compte-rendu ?

Monsieur le Président met aux voix l'approbation du compte-rendu. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il y a des résolutions.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Résolution n° FIN/R.1/15.03

Monsieur Nicolas de ZIEGLER donne lecture de la résolution n° FIN/R.1/15.03 relative aux conventions fiscales bilatérales, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole.

Monsieur le Président

Qu'est-ce que signifie le terme « conseiller parlementaire ». Je crois qu'on l'avait rayé et que c'est finalement resté. Il s'agit des conseillers consulaires. Les parlementaires suivent de toute façon. Et on enlève le « s » à représentant.

Monsieur le rapporteur Nicolas de ZIEGLER

Les conseillers consulaires et les parlementaires.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Juste une chose, ne faudrait-il pas mettre, au troisième point, que c'est un considérant ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, c'est un considérant.

Madame Radya RAHAL

Constatant cependant.

Monsieur le Président

D'accord. On le laisse dans les considérants.

Madame Radya RAHAL

Une autre chose, dans la demande, les parlementaires sont tout de même consultés, puisqu'ils voient les lois. Donc, est-il réellement nécessaire qu'ils soient...

Monsieur le rapporteur Nicolas de ZIEGLER

Ils ne sont pas saisis.

Madame Radya RAHAL

Très bien, ils ne sont pas saisis.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER

C'est un droit régalien et c'est tout le problème des droits régaliens de l'État dans les négociations d'État à État. C'est un serpent de mer. J'imagine la réponse que nous allons avoir sur ce type de résolutions. Mais, il faut toujours revenir à la charge, parce qu'il faut éviter exactement ce qui s'est passé pour la convention franco-andorrane, lorsqu'il y a eu la ratification au

Sénat et à l'Assemblée nationale, c'était une ligne de ratification telle qu'elle. Le texte, plus rien ne pouvait être fait, parce que cela était déjà paraphé.

Monsieur le Président

Donc, sous réserve de ces modifications qui, je pense, doivent déjà apparaître à l'écran, nous allons voter cette résolution.

Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.1/15.03 relative aux conventions fiscales bilatérales. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Hier, vous étiez plus enthousiaste, vous applaudissiez. Vous n'applaudissez pas aujourd'hui.

(Applaudissements).

Monsieur le Président indique que l'on passe à la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.2/15.03

Monsieur Nicolas de ZIEGLER donne lecture de la résolution n° FIN/R.2/15.03 relative au remboursement de la CSG/CRDS, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Il y a juste une chose qui me gêne, c'est :

Projet de résolution.

Désolée.

Monsieur le Président

C'est déjà une résolution, puisqu'elle a été votée en commission. Est-ce que vous pouvez corriger ?

Si vous voulez, l'idée, pour ceux qui sont familiers avec cela, c'était qu'il ne nous arrive pas, avec l'arrêt DE RUYTER, ce qui nous est arrivé avec la jurisprudence SCHUMACKER qui concerne la non-déductibilité de certaines charges. L'application de la jurisprudence SCHUMACKER dans le code général des impôts français permet aux résidents dans l'espace économique européen de déduire un certain nombre de charges, en particulier les pensions alimentaires, mais pas que. Par contre, les Français résidents hors de l'espace économique européen ne peuvent pas bénéficier de l'application de cette jurisprudence. C'est ce que nous souhaiterions éviter avec l'application de la jurisprudence DE RUYTER ou la décision du Conseil d'État, si elle venait à supprimer ou à rembourser la CSG et la CRDS.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.2/15.03 relative au remboursement de la CSG/CRDS. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Reste un dernier point. Vous vous souvenez peut-être que lors de la dernière session, lorsque nous avons parlé de l'exercice du mandat, des moyens qui nous étaient attribués pour l'exercice du mandat et notamment pour la partie parisienne de notre mandat, notre assemblée avait chargé la commission des finances de faire une évaluation des coûts de l'exercice du mandat à Paris, afin que nous puissions faire des recommandations à l'administration et au cabinet du ministre. Comme en tant que président de l'assemblée, c'est moi qui avais demandé cette étude à la commission des finances, la commission des finances m'a répondu. Je vais vous faire partager la réponse de la commission des finances à cette question.

Monsieur le Président,

Lors de sa première session en octobre 2014, l'assemblée a constaté l'inadéquation entre les indemnités perçues et les charges liées à l'exercice du mandat. Pour avoir une vision plus juste de ces éléments, l'assemblée avait alors chargé la commission des finances et du budget d'effectuer une collecte de ces informations auprès des élus et d'en présenter une synthèse, afin que le bureau puisse ouvrir une discussion avec l'administration.

Cette étude a porté sur trois postes : le transport, l'hébergement et les frais de bouche. De cette enquête, il ressort : pour le transport, l'enquête révèle au cas par cas, des distorsions entre les indemnités et la réalité des frais engagés, accentuées par la dépréciation de l'euro ; pour l'hébergement, la moyenne constatée des frais engagés pour six jours est de 760 euros, pour une indemnité perçue de 360 euros ; frais de bouche : la moyenne constatée des frais engagés pour six jours est de 320 euros, pour une indemnité perçue de 180 euros.

Au vu de ces résultats, nous demandons une revalorisation de ces postes, forfaitairement pour l'hébergement et les frais de bouche, et sur la base des coûts réels pour le transport. Par ailleurs, nous suggérons une simplification, en abandonnant, pour le remboursement de l'hébergement, la formule « remboursement sur forfait avec justificatif » au profit du « remboursement forfaitaire ». En outre, les conseillers sont contraints de faire l'avance de ces frais qui ne sont pas négligeables. Nous suggérons que ces indemnités soient versées en avance, les ajustements éventuels étant effectués sur le montant des indemnités de la session suivante. Cette mesure aurait également l'avantage de faciliter le traitement administratif.

Par ailleurs, nous soulignons qu'alors qu'il avait été annoncé que la réforme de la représentation des Français établis hors de France se ferait à coûts constants, notre budget a subi une baisse de plus de 20 %, bien supérieure au pourcentage d'effort généralement demandé pour concourir à la réduction des dépenses publiques.

C'est signé de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, ce texte est excellent. Mais, je vois encore un autre inconvénient, peut-être secondaire. De temps en temps, nous recevons de l'argent et nous ne savons pas pourquoi. Nous recevons 700 euros, 2 000 euros, est-ce que ce sont des indemnités, le thème de l'assurance qui n'est pas clair, je n'y comprends rien. Il y a des chiffres, des indications, mais il n'y a absolument aucune explication sur ce à quoi correspondent ces remboursements. Nous pourrions peut-être demander à l'administration.

Monsieur le rapporteur Nicolas de ZIEGLER

Bien vu, il n'y a aucun libellé dans les montants reçus. Effectivement, si nous pouvions avoir plus d'informations à ce sujet.

Monsieur le Président

Dans une pièce de théâtre du registre classique, il y a une citation que je te fais partager, Francis : « De l'argent qu'on reçoit, d'abord, c'est toujours bon ».

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Oui, bonjour. Merci, Monsieur le Président.

Moi, je voudrais quand même parler de ce budget, effectivement, qui était prévu à coûts constants pour la nouvelle assemblée, mais j'ai entendu dire qu'il nous manquait 700 000 euros. Est-ce que ces 20 % représentent 700 000 euros ? Parce que nous devons être des élus de proximité. Or, moi, je me rends compte qu'avec ces indemnités-là, je ne peux pas aller voir mes gens qui sont à Louxor, à Assouan ou ailleurs, alors qu'avant, je pouvais le faire. Donc, est-ce que ces 700 000 euros qui nous manquent pourraient couvrir ces frais qui sont indispensables pour notre représentation ? Merci.

Monsieur le Président

Je vais vous répondre, si vous me le permettez.

Effectivement, la différence entre le budget de 2014 et le budget 2015 est de 700 000 euros. Cette lettre est basée sur une étude qui a été faite et qui ne concerne que l'exercice du mandat à Paris. Pour l'instant, nous nous sommes bornés à cela. Vous ferez des suggestions... Je pense que ce n'est pas la démarche. Pour l'instant, nous sommes là-dessus.

Nous avons lancé l'idée, mais la commission des finances avait dit qu'elle le ferait et elle ne l'a pas fait, de faire le même exercice sur l'exercice du mandat de conseiller consulaire, parce que je pense que l'on ne peut faire des demandes qu'à partir du moment où elles sont étayées par des chiffres. Dire, on n'en a pas assez, on en veut plus, cela n'a pas de sens. Il faut étayer. Il faut ensuite, à mon avis, voir quel est l'exercice du mandat tel, qu'il est défini par la loi et le décret, et l'exercice du mandat tel que nous souhaiterions pouvoir le faire. Je dirais personnellement brutalement que l'exercice du mandat nous permet d'aller dans les consulats. Il ne nous permet pas d'aller voir les communautés françaises qui sont dans les villes de province, etc. Donc, il faut faire une étude et la proposer. Pour l'instant, cette lettre se borne à l'exercice du mandat des conseillers AFE lorsqu'ils viennent à Paris.

La commission des finances répond par ce courrier à la demande précise qui lui a été faite lors de la dernière session, de bien vouloir faire une étude sur l'évaluation de l'exercice du mandat à Paris. On peut faire autre chose, on peut le modifier, mais pour l'instant, c'est la réponse qui a été donnée là-dessus.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Je pense qu'il y a une notion importante qu'il faudrait rajouter dans cette lettre, c'est la notion de bénévolat. C'est-à-dire qu'il est vrai que les dépenses que nous consacrons à cette venue pour les sessions sont supérieures à ce qu'on nous donne, mais je pense qu'il est important que nous rajoutions la notion de bénévolat, qui viendrait confirmer aussi, parce qu'on rajoute de notre poche, en fait.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Nous avons pris la formule à l'époque dans la commission des lois, quand on avait justement jugé, puisqu'on avait déjà discuté de ces indemnités, on nous les avait présentées et on avait bien, vous regarderez dans l'ancien rapport, précisé que le mandat est bénévole, il ne doit pas devenir payant.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour à tous,

Je souhaitais souligner que le fait que les frais couvrent entièrement nos dépenses est très important, parce que cela pose le problème de la représentation de tous les Français de l'étranger. Si nos frais ne sont pas couverts, cela exclut d'office certaines catégories socioprofessionnelles, qui n'ont pas les moyens, soit d'avancer les frais, soit de pouvoir compléter.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur Jean-François BERTE, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit ajout à la demande formulée par mon ami Francis, je crois qu'il est important effectivement de savoir de quoi nous sommes indemnisés, de manière que cela soit également fiscalement exonéré.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Monsieur le Président,

Cela sera rapide, parce que Madame BOULO a déjà soulevé le problème. Si on fait du bénévolat, dans certaines circonscriptions très étendues, cela reviendra à sélectionner d'emblée les conseillers consulaires qui auront les moyens de se déplacer partout. Cela me paraît contre l'égalité républicaine.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous sommes bien d'accord. Sauf que ce n'est pas le sujet que nous sommes en train de traiter. Je vous rappelle que l'étude qui a été demandée à la commission des finances concerne exclusivement l'exercice du mandat des conseillers AFE lors de leur venue à Paris et que c'est le seul exercice sur lequel nous avons fait une étude auprès des conseillers et que nous pouvons étayer.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Justement, puisque nous avons fait une étude sur ce qui se passe à Paris, faisons une étude globale, car j'estime que nous sommes tous d'accord pour faire le maximum sur nos territoires, mais le minimum est que cela ne nous coûte pas. Nous ne cherchons pas à gagner de l'argent, mais que nous n'en perdions pas et que nous ne mettions pas de l'argent de notre poche. Je crois que ce n'est pas raisonnable et quelque part, nous ne pourrons pas, et c'est ce qu'a dit ma collègue, nous serons obligés de faire des choix, ce qui ne correspond pas au niveau de justice sociale qui doit accompagner nos travaux.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »

Non, en fait, une étude globale, il faut faire attention aux mots qu'on emploie. Je pense qu'il faut peut-être creuser s'il y a quelque chose qui manque par rapport aux conseillers AFE et à côté, un deuxième volet sur les conseillers consulaires, comment on fonctionne et aussi comment on ne peut pas fonctionner. Je crois qu'on commence à avoir une certaine expérience. On a déjà quand même quelques mois et on voit bien qu'il y a des choses qu'on ne peut plus faire par rapport à ce qu'on faisait avant. Notamment, on en a parlé, les déplacements, on ne peut plus se déplacer, en tant que conseiller consulaire, pour voir les communautés. Cela, il faut faire une autre étude.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Danièle KEMP.

Madame Danièle KEMP, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Monsieur le Président,

Danièle KEMP, nouvellement élue,

J'ai simplement une question qui, d'ailleurs, rejoint celle de Francis HUSS. J'habite l'Australie, les autorités fiscales sont extrêmement strictes et tout doit être déclaré. Donc, il serait très bien d'avoir juste ce détail, de savoir pourquoi les sommes sont versées, à quel but, etc., dans l'allocation des émoluments.

Monsieur le Président

Très bien.

Je propose que, tout en restant dans le cadre de la mission qui avait été confiée à la commission des finances, c'est-à-dire dans l'exercice du mandat des conseillers AFE quand ils viennent à Paris, que nous complétions cette lettre des remarques qui viennent d'être faites, l'une qui était celle de Monsieur Fwad HASNAOUI, à savoir qu'il n'est pas question de demander de gagner pour gagner, mais que comme nous sommes des bénévoles, cela ne nous coûte pas.

Madame PRATO, un, je ne vous ai pas donné la parole ; deux, vous ne faites que répéter ce qu'on a déjà dit. Il n'est pas question de se sous-estimer, pas du tout. Ce n'est pas l'objet de ce que l'on a demandé ce coup-ci. On ne peut pas tout mélanger. Si on veut avoir un souci d'efficacité, il faut demander de rajouter la notion sur laquelle vous avez tous applaudi, soulevée par Anne BOULO tout à l'heure, qui concerne aussi bien les conseillers consulaires que les conseillers AFE, c'est qu'il ne faut pas introduire, par des indemnités trop basses, une sélection par l'argent.

(Applaudissements).

Ensuite, s'ils nous le donnent, il faudra bien qu'ils le prennent quelque part et ils le prendront certainement dans les 700 000 euros, s'ils existent encore.

Monsieur le Directeur, je ne vais pas vous prendre en traître, est-ce que vous voulez faire une remarque là-dessus ou pas du tout ? De toute façon, nous n'en parlerons pas comme cela tout à l'heure au ministre, nous le lui remettrons après. Nous ne l'avons pas prévenu, nous n'allons pas le prendre en guet-apens non plus. Et après, il faut qu'on attaque la commission des lois.

Monsieur Christophe BOUCHARD, directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Monsieur le Président et bonjour à toutes et à tous.

Sur ce sujet qui évidemment est suivi avec attention par tout le monde, deux choses. Il y a la réalité, effectivement, des dépenses que vous engagez, dans le cadre du mandat de conseiller AFE, comme l'a dit le Président pour les sessions à Paris. Et puis, il y a la question des conseillers consulaires et de leur activité sur place.

Il est toujours intéressant d'avoir un retour sur les dépenses effectuées, leur décomposition et comment cela se compare avec les allocations qui sont versées. Parce qu'il est évident que si jamais on veut que le débat progresse, notamment vis-à-vis du ministère des finances, il faut l'étayer avec les données précises.

En ce qui concerne le mandat des conseillers à l'AFE, nous avons fait nous-mêmes nos propres calculs, il en ressort que sur le calcul des frais de transport entre vos pays de résidence et Paris, l'allocation et la part de l'allocation qui est censée correspondre aux coûts de transport n'est pas si éloignée que cela de la réalité. Il y a des variations, évidemment, selon l'évolution notamment du transport aérien, en Europe, qui a plutôt tendance à baisser et qui reste très élevé dans d'autres pays.

En ce qui concerne l'hébergement, on en a déjà parlé à plusieurs reprises et on est tout à fait conscients que le barème actuel, qui est fixé par rapport au barème des fonctionnaires est effectivement relativement modeste et que, je crois que c'est 60 ou 65 euros, évidemment, se loger à Paris pour 65 euros, cela n'est pas facile, donc ce point-là est tout à fait clair.

Pour les frais de bouche, là, le débat peut exister, puisqu'on peut trouver toutes les formules que l'on veut à Paris.

C'est une chose.

La question des frais pour les conseillers consulaires en est une autre. Là, effectivement, tous les éléments seront toujours utiles. Après, comme l'a dit le président, je crois qu'il faudra faire la part entre ce qui est dans la loi, ce qui est dans les textes, c'est-à-dire la participation aux réunions des conseils consulaires et ensuite, l'autre partie de l'indemnité, qui est censée couvrir d'autres frais. Je voudrais quand même signaler à cet égard que la loi a prévu – là, je sors du volet conseiller AFE, je parle des conseillers consulaires, mais autant parler de tout – un mécanisme de remboursement aux frais réels, quand les déplacements pour aller aux réunions des conseils consulaires dépassent 60 % de l'indemnité. Et nous constatons que ce mécanisme n'a, à ma connaissance et sous le contrôle du secrétariat général, été utilisé et sollicité par aucun des 442 conseillers consulaires. Alors, soit cela veut dire qu'aucun n'a dépensé plus de 60 % de son indemnité pour assister aux réunions des conseils consulaires, ou alors que le mécanisme est encore mal connu et dans ce cas-là, évidemment, nous sommes tout à fait à votre disposition, ainsi que les postes, pour expliciter cela. Mais, évidemment, si l'on veut sur ce point-là spécifique des conseillers consulaires, à partir du moment où personne n'utilise le mécanisme de remboursement à frais réels, nous n'avons aucun argument, aucune base pour solliciter éventuellement une révision à la hausse de ces montants.

Après, je crois qu'il faut être réaliste. Je souhaite toujours vous tenir un langage positif et vous donner satisfaction. En même temps, il faut être réaliste, dans le contexte budgétaire actuel, l'idée d'une augmentation d'une indemnité versée à des élus n'est pas l'idée la plus populaire auprès du ministère des finances. Donc, s'il devait y avoir des réajustements, et je suis tout à fait attentif à ce que vous dites sur la nécessité de ne pas introduire une barrière par l'argent à l'exercice du mandat, si on s'apercevait que certains, pour des raisons X ou Y de calcul de proximité entre certains conseillers et évidemment, comme cela a été dit par certains de vos collègues, lors des discussions que nous avons eues pendant la semaine, les conseillers qui vivent dans le siège où se trouvent l'ambassade ou le consulat, n'ont aucune dépense de déplacement et peut-être que ceux-là

n'utilisent pas du tout leur indemnité de conseiller consulaire, par rapport à d'autres qui habitent déjà dans une ville autre ou dans un endroit autre que celui du siège du consulat et de l'ambassade et qui ont à se déplacer éventuellement pour d'autres raisons. Donc, s'il devait y avoir des réajustements, et là, je parle plus à titre personnel, mais encore une fois, en vous donnant une vision ne pense réaliste de la situation, il faudrait que ce soit des ajustements à coûts constants, c'est-à-dire à l'intérieur de l'enveloppe, si vous vous apercevez collectivement que le système fait que certains conseillers « gagnent » de l'argent, ce qui n'est pas le but de l'opération et que d'autres en perdent. Mais, une augmentation globale de l'enveloppe des indemnités des conseillers AFE et conseillers consulaires, très sincèrement, cela n'est pas d'actualité.

En revanche, là où nous pouvons faire des progrès, où nous avons déjà commencé à en faire, c'est sur les délais de paiement des indemnités. Il est vrai qu'il y a eu du retard, parce que c'était nouveau, les postes ont mis un peu de temps à s'ajuster. Il y a eu, dans certains postes, des ambiguïtés sur le moment où l'indemnité devait être versée, notamment par rapport aux attestations d'assurance, par rapport aux constatations de présence au conseil. On a dit évidemment que pour payer notamment l'indemnité du premier semestre 2015, il ne fallait pas attendre de voir si les gens assistaient à la réunion d'avril ou de mai. Mais, comme vous le savez, le mécanisme se passe d'un semestre à l'autre et si les gens n'ont pas assisté à des réunions au semestre précédent, cela se réajuste par la suite.

Donc, il est tout à fait clair, et c'est ce que les textes prévoient, que les indemnités doivent être versées en début d'année. De notre côté, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cela soit versé le plus vite possible, cela est tout à fait justifié.

Ce que nous demandons aujourd'hui et ce que vous pouvez relayer auprès des conseillers consulaires, qui ne sont pas conseillers à l'AFE, c'est dans l'autre sens, de faire parvenir aux postes le plus vite possible tous les justificatifs nécessaires, les attestations d'assurance, parce que dans certains cas, c'est cela aussi qui a retardé les choses et après, on a nos règles budgétaires, en fin d'année, qui parfois compliquent les choses.

Donc, sur le paiement le plus rapide possible des indemnités, là, je suis tout à fait d'accord. Sur l'idée, pour les conseillers à l'AFE, pour vous, d'être payés, de ne pas faire l'avance des fonds, et je comprends tout à fait, en tout cas pour ceux qui habitent sur d'autres continents que l'Europe et pour qui les billets d'avion notamment sont très élevés, on va voir ce que l'on peut faire. On va voir s'il faut modifier les textes, mais cela peut faire partie... je ne fais pas de promesses que je ne peux pas tenir, mais en tout cas, cela peut faire partie des points que l'on peut regarder, pour voir si le versement, éventuellement, pourrait se faire dès la prise du billet d'avion, mais sans attendre que vous soyez venus à Paris et rentrés dans vos pays. Cela fait partie des points, la rapidité de versement des indemnités, cette question de la date du paiement pour vous, pour les conseillers AFE, on peut regarder.

En revanche, je vous dis, sur l'enveloppe globale, ne nous faisons pas d'illusion et aussi sur la nécessité de produire des justificatifs, on peut regarder dans les détails, mais la philosophie globale d'avoir à justifier sa présence, cela fait aussi partie des règles qui sont suivies par les députés, par les sénateurs. J'ai entendu le président du Sénat il y a quelques jours annoncer cela pour les sénateurs. Je crois que c'est pareil, c'est une des choses avec lesquelles maintenant il faut vivre. Mais, dans la pratique, nous essayerons de faire ce que nous pouvons pour améliorer les choses.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Il faut que nous arrêtons là parce qu'il est 10 heures 17. Il y a la commission des lois qui doit présenter son rapport et ensuite nous recevons monsieur le Ministre. Je vous propose que, sur la base de cette lettre, en tenant compte, comme je l'ai signalé, des deux observations qui ont été faites, et encore une fois, dans le cadre de l'exercice du mandat des conseillers AFE à Paris, nous préparions une lettre au Ministre qui sera validée par le bureau.

Êtes-vous d'accord ?

Monsieur le Président met cette proposition de lettre aux voix. La proposition est adoptée.

Donc, le bureau a la responsabilité de rédiger, sur cette base-là et avec les ajouts dont nous avons parlé, la lettre au Ministre.

Messieurs les rapporteurs de la commission des finances, je vous remercie. Nous allons passer la parole aux représentants de la commission des lois.

Juste une parenthèse, pendant que vous changez, je propose de demander au secrétariat général qu'il fasse, auprès des conseillers consulaires, une mise au point sur l'exercice ou la méthodologie de la demande de remboursements de frais de transport quand ils dépassent les 60 %. Parce que je pense que le fait qu'on n'ait pas de demandes vient surtout du fait que peu de personnes ont compris comment cela fonctionnait et surtout, sur quelle période cela s'appliquait.

Merci.

Francis, on est tout à fait d'accord, sauf qu'on rentre dans une autre philosophie : ce n'est pas l'exercice du mandat tel qu'il est défini par la loi. Il faut ensuite qu'on débattenne de cela.

Juste une annonce importante, écoutez-moi, s'il vous plaît. Tout à l'heure, quelqu'un a posé une question justement sur la nature de l'argent que l'on recevait, pour les problèmes fiscaux, etc. Le même problème se pose du côté de l'administration et il ne suffit pas de porter une facture d'hôtel, encore faut-il que cette facture soit tamponnée et marquée « réglée ». Donc, merci, lorsque vous apportez votre facture d'hôtel, de faire en sorte qu'elle soit marquée acquittée. Ceux qui prennent des trucs par internet expliqueront qu'ils l'ont pris par internet. Par internet, on peut avoir la facture aussi. Donc, n'oubliez pas, dans la mesure du possible, fournissez une facture marquée acquittée. Cela facilitera le travail du secrétariat général, le remboursement et la rapidité.

Si vous voulez bien, soit prendre place, soit continuer vos discussions en dehors de la salle, merci. Nous pourrions reprendre nos travaux et l'examen du compte-rendu des travaux de la commission des lois.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Olivier PITON, Président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord permettez-moi, je vais aller vite, parce que nous avons un petit peu de retard, de remercier très chaleureusement Radya RAHAL, notre vice-présidente, pour le travail qu'elle a effectué à la tête de la commission des lois puisque, vous le savez, notre élection aux États-Unis avait été annulée et que donc, elle a suivi tout le travail de relance, de direction et aussi de « calinothérapie » auprès de nos collègues, avec un énorme succès, un énorme talent. Merci à elle. Je signale également qu'elle faisait partie du groupe de travail sur le règlement intérieur.

On peut l'applaudir.

(Applaudissements).

J'en profite également pour dire que cela a été plus qu'un honneur, mais un véritable bonheur de travailler avec nos collègues. Leur travail a été absolument remarquable, comme vous allez vous en rendre compte. Je ne prendrai qu'un seul exemple rapidement, lorsque la commission a été auditionnée, tout entière, devant les parlementaires, messieurs LECONTE et FRASSA, nous avons eu la possibilité de leur fournir des indications sur le suivi de la loi, du décret et de tous les textes afférents à l'organisation des conseils consulaires et de l'AFE, de façon absolument remarquable. Je pense que ce travail aura été extrêmement utile aux parlementaires.

De toute façon, au sein de la commission des lois, vous le savez, si jamais on n'est pas d'équerre, comme on a Martine avec nous, de toute façon, elle nous fait vite comprendre qu'on est dans la mauvaise direction, donc forcément, on marche droit !

Je voulais simplement pour terminer en une phrase, vous dire que la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires avait à la fois souhaité remplir son rôle d'analyste des activités électorales et consulaires, comme vous allez vous en rendre compte, par l'intermédiaire d'un rapport et de notes dans les secondes qui viennent. Mais également, la commission des lois a souhaité marquer par ses travaux, l'importance que revêt pour elle le quotidien des Français de l'étranger et à côté de ce qui est probablement sa mission première, donc analyse, également essayer de répondre à un certain nombre de préoccupations extrêmement concrètes de la part de nos concitoyens à l'étranger.

Voilà, Monsieur le Président, à ce stade, ce que je peux dire pour ouvrir la discussion sur le rapport de la commission des lois.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'il y a eu en 2014 quatre élections auxquelles les Français de l'étranger ont pu participer : les élections consulaires, les Européennes, les élections à l'AFE et les élections sénatoriales.

Vous y avez pris part, vous les avez vécues et vous avez bien sûr tous pu constater qu'elles ne sont pas toujours passées dans les meilleures conditions. Donc, j'ai fait une note, un rapport dans lequel j'ai relevé, j'ai essayé d'être aussi exhaustif que possible, les dysfonctionnements qui se sont produits durant ces quatre élections.

Nous allons commencer rapidement par les élections consulaires du 25 mai 2014, qui avaient lieu la veille aux Amériques. Ce sont des élections particulièrement importantes pour les Français de l'étranger, puisqu'elles ont pour objet la désignation de leurs représentants qui sont expatriés comme eux, pour les représenter auprès des autorités diplomatiques et consulaires de la circonscription.

Malheureusement, le premier constat qu'on doit faire, c'est que le taux de participation électorale des Français de l'étranger n'est pas très enviable. Pire que cela, il ne cesse de baisser au fil des élections.

On va voir, au fur et à mesure, les raisons et les causes pour lesquelles ce taux de participation est en déclin. Je voulais aussi faire une autre observation préliminaire, qui est que la distance entre l'urne et l'électeur reste aujourd'hui encore un frein à l'expression citoyenne, comme nous le verrons plus en détail dans un instant.

Il y a eu aussi un autre aspect général dans les remarques générales, cela concerne l'élection des délégués consulaires, en vertu de l'article 42 de la loi du 22 juillet 2013. Il y avait deux façons de procéder à la répartition des sièges de délégués. L'administration en a choisi une et nous sommes majoritairement évidemment en faveur de l'autre.

Enfin, toujours dans les remarques préliminaires, rappelons que les auteurs de la réforme avaient l'ambition que ces élections rapprochent les élus des électeurs. En réalité, sauf dans les circonscriptions qui n'avaient pas d'élus jusqu'alors, on peut physiquement constater que les élus ne sont pas globalement rapprochés des électeurs et que leur multiplication dans plus de la moitié des circonscriptions, n'a pas entraîné – pardonnez-moi pour le néologisme – de proximation des élus en particulier dans les moyennes et grandes circonscriptions.

Tout d'abord, le dépôt des candidatures, parmi les premiers freins. Il s'agissait d'un véritable parcours du combattant. D'abord, on relèvera un certain flou réglementaire dû à la fois à l'imprécision du guide des candidats et à son arrivée tardive.

Puis, on soulignera la complexité du processus de constitution et de dépôt des listes, avec un nombre imposé de candidats trop important dans les grandes circonscriptions, la difficulté pour les têtes de listes de déposer collectivement le dossier de candidature, notamment en raison de la complication à réunir les signatures des candidats éloignés et leur mandat ; la difficulté à déposer les listes, particulièrement en cas de chef-lieu compétent pour plusieurs pays (liés à cela le coût du déplacement, les visas à obtenir, etc.) ; des problèmes plus diffus, qui étaient par exemple l'absence d'uniformité entre l'usage du nom de jeune fille et du nom d'épouse et, dans le même ordre d'idée, le prénom d'usage qui n'a pas toujours été accepté, ce qui a posé des problèmes dans certaines circonscriptions.

Donc, en conséquence, une simplification des modalités de candidature s'impose. Nous pouvons par exemple proposer à ce sujet le dépôt de la candidature auprès de toute ambassade ou poste consulaire de la circonscription, ou encore, permettre l'usage du mail pour ce dépôt et à tout le moins, leur dématérialisation.

L'information est un élément clé d'une élection, en particulier s'agissant d'un nouveau scrutin, ce qui était le cas de cette élection des conseillers consulaires. Elle n'a pas été à la hauteur de l'événement, tant en ce qui concerne les électeurs – on a très peu parlé de l'enjeu de l'élection et de modalités de participation – que les candidats qui ont, comme je le disais à l'instant, obtenu une information parfois incertaine avec un guide du candidat qui devrait être plus précis et transmis plus rapidement.

Autre aspect : motiver l'électeur par la valorisation du rôle de l'élus. Aujourd'hui, les conseillers consulaires – tout comme avant eux les conseillers à l'AFE – pâtissent d'un sévère déficit de notoriété, principalement lié au peu de cas qui est fait de leur rôle en circonscription et plus généralement, d'ailleurs, de leur absence de statut. Nous suggérons donc que tout au long de l'intervalle qui sépare deux consultations électorales, une information continue sur la place et le travail des élus soit menée, à la fois par les postes et par le MAE, et pas seulement de manière simplement administrative, quelques semaines avant une échéance électorale.

Ensuite, nous avons vu les limites de la dématérialisation à propos de la circulaire électorale et nous suggérons que l'on rétablisse l'envoi de la circulaire par voie postale. Car, entre les mails qui finissent dans le courrier indésirable, ceux qui ne sont pas ouverts et ceux qui n'ont pas communiqué leur adresse mail, on arrive à peu près à deux tiers d'électeurs qui ne reçoivent aucune information sur les candidats avant le jour du vote. Donc, comme je le disais, la dématérialisation a clairement montré ses limites.

Par ailleurs, un autre aspect est l'affichage des candidats dans les locaux officiels. C'est une demande qui est récurrente.

À propos du vote par internet, on s'est déjà beaucoup penché sur cette question, je rappelle que c'est la seule modalité de vote à distance proposée aux Français de l'étranger depuis la suppression du vote par correspondance postal. Elle se révèle donc capitale en particulier pour les électeurs éloignés de plusieurs centaines de kilomètres, voire davantage, d'un bureau de vote.

Vous vous souviendrez des problèmes rencontrés par les électeurs qui ont provoqué de nombreuses frustrations et agacements, comme la mauvaise communication, en ce qui concernait les identifiants, les SMS, le manque de flexibilité, on ne pouvait pas récupérer l'identifiant en cas de perte, etc., des difficultés techniques, des difficultés d'accès au portail internet, des difficultés liées à l'usage de Java. Des difficultés liées pour les possesseurs de Mac. D'une façon générale, aussi, la sécurité qui prend encore trop le pas sur l'ergonomie. La faiblesse de l'assistance et enfin, ce que j'ai appelé la discrimination subjective en matière d'envoi des identifiants de vote. L'absence d'adresse mail dans la LEC ne signifie pas que l'électeur n'est pas en mesure de voter par internet, car il peut très bien pouvoir voter sur l'ordinateur de sa femme, de ses enfants, de sa belle-sœur ou Dieu sait qui...

Rapidement, maintenant, les problèmes rencontrés par les candidats. Outre ce qu'on a déjà dit sur les instructions du MAE qui sont arrivées tardivement, l'utilisation d'un format PNG qui est très peu répandu et qui a posé des problèmes à de nombreux candidats, le poids trop faible des fichiers autorisés pour les bulletins de vote et la circulaire, alors que c'est une restriction qui n'est pas prévue par la loi et enfin, la mauvaise qualité d'affichage des bulletins de vote et des circulaires qui s'en est suivie. Enfin, quand on envoie au ministère le fichier avec le bulletin de vote et la circulaire, on devrait recevoir un accusé de réception.

Il y a eu aussi les freins à la propagande électorale, les ratés avec l'étiquette politique notamment, vous vous en souviendrez, particulièrement sur la deuxième ligne.

En ce qui concerne le vote à l'urne, réjouissons-nous, le vote à l'urne a été globalement satisfaisant. On peut simplement souligner que la tenue des listes électorales serait à améliorer, comme on l'a déjà souligné, demandé et réclamé à plusieurs reprises. On a parlé du défaut d'affichage et de la difficulté, également, de faire établir des procurations.

Enfin, autre point, la lenteur de la publication des résultats. On ne comprend pas qu'à l'heure de Tweeter, il faille autant de temps pour les publier.

Pour les élections à l'AFE, très rapidement, à peu près les mêmes genres de problématiques : le casse-tête de la constitution d'une liste, avec la parité stricte entre hommes et femmes et un collège électoral réduit ; l'allègement souhaitable, comme pour les élections des conseillers consulaires, de la procédure du dépôt de liste AFE et je n'y reviens pas ; un horaire de vote à élargir en ce qui concerne le vote par anticipation. Aussi, on l'a déjà dit, un vote par procuration à faciliter et enfin, pourquoi pas, pour cette élection spécifique, le recours à des modes de vote alternatifs, comme le rétablissement, seulement pour cette élection-là, du vote par correspondance et du vote par internet, un vote par internet simplifié.

Voilà, pour les sénatoriales, c'est à peu près les mêmes problèmes que nous avons rencontrés, que pour les élections à l'AFE et donc, je n'en dirai pas plus, puisque ce serait redondant.

Madame la vice-présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la vice-présidente met aux voix l'approbation du rapport. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

Résolution n° LOI/R.1/15.03

Monsieur Georges-Francis SEINGRY donne lecture de la résolution n° LOI/R.1/15.03 relative au bilan des élections 2014, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.1/15.03 relative au bilan des élections 2014. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Monsieur Ronan LE GLEUT, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Il existe une problématique particulière qui concerne les Français de l'étranger, leur quotidien, c'est la question et les problématiques autour du permis de conduire, conduire à l'étranger, législation comparée et propositions, c'est le nom du rapport qui a été adopté à l'unanimité en commission des lois et qui fait l'objet d'une résolution.

Je tiens d'abord à adresser mes remerciements le plus sincères aux membres de la commission, puisqu'il s'agit d'un véritable travail d'équipe. Le rapport a été considérablement enrichi de toutes les propositions et suggestions des membres de la commission, et également remercier les conseillers consulaires qui ont apporté leur contribution à la rédaction de ce rapport. Bien sûr, également remercier les députés et sénateurs des Français de l'étranger qui ont souvent posé des questions extrêmement pointues sur ce sujet depuis plusieurs années et qui ont contribué à enrichir ce rapport.

Les grandes lignes : il faut faire une différenciation très précise entre l'Union européenne et l'espace économique européen d'une part et, d'autre part, les pays hors de l'espace économique européen.

En effet, la directive 2006-126 CE crée un nouveau permis qui est un permis européen, qui harmonise les catégories. Vous le savez, les catégories motos, automobiles, etc. Aujourd'hui, on a quinze catégories, c'est harmonisé, il y a un format unique de nouveau permis de conduire qui est un format type carte de crédit et donc, l'ancien permis rose trois volets va être progressivement remplacé par un nouveau permis européen. Néanmoins, je vous rassure tout de suite, vous pouvez continuer à conduire avec ce permis rose jusqu'en 2033 et les États européens ont jusqu'à 2033 pour procéder au remplacement de ces anciens permis par les nouveaux. Donc, on peut continuer à conduire avec le permis délivré par la France.

Néanmoins, certains pays comme le Portugal, l'Espagne, la Belgique, procèdent au remplacement de ces anciens permis par les nouveaux et, dans ce cas, il existe dans la directive 2006-126 CE, la possibilité pour ces États, d'obliger les ressortissants français qui vivent dans ces pays à remplacer les permis français par le nouveau modèle européen. En cas de vol ou de perte de ses titres, la procédure de l'Union européenne et de l'espace économique européen dans un premier temps, est de faire une déclaration de vol ou de perte, puis d'aller au consulat et d'obtenir un relevé d'information restreint, qu'on appelle le RIR, avec lequel on peut obtenir, dans l'État de résidence, un permis qui est délivré au format européen par le pays de résidence. Ce point-là, la délivrance du relevé d'information restreint fait l'objet, dans la résolution d'un point, c'est que des conseillers consulaires ont constaté que certains consulats rechignaient à délivrer ce relevé d'information restreint. Cela fait partie d'un des éléments de la résolution.

Il y a également une problématique qui est celle de la reconnaissance du passage de l'examen du code de la route, quand on s'expatrie. Il y a le passage du code de la route, puis le passage de l'examen de la pratique du permis de conduire. Alors qu'il existe un permis européen, le passage seul du code de la route n'est pas nécessairement reconnu quand on s'expatrie dans un autre pays de l'Union européenne. Là aussi, cela ne va pas dans le sens de l'esprit de la directive 2006-126 CE qui crée ce permis de conduire européen. Là aussi, cela fait partie de la résolution.

Enfin, il faut évidemment aborder la question des catégories, puisque vous savez que les différentes catégories, aujourd'hui, sont harmonisées dans l'Union européenne. Mais, on y reviendra après, ce n'est évidemment pas le cas dans le reste du monde. L'Union européenne et l'espace économique européen ont défini quinze catégories, mais on peut constater en Libye par exemple, que c'est beaucoup moins et donc, la correspondance des catégories pose problème.

Hors de l'Union européenne et de l'espace économique européen, je souhaite m'attarder sur l'explication qui, souvent, pose problème, de la différence entre la notion de reconnaissance et la notion d'échange. C'est extrêmement important. On nous pose énormément de questions, parce que justement, cette distinction est souvent mal expliquée, mal comprise. La reconnaissance, c'est le principe selon lequel on peut continuer à conduire avec son propre permis, quand on est par exemple en vacances dans un pays étranger. Donc, on n'échange pas le permis contre le permis local. On conserve son propre permis et on loue une automobile, par exemple, dans un pays où on va passer trois mois. Cela s'appelle la notion de reconnaissance et cette notion est à durée limitée. Selon les États, cela peut aller jusqu'à un an maximum, c'est dans la convention de Vienne de 1968, mais cela ne peut pas aller au-delà d'un an. La France, elle, applique le maximum, un an, c'est-à-dire qu'un Canadien en vacances en France peut conduire pendant un an muni de son permis canadien. Ce qui par ailleurs est vrai pour un Français qui aurait un permis canadien et qui reviendrait s'installer en France. Pendant un an, il pourrait conduire avec ce permis délivré par le Canada.

L'exemple du Canada est inapproprié, parce que c'est délivré par les provinces elles-mêmes. Donc là, il faut regarder plus en détail, c'est-à-dire délivré par le Québec, pour être plus précis.

C'est la reconnaissance.

Ensuite, quand l'établissement est plus long dans un pays, on entre dans une autre catégorie du droit qui est la notion d'échange du permis et dans ce cas-là, la France a un accord avec cent pays dans le monde. Cent pays dans le monde, une fois que cette période de reconnaissance est terminée, on peut échanger le permis français contre un permis étranger. Donc, puisque cela concerne cent pays, vous imaginez qu'il y a évidemment un grand nombre de pays dans lesquels l'échange n'existe pas.

On me demande d'accélérer, je vais le faire, je vais venir directement au projet de résolution et expliquer les points que l'on propose. Le premier point, c'est de permettre aux postes consulaires de délivrer des duplicatas de permis de conduire en cas de vol ou de perte et de délivrer des permis de conduire internationaux. Aujourd'hui, ce n'est pas possible, mais cela pose de véritables difficultés. Une Française qui est établie en Argentine, qui est un pays où il n'y a pas d'accord, quand elle rentre en France, elle peut louer une voiture avec son permis français ; si elle perd ou qu'on lui vole son permis de conduire, personne ne peut lui délivrer de duplicata, ni le consulat, ni une préfecture en France, parce qu'elle n'a plus d'adresse en France. À partir du moment où elle est expatriée, elle peut évidemment avoir une résidence secondaire, mais considérant qu'elle n'a pas de résidence secondaire en France, on ne peut plus délivrer de duplicata. En cas de vol de permis de conduire dans cette situation particulière, il faut repasser le permis de conduire.

Nous souhaitons également demander au gouvernement de s'assurer que tous les consulats délivrent le relevé d'information restreint (RIR), que la procédure de rétablissement des droits à conduire pour les Français qui ont été titulaires d'un permis de conduire français et qui reviennent en France soit simplifiée. Cela signifie que quand on revient en France, on demande à nouveau à échanger le permis avec le permis français et là, on demande une procédure simplifiée pour le Français qui a passé par le passé son permis de conduire en France. Il figure toujours dans le fichier national du permis de conduire, qui s'appelle le FNPC et là, il y a des gains qui sont possibles en termes de simplification administrative, pour que ce rétablissement des droits à conduire soit accéléré. Que l'Assemblée des Français de l'étranger soit davantage tenue informée des négociations en cours menées par la France. Les négociations d'échange sont des négociations bilatérales, donc d'État à État...

Combien me reste-t-il de temps ? Trois minutes. En trois minutes, je souhaite vous dire un mot sur la Chine qui est un cas particulier. Un touriste chinois qui vient en France peut conduire en France pendant un an muni de son permis chinois. C'est la notion de reconnaissance. L'inverse n'est pas vrai, donc on n'a pas de reconnaissance mutuelle. Là, il y a un véritable problème qu'il faut soulever.

Deuxièmement, toujours sur la Chine, si vous allez, c'est extrêmement intéressant, sur le site du consulat général de Belgique à Shanghai, il y a une page dédiée sur la possibilité d'échanger le permis de conduire belge de catégorie B, donc automobile, avec le permis de conduire chinois de catégorie C qui est aussi le permis de conduire là-bas. Nous avons un permis de conduire européen aujourd'hui, mais les Français, eux, ne peuvent pas échanger le permis de conduire avec les Chinois. Donc, ils sont obligés, quand ils s'expatrient en Chine, de passer le permis de conduire chinois. Comment expliquer, alors qu'on a cette directive 2006-126 CE que les Belges – et j'ai vérifié encore hier sur le consulat général de Belgique à Shanghai – peuvent échanger le permis de conduire ... tout cela, ce sont des points qui doivent être soulevés et qui méritent d'être traités par notre assemblée.

J'en ai terminé. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Béragère EL ANBASSI.

Madame Béragère EL ANBASSI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Rapporteur,

Pouvez-vous étudier dans votre rapport le cas très particulier des étudiants français dont la famille réside à l'étranger, qui viennent faire leurs études en France ? Ont-ils besoin de changer, après un an de résidence en France, leur permis de conduire étranger en un permis de conduire français et le cas particulier des étudiants étrangers dont la famille réside à l'étranger qui viennent faire leurs études en France ? Je reprends... un cas très précis, vous avez un jeune français qui a passé son permis de conduire au Maroc, il a donc un permis marocain. Il vient faire ses études en France. Il y reste plus d'un an. Est-il dans l'obligation de changer son permis de conduire marocain – mais les autres aussi je suppose – en permis français ? J'ai eu deux réponses de deux préfectures différentes. L'une m'a répondu, oui, il doit changer son permis de conduire ; l'autre m'a répondu que tant qu'il a le statut étudiant, il ne doit pas changer son permis de conduire. Je voudrais une précision dans votre rapport sur ce sujet. Merci.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'approbation du compte rendu. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

Résolution n° LOI/R.2/15.03

Monsieur Ronan LE GLEUT donne lecture de la résolution n° LOI/R.2/15.03 relative à conduire à l'étranger : législation comparée et propositions, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Simplement une remarque de forme, le premier considérant doit être mis dans l'autre sens :

La convention de Vienne du 8 novembre 1968 sur la circulation routière

Les textes se mettent toujours dans l'autre sens, avec d'abord la date.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.2/15.03 relative à conduire à l'étranger : législation comparée et propositions. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Morgane MAROT.

Madame Morgane MAROT, conseillère élue de la circonscription « Europe du nord »

Mes chers collègues,

Je serai très rapide, puisque ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises. Depuis quelques années, l'accélération de la mobilité des Français devrait, par répercussions, continuer d'augmenter proportionnellement l'activité consulaire.

Le réseau consulaire a pour ambition d'offrir des services de qualité aux Français de l'étranger, dans la continuité de ce qui est proposé sur le territoire. La dématérialisation des services et des démarches consulaires permet de concilier les ambitions de notre réseau et la contrainte budgétaire.

Le programme de simplification engagé par le gouvernement en mai 2014 comprend des mesures impactant les services consulaires.

Partant de ce constat, la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires a interrogé l'administration sur le bilan et les motivations des mesures mises en place, sur l'état d'avancement des mesures en cours de développement ainsi que sur certaines pistes d'amélioration envisagées.

Le réseau fait l'objet d'un rééquilibrage géographique avec le redimensionnement de certains consulats et notamment leur transformation en consulat à gestion simplifiée. Ce recalibrage s'explique quasiment exclusivement par les contraintes budgétaires et n'est pas forcément intervenu en faveur des pays hors Europe, dans lesquels les distances à parcourir sont démultipliées. Pour le moment, le projet de consulat européen ne peut pas se concrétiser, en raison notamment des trop grandes disparités entre les différents types de passeports.

Or, la dématérialisation entraîne une simplification administrative et une économie budgétaire non négligeables. La France doit pouvoir se doter d'outils technologiques à la hauteur de l'ambitieux dispositif consulaire qu'elle a développé. Néanmoins, la coopération avec le ministère de l'Intérieur est ralentie par les impératifs de sécurité, liés notamment à la fiabilité des données. À ce jour, la mise en place d'un système similaire à celui du service des impôts sur www.impots.gouv.fr est difficilement envisageable. La valise Itinera peut présenter un certain nombre de dysfonctionnements techniques qui ne semblent pas pouvoir être surmontés à court terme. Mais, beaucoup d'autres solutions sont en cours d'évaluation, certaines ont été évoquées hier par Monsieur BOUCHARD, notamment la borne électronique, qui permettrait d'accomplir diverses démarches administratives telles que le dépôt de documents administratifs, la prise de photo et d'empreinte digitale ou encore le vote. La DFAE observe notamment le modèle de bornes installées à Bombay en Inde.

Le gouvernement met en œuvre un plan de modernisation de l'action publique engageant des mesures de simplification du traitement et de la soumission d'informations. Plusieurs d'entre-elles seront applicables aux services consulaires et ont déjà été annoncées par Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger.

Enfin, par exemple, l'administration développe actuellement le dossier unique via le portail monservicepublic.fr.

L'avancement de ces mesures peut varier ; certaines sont en cours de déploiement ou en phase d'expérimentation, d'autres sont en attente de cadrage.

La simplification et la dématérialisation des démarches administratives pour les Français résidant à l'étranger est un travail de longue haleine qui nécessite que la note qui a été adoptée fasse l'objet d'un approfondissement dans les mois qui viennent. Il sera notamment indispensable de procéder à des auditions au sein du ministère de l'Intérieur.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Il s'agit d'une note, on ne les adopte pas, mais si vous avez des questions, vous pouvez quand même les poser.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

C'est juste une petite remarque sur cette excellente note. Vous dites :

Le projet de consulat européen ne peut pas se concrétiser en raison de trop grandes disparités entre les différents types de passeports.

Ce n'est pas seulement cela. Par exemple, nous savons bien que quand les Français et les Allemands prennent les empreintes, ils n'utilisent pas les mêmes doigts. Également, les consulats ne gèrent pas les mêmes choses. C'est toujours le problème sur lequel on achoppe. Les consulats allemands font du juridique, ils ont un service notarial, les consulats français non à l'heure actuelle ; les consulats français gèrent les communautés des expatriés français à l'étranger, alors que les consulats allemands ne le font absolument pas. C'est un petit exemple, mais chaque consulat européen a ses particularités, son système de gestion, ses missions différentes et à mon avis, la seule chose qui marche bien, ce sont des locaux communs et les échanges informels, quand les gens sont les uns à côté des autres.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame *

Moi, ce qui m'intéresserait, c'est de savoir exactement ce qu'est une borne électronique, comment cela fonctionne et où cela est situé.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Morgane MAROT.

Madame Morgane MAROT

Je vous remercie pour ces précisions. Je ne suis pas entrée dans le détail pour des raisons de contrainte de temps. C'est un travail qui n'est pas abouti. Plusieurs mesures ont été annoncées, et peuvent être en cours d'évaluation. C'est la même réponse en ce qui concerne la borne électronique, certains pays ont pu la développer, notamment en Inde. Maintenant, il reste à faire une étude de faisabilité. La borne électronique peut notamment poser des problèmes de fiabilité, cette fois, notamment lorsqu'on envisage son installation en région. Peut-être sous la surveillance des consuls honoraires, ce qui représenterait sa plus grande valeur ajoutée, comme je l'ai mis dans mon rapport. Cependant, comment garantir, comment répondre aux contraintes liées à la sécurité que nous impose le ministère de l'Intérieur ? Tout cela pour vous dire que cette note nécessite justement d'être poursuivie, que ce travail nécessite de plus amples recherches et que c'est un sujet dont on n'a pas fini d'entendre parler. On l'espère, puisqu'il s'agit de la modernisation de notre réseau et des services consulaires.

Merci.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

J'ai rédigé cette motion sur la situation d'usurpation d'identité. Évidemment, les notes, on est attiré par des sujets auxquels on est confrontés, donc vous avez compris que j'y suis assez confronté dans mon pays de résidence. Cela dit, nous avons auditionné sur cette note Monsieur Sylvain RIQUIER, ce qui nous a permis d'apprendre que finalement, les situations d'usurpation d'identité concernaient environ 400 personnes par an, mais que le premier poste était Londres. Donc finalement, ce ne sont pas forcément les pays du sud qui sont confrontés à ces sujets.

Je pense précisément qu'en fonction des pays, l'objet des situations d'usurpation doit être de nature différente et donc, on a considéré que ce serait une note d'étape et que d'ici la prochaine session, nous engagerons à la commission une enquête pour élargir un peu le sujet et aboutir sur un rapport dans la prochaine commission.

Une usurpation d'identité, chacun sait ce que c'est à peu près. Comment cela se présente, pour ce que je connais, là où je suis, en général, une personne se présente pour renouveler ses papiers et on lui dit que quelqu'un a déjà renouvelé les papiers avant lui il y a peu de temps. C'est là que se pose la question de ce que l'on fait. L'administration considère, et c'était cela le point de discussion que nous avons eu, qui est riche et intéressant, qui permet d'essayer de faire évoluer les situations, qu'à partir du moment où on relève cette situation, on décide de suspendre la jouissance de la nationalité, à partir de la personne qu'on a devant soi, c'est-à-dire celle qu'on a sous la main. Or, quand il y a une usurpation d'identité, il a forcément deux personnes et il y a donc une victime et un coupable. La difficulté est donc là, de définir qui est victime et qui est coupable. En général, quand c'est à l'étranger, pour les cas que j'ai vus et qui sont fréquents à Madagascar où il y en a une vingtaine par an, le coupable est en France et la victime est dans le bureau du consulat. Que fait-on à partir de ce moment-là ? Mais, le coupable peut être aussi dans le bureau du consulat et la victime en France. Donc, on ne sait pas. À partir de ce moment-là, l'administration suspend de façon quasi automatique et c'est là qu'on rentre le point de discussion : la jouissance de la nationalité à la personne qu'elle a sous la main. Cela a des conséquences assez graves, dans le sens où la suspension du registre entraîne la suspension des bourses et la suspension des aides sociales. Ce qui met la famille dans des difficultés importantes, surtout si elle est victime et non pas coupable.

L'expérience montre que dans 80% des cas, ils sont rétablis dans leurs droits un an après, donc on a un an où cette famille se trouve un peu dans la nature, même quand il y a eu des problèmes et des élections, elle n'a pas pu voter. Donc, l'enquête et la discussion avec l'administration tant à demander que l'on puisse plutôt considérer qu'il y aurait une présomption d'innocence, plutôt qu'une présomption de culpabilité. Parce que c'est un petit peu sur ce sujet, qu'on attende qu'il y ait une décision de justice, avant de statuer sur cette situation.

Monsieur le Président

Monsieur CHAOUI, si vous voulez pouvoir présenter votre seconde note, il faudrait peut-être accélérer un tout petit peu. Je suis désolé.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI

Là, j'ai présenté la problématique, je passe à la deuxième.

La deuxième, c'est sur les consuls honoraires. L'idée est la même que pour l'usurpation d'identité, c'est-à-dire que c'est une note d'étape et on va poursuivre par une enquête, pour aboutir à un rapport. La problématique sur les consuls honoraires, je l'ai expliquée dans l'introduction, ils prennent de plus en plus d'importance, du fait de la réduction progressive de la taille de notre réseau consulaire pour des restrictions budgétaires. Donc, ils vont prendre dans le réseau, sans doute, une possibilité d'élargir la proximité avec nos compatriotes – et nous en sommes d'autant plus sensibles dans les pays du sud où la dématérialisation est compliquée, difficile, du fait de la fracture numérique. N'oublions pas qu'il y a quand même dans le monde une fracture numérique – et donc, l'idée est de réfléchir à l'utilisation et l'amélioration du consul honoraire. On a relevé quelques pistes, on en a discuté avec l'administration. Ces pistes sont, d'abord la consultation des élus, qui apparemment pour l'instant, n'est pas rendue obligatoire. On souhaiterait qu'elle le soit. Deuxièmement, la formation, parce qu'on se retrouve consul honoraire du jour au lendemain et donc, c'est quand même assez complexe. Nous sommes nous-mêmes confrontés à toutes les réglementations, il serait intéressant que les consuls honoraires aient une formation. Le problème des moyens, dont j'ai marqué « insuffisance », peut-être est-ce un peu excessif, mais tout au moins, on peut s'interroger sur les moyens qui seraient vraiment nécessaires pour que les agences consulaires fonctionnent de façon efficace, et le statut. Les statuts qui sont offerts aux consuls honoraires, il faut le dire, à l'heure actuelle, ne sont pas attrayants. On devient consul honoraire pour des raisons de bonne visibilité, des intérêts personnels, mais au niveau de la sélection des candidats, j'ai souvent été confronté à ces situations quand

le consul général a bien voulu faire appel à mon avis, j'ai pu constater qu'il y avait des bons candidats qui, compte tenu de la modicité du statut, pas de passeport de service, pas de passeport diplomatique, pas de plaque verte, pas d'indemnité, pas de ceci, pas de cela, donc finalement, c'est assez peu attrayant et on leur demande un travail important, puisque là, je parle des consuls honoraires qui ont une activité consulaire, pas simplement une activité de représentation. Donc là, je pense qu'il y a une piste intéressante et on va travailler dans ce sens, pour voir quelle place peuvent prendre les consuls honoraires, plus importante dans le réseau. Nous irons vers un rapport pour la prochaine session. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel COLAS.

Monsieur Daniel COLAS, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Très rapidement, par rapport aux consuls honoraires, je voudrais que l'on inclue aussi le cas des pays où il y a des consuls honoraires d'autres pays, comme c'est le cas par exemple au Chili, où il y a des consuls honoraires en accord avec l'Allemagne dans certaines villes. Dans ce cas, les consuls honoraires de ces autres pays n'ont pas les mêmes possibilités de travail. Alors que l'Allemagne, par exemple, accepte tout ce que fait le consul honoraire français, la réciprocité n'est pas vraie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Olivier PITON

Monsieur le Président,

Juste en une phrase, les trois notes qui vous ont été présentées, donc celle de Morgane MAROT sur la modernisation du réseau et des services consulaires et les deux notes de notre collègue Jean-Daniel CHAOUÏ sur la problématique des usurpations d'identité et sur la situation des consuls honoraires sont des notes d'étape. C'est-à-dire qu'elles vont être améliorées et enrichies, en particulier de vos contributions respectives et donc, bien évidemment, les deux rédacteurs sont très demandeurs – nous en avons eu quelques exemples – de vos contributions personnelles et de ce qui peut se passer dans vos circonscriptions respectives.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci.

Nous en avons terminé pour l'examen des travaux des deux commissions que nous devons voir ce matin. Il est 11 heures 11. Notre Secrétaire d'État arrive à 11 heures 30. Si vous quittez la salle, merci de revenir avant qu'il arrive ou au moins de revenir en même temps que lui.

Pour le déroulement, j'accueillerai monsieur le Ministre par quelques mots. Il fera ensuite son discours, sa présentation et, s'il reste du temps, chaque commission présentera très brièvement, on avait dit en deux minutes, les grands thèmes qui ont été abordés, signaleront les résolutions ou avis qui ont été préparés et ensuite, s'il nous reste un peu de temps, nous prendrons trois, quatre questions, de façon que si l'on peut passer quatre questions... chaque groupe ou chaque tendance puisse s'exprimer. Je vous remercie.

**INTERVENTION DE MONSIEUR MATTHIAS FEKL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGE DU COMMERCE
EXTERIEUR, DE LA PROMOTION DU TOURISME ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

Monsieur le Président

Nous sommes très heureux de vous recevoir à l'occasion de cette 22^{ème} session de notre assemblée, seconde session de l'Assemblée des Français de l'étranger nouvelle formule. Si la première session a été essentiellement tournée vers l'organisation interne de notre assemblée, nous pouvons dire que celle-ci a vu le démarrage effectif et concret de nos travaux. Le règlement intérieur a été adopté et les commissions se sont réunies autour des thèmes qui concernent nos concitoyens : enseignement, protection sociale, fiscalité, sécurité, commerce extérieur et les lois. Nos commissions ont eu à cœur de remplir tout à la fois leur travail d'analyse, de propositions et d'information. Des rencontres et des échanges ont eu lieu avec des

responsables d'administrations et également avec des parlementaires représentant les Français établis hors de France. Par exemple, Mme LEPAGE et M. CORDERY sur le rapport concernant les frais de scolarité dans le réseau de l'AEFE, leurs collègues du Sénat et de l'Assemblée nationale sur la loi de Finances, sur la fiscalité. Mais, je laisserai aux commissions le soin de vous présenter tout à l'heure les thèmes abordés et les résolutions préparées. Cette première session a été également l'occasion de faire un premier bilan sur l'exercice du mandat, la mise en œuvre des nouvelles dispositions, mais également sur les moyens matériels attribués pour l'exercice du mandat. Le mandat de conseiller consulaire est, certes, bénévole, mais il ne faudrait pas que faute d'un remboursement adapté, certains de nos concitoyens ne puissent faire face aux dépenses à engager et que ne s'instaure une discrimination par l'argent.

La sécurité est un sujet qui préoccupe de plus en plus nos concitoyens et la récente actualité, tragique, avec les attentats dans la capitale tunisienne et au Vanuatu, que nous avons appris avec tristesse et consternation, n'ont fait que renforcer ces inquiétudes.

Monsieur le Ministre, si vous le voulez bien, je vous propose que nous observions une minute de silence, en mémoire des victimes de ces attentats et, plus largement, pour toutes les victimes des attentats dans le monde.

(Minute de silence).

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, Présidente et Président, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs, Mesdames et Messieurs les élus,

D'abord, bien sûr, c'est avec beaucoup d'émotion qu'ensemble, nous avons observé cette minute de silence, après les attentats terribles de cette semaine et après, malheureusement, beaucoup d'autres attentats et beaucoup d'autres victimes, morts ou blessés dans le monde et parmi nos compatriotes. C'est l'occasion aussi de réaffirmer, bien sûr, à quel point la sécurité est au cœur des préoccupations du gouvernement, du ministère des Affaires étrangères, la sécurité à travers l'action diplomatique de la France au service de la paix et la sécurité pour nos compatriotes. Je veux, si vous le permettez, saluer à cette occasion, tout le travail qui est fait par les postes et par le ministère, ici, à Paris, et en particulier, bien sûr, le Centre de crise, qui est en permanence en lien sur ce sujet-là et qui tient aussi à jour, comme vous le savez, la page « Conseils aux voyageurs » qui, en temps réel, recense pays par pays et, dans les pays, région par région, la situation de sécurité. C'est en permanence à cette référence-là qu'il faut renvoyer les gens, au bon sens du terme, lorsqu'ils vous interrogent sur l'état de la sécurité.

On me le demande souvent, bien sûr, et la meilleure manière de faire, c'est évidemment d'indiquer notre mobilisation constante à tous – et je sais à quel point vous êtes aussi mobilisés sur ce sujet – pour la sécurité ; de dire aussi que le risque zéro n'existe pas et n'existera jamais et donc, il faut à la fois ne pas céder à la panique et puis être tout de même dans une très grande vigilance, bien sûr. Et ensuite, regarder de manière très précise ce site-là, s'inscrire sur Ariane et, pour nos compatriotes expatriés, s'inscrire sur le registre. C'est une mission très importante que nous avons tous, de relayer en permanence cette demande-là, puisque 1,6 million de nos compatriotes expatriés sont enregistrés sur le registre, mais on évalue quand même à environ 2,5 millions le nombre total de Français expatriés, donc près de 1 million ne sont pas inscrits sur le registre. Dans les lieux où il y a des crises, des difficultés, cela peut être problématique, donc, si je peux me permettre de vous demander cela, de relayer en permanence cette nécessité de s'inscrire sur le registre, quand on est durablement expatrié et sur Ariane, même quand on part brièvement, c'est un outil extrêmement efficace et utile pour que les consuls et les postes puissent avoir le lien avec vous.

D'abord, merci de votre invitation ici. Je suis, bien sûr, très heureux de pouvoir participer à cette session. On dit que vous avez bien travaillé. C'est en tout cas ce que le président m'a dit et je crois que cela est vrai. D'ailleurs, la dernière fois, lorsque l'on s'était vus, ici même, juste après d'une certaine manière nos prises de responsabilités respectives, vous aviez passé beaucoup de temps – et cela est bien – sur l'organisation, sur l'installation des commissions et sur la préparation des agendas, pour pouvoir travailler sur le fond. Je suis ravi de voir que le travail avance. Je n'en suis pas surpris, d'ailleurs, puisqu'à chaque déplacement, lorsque j'ai l'occasion de vous rencontrer, dans vos différents pays de résidence, je vois à la fois à quel point vous êtes présents sur le terrain, au fait des préoccupations, des problèmes et des projets des Françaises et des Français que vous représentez et à quel point vous en êtes des relais très importants.

Depuis, beaucoup de choses ont progressé. Vous avez adopté un nouveau règlement intérieur. Vous vous êtes dotés de règles de fonctionnement qui sont les vôtres. Et vos travaux en commission sont riches. Je serai heureux d'en avoir tout à l'heure les conclusions.

Vous dire quelques points, sans être trop long, puisqu'il faut aussi qu'on puisse écouter la restitution de vos travaux, faire le point sur ce qu'on s'était dit la dernière fois : où en est-on ? Qu'est-ce qui a avancé ? Qu'est-ce qui n'a pas suffisamment avancé ? Et quelles sont les perspectives ?

D'abord, saluer encore une fois votre implication. Je sais que les conseils consulaires se sont réunis, jusqu'à quatre, cinq fois dans les postes à forte communauté française et régulièrement à peu près partout, avec des ordres du jour précis et avec un travail fort de votre part. Et puis aussi, et c'est toujours un indice très intéressant, le taux de participation est très élevé. Cela veut dire que ces instances vivent, qu'elles travaillent et que, finalement, vous vous y retrouvez aussi et que vous considérez que ce sont des lieux où vous pouvez porter des débats et des propositions.

Il reste des questions en suspens. Vous en avez parlé aussi. La question du remboursement des frais engagés lors des sessions à Paris et encore la question de vos déplacements à l'intérieur de vos circonscriptions, je le sais. Je n'ai pas là-dessus d'annonce fracassante à faire, je vous le dis tout de suite, mais je sais que cette question est posée et il faut qu'on voit comment y répondre dans le contexte que par ailleurs, vous connaissez tous aussi, de très grandes difficultés budgétaires.

Beaucoup d'entre vous avez formulé une demande tendant à ce que vous puissiez avoir des cartes vous identifiant comme élus. À l'époque, cela semblait poser un certain nombre de difficultés, susciter un certain nombre de problèmes. J'ai pris cette demande très à cœur, parce que vous vous impliquez, vous le faites totalement et il est normal que cela se traduise aussi par une reconnaissance et par tout ce qui peut, dans la mesure du possible, vous faciliter votre travail. Ces cartes-là seront délivrées et vous serez dotés de cartes qui vous identifient clairement comme élus, avec tout ce que cela implique. Je tenais à le dire aussi, parce que je sais que c'était une demande importante de nombre d'entre vous.

(Applaudissements).

Merci à vous.

Le bilan de l'application de la loi du 22 juillet 2013, sur la représentation politique des Français de l'étranger est actuellement dressé. Un travail sénatorial est en cours là-dessus par les Sénateurs FRASSA et LECONTE, qui ont été désignés pour rapporter sur ce sujet. Les parlementaires ont eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous. Je pense qu'il n'y a d'ailleurs pas de problème à leur adresser par ailleurs des contributions si vous le souhaitez. Ils vous ont aussi rencontré, Monsieur le Directeur, pour faire le point. Tous ces travaux parlementaires en lien avec vous sont vraiment fondamentaux, puisqu'il y a les élus de proximité, la représentation des compatriotes dans les deux chambres du Parlement français et vous travaillez de bon accord et en bonne intelligence ensemble.

Un de nos chantiers est de placer votre action et notre action dans la dynamique de la modernisation de l'État. C'est une demande très importante. Moi, quand je me déplace, beaucoup d'entre vous relaient l'importance d'avoir accès aux services publics, de pouvoir avoir des procédures... à la fois d'avoir accès à beaucoup de services et en même temps, pas non plus de multiplier les procédures pour le plaisir de les multiplier. Laurent FABIUS est en train de bâtir une stratégie autour du ministère du XXI^{ème} siècle, pour adapter notre magnifique outil diplomatique aux nouvelles réalités. Avec l'élargissement des compétences, pour assurer l'efficacité d'une diplomatie globale, qui a à la fois vocation à être un réseau universel et à se déployer sur tous les leviers et sur tous les secteurs de travail. C'est l'adaptation du réseau, pour mieux aussi se déployer en fonction de l'évolution de nos communautés partout dans le monde. Et puis, c'est l'innovation, avec une part importante laissée au numérique et à l'e-administration, qui est un des leviers de modernisation évidemment.

Une consultation sera organisée par Laurent FABIUS et par le ministère, à laquelle vous serez associés pour définir ensemble le contour de son nouveau ministère, car nous considérons que vous avez des éclairages très importants à donner à ce sujet. Nous souhaitons aussi simplifier l'action consulaire au service de l'usager. Les démarches dans les consulats doivent servir à rencontrer les agents aux fins d'information, d'assistance ou de contrôle, et pas simplement pour des démarches administratives. Nous voulons réduire au maximum les procédures purement administratives : tout ce qui concerne la saisie d'informations, les signatures, le tamponnage de documents et vous savez qu'il y a un travail très important en cours au niveau du gouvernement tout entier, autour des questions de simplification administrative et de réforme de l'État, avec un membre du gouvernement, Thierry MANDON, qui travaille spécialement sur ces sujets auprès du Premier ministre pour, partout où cela est possible, simplifier et vraiment supprimer les procédures qui ne servent à rien, moderniser celles qui doivent être conservées – parce que, évidemment, l'administration passe aussi par des procédures – et faciliter tout cela. Des axes de travail sont définis, sur lesquels nous avançons, avec je le disais, notamment l'idée du e-consulat, de l'administration électronique pour simplifier les choses. L'objectif est de mettre en place une interface consulaire, où les administrés pourront effectuer de nombreuses démarches administratives et citoyennes. On pense au vote électronique, même si là-dessus, tout n'est pas simple. Il y a eu des débats à l'Assemblée nationale là-dessus et tout n'est pas possible non plus. Il y a des enjeux de sécurité, des problèmes de coûts, mais le vote électronique reste une piste à explorer. Ainsi que les demandes de passeports, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Nous souhaitons aussi avancer sur l'inscription au registre en ligne, à partir de monservicepublic.fr, pour que tout soit opérationnel dès la fin de cette année, c'est-à-dire dès la fin de 2015. On avance sur la dématérialisation de l'état civil, avec la mise en œuvre d'un registre électronique qui augmentera la rapidité des échanges avec les usagers, notamment avec les notaires et aussi, pour tout ce qui concerne la vérification des données d'état civil dématérialisées. Ce tournant dans l'administration des Français établis hors de France est pris, cinquante ans après la création du Service central d'état civil, service à compétence nationale installé à l'origine à Nantes, qui est évidemment un service très important, engagé lui aussi totalement, comme l'ensemble de l'administration du ministère, dans cette démarche et cette volonté de modernisation.

Nous souhaitons travailler aussi autour de la mobilisation de nos communautés expatriées à travers les réseaux sociaux. Beaucoup d'entre vous ont, je le sais, des réflexions là-dessus très importantes, pour fédérer les énergies, recueillir plus d'informations, notamment à travers une nouvelle page Facebook appelée Pégase. Pourquoi Pégase, je n'en sais rien, mais il doit y avoir une raison.

Je souhaite revenir sur une mesure que j'ai annoncée en octobre, j'en parlais tout à l'heure, sur les passeports et la fin de la double comparution. Vous le savez, nous en avons parlé ici ensemble, c'est une réforme très attendue, et c'est une réforme qui demeure d'actualité. Malheureusement, elle n'est pas encore en vigueur et je souhaitais vous rendre compte, aujourd'hui, des raisons qui ont conduit à cela. Les attentats qui ont frappé notre pays en janvier ont conduit le ministère de l'Intérieur, qui suit l'ensemble de ces questions, à travailler sur de nouveaux référentiels, de nouveaux critères, dans un souci de sécurisation accrue de la délivrance des titres et ce, dans un contexte et une exigence globale de sécurité des Français. Donc, des travaux sont en cours là-dessus. Nous travaillons pour que ces critères permettent la fin de la double comparution. Cette réforme reste donc d'actualité, mais elle n'est pas en vigueur, car il y a des travaux autour d'un souci de sécurité. Je vous dis les choses de la manière la plus transparente, libre et directe qui soit. C'est pour ces raisons-là que les choses n'ont pas avancé autant que nous l'aurions souhaité. Malgré ces obstacles, nous souhaitons vivement que la mesure puisse être opérationnelle cette année, le plus vite possible. Mais, ces travaux-là sont très importants. Ils sont interministériels et ils concernent tous les Français.

Nous travaillons aussi pour garantir des standards d'accueil élevés aux usagers. Vous le savez, un standard interministériel de la qualité de l'accueil au sein des services de l'État existe. Il s'agit du fameux référentiel Marianne. Une expérimentation préalable, dans une dizaine de postes consulaires, sera lancée très rapidement, afin de déployer les normes de ce référentiel dans le réseau consulaire. C'est un chantier que j'ai personnellement souhaité initier - comme on dit en bon français - et que je suis personnellement car je considère que nos Français expatriés ont droit à un niveau élevé de service public, ont droit à ce qu'un degré le plus élevé possible de standard de qualité leur soit applicable dans leurs échanges avec l'administration. Cela me tient très à cœur, donc nous travaillons là-dessus avec vous, Monsieur le Directeur, avec toutes vos équipes, avec les postes que je remercie. Mais, il n'y a aucune raison que ce référentiel soit opposable en France, à de très nombreuses administrations (nationales comme locales) et qu'il ne le soit pas partout à l'étranger. Donc, expérimentation d'abord, pour regarder ce qui pose problème. Il y a notamment un sujet qui pose des difficultés, c'est la question de la certification. Il y a des exigences de certification très importantes, qui supposent des déplacements d'auditeurs. Évidemment, on ne va pas envoyer tous les trois mois des auditeurs en Australie vérifier les choses, comme on le ferait dans un service à Paris. Donc, nous travaillons là-dessus, mais les standards, les normes, les exigences de qualité qui sont exigibles des Français, ici, doivent l'être aussi pour nos compatriotes expatriés que vous représentez partout dans le monde.

(Applaudissements).

Je remercie encore une fois tous les personnels qui s'impliquent là-dessus et qui seront évidemment totalement associés à la conduite de ces chantiers. Ils sont les premiers garants de la qualité des services délivrés. Ils sont aussi parmi les tout premiers à souffrir lorsque cela se passe mal. J'ai eu l'occasion, dans plusieurs déplacements, de faire le point sur ITINERA et quand ITINERA, par exemple, ne fonctionne pas, évidemment, les gens qui s'attendaient à voir un document délivré ne sont pas contents, mais croyez bien que les agents qui ont passé une journée ou deux dans une tournée, à, du coup, ne pas faire le travail qui les attend par ailleurs au bureau, qui se rendent quelque part pour que cela ne fonctionne pas, ils ne sont pas non plus satisfaits de la situation. Donc, là-dessus, tout le monde a des intérêts communs.

Et puis, je veux vous dire un mot, enfin, sur la réforme des dispositifs de recherche d'emploi et de formation professionnelle, puisque nombre d'entre vous relaient des préoccupations là-dessus.

Comme annoncé, le dispositif de soutien à l'emploi et la formation professionnelle connaît de profondes évolutions en 2015. Une convention vient d'être signée avec le ministère du Travail, Pôle emploi et l'Association des régions de France en France. Cette convention sera diffusée aux postes. Elle garantit un accueil des demandeurs dans les postes consulaires, qui bénéficieront de la qualité des prestations d'orientation d'un service spécialisé de Pôle emploi. Les régions, elles, assureront la prestation de formation et d'hébergement des stagiaires. Concernant le dispositif de formation à l'étranger, la commission permanente Emploi et Formation professionnelle a été consultée sur l'accompagnement des postes vers la fin du dispositif pour la période transitoire. Je suis attentif à ce que cette transition se fasse dans les meilleures conditions et des cas de difficultés m'ont été signalés. Sachez bien que sur ce sujet, comme sur tous les autres, mon cabinet, en lien avec les services, examine

toutes les demandes qui sont formulées et tous les cas particuliers de problèmes qui nous sont signalés. Cela vaut sur ce sujet. Cela vaut pour l'ensemble des demandes qui sont faites.

Les élus, vous, les élus consulaires ou à l'AFE continueront à être informés et se saisiront, je n'en doute pas, de toute question relative à l'emploi et à la formation professionnelle ; cela est bien normal. Vous avez parlé d'éducation, du rapport LEPAGE-CORDERY, et je salue à cette occasion les parlementaires ici présents. Beaucoup de travaux de grande qualité sont en cours sur ce sujet comme sur d'autres, je tiens à le souligner et à le saluer évidemment. Les parlementaires, comme vous les élus, êtes libres de travailler, de formuler des recommandations et le gouvernement, nous avons eu la présentation du rapport, l'étudie avec beaucoup d'attention. Certaines préconisations sont d'ailleurs déjà en train d'être mises en œuvre. D'autres sont à l'étude. Mais, toutes les contributions aux débats sont pour nous extrêmement utiles, car elles sont informées de la réalité du terrain.

J'avais promis de ne pas être long et je n'ai pas tout à fait tenu parole, mais j'avais beaucoup de choses à vous dire. Merci encore une fois de tout cœur, au nom de Laurent FABIUS, en mon nom propre et au nom de l'ensemble du Gouvernement, pour votre implication et votre travail au long cours au service des Français de l'étranger.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président

Si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre, comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, nous allons donner la parole à un représentant de chacune des commissions, pour qu'ils vous fassent part des axes de travaux qui ont été retenus et des éventuels avis et résolutions qui ont été préparés.

Je propose que l'on commence par la commission des lois. Je ne sais pas qui va prendre la parole à la commission des Lois.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription « Etats-Unis »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Directeurs et sous-Directeurs,

La commission des lois, des règlements et des affaires sociales a tenu à diriger ses travaux, au cours de cette deuxième session de la nouvelle Assemblée des Français de l'étranger, vingt-deuxième session de l'AFE, dans deux directions principales : la première est de tenir bien évidemment son rôle d'analyste des affaires électorales et consulaires et à ce propos, un rapport a été validé par la commission et adopté par l'Assemblée, sur les différents scrutins qui se sont déroulés durant l'année 2014 et qui ont concerné les Français de l'étranger. Une de nos collègues a également rédigé une note d'étape sur la modernisation du réseau et des services consulaires. Enfin, l'un de nos collègues a également rédigé une note sur les problématiques liées aux consuls honoraires. Puis, la commission des Lois a également tenu à être, autant que faire se peut, concernée par le quotidien que vivent nos compatriotes expatriés. C'est la raison pour laquelle un rapport a été validé par la commission et adopté par cette assemblée, sur les problématiques de la conduite à l'étranger, avec un certain nombre de propositions qui ont été formulées. Une note d'étape a également été proposée au vote et adoptée par la commission des lois, sur les problématiques d'usurpation d'identité.

Pour effectuer ce travail, deux rapports, trois notes d'étapes ; la commission aura auditionné neuf personnalités et se propose, dans trois notes, de poursuivre son travail en élargissant le champ d'application pour le rendre plus global et, abordera au cours de la session prochaine, la session d'octobre, au moins trois nouveaux thèmes. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »

Pascale SEUX, conseillère AFE sur la zone Europe centrale et orientale, y compris Russie, tel que le dit mon badge.

Monsieur le Ministre, bonjour.

La commission enseignement, affaires culturelles, audiovisuel extérieur et francophonie a travaillé sur trois rapports : un sur l'évolution des frais de scolarité dans le réseau AEFE, dans le prolongement, bien sûr, du rapport LEPAGE-CORDERY ; un sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans les établissements scolaires à l'étranger ; un autre sur l'audiovisuel

extérieur. Avec la commission des Lois, nous avons planché sur la présence des conseillers consulaires dans les instances éducatives.

Le rapport sur les évolutions des frais de scolarité dans le réseau AEF a donné lieu à deux résolutions qui ont déjà été adoptées en plénière. La première porte sur une certaine inquiétude par rapport aux intentions de redéploiement stratégique à moyens constants, en reconnaissant que la nouvelle diplomatie économique présente de nouveaux besoins et que ces nouveaux besoins doivent être couverts, mais aussi avec l'inquiétude qu'on laisse certaines zones dans l'ombre, qu'elles se retrouvent fragilisées et que finalement, cela finisse par coûter plus cher s'il faut les revitaliser. Donc, des demandes de préserver les moyens humains et budgétaires dans les établissements actuels ont été faites, ainsi que de moyens supplémentaires dans le cadre du plan de priorité éducation pour l'enseignement français à l'étranger et pour que sa double mission puisse être maintenue.

Une autre résolution adoptée concerne plus précisément les frais de scolarité. Parmi toutes les pistes que l'on peut évoquer, la commission a choisi de mettre l'accent sur certaines, dont le contrôle plus strict sur le montant des frais de scolarité dans les établissements à gestion directe et dans les établissements conventionnés ; des audits de gestion centrés sur l'analyse des coûts ; un mécanisme de financement des projets immobiliers à plus long terme pour mieux répartir leur charge et des réflexions sur la réforme des statuts des personnels, en concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative à l'étranger.

Les autres résolutions n'ont pas encore été adoptées en plénière. Je vais cependant vous en dire un mot, puisqu'elles ont été adoptées à l'unanimité en commission. Concernant l'audiovisuel extérieur, une inquiétude se fait jour par rapport à toutes les offres de bouquets de chaînes télévisées pirates et le fait que France Télévisions n'engageait pas de poursuite, alors que cela pose un véritable problème pour TV5 Monde notamment. Concernant l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans le réseau, deux résolutions vont être présentées à l'adoption en plénière, l'une sur la nécessité d'une meilleure information des familles à l'étranger par différents moyens et la deuxième sur la nécessité d'avoir une maison pour les personnes handicapées qui soit dédiée aux Français de l'étranger, ce qui lui permettrait d'être prescriptrice de mesures d'accompagnement pour les élèves à l'étranger.

Voilà en résumé, je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Monsieur le Secrétaire d'État,

La commission a eu un programme très chargé, trop sans doute, mais nous avons beaucoup appris. Le tour d'horizon a été très large : le terrorisme, dans beaucoup de ses aspects, les maladies épidémiques émergentes, les programmes de sécurité dans les établissements scolaires et le problème récurrent de l'indemnisation des biens perdus ou spoliés qui attend, depuis très longtemps hélas, une réponse politique forte. J'espère que vous pourrez l'apporter pour nous.

Nous avons aussi visionné un film très instructif réalisé par l'un d'entre nous – Jean-Louis MAINGUY pour ne pas le nommer – sur un exercice de sécurité. Je vous le recommande vivement et j'ai demandé que l'on puisse le voir aussi en plénière, car il est extrêmement intéressant.

Enfin, nous avons clôturé nos travaux sur une superbe réalisation du consulat général au Liban, qui concerne le géo-référencement des Français de ce pays, dont vous avez dû entendre parler et qui devrait, selon nous, avoir un grand avenir.

Nous avons eu la chance de vous saluer alors que nous quittons le centre de crise. Je vous rappelle – mais vous le savez déjà – que vous avez tous ici les yeux de Chimène en tout ce qui concerne le centre de crise. Nous y sommes toujours reçus avec une chaleur et une considération qui font honneur à ce centre. Cette fois-ci encore, le Directeur et son équipe nous ont reçus. Une présentation de son périmètre d'action a été faite, tout comme un bilan de la situation sécuritaire globale et Monsieur LE BRET a insisté, comme vous venez de le faire, sur la responsabilisation de nos compatriotes, lors de leurs déplacements, de s'inscrire notamment sur Ariane et de bien suivre les instructions de Conseils aux voyageurs. Soyez persuadé, Monsieur le Secrétaire d'État, que les conseillers consulaires ou les conseillers AFE que nous sommes, jouerons notre rôle dans ce domaine, vous pouvez compter sur nous.

Le gouvernement vient d'élargir les compétences du centre de crise, en ajoutant un « S » pour soutien et il a décidé de faire une rallonge de vingt millions d'euros, à renouveler l'année prochaine, je crois. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pour terminer, je vais me faire le porte-parole de tous mes collègues de cette assemblée, en vous demandant d'insister, lourdement si possible, auprès de tous les postes concernés, sur la nécessaire valorisation des chefs d'îlots et de leur travail. En

effet, vous le savez, ces Français sont bénévoles et ils sont un rouage essentiel de la gestion des crises au niveau local. Il est donc indispensable qu'ils puissent disposer des outils de communication les plus adaptés à leur situation géographique, si cela n'avait pas encore été fait, que des exercices de sécurité soient fréquemment organisés et qu'ils puissent y sentir des acteurs totalement impliqués ; qu'en retour, la République pense systématiquement à eux lors des manifestations officielles, ce qui est le moins qu'on puisse faire.

C'est tout le sens de la seule résolution présentée par la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens, qui a été adoptée par l'Assemblée des Français de l'étranger.

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'État.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission du Commerce extérieur, du Développement durable, de l'Emploi et de la Formation.

Monsieur Bruno THÉRET, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Bruno THÉRET, élu AFE au Benelux et vice-président du conseil consulaire Luxembourg.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, vice-présidents, chers collègues,

Une nouvelle commission, du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation, composée de quatorze membres, intègre les nouvelles priorités du gouvernement et de votre ministère, en termes de commerce extérieur et de développement durable. Pendant cette session, nous avons questionné une dizaine de personnalités de l'administration, du monde économique, politique, ainsi que le jeune lauréat du prix des entrepreneurs, Tanguy RAMBAUD. Notre champ d'investigation est vaste et je me contenterai, au nom de la commission, que je remercie, de vous présenter quelques points clés de nos travaux concernant ces trois thèmes.

Commerce extérieur : nous avons remis des propositions concrètes pour promouvoir l'entrepreneuriat, notamment à travers les TPE (très petites entreprises) et les PME. Nous avons préconisé des initiatives pour étendre le dispositif des VIE en termes d'âge, de profil, de suivi, pour mieux coller aujourd'hui la demande par rapport aux profils proposés. Également en proposant la création d'un volontariat civil européen. En termes d'emploi/formation, notre commission a constaté l'importance croissante du soutien à l'insertion professionnelle que vous avez rappelé, des jeunes Français, qu'ils soient déjà à l'étranger ou ayant une volonté d'expatriation. La commission préconise que les organismes dédiés à ce soutien continuent, sous une forme ou une autre, à bénéficier du soutien de l'État français. En termes de développement durable, vu l'importance accordée par la France au développement durable et à l'organisation à Paris de la conférence sur le climat, la proposition de la commission consiste à intensifier le respect de nos engagements, pour que nos institutions à l'étranger puissent être exemplaires dans la mise en application des normes environnementales et HQE, notamment au niveau de nos établissements, de nos ambassades, nos consulats. Qu'en termes de développement durable, cela soit vraiment une vitrine de la France dans ces différents thèmes. Ce n'est pas toujours respecté. Il y a une question de budget. Mais, je pense que la France se doit aujourd'hui d'être une véritable vitrine pour le monde dans ce thème, lorsque l'on s'est approprié ce débat mondial.

Également, nous souhaitons valoriser les bonnes pratiques des Français de l'étranger en matière de développement durable et nous proposons de créer le prix AFE du développement durable.

Pour les prochaines sessions d'octobre, nous avons déjà fixé notre calendrier d'audition : notamment l'ARF, en faisant intervenir des personnes sur le climat ; et nous avons beaucoup de travail en perspective entre les deux sessions et pour que ces sessions soient riches, constructives, pour aider, être le bras armé, aujourd'hui, du gouvernement, à l'exportation et représenter dignement les Français de l'étranger, ainsi que les souhaits de nos compatriotes.

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole au représentant de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Je suis Anne BOULO, conseillère AFE élue pour l'Asie-Océanie, basée au Vietnam.

La mobilité croissante de nos compatriotes représente une chance et une richesse énormes pour la France, mais elle représente aussi des défis. La commission des affaires sociales et des anciens combattants a donc entamé une large réflexion sur

la précarisation de certaines catégories de Français établis hors de France, souhaitant s'expatrier ou revenir en France. C'est un vaste chantier qui sera poursuivi lors de la prochaine session.

Pendant cette session, nous nous sommes focalisés sur les mineurs, mineurs en situation de handicap, mineurs en détresse et leurs familles ; les familles susceptibles d'être rapatriées, les seniors retraités et les anciens combattants. Dans ce cadre, nous avons reçu des représentants des différents bureaux du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, intervenant dans le cadre de l'action sociale ; les représentants de la Caisse des Français de l'étranger, de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, du Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, de l'Office national des Anciens combattants victimes de guerres et d'attentats, de la Fédération nationale des Anciens combattants. La commission s'est aussi rendue à Vaujours, en Seine-Saint-Denis, au Comité d'entraide aux Français rapatriés. Nous tenons à souligner et à remercier l'engagement de toutes les équipes qui œuvrent pour la protection et l'aide sociale aux Français de l'étranger. Dans un souci de lutte contre la précarisation de certains Français établis à l'étranger, nos résolutions porteront donc sur l'amélioration de la prise en compte des personnes en situation de handicap, des retraités et des anciens combattants.

Nous poursuivrons nos travaux lors de la prochaine session.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le représentant de la commission des finances, du budget de la fiscalité.

Monsieur Nicolas de ZIEGLER, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Monsieur le Ministre, bonjour,

Nicolas de ZIEGLER, de l'arrondissement législatif Suisse, Allemagne, Autriche, Slovaquie. Je suis de Genève.

Les sujets d'intérêt et parfois de préoccupation de nos compatriotes en matière fiscale sont nombreux. Cependant, deux points sont constamment revenus en exergue pendant nos discussions, ce sont les discussions en cours concernant la rédaction de nouvelles conventions fiscales de non double imposition, ou éventuellement d'amendements, et ce sont les questions liées à la CSG et à la CRDS, au titre des revenus fonciers des non-résidents et des plus-values immobilières.

S'agissant des conventions de non double imposition, naturellement, les récents événements liés à la convention franco-andorrane et son article 25 D ont retenu l'attention. Aussi, les membres de la commission ont émis le souhait que les conseillers consulaires, les parlementaires – tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale – représentant les Français de l'étranger soient saisis en amont de l'état des discussions engagées entre la France et les pays cocontractants, au titre des nouvelles conventions ou des amendements qui s'y portent. Malheureusement, et c'est ce qui s'est passé dans la convention franco-andorrane, la ratification était globale dans l'acceptation de son texte non modifiable, dès lors qu'il avait été signé et paraphé par les parties prenantes auparavant. Donc, le souhait de la commission est que nous soyons informés en amont de l'état des discussions, d'autant plus que nous avons peut-être des informations et des commentaires à faire pour une meilleure convention, qui puissent être au bénéfice de nos concitoyens à l'étranger.

S'agissant de la CSG/CRDS, comme vous le savez, la cour de justice de l'Union européenne a récemment statué sur une qualification de violation par la France des lois européennes au titre du prélèvement de cette charge sociale sur les revenus fonciers. Dans l'attente de la prochaine décision du Conseil d'État, la commission a émis le vœu que dans l'hypothèse où la France, effectivement, tiendrait compte de la décision récente de la cour de justice de l'Union européenne, applicable par extenso à tous les pays membres de l'espace économique européen, qu'il n'y ait pas de discrimination entre les Français de l'espace économique européen et les Français hors cet espace, au titre d'un remboursement éventuel ou d'un non-prélèvement futur desdites charges.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci. Je pense que le compte-rendu de la commission des finances ne serait pas complet s'il ne faisait pas état de l'enquête que nous avons menée sur les frais, les budgets nécessaires à l'exercice du mandat à Paris. Je ne m'étendrai pas là-dessus maintenant, j'en ai dit un mot lors de mon introduction. Une note de synthèse sera envoyée à votre cabinet.

Merci de nous avoir écoutés. Je vous redonne la parole, si vous souhaitez répondre ou conclure.

Monsieur le Secrétaire d'État Matthias FEKL

Merci, d'abord pour la restitution des travaux et pour les travaux eux-mêmes, très impressionnants par leur étendue et par leur précision. Et surtout aussi par le caractère très opérationnel de beaucoup de recommandations. Vraiment, c'est exactement de cela que nos concitoyens expatriés ont besoin. Ce n'est pas un catalogue de doléances ; ce n'est pas un catalogue de « Y a qu'à, faut qu'on », c'est ce que vous avez fait, des diagnostics et ensuite des propositions. Cela ne veut pas dire que toutes les propositions aboutiront. Mais, cela veut dire que l'état d'esprit me semble, si je peux me permettre, vraiment exactement ce qu'il doit être pour que les choses puissent avancer. Donc, je me permets de le souligner, parce que, évidemment, cela est tout à fait important.

Et puis, sur l'étendue, vous prouvez une fois de plus que nos compatriotes expatriés font pleinement partie de la communauté nationale, sont des Français à part entière, des Français comme les autres, avec des projets, des opportunités et des situations aussi très difficiles. J'étais encore hier à Londres, j'ai rencontré au consulat les différentes équipes qui suivent l'ensemble des dossiers et, dans ce poste comme dans tous les postes, la part consacrée aux problèmes, aux difficultés sociales, est très importante. Parce que les Français de l'étranger connaissent aussi des difficultés. Je le dis parce qu'il faut aussi tordre le cou à un certain nombre de caricatures – et j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, y compris devant l'Assemblée nationale, quand j'ai été auditionné par la mission parlementaire sur l'expatriation – d'abord la mobilité internationale est une chance pour notre pays et tous ceux qui croient que la France a un avenir en se repliant sur elle-même et en se barricadant derrière je ne sais quelle ligne Maginot, commettent une faute majeure contre l'intérêt supérieur de notre pays. Parce que, dans le monde d'aujourd'hui, aucun pays n'a un avenir s'il ne s'inscrit pas de manière offensive et dynamique dans la réalité. Cela ne veut pas dire que cela ne crée pas des problèmes. Je suis élu d'un département où, malheureusement, la mondialisation crée beaucoup de difficultés. Donc, je ne suis pas béat, je ne crois pas que tout va bien, évidemment ; mais, vous êtes bien placés pour savoir que le fait de s'expatrier et de partir sur des projets de vie, des projets professionnels et puis ensuite de revenir ou pas, et puis de revenir, de faire des allers-retours, c'est quelque chose de fondamental. Et moi, je fais vraiment partie de ceux qui militent pour que le maximum de Français puisse connaître l'expérience de la mobilité internationale. Il y a quelques cas, quelques centaines de cas, probablement, d'exil fiscal pur et simple. C'est lamentable. Tout le monde le pense. Mais, à l'évidence, il n'y a pas deux millions et demi de Français qui partent pour cela ; et il n'y a pas deux millions et demi de Français qui s'exilent. Non ! En revanche, il y a deux millions et demi de Français qui ont souhaité passer tout ou partie de leur vie ailleurs qu'ici et qui continuent quand même à aimer la France, à en être fiers et à en être aussi les ambassadeurs, les avocats et les relais, partout dans le monde. Cela, vraiment, il faut que cela soit quelque chose qui soit porté.

Sur les différents aspects, évidemment, on étudiera très attentivement l'ensemble des rapports. J'imagine qu'ils nous seront officiellement communiqués pour qu'on puisse, mesure par mesure, regarder les choses. Je veux quand même dire quelques mots. D'abord, sur la commission des Lois – je prends dans l'ordre – vous avez fait un panorama très large de beaucoup de sujets. Il me semble, sur un point particulier, vous avez parlé des consuls honoraires, qu'il serait très intéressant, je ne sais pas si cela est fait dans le rapport, mais de regarder ce que font d'autres pays, notamment l'Allemagne – nous allons regarder cela, nous aussi – mais il y a des pays qui sont allés plus loin que nous dans ce que font les consuls honoraires. Ce n'est pas une piste qu'il faut tout à fait écarter. On discute entre nous, ici, donc je suis très libre avec vous, il n'y a pas d'annonce aujourd'hui sur ce sujet, il n'y a pas de travaux en cours là-dessus. Mais, je pense que vu que c'est aussi, ici, une instance de réflexion, de prospective et de propositions, que ce sont des choses qu'il faut regarder, ce que peuvent faire, notamment dans des pays où il n'y a pas des consulats partout, les consuls honoraires, il y a un réseau de gens tout à fait remarquable, il faut à chaque fois un référentiel de sécurité, etc., mais je pense que là-dessus, nous n'avons pas encore fait absolument tout ce qui pouvait être fait. Si la commission le souhaite, elle peut évidemment là-dessus regarder aussi les choses.

Sur l'enseignement, les affaires culturelles, l'audiovisuel et la francophonie, d'abord sur la francophonie, vous avez peut-être vu récemment la lettre de notre collègue Annick GIRARDIN, en charge de la francophonie, qu'elle a écrite à un certain nombre de décideurs économiques, un peu partout en France. Une lettre truffée d'anglicismes, très drôle. Ceux qui ne l'ont pas lue, je vous invite à la lire. C'était sa manière de célébrer la Semaine de la francophonie et cela a eu un fort impact. Cela est bien. Regardez cette lettre, elle est très amusante et elle joue aussi un peu sur l'inconscient des uns et des autres. J'espère qu'elle fera bouger les choses.

Vous avez cité également beaucoup de sujets d'inquiétude. Je les ai bien pris en compte, sur l'éducation et sur les aspects audiovisuels. Je tiens à souligner à cette occasion que, comme je l'avais indiqué ici lors de la dernière session, le budget consacré aux bourses scolaires a été voté en hausse. Au moment où nous nous sommes vus, la dernière fois, c'était le projet de loi de finances, donc la proposition du gouvernement. Le gouvernement a validé cette hausse. C'est une des rares lignes budgétaires qui augmente, dans un contexte extrêmement difficile, où tout le monde est mis à contribution pour faire des économies et pour améliorer la situation du pays. Mais, là-dessus, justement parce qu'il y a la priorité à l'éducation et justement, parce que cette priorité vaut pour les Français de l'étranger comme pour les Français en France, le budget consacré aux bourses a été augmenté.

Un deuxième point là-dessus, je le dis dans chacun de mes déplacements, s'il y a des cas particuliers d'enfants ou de jeunes qui ne peuvent pas être scolarisés pour des raisons financières, vraiment, il faut me les signaler. C'est une chose sur laquelle je me suis toujours engagé ; s'il y a des difficultés, nous les regarderons individuellement. Je redis ce message à cette occasion.

Sur la sécurité, évidemment, merci beaucoup pour vos travaux. J'ai envie de dire « malheureusement », parce que c'est typiquement le genre de commissions qu'on aimerait ne pas avoir. Mais, c'est aussi malheureusement une commission qui est ô combien indispensable aujourd'hui. Je transmettrai à Monsieur LE BRET votre éloge de son travail et du travail de ses équipes. Je le rejoins tout à fait, pour avoir eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de travailler avec eux. Comme dans l'ensemble du ministère, un professionnalisme et dans des situations extrêmement dures, qui est très apprécié. Malheureusement, là aussi, récemment, des compatriotes touchés par l'assassinat d'un de leurs proches, ont eux aussi souligné la qualité de la relation qu'ils avaient pu avoir avec les équipes, qui, dans des moments extrêmement douloureux, est évidemment fondamentale.

Dans les épidémies et EBOLA, la France a été là. Aucune entreprise française ne s'est retirée des pays frappés. C'est aussi un message très fort, que la France est restée présente malgré la peur qui pouvait se répandre, et vous avez insisté à juste titre sur ces épidémies. Je me permets de vous signaler aussi, je ne sais pas si vous les avez vus, les travaux du centre de crise, en début d'année, sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger. Un forum a été organisé au ministère des Affaires étrangères, cela peut intéresser votre commission, avec l'idée de responsabilisation que vous avez mise en avant, avec toute une série de mesures et de bonnes pratiques à avoir. La sécurité des touristes, la sécurité des expatriés et la sécurité des entreprises ne s'assurent pas forcément exactement de la même manière. Et une entreprise qui s'implante, il y a encore d'autres choses, etc. Donc, il y a eu un travail spécifique là-dessus, qui peut être très utile pour vous.

Pour le reste, les messages, là aussi je les ai bien notés et je les relaierai.

Sur le commerce extérieur, merci pour votre travail là-dessus. C'est un des autres aspects de mon portefeuille. Nous avons beaucoup de choses à faire sur le commerce extérieur, dans une situation qui reste très dégradée. Vous savez que le solde de notre commerce extérieur s'est amélioré de vingt milliards d'euros depuis 2011, continuellement chaque année depuis 2011, mais quand on a 53,8 milliards de déficit en 2014, à l'évidence, on ne peut pas considérer que les choses vont bien et donc, vous avez évidemment fait ce diagnostic dans vos travaux.

Je souscris tout à fait à la priorité aux PME et nous avons organisé au Quai d'Orsay, ici, la semaine dernière, dans cette salle, le premier Forum des PME à l'international. J'ai souhaité m'impliquer totalement là-dessus. Nous avons bâti, pour la première fois, un parcours de l'export, avec tous les opérateurs publics et privés de l'export, pour que les PME sachent exactement qui fait quoi en fonction de leur étape, est-ce qu'elles sont en amont, dans la prospective, en train de se lancer, déjà sur place ayant besoin d'un suivi. C'est la première fois que tout le monde se met d'accord et présente ce parcours dans une vidéo commune. On a les victoires qu'on peut, mais c'était une belle victoire ! Vraiment la possibilité que les PME passent moins de temps à comprendre qui fait quoi et plus de temps sur leurs projets. On va décliner cela. J'ai présenté en Conseil des ministres hier, les résultats de ce forum. Vous pouvez voir cette communication sur le site de la présidence, avec beaucoup d'annonces sur le financement, l'accès au financement, la simplification des financements pour les PME, la simplification administrative, le guichet unique douanier qui sera opérationnel cette année et beaucoup, beaucoup de choses en cours. Nous déclinerons ce forum aussi dans nos régions, dans chaque région de France, pour aller au plus près du terrain. Évidemment, les conseillers du commerce extérieur de la France – certains d'entre vous font partie de ce réseau – sont totalement impliqués dans la démarche : Business France, le Quai d'Orsay. Vraiment, je vous incite à relayer cela aussi à l'international, là où vous êtes en contact avec l'économie. Quand vous êtes dans un grand groupe, à accompagner des PME et quand vous êtes en contact avec les PME, vraiment à relayer cela. C'est une de mes priorités.

Les VIE, à l'occasion de ce forum, nous avons fixé pour objectif d'avoir dix mille VIE en action, si j'ose dire, en situation en 2017. Il y en a 8 400 aujourd'hui, donc on souscrit tout à fait, je l'ai dit tout à l'heure, mais la mobilité internationale, cela fonctionne ; les VIE, cela fonctionne ; c'est bien pour les entreprises, pour les jeunes. Il y a des taux d'embauche hallucinants à la sortie d'un VIE, vraiment. Et donc, c'est un dispositif qu'il faut pousser et développer. À titre personnel, je souscris tout à fait à l'idée du volontariat civil européen. Je pense même – et encore une fois, je parle ici à titre personnel – que chaque jeune européen devrait avoir le droit, avant ses vingt ans, de passer au moins un semestre dans un autre pays de l'Union. Si l'Europe ne fait pas cela, honnêtement, elle passe à côté d'un enjeu historique.

Affaires sociales, j'en ai beaucoup parlé au début. Je serai au Vietnam bientôt, à la mi-avril, on aura peut-être l'occasion de se voir à ce moment-là, pour les nombreuses situations très difficiles. Merci pour tout le travail de recensement, de diagnostic et de propositions que vous pouvez faire là-dessus. Je suis pleinement conscient de l'hétérogénéité de nos communautés d'expatriés et du besoin aussi d'avoir ce suivi social très précis des travaux là-dessus et tout ce que vous ferez remonter, vraiment, sera extrêmement précieux.

Sur les finances, les frais, j'en ai brièvement parlé aussi en introduction et je n'y reviens pas, si ce n'est pour dire qu'on a cela en tête. Sur les conventions fiscales, d'abord, dans de nombreux pays, on a besoin de conventions fiscales et certaines sont en cours de renégociation. Cela correspond à une demande forte. Simplement, quand on est dans une négociation bilatérale, à

l'évidence, on n'est pas seul maître du calendrier. Il est plus facile de prendre un décret qu'une convention bilatérale où il faut se mettre d'accord. Donc, il y a pas mal de discussions en cours sur un ensemble de pays. Sur Andorre, effectivement, la convention doit être ratifiée par le Parlement, c'est une obligation. Elle est actuellement en dernière lecture à l'Assemblée nationale, après avoir été rejetée deux fois par le Sénat. Mais, nous souhaitons que cette convention puisse être ratifiée. C'est la condition de son entrée en vigueur. Dès que nous aurons des choses très précises là-dessus, je vous communiquerai le calendrier parlementaire qui conditionne aujourd'hui cela.

Sur la CSG/CRDS, vous avez tout à fait décrit la réalité de la situation. Nous avons évidemment pris bonne note et nous avons pris acte de la décision de la cour de justice de l'Union européenne. Sur les modalités d'un éventuel remboursement, aujourd'hui, les choses ne sont pas décidées et actées. Les parlementaires sont extrêmement attentifs et mobilisés sur ce sujet. Ils sont en lien étroit avec le Secrétaire d'État au budget, qui suit ces questions, qui a eu l'occasion encore cette semaine de répondre devant l'Assemblée nationale à ce sujet, donc il y a un travail en cours là-dessus.

Voilà, pardon d'avoir été un peu long et peut-être fastidieux. Merci encore à vous pour vos travaux et pour cette session.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Ministre. Merci pour votre écoute. Merci pour vos réponses détaillées aux propositions de nos commissions. Et merci pour vos encouragements.

Je sais que vous avez un emploi du temps chargé. Vous avez accepté cependant de prendre une photo de famille. Mes chers collègues, nous allons passer à la photo de famille. Essayez d'être un peu disciplinés, de façon que la mise en place se fasse très rapidement et que nous ne retardions pas trop Monsieur le Ministre.

Merci.

La séance est levée à 12 heures 30.

VENDREDI 20 MARS 2015 – APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Si vous le voulez bien, nous allons reprendre avec force et vigueur les travaux de notre assemblée, en commençant par la présentation des travaux de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci infiniment.

Je voulais souligner le caractère collégial du fonctionnement de cette commission. Nous aurons à cette occasion cinq des membres de la commission qui vont venir présenter les différentes parties du rapport. Nous avons un fil conducteur pour cette commission, qui a été effectivement proche de préoccupations de l'enseignement, par exemple. Donc, continuons à travailler ensemble aussi en amont sur ces préoccupations.

Je laisse donc Hélène introduire les travaux de la commission. Ensuite, nous aurons chaque rapporteur pour chaque volet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène LE MOING.

Madame Hélène LE MOING, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci.

Bonjour, Monsieur le Président, chers collègues, ceux qui sont là en tout cas,

La commission s'est réunie du 17 au 19 mars 2015 et a procédé à l'audition d'élus et de partenaires institutionnels du monde de la protection sociale et de la défense. Elle a fait son rapport en 6 volets, en retenant pour fil commun de cette session l'entraide et la solidarité pour lutter contre les précarités. Vous voyez à titre indicatif les différents volets que nous allons aborder avec ce que je trouve particulièrement intéressant, l'explication des abréviations.

Le premier volet est l'aide de solidarité. Nous avons eu le plaisir de rencontrer Mesdames Catherine MANCIP, sous-directrice de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale (ESA) ; Madame Isabelle LE GUELLEC, chef du bureau de la protection des mineurs et de la famille et Madame Myriam GRAFTO, coordinatrice des inspecteurs de zone.

La mission de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger est entre autres de permettre aux Français résidents à l'étranger et en situation de précarité de bénéficier d'aides sociales. Mais aussi de gérer et allouer les crédits de l'aide de solidarité dans le cadre de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger.

Le mode de fonctionnement de ces crédits. La majorité des crédits dits de l'aide sociale sont alloués aux postes consulaires qui les administrent dans un cadre bien défini et en fonction des besoins. Les décisions du poste sont par la suite discutées et validées dans le cadre du conseil consulaire pour l'action sociale.

Une autre partie de ces crédits est orientée vers les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES, le plus souvent la société de bienfaisance). Une dernière plus réduite ayant pour but de financer les rapatriements pour indigences sanitaires, les subventions de la 3^{ème} catégorie de la CFE, ainsi qu'au centre d'hébergement pour les Français rapatriés, directement sous la responsabilité de Madame MANCIP, présente parmi nous.

Le mode de calcul de référence est le taux de base différentiel, calculé en fonction du niveau de vie du pays concerné, impacté par l'inflation, et le taux de change.

Les aides Sociales se distinguent selon :

- Allocations de solidarité : personnes de +65 ans ou 60 ans si incapacité à travailler,
- Allocations pour les adultes handicapés : adultes reconnus handicapés à 80 % ou plus,
- Allocations pour les enfants handicapés : enfants atteints d'une invalidité d'au moins 50 %,
- Allocations à durée déterminée : personnes temporairement (moins de 6 mois) en situation de difficulté,
- Secours mensuel spécifique enfant : enfants en grande détresse,
- Prestation d'assistance consulaire : aide permettant de compenser les différences entre les systèmes d'aides au sein de l'Union européenne,
- Secours occasionnels et aides exceptionnelles, qui sont vraiment pour des sujets très ponctuels, type rapatrier quelqu'un, lui donner un billet de bus ou un billet de train, comme cela peut arriver assez régulièrement, chez nous, aux Pays-Bas.

Je ne vais pas passer trop de temps sur les budgets par type d'aides, mais je voudrais tout de même voir avec vous le budget global, donc 16,2 millions d'euros inscrits, après une réserve de 7 %. Les crédits notifiés sont de 14 530 673 euros, délégués 14 234 000 et consommés 14 049 000. Cela doit faire du 97 % pour l'année 2014.

Il y a une autre petite partie d'aide qui est directement gérée par l'ESA, qui est de 1,5 million d'euros et qui permet de financer les rapatriements pour indigence sanitaire. On revient sur la subvention à la troisième catégorie de la CFE et une subvention au comité d'entraide pour les Français rapatriés.

Ma collègue Anne BOULO m'a également demandé de présenter la partie suivante, qui est une réflexion sur la précarité de certains mineurs français vivant à l'étranger.

État des lieux : les enfants handicapés ou à besoins particuliers sont gérés sous deux volets, un volet consulaire et social, et un volet pédagogique qui est traité par les établissements scolaires et que nous avons traité en parallèle et plutôt en transverse avec la commission sur l'éducation. Du côté consulaire et social, des aides sociales sous conditions de ressources peuvent être accordées par le ministère des Affaires étrangères, la sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale, via les conseils consulaires d'aide sociale. Il s'agit des allocations pour enfants handicapés, ainsi que les secours mensuels spécifiques enfants. Ce sont pour des enfants en très grande détresse et cela peut être dans le cadre d'un projet d'insertion sociale, pouvant financer un suivi psychologique ou orthophonique, par exemple. D'autre part, les enfants peuvent aussi avoir accès ou profiter des secours occasionnels ou des aides exceptionnelles pour couvrir des frais médicaux que la famille ne pourra pas assumer.

Le deuxième point concerne les mineurs en détresse et leur famille. Au ministère des Affaires étrangères, le bureau de la protection des mineurs et de la famille est placé au sein de la commission pour la protection des droits des personnes et travaille

avec deux autres bureaux : le bureau de la protection des détenus et le bureau de recouvrement des créances alimentaires, qui est autorité centrale pour la France, au titre de la convention de New York de 1956. La mission appuie les services consulaires dans le traitement des dossiers d'assistance et de protection consulaire des Français rencontrant certaines difficultés à l'étranger.

Dans le cadre de ce qu'on entend par un mineur en détresse, ce sont des enfants déplacés, donc des déplacements illicites d'enfants ; des mineurs en danger, donc des mineurs victimes de violences à l'étranger ; les mariages forcés de mineurs ; et les enfants issus de familles à très faibles revenus.

Nous avons souhaité ouvrir quelques pistes de réflexion, ce qui pourrait être amélioré dans le cadre de la précarité de certains mineurs français vivant à l'étranger, c'est la coopération et la communication entre les établissements scolaires et les consulats pour les familles d'enfants handicapés ou à besoins particuliers, dans la mesure où ces familles répondent aux critères d'attribution des aides sociales, bien évidemment.

D'autre part, nous réfléchissons à la possibilité de proposer la création, au sein du conseil consulaire pour l'action sociale ou celui de l'enseignement, d'un comité dédié à l'inclusion sociale des enfants handicapés ou à besoins particuliers, ce qui permettrait un meilleur accompagnement des familles et une meilleure gestion de leur dossier.

Merci.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »

Merci, Monsieur le Président.

Ma question s'adresse plutôt aux services de la direction des Français de l'étranger, peut-être Madame MANCIP. Pourrait-on un jour avoir le pourcentage ou les montants attribués aux Français de passage par rapport aux Français régulièrement immatriculés dans les consulats ? Je pense qu'il y a de plus en plus de Français qui voyagent, pas toujours dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans avoir prévu parfois leur retour et on demande de plus en plus aux consulats d'aider, dans ces cas particuliers, qui sont des Français de France, en déperdition à l'étranger.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Catherine MANCIP.

Madame Catherine MANCIP, sous-directrice de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale

Je n'ai pas le chiffre exact. Sachez que c'est une proportion, dont je ne sais pas si elle est en augmentation, mais qui est tout de même relativement faible, puisque l'aide que l'on donne aux Français de passage est nécessairement prise sur les secours occasionnels. C'est de l'ordre de 500 000 euros pour l'ensemble des pays du monde, donc de toute façon, c'est un chiffre inférieur à ce montant, puisque ces secours occasionnels ne concernent pas que les Français de passage, mais aussi des résidents inscrits au registre. Le vrai problème, ce n'est pas les Français véritablement de passage, mais ce sont ceux qui sont entre trois mois et plus et moins d'un an. C'est du tourisme prolongé, ils ne sont plus couverts par leur carte de crédit ou quelque assurance de voyage et en même temps, ils ne sont pas encore Français véritablement résidant dans un pays. C'est surtout cette marge-là qui commence à nous poser des problèmes.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci, Monsieur le Président.

Le volet n° 2 comporte un point sur la situation des retraités résidant hors de France. La commission a reçu comme intervenants Madame Elise DEBIES, directrice des relations internationales à la caisse nationale d'assurance vieillesse, et Madame Emmanuelle ELDAR, directrice juridique du centre de liaison des affaires européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS).

Nous nous sommes attachés à connaître la situation de ces retraités, qui est diverse et variée, quels sont leurs droits, quelles formalités ont-ils à accomplir pour percevoir leur ou leurs retraites, de quelle façon leur retraite leur sera-t-elle versée, quelles sont les solutions en cas de situation précaire à l'étranger, quelle pourrait être l'évolution de la couverture sociale à l'étranger.

L'intervention de Madame ELDAR a été très intéressante. Elle nous a d'abord défini le fait que pour déterminer les droits des pensionnés en termes d'assurance maladie, il convient d'abord de savoir si ce salarié a été expatrié au sens de la législation de sécurité sociale ou non. Hormis les cas particuliers, un Français ayant travaillé à l'étranger a été en effet, soit détaché d'un régime français de sécurité sociale, ce qui a une durée maximum de six ans, soit expatrié quand ils ont un régime local de sécurité sociale.

Les textes qui s'appliquent à chaque situation sont régis par les règlements européens 883/2004 et 887/2009 qui ont succédé aux règlements 1408/71 et 574/72. Ils sont également régis par des conventions internationales hors Union européenne et par des décrets de coordination (collectivités territoriales). À noter que les nouveaux règlements européens ont été adoptés progressivement après 2010 pour la Suisse, les trois pays de l'EEE et la Croatie. Par ailleurs, quand les nouveaux règlements ne sont pas en vigueur, c'est le 1408/71 qui s'applique. Il y a un cas particulier du Royaume-Uni qui ne reconnaît pas les mêmes droits aux ressortissants d'États-tiers ; c'est la même chose pour le Danemark.

Qui assure la couverture sociale du retraité ? En Union européenne, là où les règlements de coordination européens de sécurité sociale s'appliquent, si le pensionné a cotisé uniquement à un régime français, l'État compétent est la France qui lui délivre un formulaire portable S1 (ancien E121). Il est pris en charge pour le compte de la France par une caisse publique locale. S'il va se faire soigner en France, il aura droit à une carte vitale délivrée par sa caisse primaire d'assurance maladie (dernière caisse de rattachement ou celle la plus proche de son domicile s'il en a un en France, sinon la plus proche de son domicile à l'étranger). La France lui délivre sa CEAM valable pour tous les pays d'Europe sauf pour l'État de résidence et pour la France. Si le pensionné a travaillé dans plusieurs pays de l'Union européenne et réside dans l'un d'entre eux, c'est en règle générale, le pays de résidence qui est l'État compétent. Il délivre alors la CEAM pour les autres pays européens. Si le pensionné veut se faire soigner en France de façon programmée, il doit demander à sa caisse locale le formulaire S2 (ancien E112).

Hors Union européenne, peu d'États prévoient des dispositions sur la prise en charge des retraités. Grâce à des accords, l'accès aux prestations de l'État de résidence est possible avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Turquie, les États issus de l'ex-Yougoslavie, Andorre, Monaco et le Chili. Cela se fait sous réserve de payer des cotisations au régime local (Chili par exemple). En tout cas depuis le 1er janvier 2015, tout retraité du régime français hors UE peut bénéficier d'une prise en charge de ses soins en France sur présentation de la carte vitale délivrée par la CNAREFE. Ceci est extrêmement important.

Le site du CLEISS est très bien fait. Je vous conseille d'aller le consulter. Il présente le système français, mais également les autres systèmes de sécurité sociale avec lesquels la France a des conventions. Ce site dispose également de renseignements dans certaines langues étrangères et il dispose maintenant aussi d'une plateforme de traduction.

Ensuite, nous avons entendu Madame Elise DEBIES, Directrice des relations internationales et de la coordination à la caisse nationale d'assurance vieillesse, qui nous a présenté les nouveautés concernant les retraités. D'abord, il y aura une semaine internationale du 23 au 27 mars 2015 avec des actualités dédiées aux retraités sur le site de la CNAV, et la tenue de la 6ème édition du salon « S'expatrier » à la cité universitaire internationale.

Depuis le 1er janvier 2015, il existe un droit à l'information et un entretien spécifique pour les futurs expatriés portant sur les règles générales des droits d'acquisition à pension, les possibilités de cotisations volontaires ou de rachats, les modalités de prise en compte des activités professionnelles accomplies à l'étranger. Il est bien entendu intéressant de se renseigner avant le départ, plutôt qu'après, quand la situation est déjà compliquée.

On note aussi la mise en place d'une prime unique de 40 euros pour les retraités titulaires d'une retraite du régime de base au 30 septembre 2014 et dont la retraite ne dépasse pas 1 200 euros par mois. Cette prime n'est pas soumise aux cotisations sociales CSG/CRDS, mais fait partie du revenu imposable.

Nous avons également abordé le problème récurrent pour nos électeurs, des contrôles d'existence et des certificats de vie. Les formalités seront simplifiées grâce à la mise en place d'un système d'échange de données automatique qui avertira directement la CNAV lors d'un décès. Cela est prévu fin 2015 entre la France et l'Allemagne puis avec l'Espagne, l'Italie et le Luxembourg. Il faut savoir que ce genre d'alertes réciproques, l'Allemagne l'a déjà avec 12 pays. L'attestation fiscale ne sera plus envoyée par courrier, mais sera accessible sur le compte personnel en ligne de l'assuré et par téléphone. Ce n'est pas tellement une bonne nouvelle, parce que de nombreux retraités à l'étranger ne disposent pas forcément d'internet et les numéros usuels sont difficilement accessibles à l'étranger. Il existe un numéro dédié qui peut vous être communiqué pour être délivré à une personne bien précise, où on peut appeler de l'étranger.

Les paiements internationaux des retraites s'effectuent en euros pour l'Union européenne et pour l'Algérie, et en monnaie locale pour les autres pays. Il y a 3 acteurs :

- la BRED qui reçoit les virements de la CNAV ;

- le coordonnant bancaire local de la BRED qui le réceptionne et le transmet ;
- à la banque du retraité.

Les taux de change sont homogènes pour un pays donné, mais sont soumis aux variations du marché des devises. La CNAV ne prend pas de frais différenciés selon le montant de la pension et les frais locaux ne dépendent pas d'elle. Cependant si ceux-ci paraissaient abusifs, il conviendrait de le lui signaler.

Enfin, pour conclure, il est rappelé que seule la caisse des Français de l'étranger permet de continuer de cotiser au régime français pendant l'expatriation sans interruption ; que les périodes de prise en compte pour la retraite des activités effectuées à l'étranger sont cumulables en UE ce qui est important pour le taux ; elles sont cumulables aussi entre 2 pays hors UE s'il existe des conventions bilatérales, mais les conventions bilatérales ne sont pas cumulables entre elles, sauf pour les nouvelles conventions telles celles avec le Brésil, qui prévoient que l'accord englobera un 3ème État, si celui-ci a déjà un accord avec la France et le Brésil. Des accords sont en cours avec l'Uruguay, la Serbie et la Chine.

Au total, les règles deviennent de plus en plus compliquées, non seulement pour le retraité, mais aussi pour l'administration chargée de faire appliquer les règlements, dans un monde où les citoyens deviennent de plus en plus mobiles. Il convient donc de bien s'informer de ses droits et des possibilités existantes avant de s'expatrier dans plusieurs pays, de façon à ne pas avoir des surprises désagréables le moment de la retraite venu.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais qu'on complète le rapport au paragraphe :

Les textes qui s'appliquent à chaque situation sont régis par.

Il me semble qu'il serait intéressant d'ajouter un tiret

Régis par les conventions bilatérales.

Parce que cela n'apparaît pas.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

On peut mettre

Conventions internationales bilatérales

Simplement, bientôt, il faudra rajouter un petit quelque chose, à cause des conventions en cours, où maintenant trois pays seront possibles.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Je parle des conventions internationales qui s'appliquent sur tous les pays qui ont signé cette convention. Donc, plusieurs pays, mais pour la sécurité sociale, il existe de nombreuses conventions bilatérales entre la France et un seul pays. Donc, je trouvais que c'était intéressant de le savoir, parce que chacun d'entre nous...

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Vous êtes où ?

Madame Bérangère EL ANBASSI

C'est au troisième paragraphe, il est écrit en gras :

Les textes qui s'appliquent à chaque situation sont régis par.

Il me semble que l'on pourrait rajouter un quatrième tiret :

Régis par les conventions bilatérales.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Non, je ne le souhaite pas, pour la bonne raison qu'elles rentrent dans les conventions internationales.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Très bien, nous n'avons pas la même définition, ce n'est pas grave. Je signale qu'il y a aussi des conventions uniquement bilatérales, qui ne correspondent pas aux conventions internationales, ce n'est pas la même définition.

Une autre remarque, à l'avant-dernier paragraphe :

*Hors UE, grâce à **des** accords...*

À la troisième ligne :

Cela se fait sous réserve de payer des cotisations au régime local (Chili par exemple).

J'aimerais qu'on écrive :

Cela se fait quelquefois sous réserve de payer des cotisations au régime local

Puisque j'ai l'exemple du Maroc où sans cotisation supplémentaire, un retraité peut s'affilier à la caisse nationale de sécurité sociale marocaine.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je trouve que c'est le sens de la phrase que j'avais écrite, mais c'est mieux dit selon votre formulation.

Monsieur le Président

Donc, on peut introduire cette modification, merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Juste un mot, dans les opérations de paiements bancaires internationaux, le terme « coordonnant » apparaît. Je me demande si cela ne devrait pas être

Correspondant bancaire.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

C'est cela. On peut penser que c'est un coordonnant, puisqu'il est intermédiaire entre deux entités, mais c'est un détail.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du nord »

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais revenir sur le point hors UE qu'a soulevé Bérangère, parce que j'aurais aimé savoir, dans le cadre de l'Algérie, je ne vois pas de quel accord on parle et je mettrais le même point qu'a soulevé Bérangère pour le pays dans lequel je suis.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Sur ce point, tous les pays n'ont pas d'accord avec la France. Je vous prie de bien vouloir m'excuser, je ne les connais pas tous par cœur, mais dans mon texte d'origine, ils étaient tous listés et ils ont disparu de la version définitive. Mais, il est marqué quelque part que certains pays ont des accords de régime de retraite avec la France, mais ce n'est pas la règle.

Madame Radya RAHAL

La prise en charge des retraités en Algérie, c'est un cas que je connais, ne peut exister que si nos compatriotes ont effectivement cotisé durant X années au régime de sécurité sociale algérien.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Oui, mais je crois avoir bien écrit en toutes lettres que hors Union européenne, peu d'État prévoient des dispositions sur la prise en charge des retraités. Ensuite, on décrit le nom des pays hors Union européenne qui ont des accords avec la France. C'est vrai que ce n'est pas beaucoup.

Madame Radya RAHAL

Cela me pose problème par rapport à l'Algérie, car cela ne rentre pas.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Oui, mais moi, je n'y peux rien !

Madame Radya RAHAL

Nous, c'est la pratique, le terrain qui nous fait dire que ce n'est pas possible.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

À ce moment-là, il faut que tu fasses une résolution sur ce sujet, mais moi, je décris un état des lieux existants.

Madame Radya RAHAL

D'accord. De toute façon, il faudra tenir compte de la réserve qu'a émise Bérangère.

J'ai un autre point :

Les paiements internationaux s'effectuent en euro pour l'Union européenne et l'Algérie.

L'Algérie, j'ai du mal à voir comment cela peut se faire, parce que les gens qui reçoivent leur argent le reçoivent peut-être en euros, mais il est directement converti en monnaie locale. Les retraités ne le perçoivent pas en euros.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

En euros réels, mais c'est tiré du rapport de Madame DEBIES.

Madame Radya RAHAL

Madame DEBIES n'est pas là, cela est bien dommage.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Non, elle n'est pas là, mais je dois dire que je ne suis jamais allée vérifier sur le compte d'un pensionné français demeurant en Algérie comment cela se faisait en pratique. Toujours est-il que la CNAV le paie en euros.

Madame Radya RAHAL

Nous sommes d'accord. Maintenant, sur le contrôle d'existence des certificats de vie, je voulais savoir si cela allait effectivement s'étendre à tout le monde. Je suis dans un pays où, justement, on n'a plus de personnes centenaires, donc cela sous-entend qu'on a beaucoup de fraudes. Cela va-t-il s'étendre à nos pays ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Cela va s'étendre aux pays où cela est possible, c'est-à-dire où on a la certitude que le registre de l'état civil, avec l'enregistrement des décès, est fiable. L'Allemagne a déjà engagé de processus avec douze pays et il est évident que cela suppose un registre national informatique qui transmet automatiquement à cette administration les décès et que cela soit répercuté à la caisse qui paie la pension. Cela est prévu entre la France et l'Allemagne, cela devrait être déjà le cas, mais normalement, cela devrait être opérationnel fin 2015. Ensuite, cela va s'étendre progressivement. Le but de l'administration française est que cela s'étende aux douze pays avec lesquels l'Allemagne le fait déjà.

Nous, par exemple, nous avons un registre ; l'Allemagne aussi. L'Allemagne, c'est la Deutsche Post qui s'en occupe, c'est curieux, mais c'est comme cela. Mais, cela est fiable. Et il y a certains pays où cela ne sera jamais possible. Tu as raison.

Monsieur le Président

Pour les autres volets, dans la mesure où il en reste beaucoup et que chacun d'entre nous a le document sous les yeux, si Monsieur le Rapporteur pouvait nous faire une lecture synthétique, cela nous permettrait de gagner un peu de temps. C'est ce que nous avons demandé depuis le début, une lecture synthétique. Les premiers ont bénéficié d'un peu plus de temps, mais là, si l'on continue...

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Ce certificat de fin de vie est assez intéressant, aussi, pour la mise à jour des listes électorales. Vous savez que nous sommes en ce moment, dans les commissions administratives, de réviser les listes électorales. Je prends l'exemple du Luxembourg, il y a eu des décès de personnes assez connues dans la communauté et nous nous sommes aperçus qu'elles étaient encore inscrites. C'est-à-dire que les décès ne sont pas repris, au Luxembourg ils ne notifient pas au consulat que des Français sont décédés, etc. Donc, il y a une amplification sur la liste électorale, de personnes qui sont décédées. C'est un vrai problème.

L'autre problème est que si ces personnes-là ont donné procuration, ces dernières sont valables trois ans. Donc, on pourrait penser qu'on puisse faire voter des personnes décédées pendant trois ans, si l'on avait un esprit un peu mal tourné. Donc, il faut étendre cette notion de certificats de fin de vie, peut-être avec la commission des lois, pour qu'il y ait un appel aux postes pour la mise en conformité et la mise à jour réelle des listes électorales.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Nous avons travaillé sur la problématique du rapatriement et nous avons visité le centre d'hébergement des Français rapatriés de Vaujours qui est situé en Seine-Saint-Denis. Nous avons rencontré la direction, dont vous voyez les noms sur le rapport. Le centre d'hébergement de réinsertion sociale compte actuellement 176 places, qui sont réparties en chambres et studios modulables permettant l'accueil de familles de tailles différentes. Ce centre est le premier point d'accueil des familles rapatriées par le réseau consulaire, ce qui représente seulement 30 % des cas ; ou référées par les autorités locales, lorsqu'un individuel et éventuellement sa famille rentrent en France par leurs propres moyens, ce qui représente environ 60 % des cas. Donc, un diagnostic est effectué par l'équipe sur place. Celle-ci a un vrai savoir-faire et comprend différentes personnes dont vous verrez la liste, qui peuvent adresser toutes les problématiques immédiates de ces familles. Il est à noter que ces familles restent en moyenne trois à cinq jours sur place avant d'être redéployées sur d'autres centres régionaux.

Cette équipe est en relation directe avec les autorités locales qui pourront compléter les besoins si nécessaire. Elle se base sur les références d'accueil préfectoral pour les étrangers. Un programme qui est mis à jour tous les cinq ans.

Le CEFR est le bras armé de l'État. Les arrivées sont divisées en trois catégories distinctes : premièrement, l'évacuation en groupe de Français organisé par le MAE (exemple, le cas que nous avons eu dans le passé avec le Liban en 2006 ou la Côte d'Ivoire en 2004). Le CEFR accueille nos ressortissants à l'aéroport, où il organise des distributions de vêtements, nourriture.

Une cellule psychologique, ainsi qu'une cellule pour les mineurs isolés sont mises en places. Les Français rapatriés sont soit réunis avec des membres de leur famille ou amis pouvant les accueillir, soit pris en charge dans un centre en province.

La deuxième possibilité est le rapatriement consulaire. Le dossier du Français indigent est préparé par le consulat de son lieu de résidence et envoyé à la DFAE. Une fois celui-ci étudié et accepté, il est ensuite adressé au CEFR qui va préparer l'accueil dans de bonnes conditions. Ce dossier sera rentré dans le système du CEFR, qui a une interface informatique avec 12 autres CEFR, ce qui permettra de positionner un centre pour l'accueil de la famille. Dans 90 % des cas, la famille pourra savoir où elle résidera avant son rapatriement.

Je vous ai mis la définition d'un compatriote indigent, ce que cela représentait pour le consulat.

La troisième possibilité est l'arrivée des personnes par leurs propres moyens, qui est le plus gros pourcentage. En général, l'instruction vient du CHRS ou d'un travailleur social ou à défaut par un service qui a défini que la personne ou famille était prioritaire. Un dossier est ensuite monté comme pour le cas du rapatriement consulaire.

Le CEFR nous a indiqué qu'il rencontrait de nombreuses difficultés, notamment au moment de l'arrivée des Français ne parlant pas le français (environ 20 %). D'autres le parlent mais ne l'écrivent pas. Il n'existe pas de vraies structures pour un Français pour apprendre le français. Ceci sera un vrai problème au moment de la période de réinsertion pour aller vers l'emploi, ouvrir les droits, obtenir une APL ou occuper un logement. Le savoir-faire de l'équipe est donc primordial.

Les offices HLM ou les bailleurs sociaux ne peuvent pas prendre la déclaration d'indigent, car il n'y pas de revenu sur les deux dernières années (défaut de justification de revenu). Texte de trois mois de résidence pour la CMU, bien que l'obtention d'une attestation de rapatriement de l'étranger peut en faciliter l'obtention. Carence de trois mois pour les arrivées par leur propre moyen. Famille composée de Français et étrangers : conjoint et enfant ne peuvent pas obtenir le RSA et ne sont pas éligibles aux logements sociaux. Handicap. Documents officiels étrangers pas toujours reconnus, etc.

Je vous ai mis quelques chiffres du CEFR qui datent du rapport moral de 2013, le rapport 2014 est actuellement préparé et devrait être disponible dans les prochaines semaines.

Le futur du CEFR

2014 a été une année de transition pour engager une réflexion quant à l'avenir de l'association. Cette réflexion est menée dans le cadre d'un projet d'entreprise dont le conseil d'administration votera les axes stratégiques prochainement en vue d'une mise en œuvre sur cinq ans.

Trois objectifs seront approchés :

- Conserver l'action dédiée au public prioritaire que constituent les Français rapatriés ;
- Développer un consensus fort reposant sur l'implication du conseil d'administration, un partenariat confiant avec le MAE et ministère de l'Action sociale (MAS) ;
- Recourir à des assistances professionnelles extérieures afin de doter le conseil d'administration des outils nécessaires pour mener à bien ses missions.

Le conseil d'administration est composé de 11 personnes (3 sièges au MAE, 3 sièges au MAS, 3 personnes qualifiées, 1 des Français du monde et 1 de l'UFE). Ce conseil verra prochainement l'addition de nouveaux membres, ce qui permettra d'ajouter des professionnels qui pourront apporter leur expertise. À cette occasion, le CEFR devrait changer de nom et devenir France Horizon. La présence du ministère des Affaires étrangères ainsi que le soutien budgétaire au sein de cette association est primordiale pour son développement et pour une continuité d'un accueil et la réinsertion de nos compatriotes en très grande difficulté.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

J'aurais tant aimé faire partie aussi de la commission des affaires sociales...

En page 8, ligne 10, pouvez-vous préciser :

Familles composées de Français et étrangers : conjoints et enfants ne peuvent pas obtenir le RSA et ne sont pas éligibles aux logements sociaux.

D'abord, je ne pense pas qu'un enfant puisse obtenir le RSA. Est-ce que c'est le conjoint, s'il est étranger, qui ne peut pas obtenir le RSA et ne pas être éligible aux logements sociaux ? Je ne sais pas, je vous le demande, c'est la nationalité qui fait que si un Français rentre avec un conjoint étranger... je n'ai pas très bien compris.

Monsieur Laurent RIGAUD

En fait, on a élaboré un petit peu, parce qu'on a de nombreux cas où le conjoint n'est pas Français et donc... J'ai amené le sujet parce que j'ai aidé une famille à rentrer en France, dont la maman n'était pas française et les enfants étaient français. Elle avait été abandonnée par son mari, donc elle a eu énormément de difficultés pour rentrer en France, malgré que ses enfants soient français. C'était dans cette perspective-là que je l'avais écrit. Je dois avouer que je n'ai pas trop développé, parce qu'on m'avait dit de garder mon rapport assez court...

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je peux répondre. On parle bien d'enfants qui n'ont pas forcément la nationalité française et dans ce cas-là, la majoration, puisque le RSA prévoit une majoration pour enfant, ne peut pas s'appliquer.

Madame Bérangère EL ANBASSI

C'est-à-dire qu'une personne de nationalité étrangère qui rentre avec son conjoint français ne peut pas obtenir le RSA, c'est bien cela. Et si les enfants sont étrangers, il n'y a pas de majoration du RSA. Je ne comprends pas...

Monsieur Laurent RIGAUD

Elle ne peut pas obtenir le RSA si l'enfant a plus de trois ans. C'est dans la règle.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Plus précisément, est-ce qu'il y a une exclusion pour l'obtention du RSA, à partir du moment où la personne est étrangère ? On entend tellement de choses disant que le RSA est donné à tous les étrangers qui débarquent en France, donc je voudrais bien que cela soit précisé.

Monsieur Laurent RIGAUD

Ce n'est pas exact. Nous avons posé la question, puisque justement, nous avons ce cas et il nous a été précisé qu'une personne étrangère ayant des enfants français peut obtenir le RSA si l'enfant a moins de trois ans.

Madame Bérangère EL ANBASSI

D'accord. Mais, un étranger ne peut pas percevoir le RSA s'il débarque en France, nous sommes bien d'accord ?

Monsieur Laurent RIGAUD

Nous n'avons pas abordé ce sujet. Nous avons parlé de Français et de conjoints de Français, mais nous pouvons vérifier.

Madame Bérangère EL ANBASSI

D'après Madame BOULO, il faut avoir 56 jours en France.

Monsieur le Président

Concrètement, est-ce qu'on apporte une modification à cette phrase ou est-ce qu'on la garde telle quelle.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Il faut la compléter.

Monsieur le Président

Très bien.

Monsieur Laurent RIGAUD

Je n'ai pas de problème pour la compléter.

Monsieur le Président

La quatrième partie.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous avons été assez détaillés par rapport aux conseillers consulaires envers qui on a un droit d'information, vous connaissez tous la CFE, donc je ne vais pas rappeler l'historique de la caisse. Je vais être très rapide. Je voudrais simplement commencer à partir du directeur de la caisse, pratiquement l'avant-dernier paragraphe.

Le directeur de la caisse, Monsieur Michel TOUVEREY, a rappelé que la CFE est liée depuis juillet 2014 par une convention avec l'État. L'État exerce sa tutelle et peut s'opposer à une décision du conseil d'administration.

En raison d'une stabilisation des moyens, notamment humains, la CFE doit s'intégrer dans l'effort demandé à tous les organismes de sécurité sociale. Elle a signé une convention de partenariat pour 2015-2016, qui fixe des objectifs qui ne sont pas prévus par la loi. Ces objectifs sont listés, je les laisse à votre appréciation. Si vous avez des questions, je les prendrai.

La gouvernance est régie par un conseil d'administration qui prend les décisions pour son fonctionnement tout en étant encadrée par des lois et textes. L'exécutif est assuré par le directeur et son équipe, qui a pouvoir de propositions. La composition du conseil d'administration est décidée à ce jour par une élection dont les grands électeurs sont les conseillers de l'AFE. La question du mode d'élection futur est en suspens.

Enfin, une question intéressante pour nos élus américains, la CFE ne pouvant pas remplir les conditions demandées par l'administration américaine, s'est vue refuser l'agrément Obamacare. Elle recherche d'autres solutions à proposer à ses adhérents.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

La question du mode d'élection futur est en suspens, c'est-à-dire que vous allez prolonger le mandat des membres du conseil d'administration de la CFE ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Le conseil d'administration ne peut pas décider de sa propre... c'est un décret de loi. Les administrateurs sont prolongés jusqu'à la fin de l'année 2015.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Danièle KEMP.

Madame Danièle KEMP, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Merci, Monsieur le Président.

Quelles sont les raisons du refus de pouvoir remplir les conditions demandées par Obamacare ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Parce qu'on a essayé de voir la juxtaposition des conditions de l'Obamacare et la réalité de la couverture CFE. Pour donner un exemple, la CFE, c'est jusqu'à vingt ans. Pour Obamacare, il faut couvrir les enfants jusqu'à 25 ans, 26 même. Je laisse Annie, notre Américaine répondre plutôt.

Madame Annie MICHEL, vice-présidente de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

C'était déjà un énorme point. Obamacare ne pouvait pas du tout agréer la CFE pour déjà, ce fait-là : les enfants français sont couverts par la CFE jusqu'à l'âge de 20 ans, or Obamacare requiert la couverture des enfants jusqu'à 26 ans. Donc, c'est une histoire de loi. On ne pouvait pas changer la loi comme cela. C'est un des problèmes. Il y en avait d'autres, mais cela était le gros problème.

Je vais enchaîner maintenant avec une petite partie mutualiste des enseignants, puisqu'il y a beaucoup d'enseignants hors de France. C'est la mutuelle extra-métropolitaine de la MGEN, c'est-à-dire la mutuelle des enseignants hors de France. Nous avons eu l'intervenant Jean-Luc SALÉ.

Monsieur SALÉ nous a rappelé que la MGEN a été fondée en même temps que la sécurité sociale en 1946, juste après la guerre. Elle a été créée pour aider la sécurité sociale à faire front à toutes les demandes. Elle est restée, c'est une très belle caisse à but non lucratif, et qui n'a donc pas de capitalisation, etc. En général, ce sont les enseignants qui profitent de la MGEN, mais également les employés de certains ministères. Je vous les ai listés. Je ne vais pas les décrire, puisque vous les avez tous les yeux. Simplement ajouter de petits commentaires.

La MGEN et la CFE forment un guichet unique depuis 2004, c'est-à-dire que les personnes couvertes ne s'adressent pas à la CFE, mais passent directement par la MGEN, qui après, se fera rembourser par la CFE. C'est très pratique pour nous.

Je voulais rajouter quelque chose que je n'ai pas indiqué dans le rapport, parce que nous n'en avons pas parlé, mais je voulais vous informer que la MGEN, également, ne peut pas être agréée par Obamacare. Donc, elle cherche également des solutions. En l'occurrence, des enseignants qui restent couverts par la MGEN sont des personnes qui sont dans la mouvance, donc on aimerait que la MGEN, par exemple, fasse un pont et ne fasse pas payer de cotisation aux enseignants, en attendant le retour en France. C'est-à-dire que si on quitte la MGEN, le droit d'entrée est très important, donc on aimerait le faire sauter et avoir l'autorisation de prendre les années sabbatiques de deux, trois ans. Nous sommes en train de travailler sur ce point.

Si vous avez des questions, je les prends.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Je voudrais signaler à la personne qui s'est occupée de la MGEN, je suis médecin, j'habite à Djibouti et j'ai eu plusieurs fois des problèmes à titre personnel, mais ce sont surtout les enseignants qui ont des problèmes. La MGEN se réfugie derrière un principe complètement fumeux de territorialité. C'est-à-dire que certains enseignants viennent consulter à Djibouti, à Los Angeles, où vous voulez, ont une ordonnance de lunettes, d'exams, de tout ce que vous voulez ; arrivent en France ; se font servir l'ordonnance, et on leur dit : « Non, cela n'a pas été prescrit en France, donc ce n'est pas remboursable ». Donc, on a une ordonnance aux États-Unis, on se fait servir aux États-Unis, c'est remboursé ; on a une ordonnance aux États-Unis, on se fait servir en France, on n'est pas remboursé. Une fois, cela a duré pas mal de temps et j'ai menacé en vain et finalement, je suis arrivé à leur dire que, quoiqu'il allait me coûter, j'allais me retourner vers les instances européennes. Cela a fait taire le sujet momentanément, mais c'est revenu par la suite. Ce principe de territorialité est important, parce que les enseignants en subissent les conséquences. On a l'impression que la MGEN n'a pas connaissance d'enseignants qui travaillent à l'étranger et de leurs problèmes spécifiques.

Madame Annie MICHEL

Je vous remercie. Je vous conseille vivement de m'envoyer un mail avec votre point et j'essaierai d'intervenir. Je vous donnerai une réponse.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Prédibane SIVA.

Monsieur Prédibane SIVA, rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs,

Le dernier point, cela arrive à moi, je suis un ancien combattant ! Beaucoup d'entre vous ne savent pas ce sont les anciens combattants, donc je vais développer. Tous les militaires ne sont pas des anciens combattants. L'ancien combattant est celui qui a été pour un maintien de la paix dans des pays où il a servi 90 jours en mission d'unités combattantes. D'autres militaires ont fait 15, 20 ou 30 ans, ils ne peuvent pas être anciens combattants. Ancien combattant ne signifie pas vieux ; un jeune peut être un ancien combattant, parce qu'il est titulaire d'une carte d'ancien combattant qui est donnée par l'office national des anciens combattants.

Je vous fais une introduction pour que vous compreniez un petit peu entre les anciens combattants et les militaires retraités.

Le ministère de la Défense a un service qui s'appelle l'ONACVGA, l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre et d'attentats.

Nous avons rencontré deux personnes : Madame Emmanuelle DOUBLE, qui s'occupe de la solidarité et Madame Pascale PUIG, qui s'occupe du budget. Nous avons également rencontré un général, président de la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France. Son association s'appelle FACS, c'est le Général Jean-Pierre BEAUCHESNE.

Anciens combattants et victimes de guerre et d'attentats, leurs objectifs sont de défendre les intérêts moraux et matériels des anciens combattants, l'influence française du système à l'étranger, aligner les pensions de l'étranger sur la France, décrystallisation, aligner les reversions d'ici fin 2018, suivi avec les consulats des ambassades du nombre d'anciens combattants et état des lieux.

L'ONACVGA se réunit trois fois par an à Paris. Il existe environ une quinzaine d'offices conventionnés et non conventionnés en Afrique et en Asie.

- Conventionné signifie qu'il existe un protocole signé entre la France et le pays au moment de l'indépendance.

- Non conventionné signifie que ce sont des offices créés localement, mais en contact direct avec la France.

J'ai ici un papier des pays conventionnés et non conventionnés. Si cela vous intéresse, je pourrai en faire des photocopies et vous le distribuer. Il y a pas mal de pays, pour que vous sachiez qu'il existe un budget pour les anciens combattants.

À l'ONACVGA, Madame PUIG est responsable financière pour tous les consulats et ambassades : mise en place d'un budget, puis suivi au cours de l'année, pour régler les problèmes au cas par cas. Elle nous indique que la mission première de l'office est la solidarité pour tous nos anciens combattants par des aides financières, des secours d'urgences, secours alimentaires, médicaments, étude individuelle de chaque dossier, attribution collégiale, etc. L'office a été créé en 1916 (Office des mutilés au combat).

Dans certains pays, il existe des maisons du combattant : celles-ci ont un directeur pays et organisent des conseils d'administration avec les représentants des associations membres. Elles ont un médecin et deux infirmières en contrat à durée déterminée. Ces maisons font le suivi avec les combattants, la mémoire et le souvenir, et organisent les cérémonies officielles. Toutes ces équipes font un excellent travail de suivi avec nos anciens combattants.

Je vais développer un petit peu là-dessus, parce que parfois, on appelle « maison du combattant », parfois « foyer du soldat » et il y a des associations patriotiques dans ces pays qui célèbrent, commémorent les 8 mai, 11 novembre, 14 juillet, etc., ainsi que le Souvenir français. Je vais d'ailleurs rencontrer le général qui dirige le Souvenir français dans le monde lundi après-midi, pour développer un peu ce que vont devenir ces bâtiments. Dans un sens, pour les anciens combattants, il va y en avoir de moins en moins. C'est une bonne chose, parce que plus il y a d'anciens combattants, plus cela signifie qu'il y a des conflits et d'attentats. Donc, espérons qu'il y aura de moins en moins d'anciens combattants.

L'ONACVGA participe également à d'autres missions de solidarité par exemple la reconversion professionnelle (500 000 par an), les Bleuets de France pour les militaires blessés (prothèse), projet sportif pour un champion etc., envoi de colis à tous les soldats en OPEX (opération extérieure) : 10 000 colis, dessins d'enfants mis dans les colis (travail avec les lycées)...

Un des objectifs est la labellisation d'établissements pour personnes âgées dépendantes (au moins un par département).

Trois grands axes ont été retenus pour l'évolution de l'Office :

- Recentrer sur ses publics fondamentaux (toutes catégories) et moderniser les structures ;
- Refondre l'aide sociale pour les anciens combattants démunis et isolés ;
- Labelliser les établissements pour personnes âgées dépendantes (au moins un par département).

Récemment, l'ONACVGA a pris en charge les victimes d'attentats qui sont considérées comme des victimes civiles de guerre. En 2015, 40 dossiers ont été ouverts. C'est aussi des adoptions de pupilles de la Nation. Normalement, entre 10 et 30 dossiers sont traités par l'ONACVGA chaque année. Mais cette année, il y en a donc plus de 40. Enfin, on compte 360 pupilles de la Nation à ce jour.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Trois petits points complémentaires : 90 jours sur des terrains de feu, mais la règle vient de changer, donc il s'agit maintenant de 120 jours dans un théâtre d'opérations extérieures. Cela peut peut-être concerner des gens dans votre circonscription. 4 pupilles de la Nation cette année avec les attentats de Charlie Hebdo. Ces 4 pupilles vont être pris en charge par l'ONACVG et enfin, la prochaine fois, nous ferons une cérémonie sur l'Arc de triomphe. Donc, gardez le jeudi ou le vendredi. Peut-être pas le vendredi, car on n'a pas un fort taux de remplissage, peut-être plutôt un jeudi, mais je vous tiendrai au courant.

Monsieur Prédibane SIVA

Monsieur le Président

Si vous me le permettez, je vais rajouter, concernant les 90 et les 120 jours, que nous avons eu quelques cas cette année. Il y a des personnes qui se sont vu attribuer la carte du combattant. Ils se là sont fait retirer 10 à 15 ans par l'ONAC. Ces personnes ont 83, 87 ans, etc. Parce que l'ONACVGA s'est rendu compte qu'ils ne faisaient pas partie d'unités combattantes, donc ils les ont retirées. Je défends donc un peu leurs intérêts, parce que 15 ans après, retirer la carte du combattant, puis ils ont fait quelques erreurs, donc il faut bien regarder dans vos pays, si un ancien combattant se présente. Vous pouvez m'écrire, je connais bien le dossier des anciens combattants. Il faut d'abord chercher dans la liste, s'ils ont fait partie d'unités combattantes et après, il faut savoir s'ils ont fait les 90 jours. C'est là qu'ils peuvent avoir la carte de l'ancien combattant et le titre de reconnaissance de la nation. Cette carte permet à un ancien, à l'âge de 65 ans, de toucher tous les six mois 311 euros. Les 120 jours dont on a parlé, au mois de novembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté le fait que les personnes qui ont fait 120 jours pas dans une unité combattante, mais en OPEX, peuvent bénéficier de la carte du combattant. Tout cela se fait uniquement auprès de l'ONACVGA.

(Applaudissements).

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

Juste une question : l'alignement des pensions de l'étranger est-il terminé ? Tout a-t-il été révisé et décrystallisé ?

Monsieur Prédibane SIVA

Non, ce n'est pas tout à fait terminé. L'année dernière, je pense que côté Algérie, ils ont reçu un rappel, cela allait jusqu'à plus de 20, 30 000 euros et ils sont en train de régulariser. Cela sera fin 2018. Pour le Maroc, je ne sais pas. Je ne me suis pas renseigné, mais je te tiendrai au courant.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Il y a de réelles difficultés financières, parce qu'il y a énormément de dossiers et il y a des cas où l'ONACVGA nous a bien dit que pour les familles qui avaient des difficultés financières à cause des retards, il y avait d'autres aides qui sont ponctuelles ou qui peuvent pallier ces difficultés.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Juste une petite précision. Il y a, je crois, deux ou trois ans, j'avais été approché par le général BEAUCHESNE qui me disait qu'au Laos, par exemple, qui était sur ma circonscription à l'époque, il manquait des médailles, des gens qui s'inquiétaient des anciens combattants depuis je ne sais combien d'années. C'est quand même incroyable, mais on ne leur avait jamais donné leur médaille. Donc, ils nous demandaient si on pouvait sponsoriser un certain nombre de médailles. Nous l'avons fait, donc nous avons pu acheter nous-mêmes, selon bien sûr les spécifications du général BEAUCHESNE, 40 médailles. Ce que je voulais savoir, c'est s'il reste encore véritablement des...

Monsieur Prédibane SIVA

Concernant les médailles, tous les anciens combattants titulaires d'une carte de combattant peuvent bénéficier de la médaille de croix de combattant. C'est un droit, à partir du moment où on a la carte du combattant. Cela s'achète. Et puis, je vais terminer avec cela, parce qu'il y a certains autres anciens combattants qui font partie des associations. Les associations ont leurs propres médailles, donc ils peuvent bénéficier des médailles des associations. Après, les médailles militaires, l'Ordre national du mérite, la Légion d'honneur, tout cela se fait avec une mémoire, ils doivent demander à l'ONAC et la chancellerie étudiera leur dossier avec l'état signalétique des services, le déroulement de carrière, et décide qu'il obtienne ou pas la médaille.

Huit anciens combattants se sont fait retirer la carte du combattant. J'ai fait un dossier au tribunal administratif pour deux d'entre eux. Pour les Français de l'étranger, certains n'ont pas d'adresse à Paris, or il faut absolument une adresse à Paris.

Alors, comment fait-on pour quelqu'un qui est à l'étranger ? Il était membre d'une association UFE à Paris et donc, l'UFE a donné son adresse à Paris. Il peut donc être défendu au conseil d'administration à Paris.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Sur le même sujet, je ne peux pas imaginer une seconde que je puisse demander à un monsieur qui a plus de 90 ans, d'avoir une association à Paris pour avoir une médaille. Paris, ils ne savent même pas que cela existe.

Monsieur Prédibane SIVA

Il y a tout un dossier à faire...

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

C'est impossible, il faut qu'on les aide. Ne peut-on pas essayer de trouver une formule un peu simplifiée ? Les pauvres, avant, c'est triste de dire cela, mais ils ont arrivés à un âge où d'une année à l'autre, ils disparaissent, il faut quand même qu'on leur donne leur médaille avant qu'ils disparaissent et il faut simplifier les procédures. On ne peut pas demander à ces gens-là de s'associer à une organisation à Paris, c'est impossible.

Monsieur Prédibane SIVA

Je suis d'accord, mais en même temps, c'est à vous d'aller chercher les anciens combattants et c'est à vous de faire le dossier auprès du consulat ou auprès d'une association qui est dans votre pays pour lui faire avoir une médaille. Je l'ai fait à Mahé qui est à 800 km de Pondichéry où j'habite. Je suis allé le voir, j'ai discuté avec le consul, etc. Ce monsieur a 87 ans, c'est un ancien combattant, on a fait son mémoire de proposition et je pense que cette année, il va avoir sa médaille.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Prédibane. Ce que je propose, c'est que la commission fasse pour les conseillers consulaires une note des démarches à suivre, si nous souhaitons aider des anciens combattants à obtenir une médaille.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'approbation du rapport sous réserve des modifications présentées. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur Thierry CONSIGNY

Puis-je demander à ma collègue Pascale SEUX de venir, puisque nous avons deux résolutions en commun ?

Résolution n° SOC/R.1/15.03

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.1/15.03 relative aux retraites, adoptée en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente

Je vais le dire pour l'ensemble des résolutions, comme cela je n'aurai pas besoin de redemander à chaque fois. J'ai regardé un peu les résolutions. Elles ne s'apparentent pas tellement aux résolutions, mais aux vœux qu'on avait autrefois. Or, si le législateur ne les a pas repris, c'est qu'il avait une bonne raison pour cela et c'est que la plupart du temps, quand on les lit, elles peuvent faire l'objet de questions écrites ou questions orales. Donc, il va falloir un petit peu les étoffer. Sur celles-ci en particulier, on ne demande pas quelque chose qui est déjà à moitié mis en place. Monsieur MAYER a envoyé une lettre le 29 octobre 2014 dans laquelle il donne déjà la liste des pays qui sont en passe d'obtenir ou qui ont demandé ce qu'on réclame ici. Donc, je trouve personnellement qu'on a l'impression qu'on n'est pas au courant. On demande des choses qui sont déjà en train de se faire. Je trouve que cela ne grandit pas l'AFE. C'est ma remarque pour cette résolution.

Sur les autres, c'est sur le fond la même chose et il y a également des choses qu'on connaît déjà...

Monsieur Thierry CONSIGNY

Sous couvert de nos fonctionnaires ici présents, la CNAV et le CLEISS nous disent que cette résolution est utile, parce qu'il y a des glissements de six mois tous les six mois et il faut qu'on puisse montrer que non, les choses ne vont pas bien, les choses ralentissent. Elles devraient être en place depuis pas mal de temps. Je vous rappelle aussi que les systèmes doivent se parler entre eux et il faut davantage de moyens, aussi, du côté français.

Madame Martine SCHOEPPNER

Justement, dans ce cas-là, dans les considérants, il faut justifier ces choses-là.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Monsieur le Président, messieurs et mesdames les conseillers

Juste une correction de forme. Dans le considérant, on parle de certificats de vie et dans les demandes, de certificats d'existence. Il serait bien que dans le considérant, on fasse aussi apparaître certificat d'existence.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Bravo Mehdi, c'est bien, on va le corriger.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

Ce sera très rapide. Je confirme ce qu'a dit Thierry CONSIGNY, que l'administration souhaitait un appui. Normalement, ces accords avec l'Allemagne devraient déjà être en place. Il n'y a pas seulement un manque de personnel, mais il y a aussi parfois des problèmes de saisie avec des problèmes informatiques qui sont difficiles à coordonner avec les systèmes des autres pays.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

Le troisième alinéa de la demande, est-ce qu'on pourrait préciser, parce que vous avez mis une phrase que ces systèmes d'échanges de données n'existent pas :

La présentation d'un seul formulaire papier pour toutes les caisses suffit.

Cela s'appelle la mutualisation. Et c'est le terme employé par l'administration. Donc, je souhaiterais que ce terme apparaisse pour que cela soit plus clair, merci.

Monsieur le Président

Pouvez-vous développer et nous faire une proposition ? On gagnera du temps, on pourra le mettre en ligne, si nous en sommes tous d'accord.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

Que là où ces systèmes d'échanges de données n'existent pas, le système de mutualisation du certificat le permette.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Monsieur le Président, je vous remercie.

Juste l'objet, je voulais reprendre ce que Madame SCHOEPPNER a développé, j'en suis tout à fait d'accord. Ce qu'a dit Madame EL ANBASSI, la même chose. Et l'objet n'est pas en accord avec la résolution. Ou alors, il faudrait garder certificat d'existence dans tout le texte. Et la ponctuation.

Madame Martine SCHOEPPNER

Donc, je suggère un considérant supplémentaire pour étoffer un petit peu et puis, pour prendre en compte que c'est déjà en cours. Je mettrais un deuxième considérant :

Considérant le projet en cours de supprimer à terme les certificats d'existence.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, ne commencez pas un débat, sinon, on renvoie ce vœu à la prochaine fois. Madame SCHOEPPNER, pouvez-vous répéter la phrase que vous avez proposée s'il vous plaît ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Considérant le projet en cours de supprimer autant que possible les certificats d'existence.

Monsieur le Président

Il faut également changer l'objet, qui ne s'appelle plus retraite, mais certificat d'existence, si j'ai bien compris. Une fois que ces modifications ont été adoptées, nous passons au vote pour cette résolution.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.1/15.03 relative aux certificats d'existence. La résolution est adoptée avec une abstention.

Monsieur le Président invite Monsieur le Président de la commission à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SOC/R.2/15.03

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.2/15.03 relative à la retraite, adoptée en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole.

Monsieur le Président

Avez-vous des remarques sur cette résolution ? J'en aurai une dont je viens de faire part au président, c'est qu'il me semble que la condition d'avoir été à la charge d'un régime obligatoire n'est pas la condition telle qu'elle apparaît sur le site de la CFE, qui dit qu'il faut avoir cotisé pendant cinq ans à un régime du système général. C'est écrit tel quel. Or, est-ce qu'avoir cotisé est la même chose qu'être à la charge ? C'est une question que je pose.

Monsieur Thierry CONSIGNY

J'ai la réponse. Il s'agit par exemple de quelqu'un qui aurait été à un régime étudiant pendant cinq ans et qui ensuite, part tout le temps en France. Donc, on pourrait bien dire : « d'avoir adhéré ou ayant droit ».

Monsieur le Président

C'est une suggestion, mais pourquoi ne pas prendre tout bêtement la formule qui est sur le site de la CFE ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Parce que les enfants aussi ont été ayant droit pendant des années et cela suffit.

Monsieur le Président

Très bien, si vous voulez, cela ne me paraît pas clair.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

Le terme en question reprend les termes qui sont dans le rapport du sénateur CANTEGRIT dans son bilan et c'est exactement ce que dit Monsieur CONSIGNY. Cela peut vouloir dire des enfants qui ne cotisaient pas du tout, qui étaient membres de la famille pendant leur enfance, par exemple.

Monsieur le Président

Très bien, on ne va pas faire un débat, si vous êtes d'accord là-dessus cela vous va bien. Chacun votera ensuite en fonction de ce qu'il comprendra du vœu et il l'acceptera ou pas.

Madame Radya RAHAL

La formulation de l'objet.

Monsieur le Président

Ce n'est pas « retraite ». C'est :

Conditions d'adhésion à l'assurance vieillesse de la CFE.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Exactement.

Monsieur le Président

Merci.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'approbation du projet. Celui-ci est adopté avec trois abstentions.

Résolution n° SOC/R.3/15.03

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° ENS/R.3/15.03 relative à la retraite, adoptée en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Les mêmes remarques que j'ai faites tout à l'heure, mais là aussi, il faut peut-être penser à qui on s'adresse, déjà dans la rédaction, penser à ceux qui nous lisent et là, en l'occurrence, on fait des résolutions pour le Gouvernement, donc quand on fait des demandes qui concernent les organismes, la résolution n'est pas l'outil approprié, encore une fois. Qu'on le demande par question écrite ou question orale, très bien, même si ce sujet a déjà été traité x fois. Moi, ce n'est pas un avis personnel que je défends, mais simplement la crédibilité de l'AFE.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Crédibilité ou être ambitieux !

Monsieur le Président

Je pense que dans la mesure où il s'agit de la première session, que nous n'avons pas encore défini de façon excessivement précise la façon dont nous travaillons, nous la définirons effectivement, Madame SCHOEPPNER, nous travaillons et nous verrons ce qu'il est sorti de cette assemblée. Ensuite, nous essaierons de le recadrer pour le formater pour tout le monde. L'essentiel est d'avoir quand même des éléments pour faire avancer les dossiers et simplifier la vie de nos concitoyens.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je propose que nous changions l'objet en :

| *Accessibilité des CARSAT.*

Monsieur le Président

À partir de là, Madame EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Monsieur le Président.

Juste pour vous passer quand même le message que dans le hall, il y a le pôle des relations internationales de la CNAV. Madame JULIEN-DEGAASST et Monsieur Cyril QUINSON qui sont à votre disposition pendant deux jours, qui répondent par mail, par téléphone, qui sont à notre disposition et qui régleront tous vos problèmes avec les CARSAT. Donc, nous avons l'outil. L'outil, nous l'avons, par mail, par téléphone, il existe. Je ne pense pas que cette résolution, ce vœu ou tout ce que voulez, soit nécessaire.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON, conseillère élue pour la circonscription « Europe du Nord »

Je veux juste dire que nous avons deux personnes d'expérience qui ont parlé et il est vrai que la CNAV, qui est dehors, est très efficace et qu'il n'y a pas de raison de refaire quelque chose qui est déjà disponible. Bien que cela soit une assemblée nouvelle, etc., quand on fait une erreur, autant la ressaisir avant de s'enfoncer.

Monsieur le Président

Je ne parlais pas d'erreur dans les textes, je parlais d'erreurs possibles dans les moyens utilisés pour communiquer et émettre nos opinions et nos demandes. C'est tout ce dont je parlais. Je ne permettrais pas de juger. Je voterai dans le sens qui me conviendra.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Monsieur le Président.

Bien sûr, Madame JULIEN-DEGAAST est particulièrement compétente, cela est sûr, mais il y a des gens qui demeurent à l'étranger et ils ne la connaissent pas. Leur interlocuteur privilégié est la CARSAT dont ils dépendent. Donc, ils n'ont qu'une adresse et si ces personnes de la CARSAT ne sont pas accessibles facilement de l'étranger, c'est un problème pour les retraités vivant à l'étranger.

Monsieur le Président

Il faudra à un moment donné que l'on décide, d'ailleurs, si les membres d'une commission peuvent s'exprimer sur les rapports et les vœux. Nous ne l'avons pas défini jusqu'à maintenant.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.3/15.03 relative à l'accessibilité des CARSAT. La résolution est adoptée avec 3 voix contre, 20 abstentions et 28 voix pour.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Comme il est d'usage, je souhaiterais que les procurations soient remises au bureau pour être vérifiées. Merci.

Monsieur le Président

S'il vous plait, merci de nous apporter les procurations. Peut-on recompter ? De toute façon, 28, 3 et 20, la résolution est adoptée, passons à la résolution suivante.

Résolution n° SOC/R.4/15.03

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.4/15.03 relative à l'information aux familles sur les problématiques du handicap en période d'expatriation ou au retour, adoptée en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je pense qu'il y a aussi une chose importante, j'ajouterais, en troisième considérant :

Les problèmes d'évaluation du handicap selon les pays.

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.4/15.03 relative à l'information aux familles sur les problématiques du handicap en période d'expatriation ou au retour. La résolution est adoptée avec une abstention.

Monsieur le Président invite Monsieur le Président de la commission à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SOC/R.5/15.03

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.5/15.03 relative au comité dédié à l'inclusion des enfants handicapés ou à besoins particuliers, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

Là aussi, c'est une résolution, mais cela a plutôt l'air d'un vœu. Et sur la demande, j'ai un problème, parce que dans les comités consulaires pour l'aide sociale, les enfants handicapés ont leur part. Donc, j'aimerais qu'on m'explique quel est le fond de cette demande, dans la mesure où ces enfants sont déjà pris en charge.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je laisse ma collègue Anne BOULO vous répondre.

Madame Anne BOULO

L'objectif de cette demande est de permettre une meilleure coordination entre les équipes des établissements scolaires et le conseil consulaire, pour les familles qui relèvent de l'aide sociale. C'est donc pour faciliter le partenariat et améliorer la gestion des dossiers de ces familles qui ont des enfants handicapés, voire à besoins particuliers, donc qui relèvent de l'aide sociale.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Je pense qu'il faudrait ajouter un considérant :

La problématique des enfants scolarisés dans le réseau ou les EGD

Monsieur le Président

Il reste encore deux résolutions à voir. Je vous propose que pendant les deux résolutions, vous nous préparez une nouvelle rédaction de celle-ci que nous verrons après les deux autres, comme cela nous pourrions voter.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'ai une question à poser. À qui demandez-vous cela ? On a demandé à être indépendants, à être une force de propositions. Il me semble que c'est d'abord aux conseillers consulaires, dans leurs conseils consulaires, de demander là où cela est nécessaire, la réunion d'un tel conseil dédié. Si l'administration le refuse, là vous pouvez passer auprès du Ministre ou plus haut. Mais, est-ce que quelqu'un a essayé de demander quelque part, déjà, la constitution, la réunion d'un tel conseil dédié et avez-vous déjà eu une réponse négative ? Il ne faut pas toujours réclamer des choses qu'on pourrait mettre en place nous-mêmes. Cela ne serait pas forcément du cas par cas. On peut très bien commencer là où c'est urgent d'abord et ensuite, le généraliser, ce n'est pas un problème, mais cela doit partir de nous.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je réponds que cela répond à des besoins qu'on a fait remonter par l'AFE, parce que l'AFE est de faire remonter des besoins. Je suis désolé, mais il y a des consulats qui travaillent et qui vont le faire. Pour d'autres, il faudra le leur dire pour le faire.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la résolution suivante.

Avis n° SOC/R.6/15.03

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de l'avis n° SOC/R.1/15.03 relatif aux comités d'entraide aux Français expatriés (CEFR), adoptée en commission.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je m'excuse, mais là, c'est dans le règlement intérieur que nous avons adopté. Pour qu'il y ait avis, il faut qu'il y ait saisine ou auto-saisine et l'avis doit comporter, cela figure mot à mot dans le règlement intérieur, des visas et éventuellement des considérants. Un avis est vraiment le plus sérieux de ce que l'on peut demander. Là, ce n'est pas un avis. Je disais tout à l'heure que c'était à peine des choses qu'on pourrait transposer en question orale/question écrite et là, on passe de résolution à avis... que demanderons-nous, que ferons-nous quand nous aurons vraiment un avis à faire ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci.

Quelle que soit la forme de cette affaire, que cela soit une résolution ou un avis, je pense qu'il faudrait préciser ce que l'on entend par renforcement de l'État. S'agit-il du renforcement de la présence, des subsides, du contrôle ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous avons visité le centre qui fait un travail exceptionnel et quand nous les avons quittés, ils nous ont fait part de leur grande crainte que les désengagements des affaires sociales, qui pendant trois années, n'a plus du tout assisté aux réunions alors qu'ils étaient membres, il ne leur reste plus que le MAE qui les soutient vraiment. À vous de voir, mais ils nous ont demandé qu'on puisse cristalliser. J'aime bien toutes ces questions mais enfin, on ne va pas produire du papier et des questions qui ensuite, finissent sur internet, pour des questions de procédures. On a des gens du CEFR qui ont une grande crainte, c'est que le jour où ils ne sont plus pouvoirs publics, un Français qui va dans un centre n'aura plus la priorité. Un petit peu comme nous, la Marianne, le moment où le président de cette assemblée n'était plus à la tête, quelqu'un du MAE. Ce sont des choses, comme cela, qui font que pour nous, cela ne semble peut-être pas significatif, mais pour eux, c'est important. Donc, je ne sais pas si on va réappeler cela résolution ou quoi que ce soit, mais je sais que c'est important pour eux et qu'ils ont besoin de nous sur ce coup-là. C'est pour cela peut-être que ce premier jet de résolutions ou d'avis peut être amélioré, mais en tout cas, sur le fond, il faut qu'on le fasse passer.

Renforcement, parce que l'État est déjà présent. L'engagement continue. L'État est présent et bien présent.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Si vous voulez en faire un avis pour lui donner énormément de poids, retravaillez-le en intégrant tout ce qui a été constitutif à la mise en place de ce CEFR, avec les lois correspondantes ou les décrets, je ne sais plus ce que c'était, etc. Expliquez un petit peu les missions, ce que l'on risque et puis, expliquez pourquoi il y a auto-saisine. Dans ce cas-là, vous aurez davantage gain de cause, parce qu'encore une fois, ceux qui reçoivent nos papiers, cela va aller à la poubelle directement. Si c'est cela le but...

Monsieur Thierry CONSIGNY

Ma vice-présidente et moi-même souhaiterions le transformer en résolution. C'est notre décision consensuelle.

Monsieur le Président

Sans remettre en question votre choix, juste une précision, au cas où vous souhaiteriez en faire un avis et prendre un peu plus de temps pour le travailler, il ne serait pas nécessaire d'attendre six mois, la prochaine session, pour l'examiner. Il pourrait

être examiné en urgence par le bureau, qui pourrait le valider. Si cela vous apporte plus de confort pour le retravailler, c'est une proposition. Si vous voulez qu'on en fasse une résolution, on en fait une résolution et l'assemblée votera.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Monsieur Christophe BOUCHARD est là, donc il y a une excellente qui existe, on veut simplement cristalliser le fait que... on vous ferait un avis si cela pouvait vraiment changer des situations dramatiques, mais la situation n'est pas dramatique. La situation veut que l'on inscrive bien l'engagement de l'État dans le CEFR. Donc, c'est une résolution.

Monsieur le Président

Très bien. Cela reste une résolution. Avez-vous modifié le texte ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO

Après discussion, si le président et mes collègues le permettent, je propose qu'on reporte cette résolution à la prochaine fois, pour la retravailler et la compléter.

Monsieur le Président

De laquelle parles-tu ? La précédente.

Sur celle dont nous sommes en train de discuter, vous maintenez que c'est une résolution, nous la votons de suite.

Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.6/15.03 relative aux comités d'entraide aux Français expatriés (CEFR). La résolution est adoptée avec une voix contre et deux abstentions.

Monsieur le Président invite Monsieur le Président de la commission à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SOC/R.7/15.03

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.7/15.03 relative à l'information aux anciens combattants, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

Écoutez, j'ai quand même de sérieuses questions sur ce vœu. Vous sous-entendez que les postes diplomatiques ne font pas leur travail et ne recherchent pas les anciens combattants.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Merci.

L'objet :

| *Information des anciens combattants*

Non. C'est :

| *Information sur les anciens combattants.*

Ensuite, c'est la précarité de certains anciens combattants. Tous ne sont pas « dans la dèche ».

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur Jean-François BERTE

Même chose.

Monsieur Thierry CONSIGNY

L'ONACVGA nous a indiqué à nouveau leurs plus grandes difficultés à avoir de l'information sur les anciens combattants. La coopération des postes est bien sûr requise. Ils font déjà un travail pour ceux existants. Peut-être que Prédibane pourrait élaborer là-dessus, mais il y en a beaucoup d'autres.

Monsieur le Président

À ce stade, on n'élabore plus.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du nord »

Merci, Monsieur le Président.

Je viens d'un pays qui contient 80 % du dossier des anciens combattants et il y a même un service dédié à l'ambassade à Alger, où il y a une quinzaine de fonctionnaires. Donc, je vois malvenue une question ou une résolution de cette sorte. Merci.

Monsieur le Président

Très bien.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.7/15.03 relative à l'information aux anciens combattants. La résolution est adoptée avec 24 contre, 7 abstentions et 30 pour.

(Applaudissements).

Monsieur Thierry CONSIGNY

On apprend, mais on apprend vite, donc on promet d'être meilleurs et de polir notre pierre pour la prochaine fois.

Monsieur le Président

Ainsi se termine la première partie. Il y a encore deux résolutions qui étaient les résolutions conjointes entre l'enseignement et les lois.

Madame Pascale SEUX, présidente de la commission « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »

Dans les documents que vous avez, ce sont les troisième et quatrième pages. Hier, vous avez souhaité que nous retravaillions une résolution sur la scolarisation des enfants handicapés en la séparant en deux parties et que nous le fassions avec la commission des affaires sociales et des anciens combattants. Nous nous sommes donc réunis ce matin pour travailler sur ces deux résolutions, qui ont été toutes les deux approuvées à l'unanimité des deux commissions.

Résolution n° ENS-SOC/R.1/15.03

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution conjointe n° ENS-SOC/R.1/15.03 relative à la scolarisation des enfants handicapés, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS-SOC/R.1/15.03 relative à la scolarisation des enfants handicapés. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente de la commission à présenter la résolution suivante.

Résolution n° ENS-SOC/R.2/15.03

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution conjointe n° ENS-SOC/R.2/15.03 relative à la création d'une MDPH, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole.

Madame *

Tout simplement, le premier considérant, il faut écrire :

Devraient

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS-SOC/R.2/15.03 relative à la scolarisation des enfants handicapés. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les rapporteurs, je vous remercie.

Nous pouvons passer aux résolutions suivantes.

Résolution n° ENS/R.3/15.03

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.3/15.03 relative à la mise en place de normes de protection de l'audiovisuel extérieur, contre les offres illégales d'accès aux programmes de télévision en français, piratage, adoptée en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.3/15.03 relative à la mise en place de normes de protection de l'audiovisuel extérieur, contre les offres illégales d'accès aux programmes de télévision en français, piratage. La résolution est adoptée avec une voix contre et trois abstentions.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame la Présidente de la commission à présenter la résolution suivante.

Résolution n° ENS-LOI/R.1/15.03

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution conjointe n° ENS-LOI/R.1/15.03 relative à la présence des conseillers consulaires dans les instances éducatives, adoptée en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Je vais voter en m'abstenant sur cette résolution et je voudrais dire pourquoi. Nous avons procédé en deux temps, un temps hier après-midi et un temps ce matin. Il y a eu un certain nombre de malentendus et de maladresses par inexpérience, sur le fonctionnement de la commission et la préparation des résolutions, qui ont conduit hier soir à un vote sur quatre points, alors qu'ici, seuls trois sont présentés. Successivement sur quatre points, puis une proposition de dissociation du quatrième point, qui a été voté séparément, avec un vote acquis à la majorité de 16 sur 28, donc 16 pour contre 12. Ce matin, l'ensemble des

décisions a été remis au vote pour dissocier les choses et le résultat a été inversé, à cause d'un nombre inférieur de personnes présentes à la réunion conjointe des deux commissions.

C'est un commentaire sur la méthode. Je pense que l'expérience servira de leçon.

Maintenant, sur le fond, c'est le plus important, cette résolution ne traite pas la question principale. La question principale est celle de la possibilité, pour les conseillers consulaires, de se faire représenter dans les conseils d'établissement, quand ils sont empêchés ou que c'est très loin et très coûteux pour eux d'y aller. Je trouve que cette résolution présentée maintenant est insuffisante et passe à côté du problème principal soulevé par un grand nombre de conseillers consulaires que j'ai consultés.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur *.*

Monsieur *

Monsieur le Président,

Juste un point, tous les conseillers consulaires ne peuvent pas siéger, parce qu'il y a les établissements privés, on peut être au moins un représentant des conseillers consulaires.

Monsieur le Président

Nous connaissons l'argumentation. Nous n'allons pas refaire le débat. Vous l'avez eu en commission... pour l'instant, nous avons une résolution, il faut faire avec la résolution que nous avons. Sinon, il faut en faire une autre ou revoter, mais l'heure tourne.

Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS-LOI/R.1/15.03 relative à la présence des conseillers consulaires dans les instances éducatives. La résolution est adoptée avec 5 voix contre, 30 abstentions et 38 pour.

(Applaudissements).

Madame Pascale SEUX

Je voudrais juste remercier le secrétariat général pour l'aide qu'ils nous ont fournie et en particulier Madame PAULY.

Monsieur le Président

Nous pouvons passer la commission suivante, qui est la commission du commerce extérieur.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Président

Nous reprenons la présentation des travaux de la commission du commerce extérieur, emploi, formation et développement durable.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Bruno THÉRET, Président de la commission du commerce extérieur, de l'emploi, de la formation et du développement durable

Ce n'est pas facile de conclure cette journée, donc je vous demanderai toute votre attention. Nous essayerons d'être le plus synthétique possible.

Président, messieurs les vice-présidents, chers collègues,

Notre commission de 14 membres a travaillé dans un esprit de dialogue et de communication tout à fait porteuse, et de camaraderie, il ne faut pas l'oublier. On remercie spécialement Anne HENRY-WERNER, notre vice-présidente, de l'excellente coopération que nous avons eue dans l'organisation et la conduite de cette session.

Nous avons accueilli 11 intervenants couvrant les trois sujets. On tient à remercier l'administration pour leur esprit d'ouverture, leur connaissance des dossiers et leur aide. Lors de cette session, nous avons rédigé six résolutions et trois motions innovantes et concrètes qui ont rapidement obtenu l'unanimité et qui risquent pour certaines de vous surprendre.

Les rapporteurs s'efforceront de synthétiser leur rapport, c'est important. Ils vous permettront après d'aller plus en détail, quand cela sera sur le site.

Merci de votre attention en cette fin de journée et nous allons commencer par le développement durable.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Merci, Monsieur le Président.

Messieurs les Conseillers,

Sur le problème du réchauffement climatique, je ne vais pas inventer la roue, tout le monde le connaît. D'où l'idée d'associer le développement durable à cette problématique-là. Le GIEC, nous n'allons pas non plus passer en revue tous les travaux du GIEC, qui alarme depuis une vingtaine d'années de tous les problèmes liés au réchauffement climatique. Vous avez tout ce qui a conduit un peu notre mode de réflexion dans le rapport qu'on vous a distribué. Deux niveaux se mêlent dans ce concept de développement durable. À la fois les bonnes pratiques, qui n'engendrent pas obligatoirement de l'emploi. Comme c'est une commission avec le commerce extérieur, on pourrait éventuellement faire le lien. Mais, qui nécessitent effectivement d'adapter nos modes de consommation, nos habitudes à cette problématique-là. Mais, il y a quand même également des mises en conformité réglementaires qui, elles, peuvent engendrer un certain nombre d'emplois, notamment en France et notamment en termes de recherche. Donc, le développement durable n'est pas à interpréter comme un gadget ou quelque chose d'un peu farfelu ou abstrait. On est vraiment dans le concret dans tous ces aspects de réchauffement climatique.

Vous savez en plus que la France accueille en fin d'année la conférence mondiale sur le réchauffement climatique, qui est un énorme enjeu au niveau mondial. Nous avons souhaité que l'AFE prenne ce sujet à bras le corps. C'est pour cela que nous allons vous faire une proposition dans le cadre de notre session de début d'année. Cette résolution est la création d'un prix remis par l'AFE, le prix du développement durable. À la fois pour envoyer un signal fort de la prise de conscience de tous les Français de l'étranger qui sont confrontés eux-mêmes. Je parle notamment des îles des Caraïbes, des îles dans l'océan Pacifique ou dans l'Océan indien, mais pas seulement, notamment en Amérique du sud également. Donc, nous sommes effectivement confrontés tous les jours à cette notion de réchauffement climatique et donc, créer un prix AFE au sujet du développement durable, je pense qu'on envoie un signal fort de prise de conscience de tous les Français de l'étranger, de participer à ce mouvement nécessaire.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Résolution n° COM/P.1/15.03

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS donne lecture de la résolution n° COM/P.1/15.03 relative à la création d'un prix AFE sur le développement durable, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Nous vous proposons cette résolution de création de ce prix, dont nous n'avons pas eu le temps d'arrêter tous les concepts, toutes les modalités. Elles seront définies lors de la prochaine session, par la commission du commerce extérieur, de l'emploi, de la formation et du développement durable. Mais, il est important que l'on souhaite intégrer et faire participer les conseils consulaires à ce prix. C'est aussi une vitrine pour l'AFE de faire connaître nos travaux et une image forte en termes d'implication. Nous demandons également l'affectation budgétaire sur les fonds de l'AFE, afin de pourvoir à ce prix.

Monsieur le Président

Juste une remarque, nous n'avons pas besoin de faire une résolution. Cette décision nous concerne en tant qu'AFE. C'est une proposition que nous fait la commission, sur laquelle nous devons nous prononcer. Cela ne change rien à la proposition, c'est juste la forme. C'est d'ailleurs plus confortable, parce que cela nous permet aussi de plus élaborer avant d'avancer, alors que si on faisait une résolution, il faudrait peut-être essayer de l'argumenter un peu plus dans la structure que l'on propose.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Quel est le montant de ce lot et d'où vient l'argent ?

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Le montant n'a pas encore été calculé. On n'est vraiment pas allés dans le détail. On demande ce montant-là, éventuellement, qui pourra après être pourvu par une société privée ou un organisme, etc., pour donner une visibilité. On est vraiment au départ de la conception de ce prix. Même pendant l'intersession, si vous avez des idées sur qui peuvent être les attributaires, etc., elles seront également les bienvenues. Nous essaierons tout de même, en fin de session prochaine, de proposer quelque chose de concret. Pour l'instant, nous n'avons pas encore abouti sur tous ces détails.

Monsieur le Président

Je vous propose qu'on mette aux voix cette proposition et, si l'AFE se prononce favorablement, qu'on confie à la commission qui en a eu l'initiative, le soin d'élaborer plus avant le projet et de nous le proposer, soit en intersession, soit à la session suivante.

Monsieur le Président met aux voix la proposition n° COM/P.1/15.03 relative à la création d'un prix AFE sur le développement durable. La proposition est adoptée avec trois abstentions.

Ce projet est donc accepté, à charge pour la commission de nous faire une présentation d'un projet dans un proche avenir.

(Applaudissements).

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Juste signaler pour finir, les deux motions que nous avons affichées au fond. Une concernant la compensation carbone et une sur la mise en place d'une charte sur le développement durable, qui s'adresse aux établissements publics à l'étranger.

Monsieur le Président

J'ai un petit problème, non pas sur le fond, mais sur la forme. Pourquoi utiliser une motion ? C'est un sujet qui doit être débattu. Une motion, c'est sur une problématique locale.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

La typologie des motions et avis était assez floue. Je pense que toutes les commissions s'y sont frotté le nez. Donc, on nous a dit, en ce qui concerne les motions, que comme elles étaient affichées, s'il n'y avait pas de commentaire particulier, elles sont adoptées.

Monsieur le Président

Je suis bien d'accord, sauf qu'on ne peut pas utiliser les motions pour faire passer des sujets plus généraux sans débat.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Elles sont débattues en commission. Elles ont été approuvées à l'unanimité en commission, les motions que nous proposons. Donc, il y a déjà eu un débat interne pluraliste, puisque toutes les composantes de l'assemblée sont représentées, donc il y a déjà eu un débat interne qui, a priori, a aussi été répercuté dans les différents groupes lors des réunions de groupe. C'est pour cela qu'on ne s'appesantit pas sur le fait d'aller plus avant sur ces propositions de motions.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente

C'est très simple à résoudre. Les motions sont adoptées s'il n'y a pas eu une intervention dessus avant la fin de la séance consacrée au rapport. Donc, c'est assez facile, puisque quelqu'un n'aura qu'à dire qu'il veut que cela passe en résolution ou autre.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Je voulais juste rajouter qu'on nous a effectivement indiqué que s'il n'y avait pas, à l'intérieur de la commission qui débat des motions, une abstention, c'est-à-dire si elles sont adoptées à l'unanimité, on peut présager qu'en session, elles vont aussi l'être.

Monsieur le Président

Non, cela veut dire qu'il n'y aurait pas de débat. Il faut un débat. S'il suffit que quelqu'un demande qu'il y ait un débat ou qu'il pose une remarque là-dessus, je pose une remarque là-dessus. Je considère que ce n'est pas le genre de sujet qui peut être adopté dans une motion, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un sujet local et qu'il doit faire l'objet d'un débat en session plénière. Ce n'est pas marqué. On vient de commencer à travailler.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je vais te répondre assez facilement. Le législateur a repris un certain nombre de notions dans cette nouvelle loi, en se basant bien entendu, puisqu'on connaît les auteurs, sur ce qui était pratiqué depuis 32 ans. Et ce qui était pratiqué depuis 32 ans, la définition de ces choses-là avait été adaptée, avant que je sois moi-même élue, en adaptant à notre assemblée ce qui se pratiquait dans d'autres assemblées, notamment consultatives, comme par exemple le CES. Le législateur a choisi de conserver certaines choses et il en a mis d'autres à la poubelle. Donc, respectons ce qu'a fait le législateur.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Vous allez penser que je suis légèrement scléreux, mais cela fait plusieurs jours qu'on répète les mêmes choses. Tout le monde se débat, les motions, on ne sait pas ce que c'est, les résolutions... je croyais que c'était les avis... Faites-nous quelque chose de précis, comme cela nous saurons. Vous me dites, le législateur, mais quel législateur, quand, sur quoi, pourquoi ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Celui qui a fait la loi qui a institué la nouvelle formule.

Monsieur le Président

Je pense qu'il y a quand même un minimum de réflexion à avoir sur la motion. Si l'on adopte les motions comme cela, on va pouvoir faire passer n'importe quoi en catimini. Il faut quand même être réaliste. Il y a débat, mais le débat n'est pas contradictoire. Dans le cadre général d'une motion qui est locale, s'il n'y a pas d'autre représentant du pays qui traite la motion dans la commission qu'il fait, comment peut-il y avoir une contradiction ? Il faut donc soit laisser le temps de les afficher, soit qu'elles soient débattues en session. Et là, il ne s'agit pas de quelque chose qui est pour un pays, local.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription « Afrique du nord »

Merci, Monsieur le Président.

Nous ne faisons pas plus bêtes que nous sommes. Chacun d'entre nous a reçu le règlement intérieur qui définissait ce qu'était une motion. C'était précisé. Non, mea culpa... mais la motion traite d'un sujet bien particulier, d'un pays bien particulier, donc on ne peut pas le mettre uniquement en catimini de la sorte et je pense que cela vaut débat.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu pour la circonscription « Péninsule ibérique »

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers,

C'est juste un point d'ordre règlementaire, parce que je pense qu'il y a sans doute une forte incompréhension entre nous. Sur la qualification de la proposition, que ce soit une motion ou une résolution, c'est une chose. Sur la motion en elle-même, moi, ce que j'ai compris en tant que président de groupe lorsque j'ai négocié le règlement intérieur lundi avec les autres présidents de groupe, on avait choisi de simplifier le processus de motion. On est parti du principe que le délai de 24 heures était trop long. On est parti du principe que si la motion était adoptée à l'unanimité en commission, elle était affichée en commission, mais il n'y avait pas débat. Si la motion n'était pas adoptée à l'unanimité, il y avait débat pendant la plénière. Donc, il faut amender le règlement intérieur si vous voulez revenir en arrière, mais ce n'est pas ce qu'on a décidé lundi.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce que tu viens d'exposer est parfaitement exact pour la partie à voter. Il est vrai que pour la motion puisse être présentée, il faut qu'elle ait reçu l'unanimité en séance. Ensuite, le débat ici ne porte pas sur cela, mais sur est-ce que cela peut faire l'objet d'une motion ou d'une résolution. Et là, effectivement, la motion porte sur un sujet, sur un pays par exemple ou sur une ou deux circonscriptions très petites ou alors, on peut envisager, sur un sujet moindre, que cela ne concerne que l'Europe et pas le reste. Mais ou alors, une thématique qui est vraiment ultra spécifique. C'est tout. De toute façon, le règlement prévoit que si quelqu'un a quelque chose contre, il faut en discuter. Le règlement dit très exactement qu'elle est renvoyée à la prochaine session.

Monsieur le Président

En outre, il s'agit, on me le fait remarquer avec justesse, que là aussi, de toute façon, ce n'est ni une résolution, ni une motion, puisque cela ne concerne que nous. C'est nous-mêmes qui devons prendre la décision. À qui allons-nous le demander ? Nous allons d'abord voter pour savoir si nous sommes d'accord. Ensuite, nous demanderons éventuellement si nous pouvons avoir une affectation budgétaire. Mais, nous ne demandons à personne la création de la compensation carbone. C'est à nous de décider si nous sommes d'accord pour le faire et ensuite, de voir si nous pourrions obtenir les budgets pour le faire.

Donc, comme pour tout à l'heure avec la résolution qui nous a amenés à la transformer pour la voter en décision de notre assemblée, je vous propose que nous transformions ceci en une proposition à l'AFE sur laquelle nous allons nous prononcer.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Il n'y a pas de problème là-dessus.

Monsieur le Président

Nous mettons le sujet des motions à revoir dans le détail pour que leur validation et leur objet soient précisés pour tout le monde. Cela fait partie des éclaircissements qu'il faut encore apporter sur quelques points du règlement intérieur.

Proposition n° COM/P.2/15.03

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS donne lecture de la proposition n° COM/P.2/15.03 relative à la compensation carbone, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Pardon, je vais peut-être être iconoclaste, mais je pense que l'avion va voler de toute façon, qu'il y ait dedans des conseillers AFE ou non. Le carbone va se produire, je ne pense pas en fonction de mon poids, mais en fonction des horaires d'Air France ou d'autres compagnies.

Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Je veux dire que c'est un bel exemple, mais là, c'est un peu trop fort. On a déjà des difficultés pour venir à Paris et vous venez nous faire des compensations carbone. Non, mais arrêtez, je ne trouve pas cela sérieux. Je trouve que c'est sympathique... je croyais que c'était une blague, quand Bruno m'en a parlé, mais franchement, ce n'est pas très sérieux. Le prix pour le rayonnement du développement durable, d'accord, mais nous pénaliser, parce qu'à la fin, c'est nous qui allons le payer, ce truc...

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Non.

Monsieur le Président

Oui, cela sera pris sur le budget de l'AFE, d'après ce que je comprends.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Le principe de la compensation carbone, j'en parlais tout à l'heure, ce sont effectivement les bonnes pratiques. Donc typiquement, la question que vous avez posée, c'est que cette notion de développement durable n'est pas comprise par l'ensemble des citoyens. Cette compensation carbone va permettre de financer notamment des ONG, des associations, pour compenser l'empreinte, votre empreinte, c'est une notion volontaire. Effectivement, l'avion va continuer, mais on sait que cet avion-là va polluer, réchauffer le climat. Donc, cela permet par exemple d'arrêter le désert en Afrique, de replanter des arbres. C'est cela, la compensation carbone. L'avion volera, effectivement. Après, c'est l'implication personnelle que vous voulez mettre dedans.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Autant je suis d'accord pour le texte qui viendra après, autant, on est quand même là pour les Français de l'étranger, donc là, cela nous concerne simplement à titre personnel, quand on fait des déplacements.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

On propose le financement, non pas sur les frais que vous recevez.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je ne parle pas de frais. Je parle de la thématique. Que l'on paie la taxe carbone ou pas, cela n'a aucune influence sur nos compatriotes à l'étranger, et c'est pour eux que nous sommes là.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Au contraire, cela permet de limiter l'impact. C'est justement cela. Vous voyez que le thème du développement durable, il y a une grosse sensibilisation à faire...

(Brouhaha dans la salle).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre TOUZEL.

Monsieur Pierre TOUZEL, conseiller élu pour la circonscription « Canada »

J'avais été parmi ceux qui avaient fait cette proposition. Quand on parle de développement durable et qu'on vote à l'unanimité un prix pour le développement durable, après il faut en définir les modalités. Il faut bien comprendre que le développement durable, ce ne sont pas des politiques en l'air, ce sont les actions de chacun. Et ce sont les additions des actions de chacun qui font des impacts sur l'environnement. Si nous, dans un environnement budgétaire restreint pour l'AFE, on n'a pas beaucoup d'argent, on montre un signal fort aux Français de l'étranger, justement, qu'on sait prendre 4 000 euros par an – ce n'est pas grand-chose, deux absents à l'AFE en termes d'indemnisation – sur le budget, c'est un exemple aussi pour les Français de l'étranger qui eux aussi voyagent. C'est montrer l'exemple en tant qu'élu, tout simplement.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Juste sur ce point, je vais vous décevoir, mais je trouve que prendre de l'argent sur un budget, ce n'est pas démontrer notre engagement. Que chacun d'entre nous participe sur les indemnités qui lui sont versées, cela est un engagement pour le développement durable. Le prendre sur un budget, cela ne nous coûte absolument rien, surtout sur un budget que nous n'avons pas.

(Applaudissements).

Madame Marie-José CARON

Très bien. Je veux juste terminer ce que je disais tout à l'heure, à ce moment-là, faisons des vidéoconférences et restons chez nous, cela sera la façon la plus simple. S'il faut être sérieux, il faut que nous participions, chacun d'entre nous, de notre poche.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu pour la circonscription « Asie et Océanie »

Je suis peut-être naïf, mais je n'ai pas compris. Quand on est en Europe, on a le train ou la voiture, l'avion ; mais moi, du Japon, je fais comment ? Je nage ?

Monsieur le Président

Ce n'est pas le débat. Monsieur CONSIGNY, on ne vous demande pas de venir à pied.

Je propose que l'on passe au vote.

Monsieur le Président met aux voix la proposition n° COM/P.2/15.03 relative à la compensation carbone. La résolution est adoptée avec 40 voix pour et 34 voix contre.

(Applaudissements).

Résolution n° COM/R.4/15.03

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS donne lecture de la résolution n° COM/R.4/15.03 relative à la mise en place d'une charte sur le développement durable, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.4/15.03 relative à la mise en place d'une charte sur le développement durable. La résolution est adoptée avec 20 abstentions.

(Applaudissements).

Monsieur Pierre TOUZEL, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Mesdames et messieurs les conseillers,

Pour le commerce extérieur, nous avons auditionné six personnes. Je voudrais juste en introduction rappeler que le commerce extérieur a été rattaché aux missions du ministère des Affaires étrangères et du développement durable depuis août 2004. On s'attache vraiment à examiner les services qui sont mis en place par la France pour soutenir cette action et permettre aux citoyens français établis hors de France de prendre pleinement leur part dans cette action de la diplomatie française. On a constaté lors de cette journée et en auditionnant les différentes personnes, que de très nombreux services étaient mis en place pour les entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, que ces services soient en France ou pour les préparer au départ ou à l'étranger pour leur offrir une expertise sur le terrain de connaissance du marché et donc d'accueil et de préparation des entreprises. Un grand nombre d'organisations et d'organismes qui pourraient paraître peu lisibles, en tout cas, on a noté que ces organismes sont dans une dynamique de dialogue, de créer des ponts entre elles et de signer des conventions pour une meilleure coopération. On va dans la bonne voie et on sent que cela est porté par le fait que le commerce extérieur soit rattaché au MAE, qu'il y a une coordination qui s'y fait en tout cas.

La première personne auditionnée était Madame Agnès ROMATET-ESPAGNE, directrice des entreprises et de l'économie internationale au ministère. Je vais passer l'historique. Juste expliquer en quelques points l'action de cette direction, qui se pose pour priorité de vendre l'exportation et de permettre aux entreprises françaises d'être le mieux préparées pour l'export. C'était les organismes qui sont en France au départ pour préparer les entreprises à partir, assurer l'attractivité du territoire français

pour faire venir aussi des capitaux en France, faire valoir nos intérêts dans les négociations internationales (là, on parle des grands accords d'échanges qui existent notamment entre l'Union européenne et les États-Unis, l'Union européenne et le Canada, on y reviendra après). Pour assurer une action concrète, le ministère a établi six familles pour vendre l'expertise française. C'est un peu galvaudé comme nom, mais les six familles sont : mieux se nourrir (qui comprend l'agroalimentaire), mieux se soigner, la santé, la pharmaceutique, mieux communiquer, le mieux vivre en ville, le mieux voyager et l'industrie culturelle et créative. Donc, six familles où ils regroupent en fait des acteurs de ce secteur d'activité, pour décrocher des marchés à l'étranger. C'est vraiment intéressant de voir cela, l'objectif étant notamment de rassembler des entreprises françaises qui sont concurrentes sur le marché et de les amener à collaborer pour décrocher des marchés à l'international. On a noté deux points, que les TPE, les très petites entreprises, n'étaient pas intégrées dans les services qui sont mis en place par le ministère. On l'a regretté. La politique du ministère étant de dire qu'on attend que la TPE devienne PME ou soit prête pour pouvoir l'aider. Il y a une volonté d'impliquer les élus consulaires dans le réseau, notamment auprès de Business France, qu'on ré-évoquera après. Je termine pour cette intervention de Madame ROMATET-ESPAGNE sur la question des grands accords d'échange du TIPP qui concernent les États-Unis et l'Union européenne qui est encore en négociation et le CETA (Union européenne/Canada). Madame ROMATET-ESPAGNE nous a confirmé que le secrétaire d'État en charge du commerce extérieur suivait de très près la question des tribunaux arbitraires, qui est toujours en débat.

La deuxième personne que nous avons reçue est Monsieur Henri BAÏSSAS, de Business France export. Business France est la réunion de l'AFI et d'UbiFrance. Cela date de cette année. Ils assurent vraiment une mission de prospection individuelle pour les entreprises. Ils font vraiment un effort vers les PME, donc cela nous a vraiment intéressé de voir que l'on aide aussi les petites entreprises et pas seulement les grands groupes.

Ensuite, nous avons parlé du volontariat international en entreprise avec Monsieur Michel OLDENBURG, qui en est le directeur. Très brièvement, le VIE, pour ceux qui ne le savent pas, cela concerne les jeunes de 18 à 28 ans qui souhaitent réaliser une expérience dans une entreprise à l'étranger, une entreprise qui a un réel projet d'export, une entreprise française ou étrangère qui a un siège en France. Le principe étant que les jeunes reçoivent une indemnité et non un salaire, donc c'est défiscalisé et ils peuvent rester jusqu'à 24 mois à l'étranger. On nous a indiqué que 94 % des jeunes qui passent par le VIE trouvent un emploi ou restent dans l'entreprise. Il y a un problème sur le nombre de candidats et le nombre d'entreprises : il y a 65 000 candidats pour 1 900 entreprises, donc il y a vraiment un enjeu sur le nombre d'entreprises. Il y a un autre problème, sur le profil des candidats. C'est vraiment une bonne expérience pour les jeunes, cela a été vraiment salué. On note simplement que 58 % des candidats ont entre 25 et 28 ans et que 80 % d'entre eux ont un bac+5 ou déjà une expérience professionnelle. Donc, ce n'est pas un public très hétérogène. C'est très monolithique et cela concerne vraiment des personnes qui pourraient avoir une expérience, selon nous, à l'étranger, par d'autres réseaux.

Ensuite, nous avons auditionné Monsieur POULET, directeur des affaires européennes et internationale de la région Champagne-Ardenne, pour voir l'implication des régions dans le dispositif d'aide à l'export des entreprises. On sent une collaboration sur le terrain des différents acteurs qui préparent les entreprises à partir. Il y a une volonté des régions de coopérer avec l'AFE, que nous, en tant qu'élus, on sensibilise. C'est à mettre en place, mais que l'on soit des acteurs de sensibilisation des élus des assemblées régionales qui, eux, se désintéressent plutôt des affaires internationales et européennes. Donc, il y a une attente là-dessus, qu'entre collègues, entre élus, on s'aide pour donner des pistes pour explorer l'international. Un exemple simple, les régions transfrontalières, je pense notamment à l'Alsace avec le Luxembourg et l'Allemagne, ou le Nord-Pas-de-Calais avec la Belgique, ... ou la Lorraine, il y a une possibilité pour les élus AFE de faire le lien entre les élus locaux dans les pays étrangers et les élus dans les régions françaises.

Il y a une réforme des régions en France, vous le savez, mais tout cela est en bonne voie et nous allons suivre la réforme des régions de près.

Dernier point, les conseillers du commerce extérieur de la France sont au nombre de 4 000. Deux tiers sont étrangers et répartis dans 110 sections. Vous verrez les missions qu'ils ont. Il y a aussi une volonté de collaboration avec les conseillers consulaires et le réseau d'élus, une volonté de lisibilité et c'est un dispositif, les conseillers du commerce extérieur d'être intégrés un peu dans le dispositif global du ministère, encore une fois, on sent une synergie dans tous ces réseaux.

Monsieur le Président

Vous écrivez en page 9 :

En outre, l'aide aux TPE installées à l'étranger est exclue, car ces entreprises n'alimentent pas en l'état l'économie française.

Il est difficile de laisser passer cela, dans la mesure où la commission précédente, finances et affaires économiques, a été à l'origine de la reconnaissance des PME et TPE à l'étranger, dont justement on a fait la démonstration qu'elles alimentaient, tout

en étant des sociétés de droit local, ... qu'elle vous l'ait dit, cela est possible, mais le problème est que quand on tape à très haut niveau, on n'a pas toujours de bonnes informations de terrains. Mais, il y a deux choses. Effectivement, actuellement, les PME et TPE installées à l'étranger et de droit local – et il faut être précis, parce que celles qui sont des succursales d'entreprises françaises – n'ont pas accès aux financements, mais non pas parce qu'elles n'alimentent pas en l'état l'économie française, parce que j'ai une société de droit local TPE qui alimente l'économie française, puisque nous importons exclusivement des produits français. Mais, nous n'y avons pas droit, parce que n'ayant pas de succursale en France, nous ne pouvons pas offrir de garantie. Mais, ce n'est pas parce qu'elles n'alimentent pas l'économie française, ce n'est pas la bonne raison.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER.

Madame Anne HENRY-WERNER

J'aimerais répondre à cette remarque. Peut-être que la formulation de notre texte n'est pas très claire, mais cela voulait en fait refléter la réponse claire et nette que nous avons reçue à cette question, de Madame ROMATET-ESPAGNE. Si je prends la parole, c'est que c'est moi qui le lui ai demandé et qu'elle m'a dit : « Non, les TPE sont exclues du dispositif » et elle a été assez claire : « Cela ne nous intéresse pas », parce que, justement, elles n'apportent rien à la France. Notamment les TPE installées à l'étranger, l'argumentation était : elles ne paient pas d'impôt en France, elles ne sourcent pas forcément en France. Elles n'apportent absolument rien en France, donc elles ne doivent pas faire partie du dispositif. Pour les TPE installées en France qui voudraient élargir leurs activités à l'étranger, il nous a été dit : « En général, ce sont des sociétés qui ne parlent pas anglais, qui ne savent pas se présenter », d'une manière presque méprisante, dirons-nous. C'est la raison pour laquelle cette remarque a été inscrite comme cela. Peut-être était-ce un peu ambivalent, qu'on ne voyait pas que c'était le reflet de l'expression de l'administration.

Monsieur le Président

Je pense qu'à partir du moment où il s'agit d'un document qui va vers l'extérieur, on pourrait aussi, nous, exprimer notre désaccord avec ce que nous dit Madame ROMATET-ESPAGNE qui, a priori, ne semble pas connaître les services et les détails des services qu'elle dirige, parce que depuis longtemps, les TPE/PME à l'étranger qui par exemple ont des liens réguliers d'échanges commerciaux avec la France peuvent bénéficier des VIE. Et est-ce que les VIE ne sont pas un dispositif d'appui au commerce extérieur ? Elles peuvent aussi bénéficier de la COFACE simplifiée. Donc, je pense qu'on ne peut pas, dans un rapport, laisser passer uniquement une affirmation erronée de l'administration, mais il faut souligner que contrairement à ce qui pratique, l'administration nous a dit cela. Parce que cela est grave. Cela veut dire qu'elle a une méconnaissance de ses dossiers et qu'en plus, elle va complètement à l'encontre de tout ce qui a été demandé aux conseillers du commerce extérieur, à qui il est demandé, aujourd'hui, de faire une étude sur l'apport des sociétés PME, TPE, entrepreneur individuel de droit local, mais contribuant au développement du commerce extérieur de la France. On ne peut pas laisser passer cela.

(Applaudissements).

Madame Anne HENRY-WERNER

Tout à fait d'accord.

Je propose de regarder ensuite les résolutions que nous avons incluses au rapport, aussi bien concernant les VIE que les TPE, qui reprennent exactement ce point. Justement, au niveau du rapport, pour lever l'ambiguïté, il faudra peut-être rajouter une phrase en disant que la commission renvoie ensuite aux résolutions par rapport à cette affirmation.

Monsieur le Président

Pas vraiment, les résolutions vont demander de pallier cette situation. Mais en fait, la situation n'est pas celle-là. Il faut mettre dans le rapport que la situation n'est pas celle-là.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente

Là, le Président fait un amendement au rapport, donc il va falloir rajouter un paragraphe avec son intervention.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu pour la circonscription « Péninsule ibérique »

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers

Si on s'est aussi permis d'auditionner Tanguy RAMBAUD, qui était lauréat du trophée du Petit journal, catégorie entrepreneur, c'était aussi justement pour équilibrer ce rapport et pour montrer que contrairement à ce que nous avait répondu l'administration, il y avait des TPE à l'étranger qui créaient de la valeur et de la richesse en France. Justement. Donc, cela fait partie... je ne sais pas si cette audition apparaît après dans le rapport, mais c'est pour contrebalancer les affirmations qui nous ont été faites par l'administration.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu pour la circonscription « Afrique du nord »

Merci, Monsieur le Président.

Je suis très étonné de voir que le directeur général délégué de Business France export n'a pas fait état de nouvelles dispositions en matière de rapprochement de Business France et des chambres de commerce et d'industrie françaises à travers le monde. Je m'explique. Il s'agit de dispositions « imposant » le rapprochement entre Business France et les chambres de commerce. En avez-vous parlé en commission ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Rapporteur de la commission.

Monsieur Pierre TOUZEL

Je ne me souviens pas, sur ces termes précis, si c'était entre Business France et les chambres de commerce au niveau local, mais cela dépend aussi des acteurs locaux dans les différents postes consulaires. Mais en tout cas, il y a une volonté que les acteurs locaux, dont Business France, collaborent.

Madame la vice-présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Bruno THERET

Il y a vraiment des partenariats entre les chambres de commerce, aujourd'hui, avec UbiFrance, France export, et autres et notamment pour l'Algérie. Je pense que là, vraiment, il y a un renforcement du dispositif mis en place, auquel nous serons même associés au niveau de la commission. Nous l'aborderons à la prochaine session.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu pour la circonscription « Péninsule ibérique »

Nous ajoutons quelque chose ?

Monsieur le Président

Je suis en train d'écrire :

Affirmation étonnante quand on sait que depuis plusieurs années, l'apport des PME/TPE, des sociétés françaises de droit local implantées à l'étranger, qui contribuent au développement de notre commerce extérieur leur donne droit à certains dispositifs d'appui au commerce extérieur, notamment les VIE et l'assurance COFACE simplifiée.

Monsieur Pierre TOUZEL

Ce que vous venez de dire est très important au niveau de l'amendement. Nous avons repris cela et réagi sur ce point ; nous en avons parlé pendant une demi-heure, pour dire, non, les TPE, c'est vraiment aujourd'hui ce dont on a besoin, au contraire, pour créer des entreprises innovantes, après, qui vont se développer, avec des facteurs 100. Donc, il est extrêmement important de bien le souligner. Nous avons posé deux ou trois fois la question à cette dame, d'ailleurs, qui a beaucoup de compétences, qui maîtrise bien son dossier, mais c'était une volonté ministérielle. Elle nous a bien précisé que c'était une volonté du gouvernement qui doit faire des économies. Ils vont à l'essentiel, c'est-à-dire des PME, PMI, grandes entreprises aujourd'hui et ils ne voyaient pas un retour d'investissement pour les TPE. Pour eux, c'était presque du gaspillage d'argent public.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cet exemple est parfait pour montrer, parce que je me suis toujours élevée contre, justement, les résumés d'auditions, etc. Cela montre parfaitement que les commissions, il n'est pas très intéressant de résumer des auditions, il faut justement les analyser et c'est cela, notre travail. Faire des comptes rendus de réunion, cela n'apporte pas grand-chose, après il faut prendre position sur cette intervention.

Monsieur Bruno THERET

C'est ce qu'on a fait, Martine.

Monsieur le Président

Cette remarque était pour me permettre de terminer de rédiger l'amendement et de reprendre la présidence... et de vous demander de procéder au vote sur cette présentation amendée.

Monsieur le Président met aux voix la résolution. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Résolution n° COM/R.1/15.03

Monsieur Pierre TOUZEL donne lecture de la résolution n° COM/R.1/15.03 relative à l'intégration des très petites entreprises au dispositif de soutien du ministère des affaires étrangères, du développement durable et du développement international, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

Je rajouterais :

TPE et entrepreneurs individuels.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.1/15.03 relative à l'intégration des très petites entreprises au dispositif de soutien du ministère des affaires étrangères, du développement durable et du développement international. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° COM/R.2/15.03

Monsieur Pierre TOUZEL donne lecture de la résolution n° COM/R.2/15.03 relative à l'élargissement du dispositif des VIE, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

Pouvez-vous me dire quel est l'intérêt d'un audit sur un système qui marche bien, audit qui va mobiliser des fonds qui pourraient être employés à développer le dispositif ? C'est une question.

Monsieur Pierre TOUZEL

On a été interpellés par le fait qu'ils aient fait un sondage et justement pas un audit et le fait que ces chiffres, ils les ont. Cela ne va pas être un audit très coûteux. Ils ont 1 800 candidats, 1 800 dossiers. Ils ont tous les chiffres. On aimerait bien avoir en détail les chiffres exacts des placements des jeunes et de leur taux de réussite. On se demande pourquoi c'est un sondage d'un institut privé qui a été fait et qui ne reflète pas des chiffres précis. C'est juste pour permettre, au contraire, d'avoir des éléments

encore plus saillants, pour permettre de vendre le produit à des entreprises. Il y a vraiment un problème, il n'y a que 1 800 entreprises pour 65 000 candidats, on veut avoir des données plus précises là-dessus.

Monsieur Bruno THERET

Pierre, pour compléter ce que tu dis, c'est un sondage CSA, où il est indiqué que seulement 20 % des VIE vont dans les grands groupes. Les membres de la commission, nous sommes 14 et nous nous rendons compte que 80 % vont dans des multinationales. C'est ce que nous voudrions voir validé aujourd'hui, c'est basé sur une enquête CSA et nous en doutons. C'est pour cela que nous voulons valider, uniquement au niveau statistique, de la part du directeur du VIE, par rapport aux dossiers de fin de mission, qu'il puisse nous dire exactement où ils sont et s'ils ont vraiment un emploi après. C'est juste cela, cela ne demande pas beaucoup d'argent, mais un complément d'enquête et non pas le recours à un organisme extérieur, mais sur la base de dossiers avec les retours de missions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu pour la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci.

Je voudrais témoigner sur le fait que dans les sections des conseillers du commerce extérieur de la France à l'étranger, par exemple l'Espagne que je connais bien, il y a un responsable VIE et ce responsable, chaque année, fait un compte rendu très précis sur le nombre de VIE, si ce sont des garçons ou des filles, quels âges ils ont, quels sont les dossiers présentés. Cela est très complet. Nous n'avons pas besoin d'un audit. Il suffirait peut-être de s'adresser, dans toutes les sections du monde des conseillers du commerce extérieur pour consolider ces données.

Monsieur le Président

Ce qui est gênant, c'est le terme d'audit. Un audit, si c'est confié à quelqu'un à l'extérieur, cela coûte énormément d'argent, un état des lieux, pas un audit. Dépenser de l'argent pour un système dont on sait qu'il marche bien. Le fait qu'il y en ait si peu et qu'il soit pris par les grands groupes, on sait à peu près tous pourquoi, parce que c'est relativement cher dans les pays et qu'aujourd'hui, face aux VIE, on trouve des jeunes qui ont pris le risque de partir sans assurance, etc. Je vous donne un exemple, alors qu'un VIE au Vietnam coûte 1 800 euros par mois, vous trouvez des jeunes qui ont exactement les mêmes formations, qui ont pris le risque de venir et qui sont prêts à travailler dans les entreprises pour 1 000 dollars par mois. Donc, c'est là que se fait le gap sur les sociétés. Mais je préférerais état des lieux à audit, exhaustif si vous voulez, aussi exhaustif que possible, c'est tout.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu pour la circonscription « Péninsule ibérique »

Oui, Monsieur le Président,

Que le système soit performant et qu'il marche, on en doute peu ; par contre, l'indicateur de résultat nous laisse quand même perplexe. On parle d'un sondage qui a été réalisé en 2011 sur un échantillon faible, où il y a 94 % de gens qui se disent satisfaits, qui ont trouvé du travail, comment, sur quelles bases de contrat, on n'en sait rien. On ne peut pas dire que ce soit une étude très précise. Si un sondage est une étude précise... Certains hommes politiques, sur la base de sondages, se sont présentés aux élections et ont perdu. Donc, je ne suis pas sûr que le sondage soit un indicateur très précis, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

C'est le terme d'audit qui me gêne.

Monsieur Bruno THERET

On peut changer, si la commission en est d'accord.

Monsieur le Président

Vous êtes d'accord sur l'état des lieux ?

Un état des lieux exhaustif.

Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.2/15.03 relative à l'élargissement du dispositif des VIE. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° COM/R.3/15.03

Monsieur Pierre TOUZEL donne lecture de la résolution n° COM/R.3/15.03 relative à la participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

Pour permettre au Président de rebondir, je vais vous dire que cette résolution est exactement la même chose que la question écrite que j'avais posée, sur laquelle il nous a été répondu, comme vous l'avez vu si vous êtes allés sur internet.

Monsieur Bruno THERET

Monsieur le Président,

Nous sommes allés justement sur internet. Nous avons regardé votre demande auprès du ministre, nous avons regardé la loi également et aujourd'hui, avec les nouvelles missions que nous avons dans la loi et dans le décret, c'est par rapport à cela que nous avons rappelé de reconsidérer aujourd'hui la position par rapport à la nouvelle loi, le nouveau décret. C'est pour cela que c'est une résolution. Nous rebondissons sur ce que vous avez dit.

Monsieur le Président

Je n'ai aucun souci à ce qu'on la repose, mais je l'ai posée exactement dans les mêmes conditions de décret et de loi. Je l'ai posée après la nouvelle assemblée. On peut la poser, ce n'est pas un souci.

Monsieur Bruno THERET

La réponse n'était pas satisfaisante.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.3/15.03 relative à la participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, vice-président

Tout le monde l'aura vu, il y a une légère coquille à la première ligne,

Nos concitoyens résidant

Sans « s ».

Monsieur le Président

Nous passons à la dernière partie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yan CHANTREL.

Monsieur Yan CHANTREL, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

Je pense que nous n'avons pas beaucoup de temps, mais c'est un sujet essentiel pour nos compatriotes à l'étranger. On dit souvent qu'on garde le meilleur sujet pour la fin, je serais tenté de dire que l'emploi et la formation sont au cœur d'une intégration réussie à l'étranger. C'est pour cela que c'est un sujet assez déterminant. C'est pour cela que nous avons procédé à des auditions de la directrice des affaires et des relations internationales Pôle emploi, pour essayer de connaître un petit peu plus en amont les dispositifs qui étaient mis en place. Nous avons également auditionné Madame Catherine MANCIP, concernant justement la formation - comme vous le savez, il y a des évolutions à ce sujet - et Madame Laurence HAGUENAUER. Je ne vais pas rentrer dans les détails, puisque le temps passe. Je vais être le plus synthétique possible.

Les missions de Pôle emploi international, je pense que vous les connaissez déjà, c'est dans le rapport, vous pouvez le lire directement, mais s'il y a un chiffre à retenir, c'est qu'il y a tout de même 13 000 offres d'emploi basées à l'étranger enregistrées par Pôle emploi en 2014. Pour vous montrer l'importance que requiert cette situation, une forte demande.

Point très essentiel, Pôle emploi vient d'adopter un plan stratégique de réorganisation globale, qui s'appelle Pôle emploi 2020. Bien évidemment, l'ensemble de l'offre de service à l'international va être refondée. Cette évolution va se mettre en place dès 2015/2016. Le but est toujours d'accompagner et d'informer, afin de favoriser la transition professionnelle, la valorisation de la mobilité professionnelle et le retour éventuel en France. Notre commission sera très attentive au suivi et aux modalités de cette réorganisation.

Ce que nous avons constaté, au cours de cette audition avec la directrice adjointe de Pôle emploi, c'est qu'il nous paraît important d'évaluer le processus ERASMUS Plus qui ne compte que 318 bourses. Cela nous paraît assez essentiel d'évaluer ce processus pour identifier les freins qui empêchent un développement plus important. Nous avons constaté aussi qu'il serait nécessaire d'avoir un meilleur redéploiement des conseillers de Pôle emploi international sur toute la France. Ils sont en général concentrés à Paris. Comme vous le savez, les Français de l'étranger, quand ils partent de France, ils ne partent pas forcément exclusivement de Paris. Donc, ce serait très important que ces conseillers soient plus présents également en région et il nous apparaît aussi très important que les postes consulaires et les ambassades soient aussi un relais concernant les informations qui sont diffusées par Pôle emploi international, pour que nos compatriotes puissent avoir accès à toutes ces informations. Donc, très important aussi, en tant que conseillers consulaires, vous avez un rôle très important à jouer également, c'est que vous puissiez avoir accès à un référent Pôle emploi par zone géographique. Ce qui vous permettrait justement d'être informé de la situation de l'emploi éventuellement, des offres qui sont proposées dans votre zone géographique, ce qui paraît assez essentiel.

Également dans cette réorganisation - j'essaie d'aller assez vite - il y a un service qui va se mettre en place, qui est un service Web d'accompagnement 100 % en ligne. Donc, pour les personnes qui sont déjà comme nous à l'étranger, elles auront la possibilité d'avoir un suivi. On n'a pas d'informations plus précises en l'état actuel, puisque la réorganisation est en cours, mais nous serons très attentifs également sur cette modalité.

Ensuite, je voudrais passer à un sujet aussi d'actualité. Matthias FEKL y est revenu ce matin. Comme vous le savez, la suppression de la ligne des crédits emploi et formation du programme 151. Cette suppression, la commission la regrette, bien évidemment. Elle est la conséquence de la révision des missions du MAE et de son recentrage sur les missions jugées principales. Nous sommes dans le cadre d'un contexte budgétaire restreint, donc la fin de ce dispositif, comme vous le savez, sera effective en 2017. Donc, ce que nous souhaitons, c'est qu'avant toute suppression d'une ligne budgétaire, il soit nécessaire de définir les objectifs, la pertinence et l'efficacité du dispositif sur le long terme, avant même d'effectuer ce genre de suppression. Donc, ce que nous souhaitons, mais j'y reviendrai, cela sera dans la résolution que nous proposons. Nous avons beaucoup de remontées parmi vous, que la commission souhaite souligner notamment concernant l'absence d'information de nombreux postes consulaires auprès des conseillers consulaires et des centres concernés, sur la possibilité de maintenir justement cette subvention jusqu'en 2017. C'est-à-dire que c'était assez nébuleux, beaucoup de personnes n'étaient pas au courant qu'un plan d'autofinancement était nécessaire pour pouvoir éventuellement continuer à avoir une partie, pas la totalité, de cette subvention.

Je vous propose, en conséquence, de passer au volet formation, qui est également assez lié. Concernant la formation professionnelle, Matthias FEKL l'a dit ce matin également, depuis le 5 mars 2014, la formation professionnelle a été transférée aux régions. La formation professionnelle des Français de l'étranger également, donc le MAE a perdu cette compétence, au profit des régions, ce qui engendre un changement de partenaires et de mode de fonctionnement. Ce qui est très important à savoir et Matthias FEKL l'a dit ce matin, c'est que désormais, le consulat sera le lieu d'accueil pour les demandes de formation professionnelle. Un catalogue sera mis à leur disposition, des formations disponibles. La région Ile-de-France centralisera les demandes et les répartira entre les différentes régions en fonction des formations demandées.

Face à cette évolution, nous auditionnerons justement l'association des régions de France lors de la prochaine session de l'AFE, en octobre prochain, afin d'échanger sur plusieurs points : pour connaître les modalités exactes de qui sera mis en place. Nous ne doutons pas que vous serez bien informés par notre commission.

C'est pour cela que par rapport à cette réforme, nous recommandons quelque chose de très important, que les conseillers consulaires que nous sommes soient informés sur toutes les demandes de formation professionnelle effectuées auprès de leurs postes diplomatiques, ainsi que bien sûr sur le mode de fonctionnement du nouveau dispositif.

Ce qui est très important également, tout le monde ne le sait pas et je me suis aperçu que même certains conseillers ne le savaient pas, c'est que sont mises en place ce qu'on appelle en anglais les MOOC, en français, les cours en ligne ouverts et massifs (CLOM), une initiative qui a été voulue par le gouvernement actuel, de faire justement France Université numérique, qui vous permette d'avoir accès à des cours gratuits, avec une attestation en fin, des grandes écoles françaises et des grandes universités françaises. Je pense que pour la diffusion de notre savoir et de notre culture, ces cours sont évidemment ouverts à tout le monde. Nous avons tout intérêt à en faire la promotion chez nous et j'espère que vous pourrez être éventuellement des relais auprès de nos concitoyens et de toute autre personne.

Donc, je ne vais pas prendre plus de temps. L'ensemble des informations figure dans les résolutions que nous allons mettre au vote.

(Applaudissements).

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur Jean-François BERTE, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Il y a juste une toute petite modification de rédaction à faire, où il est dit :

La commission prend acte de la fin de la suppression.

On prend acte de la suppression ou de la fin, pas les deux à la fois.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le rapport. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Résolution n° COM/R.5/15.03

Monsieur Yan CHANTREL donne lecture de la résolution n° COM/R.5/15.03 relative à l'adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente

Simplement, c'est la rédaction, pour garder toujours la même structure « que... », mettre au quatrième considérant :

Qu'il n'y a pas d'information.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du nord »

La dernière phrase ne me semble pas claire.

Qu'une enveloppe de soutien, indépendamment du budget consacré à l'aide sociale et sur la base de critères clairement définis, soit établie.

Qu'est-ce qui doit être établi... il y a une faute d'orthographe.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il faudrait peut-être simplement commencer par

Indépendamment.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

C'est juste pour une explication de considérant, parce que je pense que c'est important pour la salle. Lorsqu'on parle d'une étude pour définir les objectifs et les critères de ces centres, il faut quand même que tout le monde ait conscience qu'on a supprimé ces subventions en nous disant qu'effectivement, ce n'était pas de l'aide sociale. Or, il y a beaucoup de centres qui faisaient de l'aide sociale. Le problème qu'on avait avec ces centres, c'est que tous ne recherchaient pas le même objectif. Certains étaient là pour aider les entreprises à trouver de la main-d'œuvre qui leur manquait ; d'autres étaient là pour placer des gens qui étaient au chômage. Donc, forcément, on avait plusieurs dispositifs qui n'avaient pas le même objectif et, en fonction de l'objectif majoritaire dans tous ces centres, notamment auprès des chambres de commerce, mais cela est très logique, les chambres de commerce travaillaient pour leurs adhérents, c'est-à-dire les entreprises et donc, elles rendaient service aux entreprises, je ne dis pas qu'il y a un hiatus là-dessus. Mais, on est parti de ce postulat pour dire que ce budget-là n'avait pas à être attribué au MAE et à l'aide sociale, alors que c'est de l'aide sociale, à condition qu'on définisse bien les objectifs. C'est pour cela qu'il faut absolument redéfinir les objectifs de cette aide à l'emploi, pour en faire une vraie aide sociale, parce que, dans la plupart des centres qui travaillaient sur le demandeur d'emploi et non pas sur l'entreprise, c'était de l'aide sociale. Il faut redéfinir l'objectif.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.5/15.03 relative à l'adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° COM/R.6/15.03

Monsieur Yan CHANTREL donne lecture de la résolution n° COM/R.6/15.03 relative à l'évolution de la formation professionnelle pour les Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Simplement, la même remarque. C'est très bien, je la voterai, mais c'est la même remarque que j'ai faite pour l'autre commission. Ce sont des choses que nous pouvons demander directement, que le conseil consulaire, les conseillers réclament, parce que nous avons la possibilité de réclamer. Nous ne sommes pas forcément obligés de passer par l'AFE pour tout faire. Mais sur le principe, je suis d'accord.

Monsieur Yan CHANTREL

Nous sommes aussi leurs représentants, c'est une demande qui est très importante et je pense qu'on est beaucoup plus forts quand on est plusieurs. Si on passe par l'Assemblée des Français de l'étranger, si elle existe, c'est justement parce que c'est un relais beaucoup plus puissant, éventuellement, auprès des décideurs. Je pense que ce sont des choses importantes à reprendre, pour que cela soit réellement effectif partout dans le monde.

(Applaudissements).

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.6/15.03 relative à l'évolution de la formation professionnelle pour les Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

La motion est adoptée.

Merci à la commission pour la présentation de ses travaux.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION

Très rapidement, ce que vous attendez tous, ce sont les dates de la prochaine session. Je parle sous contrôle du secrétariat général, ce matin, le bureau, après consultation du bureau élargi, conformément aux règles établies par le règlement intérieur, a décidé et en fonction des disponibilités des salles, que la prochaine session aurait lieu la première semaine d'octobre. Mais, si j'ai bien compris, la première semaine d'octobre commençant en septembre, cela sera du 5 au 9. Vous avez derrière le planning qui est prévu. Je ne le vois pas, mais j'espère qu'il vous satisfait. Il a été prévu un peu le même schéma que lors de cette rentrée, avec le lundi matin consacré à l'ouverture des travaux et ensuite à la présentation du rapport du gouvernement. L'après-midi, les ateliers de formation, de 14 heures à 16 heures et à 16 heures, la réunion des divers groupes de travail. Ensuite, le mardi, le mercredi et le jeudi matin, nous avons la réunion des commissions. Je me permets de rajouter ce que nous avons dit ce matin en réunion de bureau élargi, que ce n'est pas parce qu'il y a le mardi, le mercredi et le jeudi qu'il est nécessaire d'inviter des personnalités le mardi, le mercredi et le jeudi, et qu'il vaut peut-être mieux se réserver des plages horaires pour travailler en commission, creuser ce qui a été fait et avoir un peu plus de temps et être plus confortable pour faire les rapports. L'après-midi, en séance plénière, on a marqué l'intervention du secrétaire d'État, ce ne sera pas nécessairement le jeudi, mais séance des questions d'actualité, présentation des travaux des commissions et le vendredi, pareil, en plénière, les travaux des commissions.

Le président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants a proposé qu'une cérémonie soit organisée à l'Arc de triomphe, pour la cérémonie du ravivage de la flamme, soit le mercredi, soit le jeudi à 18 heures, à définir. Il nous en a fait part tout à l'heure. Un groupe de travail a été constitué, sur la refonte du site internet. Nous vous ferons parvenir le compte rendu des travaux de ce matin, comme cela, vous aurez les éléments. Les documents à mettre en ligne, les présidents de commission voudront bien faire parvenir au secrétariat général, les synthèses et les rapports dédiés des travaux des commissions, afin qu'ils puissent être mis en ligne par le secrétariat général. Je vous demande de faire bien attention en ce qui concerne les divers documents que vous pouvez avoir reçus de vos intervenants. Certains ne souhaitent pas que ces documents soient mis en ligne. La plupart du temps, d'ailleurs, ils ne vous les ont pas données sous forme internet. Quand ils les ont donnés en version papier, merci de ne pas les numériser pour les remettre sur internet.

Je crois que j'en ai terminé avec le programme de la prochaine session. Je voudrais terminer en remerciant le secrétariat général, Monsieur le Directeur.

(Applaudissements).

Pour l'assistance qu'ils nous ont portée, en amont ou en aval de nos travaux. Je voudrais aussi en profiter pour remercier Patricia PARACHINI, qui va être appelée à d'autres fonctions et que nous ne retrouverons donc pas lors de la prochaine session.

(Applaudissements).

Patricia, nous vous souhaitons, en bon français, « all the best » pour vos prochaines fonctions.

Vous tous, je vous remercie. J'espère, encore une fois, que vous avez eu beaucoup de plaisir à être réunis et à travailler tous ensemble. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

La séance est levée à 18 heures.

ANNEXES

**Résolutions, propositions et motions
émises par l'Assemblée lors de la session plénière de mars 2015**

COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Résolution : LOI/R.1/15.03

Objet : Bilan des élections 2014

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDÉRANT

- la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France,
- le décret n°2014-290 du 4 mars 2014 portant dispositions électorales relatives à la représentation des Français établis hors de France,
- la loi n°2011-575 du 26 mai 2011 relative à l'élection des représentants au Parlement européen,
- les difficultés rencontrées au cours des élections 2014,
- le bilan, ci-annexé, effectué par la commission des Lois, des règlements et des affaires consulaires

DEMANDE

- que le Gouvernement prenne avant les prochains scrutins les dispositions nécessaires à l'amélioration du processus électoral. Notamment :

1. Mobiliser par l'information

Mieux faire connaître aux électeurs de la circonscription l'institution entre deux élections ; valoriser le rôle des élus ; communiquer sur la tenue et l'enjeu des élections consulaires.

2. Améliorer la tenue des listes électorales consulaires (LEC)

Perfectionner la mise à jour des LEC, y compris les adresses mail et les numéros de téléphones portables.

3. Améliorer les dispositions de la loi du 22 juillet 2013 et du décret du 18 février 2014

Dispositions concernant les modalités de constitution et de dépôt des listes (élections consulaires et AFE) ; le vote par anticipation et par procuration (AFE et sénatoriales) ; le mode de répartition des délégués consulaires.

4. Prendre acte des limites de la dématérialisation en rétablissant l'envoi de la circulaire par la voie postale
5. Parfaire le vote internet

D'une part en résolvant les freins techniques (identifiants, Java, Mac, poids des documents électoraux dématérialisés, liens actifs), d'autre part, en favorisant la convivialité et l'ergonomie de la procédure de vote par internet ; envoi des identifiants à tous les électeurs.

6. Élargir le vote par internet à toutes les élections auxquelles prennent part les Français de l'étranger
7. Renforcer la formation du personnel diplomatique et consulaire

En vue d'un meilleur environnement matériel et juridique lors d'un vote à l'urne.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
<u>UNANIMITE</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'étranger

22^{ème} Session
16-20 Mars 2015

COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Résolution : LOI/R.2/15.03

Objet : Conduire à l'étranger : législation comparée et propositions

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDERANT

- la Convention de Vienne le 8 novembre 1968 sur la circulation routière
- la Directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire,
- le Décret n°2011-1475 du 9 novembre 2011 portant diverses mesures réglementaires de transposition de la directive 2006/126/CE relative au permis de conduire,
- l'Arrêté du 12 janvier 2012 fixant les conditions de reconnaissance et d'échanges des permis de conduire délivrés par les Etats n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen,
- l'Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire,
- le rapport intitulé « Conduire à l'étranger : législation comparée et propositions » adopté par la commission des Lois, des Règlements et des Affaires Consulaires,

Demande au gouvernement :

- de permettre aux postes consulaires de délivrer des duplicatas de permis de conduire en cas de vol ou de perte et de délivrer des permis de conduire internationaux,
- de s'assurer que tous les consulats délivrent le relevé d'information restreint (RIR),
- que la procédure de « rétablissement des droits à conduire », pour les Français qui ont été titulaires d'un permis de conduire français et qui reviennent en France, soit simplifiée,
- que l'Assemblée des Français de l'étranger soit davantage tenue informée des négociations en cours menées par la France (échanges, reconnaissance, catégories de permis de conduire) ; que les échanges

réci-proques de permis de conduire soient favorisés, notamment dans les Etats ou provinces de pays fédéraux et que l'échange du permis moto soit étendu quand l'échange du permis voiture existe déjà.

- qu'un fascicule d'information et une rubrique du site internet du ministère des affaires étrangères et du développement international abordent tous les cas de figure et soit régulièrement mis à jour,
- de négocier avec nos partenaires européens afin que la réussite à l'examen du code de la route soit reconnue par tous nos partenaires européens, pour une meilleure prise en compte de ce domaine qui relève au quotidien de la citoyenneté européenne.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'étranger
22^{ème} Session
16-20 Mars 2015

COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.1/ /15.03

Objet : Valorisation des chefs d'îlots

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDÉRANT

- que les chefs d'îlots sont les acteurs incontournables des dispositifs de sécurité pour les Français établis hors de France

DEMANDE

- que pour valoriser leurs missions bénévoles, les chefs d'îlots soient systématiquement invités lors des manifestations officielles organisées par les postes diplomatiques.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
<u>UNANIMITÉ</u>	X	X (moins 1)
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		1

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**Résolution : SOC/R.1/15.03****Objet** : certificats d'existence

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDÉRANT

- les difficultés rencontrées par les français de l'étranger pour faire remplir leurs certificats d'existence
- le projet en cours de supprimer autant que possible les certificats d'existence

DEMANDE

- que soient mis en place rapidement et sans retard supplémentaire des échanges automatiques de données non seulement avec l'Allemagne mais avec tous les pays disposant d'un système d'enregistrement des décès comparable au SNGI français (système national des identifiants) afin de dispenser les Français de la nécessité de fournir annuellement un certificat d'existence
- que là où ces systèmes d'échanges de données n'existent pas, le système de mutualisation puisse permettre la présentation d'un seul formulaire papier pour toutes les caisses
- que la transmission, après comparution, puisse se faire de façon dématérialisée.

	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X (moins une voix)
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		1

Assemblée des Français de l'Etranger
22ème session
16-20 mars 2015

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution : SOC/R.2/15.03

Objet : conditions d'adhésion à la caisse d'assurance retraite de la CFE

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

CONSIDÉRANT

- que l'adhésion à l'assurance vieillesse via la CFE constitue souvent pour les Français de l'étranger la seule façon de ne pas avoir, pour leur future retraite, des périodes non cotisées ou non cumulables

DEMANDE

- que la condition d'avoir été à la charge d'un régime obligatoire d'assurance maladie en France pendant au moins 5 ans soit supprimée

	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X (moins 3 voix)
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		3

Assemblée des Français de l'Étranger
22ème session
16-20 mars 2015

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution : SOC/R.3/15.03

Objet : Accessibilité des CARSAT

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDÉRANT

- la complexité des accords de coordination des retraites en UE pour les retraités qui ont eu des carrières multiples dans différents pays de l'UE surtout ceux qui ont cotisé à des régimes assimilés

DEMANDE

- que les pôles de compétence des Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) soient plus accessibles (par mail ou par numéro de téléphone accessible de l'étranger) pour faciliter les échanges et améliorer la réactivité.

	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		28
Nombre de voix « contre »		3
Nombre d' abstentions		20

Assemblée des Français de l'Etranger
22ème session
16-20 mars 2015

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution : SOC/R.4/15.03

Objet : information des familles sur les problématiques du Handicap en période d'expatriation

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

CONSIDÉRANT

- les difficultés rencontrées par les familles d'enfants ou de personnes en situation de handicap lors de leur expatriation,
- les difficultés d'accès aux informations sur les soins et les systèmes locaux de prise en charge
- les problèmes d'évaluation du handicap selon les pays

DEMANDE

- l'amélioration de l'information des familles d'enfants handicapés sur les problématiques d'une expatriation (perte d'allocations dans certains cas, suivi médical rendu parfois difficile dans certains pays, aides sociales sous conditions de ressources).
 - Via le site internet <http://www.diplomatie.gouv.fr> avec des compléments d'informations dans le cas d'un départ à l'étranger avec une personne handicapée).
 - Via les consulats et leur portail d'information :
 - la création d'un annuaire de référents médicaux et d'organismes spécialisés dans le pays d'accueil.
 - un état des lieux des aides existantes dans le pays d'accueil.

	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X (moins 1 voix)
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		1

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**Résolution : SOC/R.6/15.03****Objet** : Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR)

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDÉRANT

- que la participation de l'Etat au CEFR permet de lui conférer une large reconnaissance et des avantages comme garantir une priorité dans les Centres d'accueil pour les Français de l'étranger,

DEMANDE

- le maintien et le renforcement de l'engagement de l'Etat vis-à-vis du CEFR.

	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X (moins 3 voix)
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		1
Nombre d' abstentions		2

Assemblée des Français de l'Étranger
22ème session
16-20 mars 2015

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution : SOC/R.7/15.03

Objet : Information sur les anciens combattants

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDERANT

- la précarité de certains anciens combattants de nationalité française et étrangère, non bénéficiaires d'une pension de retraite de combattant,

DEMANDE

- que les postes diplomatiques recensent les anciens combattants afin qu'ils bénéficient de leurs droits.

	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		30
Nombre de voix « contre »		24
Nombre d' abstentions		7

Assemblée des Français de l'Étranger**22ème session****16-20 mars 2015****COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION****Résolution : COM/R.1/15.03**

Objet : Intégration des Très Petites Entreprises (TPE) et des entrepreneurs individuels au dispositif de soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Développement International (MAEDI) aux entreprises.

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

L'absence de prise en compte des TPE par le MAEDI qu'elles soient en France, désireuses de se tourner vers le marché international ou qu'elles soient à l'étranger d'où elles souhaiteraient recréer un lien économique avec la France.

Demande :

Que soit mis en place un accès personnalisé aux TPE et aux entrepreneurs individuels adapté à leurs spécificités notamment financières aux organismes d'aide aux entreprises (Business France, Chambres de commerce, etc.) au même titre que les efforts réalisés et consentis pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'Étranger

22ème session

16-20 mars 2015

COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Résolution : COM/R.2/15.03

Objet : Elargissement du dispositif "Volontariat International en Entreprise" (VIE)

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

Que le programme VIE permet aux jeunes qui y participent de réaliser une expérience professionnelle unique et spécifique à l'étranger ;

Qu'il s'adresse uniquement aux entreprises qui ont un siège ou une succursale en France et qui explorent des marchés à l'international ;

Qu'il permet aux jeunes d'y trouver une opportunité d'emploi à la fin de leur mission ;

Que le nombre d'entreprises demandeuses est largement déficitaire par rapport au nombre de candidats ;

Que les PME et Petites et Moyennes Industries (PMI) constituent un grand potentiel d'accueil des candidats ;

Qu'il existe uniquement un sondage réalisé par un institut privé datant de 2011 sur le taux d'embauche des participants au programme et le retour sur expérience des entreprises ;

Que les domaines du VIE (emploi, formation, éducation, jeunesse) font partie du champ d'investigation des institutions européennes où des orientations et encouragements sont faits aux États membres.

Demande :

Qu'un état des lieux exhaustif soit réalisé sur le programme VIE sur la base des dossiers administratifs gérés par Business France ;

Que le démarchage d'entreprises soit prioritairement opéré auprès des PME et PMI ;

Que des actions soient mises en place pour intégrer en plus grand nombre dans le système des candidats issus de formations professionnelles (BTS, DUT, Licence Pro) ;

Que la limite d'âge soit relevée de 28 à 30 ans ;

Que les bases d'un nouveau statut à l'échelle de l'Union Européenne de "Volontaire Civil Européen" soient présentées sur le modèle du VIE en France.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'Étranger**22ème session****16-20 mars 2015****COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION****Résolution : COM/R.3/15.03****Objet : Participation des conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence****L'Assemblée des Français de l'Étranger,****Considérant :**

Que le gouvernement a souligné le rôle important de nos concitoyens résidant à l'étranger et de leurs représentants (conseillers consulaires et conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger) pour le développement de notre commerce extérieur, et notre rayonnement culturel ;

Que le plan d'action dédié à la diplomatie économique est placé sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères ;

Que les élus conseillers consulaires ont un rôle de proximité auprès des acteurs économiques locaux ;

Que conformément à l'article 3 de la Loi numéro 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, "le conseil consulaire est chargé de formuler des avis sur des questions notamment d'intérêt économique et social" .

Demande

Que les postes diplomatiques associent tous les conseillers consulaires aux conseils économiques et d'influence

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'Étranger**22ème session****16-20 mars 2015****COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION****Résolution : COM/R.4/15.03****Objet : Mise en place d'une charte sur le développement durable****L'Assemblée des Français de l'étranger,****Considérant :**

L'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) ;

La prise en compte pour la première fois de la thématique du développement durable par l'AFE ;

Que les établissements publics à l'étranger doivent tenir compte de critères liés au développement durable dans les cahiers des charges de leurs investissements immobiliers et de leurs achats de fournitures et de services ;

Les aspects d'économie sur le long terme engendrés par le développement durable, notamment dans le domaine de l'énergie ;

Les expériences locales à l'étranger, de la part de Français, en matière de développement durable, tant promoteurs qu'acteurs dans la mise en place de bonnes pratiques ou de projets de développement.

Demande :

La mise en place d'une charte sur le développement durable à l'attention des établissements publics à l'étranger.

Il pourra ainsi s'agir :

Du respect des normes HQE-Haute Qualité Energétique dans la construction ou la rénovation de bâtiments ;

De la prise en compte de contraintes environnementales en matière d'achats de fournitures et de services (labels éco responsables, éco énergétiques ou fondés sur la durabilité et le renouvellement des ressources ;

D'intégrer la dimension du développement durable dès le plus jeune âge dans l'enseignement dans le réseau de l'AEFE ou l'appropriation du programme E3D du Ministère de l'Education Nationale ;

De la mise en place du tri sélectif même si le concept n'existe pas dans le pays concerné ;

De promouvoir les actions citoyennes liées aux enjeux climatiques, environnementaux, de solidarité (par exemple les sentinelles du climat) ;

De s'engager à privilégier l'approvisionnement local et de saison issu de l'agriculture raisonnée dans le réseau AEFE pour les cantines scolaires et les cuisines ou fournisseurs des postes pour les événements festifs ou réceptions officielles ;

De promouvoir également les paramètres diététiques de l'alimentation scolaire (menus et sensibilisation contre l'obésité) ;

De s'associer à des campagnes mondiales de sensibilisation sur le développement durable (par exemple la journée sans viande).

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		Adoptée
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		20

Assemblée des Français de l'Étranger

22ème session

16-20 mars 2015

COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Résolution : COM/R.5/15.03

Objet : Adaptation du dispositif de soutien à l'emploi des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

Que la ligne de crédit "Emploi et formation" du programme 151 a été supprimée et que nous sommes dans un dispositif transitoire jusqu'à la suppression définitive en 2017 ;

Que les différents postes ont été amenés à proposer des budgets de transition pour cette année accompagnée d'un plan d'autofinancement ;

Qu'il aurait été nécessaire de définir les objectifs, la pertinence et l'efficacité du dispositif sur le long terme ;

Qu'il n'y a pas d'information des postes consulaires auprès des conseillers consulaires et des centres concernés sur la possibilité de maintien des subventions jusqu'en 2017 et les conditions qui s'y appliquent alors que l'administration affirme avoir donné des instructions en ce sens ;

Que la commission permanente sur l'emploi et la formation est supprimée à compter de 2015 alors que des subventions seront allouées jusqu'en 2017.

Demande :

Que la commission permanente pour l'emploi et la formation continue de se réunir pour l'année 2016 et 2017 afin d'évaluer la pertinence de l'aide financière et de ses critères de répartition auprès des différents centres ;

Qu'une étude soit effectuée afin de connaître l'ensemble des dispositifs existants qu'ils soient subventionnés ou non ainsi que sur les subventions existantes en termes de soutien à l'emploi de nos compatriotes à l'étranger ;

Qu'une enveloppe de soutien, indépendamment du budget consacré à l'aide sociale et sur la base de critères clairement définis soit attribuée afin d'éviter les abus pour permettre l'insertion professionnelle de jeunes Français et favoriser la mobilité internationale.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'Étranger**22ème session****16-20 mars 2015****COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION****Résolution : COM/R.6/15.03****Objet : Evolution de la formation professionnelle pour les Français de l'étranger****L'Assemblée des Français de l'étranger,****Considérant :**

Que la formation professionnelle des français de l'étranger a été transférée aux régions au 1er janvier 2015 ;

Que les postes consulaires seront le lieu d'accueil pour les demandes en termes de formations professionnelles.

Demande :

Que les conseillers consulaires soient informés et impliqués sur toutes les demandes en termes de formations professionnelles effectuées auprès de leur poste diplomatique ainsi que sur le mode de fonctionnement du nouveau dispositif.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'Étranger**22ème session****16-20 mars 2015****COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION****Motion COM/M.1/15.03****L'Assemblée des Français de l'Étranger,****Considérant :**

Que le centre Charles Péguy de Londres continuera de bénéficier de la subvention pour l'emploi et la formation jusqu'en 2017 alors qu'il ne procède à aucune facturation des entreprises et dispose des capacités d'autofinancement au vu du nombre de placements directs très élevés (plus de 500).

Demande :

Que la subvention allouée pour 2016 et 2017 pour le centre Charles Péguy de Londres soit redistribuée aux autres centres d'aide à l'insertion professionnelle qui assurent une mission de service public non rémunératrice et qui ne disposent pas encore des capacités d'autofinancements à moyen terme.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'Étranger**22ème session****16-20 mars 2015****COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION****PROPOSITION COM/P.1/15.03****Objet : Création d'un prix AFE sur le développement durable****L'Assemblée des Français de l'étranger,****Considérant :**

L'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) ;

La prise en compte pour la première fois de la thématique du développement durable par l'AFE ;

La tenue et le suivi des indicateurs du développement durable en France par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie ;

Les expériences locales à l'étranger de la part de Français en matière de développement durable, tant promoteurs qu'acteurs, dans la mise en place de bonnes pratiques ou de projets de développement ;

Le savoir-faire français dans des projets innovants et intégrés à l'étranger en matière de développement durable comme l'assainissement ou les transports.

Demande :

La création d'un prix AFE à partir de 2016 intitulé «Prix AFE du développement durable». L'objectif de ce prix est de promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable comme préoccupation importante des Français de l'étranger et dont le concept, les critères et les modalités seront définis par la commission CEDDEF. Les conseils consulaires seront associés à cette initiative ;

L'affectation budgétaire sur les fonds de l'AFE afin de pourvoir à ce prix.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X (moins 3 absentions)
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		3

Assemblée des Français de l'Étranger**22ème session****16-20 mars 2015****COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION****PROPOSITION COM/P.2/15.03****Objet : Compensation carbone****L'Assemblée des Français de l'étranger,****Considérant :**

L'empreinte carbone générée à l'occasion du déplacement des conseillers AFE ;

L'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) ;

La prise en compte pour la première fois de la thématique du développement durable par l'AFE.

Propose :

La mise en place d'une compensation carbone pour les déplacements des conseillers AFE à Paris. Le financement de cette compensation serait à affecter dans un premier temps sur les fonds de l'AFE. L'objectif à terme est de trouver des partenaires financiers.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		40
Nombre de voix «contre »		34
Nombre d'abstentions		

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Résolution : ENS/R.1/15.03

Objet : Redéploiement stratégique des moyens du réseau de l'AEFE en fonction des priorités de l'Etat.

L'Assemblée des Français de l'Etranger

Considérant :

- Que la nouvelle diplomatie économique, priorité majeure pour la France, engendre de nouveaux besoins dans le système éducatif français à l'étranger ;
- Qu'un redéploiement implique une baisse des moyens dans les zones définies comme non prioritaires et que le redéploiement se fait au détriment des populations françaises installées de longue date ;
- Qu'il s'agit d'une stratégie à court terme qui pourrait s'avérer coûteuse si à l'avenir les zones abandonnées devaient être revitalisées ;

Demande :

- Que soient préservés les établissements actuels tant en moyens humains que budgétaires ;
- Que des moyens supplémentaires soient attribués, dans le cadre du Plan Priorité Education, à l'enseignement français à l'étranger afin de pérenniser et consolider la double mission de l'opérateur.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
<u>Unanimité</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'étranger**22ème Session****16-20 Mars 2015****COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE****Résolution : ENS/R.2/15.03****Objet : Frais de scolarité****L'Assemblée des Français de l'Etranger,****Considérant :**

- La hausse continue des frais de scolarité ;
- Que le budget des bourses se trouve contraint par des exigences budgétaires nationales et soumis aux fluctuations des taux de change ;
- L'impact de la masse salariale sur les frais de scolarité ;

Demande :

Que l'AEFE :

- Exerce un contrôle plus strict sur le montant des frais de scolarité dans les EGD et soumette à des conditions tarifaires mieux maîtrisées les autres établissements du réseau ;
- Sollicite des audits de gestion centrés sur l'analyse des coûts ;
- Etudie un mécanisme de financement des projets immobiliers à plus long terme pour mieux répartir leur charge ;
- Engage la réflexion sur la réforme des statuts des personnels en concertation avec tous les acteurs concernés.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
<u>Unanimité</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE**

Résolution : ENS/R.3/15.03

Objet : Mise en place de normes de protection de l'audiovisuel extérieur contre les offres illégales d'accès aux programmes de télévisions en français (piratage).

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

Considérant :

- Que la multiplication d'offres pirates d'accès à des bouquets de télévision incluant des chaînes françaises est préjudiciable aux opérateurs de l'audiovisuel extérieur ;
- Que ces offres commerciales sont souvent diffusées par utilisation frauduleuse de la Liste Electorale Consulaire (LEC) ;
- Que les chaînes de télévision françaises n'exercent pas de poursuites ;

Demande :

- Que des mesures soient prises par les autorités compétentes, dont le CSA, pour éviter et sanctionner ces fraudes;
- Que l'utilisation illégale de la LEC soit sanctionnée.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
<u>Unanimité</u>	X	X (moins 4 voix)
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		1
Nombre d'abstentions	1	3

Assemblée des Français de l'étranger

22^{ème} Session

16-20 Mars 2015

MOTION SUR TV5 MONDE – Canada/Québec

Motion ENS/M.1/15.03

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- Que TV5 Monde a pour ligne éditoriale de promouvoir la culture française à l'étranger ;
- Que TV5 au Canada et au Québec est un cas particulier de TV5 Monde, souverain de ses programmes ;
- Que seulement 20% des programmes de TV5 Canada émanent de TV5 Monde ;

Demande :

Que la part des programmes de diffusion de TV5 Monde au Canada et au Québec soit revue à la hausse afin de permettre la promotion de la culture française à l'étranger.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
<u>Unanimité</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		

Assemblée des Français de l'étranger

22ème Session

16-20 Mars 2015

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE**

ET

COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Résolution conjointe ENS-LOI/R.1/15.03

Objet : Présence des conseillers consulaires dans les instances éducatives.

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

Considérant :

- La loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France ;
- Le décret numéro 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires, à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres ;
- La circulaire numéro 2261 du 23 septembre 2014 sur l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE ;
- La recommandation de la MLF sur la présence des conseillers consulaires aux conseils d'établissements ;

Demande :

- Que l'AEFE s'assure de la bonne application des textes réglementaires ;
- Que l'AEFE s'assure que les conseillers consulaires reçoivent les convocations, ordres du jour, documents de travail et compte-rendu des conseils d'établissement ;
- Que l'AEFE exige, via les conventions, que les conseillers consulaires puissent siéger avec voix consultative aux conseils d'administration ou comités de gestion des établissements conventionnés.

Résultat	Adoption par les deux commissions	Adoption en Séance
<u>Unanimité</u>	X (moins 2 voix)	
Nombre de voix « pour »		38
Nombre de voix « contre »		5
Nombre d'abstentions	2	30

Assemblée des Français de l'étranger

22ème Session

16-20 Mars 2015

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE**

ET

AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution conjointe ENS-SOC/R.1/15.03

Objet : Scolarisation des enfants handicapés

L'Assemblée des Français de l'Etranger

Considérant :

- Que les dispositions de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits des personnes en situation de handicap devraient conduire les établissements d'enseignement français à l'étranger à accueillir et accompagner les enfants concernés ;
- Les limites du dispositif actuel dédié aux Français établis hors de France pour valider les diagnostics puis les prescriptions et surtout organiser leur prise en charge ;

Demande la mise en place dans tous les établissements homologués d'un dispositif assurant :

- L'information des familles : réunions de rentrée, notamment pour les primo-arrivants, onglet sur le site des établissements, personnel dédié pour favoriser l'accueil des enfants handicapés ou présentant des besoins spécifiques et prestataires de soins pouvant intervenir dans l'établissement ;
- L'identification des difficultés d'apprentissage par un diagnostic le plus précoce possible puis la préparation d'un plan d'accompagnement spécialisé et sa mise en œuvre ;
- La recherche de solutions de financements.

Résultat	Adoption par les deux commissions	Adoption en Séance
<u>Unanimité</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE**

ET

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution conjointe: ENS-SOC/R.2/15.03

Objet : Scolarisation des enfants handicapés

L'Assemblée des Français de l'Etranger,

Considérant :

- Que les dispositions de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits des personnes en situation de handicap devraient conduire les établissements d'enseignement français à l'étranger à accueillir et accompagner les enfants concernés ;
- Les limites du dispositif actuel dédié aux Français établis hors de France pour valider les diagnostics puis les prescriptions et surtout organiser leur prise en charge ;

Demande la création d'une Maison des Personnes Handicapées (MPH) pour les Français de l'étranger.

Cette Maison des Personnes Handicapées dédiée aux Français établis hors de France sera chargée de :

- Valider les diagnostics posés à l'étranger en lien avec les services sociaux des postes ;
- Prescrire les plans personnalisés d'accompagnement qui pourront recourir aux prestataires locaux ;
- Mobiliser les crédits nécessaires au financement de ces actions sur des bases équivalentes à celles qui existent dans les départements français.

Résultat	Adoption par les deux commissions	Adoption en Séance
<u>Unanimité</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Assemblée des Français de l'étranger

22^{ème} Session

16-20 Mars 2015

COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ**Résolution : FIN/R.1/15.03****Objet : Convention fiscale bilatérale****L'Assemblée des Français de l'Étranger,****Considérant :**

- Que la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013, a voulu un renforcement des instances représentatives des Français établis hors de France, à savoir les conseils consulaires et l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- Que les conseillers consulaires élus au suffrage universel sont des interlocuteurs privilégiés des Français de l'étranger, et sont ainsi en mesure d'identifier les difficultés, liées aux conventions fiscales, rencontrées par leurs concitoyens ;
- Que les conventions bilatérales fiscales sont souvent renégociées sans qu'ils n'en soient ni informés ni consultés ;

Demande :

Que les conseillers consulaires et les parlementaires représentant les Français de l'étranger soient consultés pour avis en amont de la modification ou de l'élaboration des conventions fiscales de leur circonscription et soient informés régulièrement pendant les négociations jusqu'à la signature des conventions.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ**Résolution : FIN/R.2/15.03****Objet : Remboursement de la CSG-CRDS****L'Assemblée des Français de l'étranger,****Considérant:**

L'arrêt De Ruyter de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 26 février 2015 relatif à la CSG-CRDS et dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat ;

Demande :

Dans l'hypothèse où l'arrêt ou la décision du Conseil d'Etat conduirait à un remboursement de la CSG-CRDS, que les Français de l'étranger non-résidents dans l'espace économique européen ne soient pas exclus du dispositif.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Paris, le 20 mars 2015

Monsieur le Président,

Lors de sa première session en octobre 2014, l'Assemblée a constaté une inadéquation entre les indemnités perçues et les charges liées à l'exercice du mandat.

Pour avoir une vision plus juste de ces éléments, l'Assemblée avait alors chargé la commission des finances, du budget et de la fiscalité d'effectuer une collecte de ces informations auprès des élus et d'en présenter une synthèse, afin que le bureau puisse ouvrir une discussion avec l'administration.

Cette étude a porté sur trois postes : le transport, l'hébergement et les frais de bouche.

De cette enquête il ressort :

- Transport : l'enquête révèle au cas par cas des distorsions entre les indemnités et la réalité des frais engagés, accentuées par la dépréciation de l'euro ;
- Hébergement : la moyenne constatée des frais engagés pour 6 jours est de 760 Euros pour une indemnité perçue de 360 euros ;
- Frais de bouche : la moyenne constatée des frais engagés pour 6 jours est de 320 Euros pour une indemnité perçue de 180 euros.

Au vu de ces résultats, nous demandons une revalorisation de ces postes, forfaitairement pour l'hébergement et les frais de bouche et sur la base des coûts réels pour le transport. Par ailleurs, nous suggérons une simplification en abandonnant pour le remboursement de l'hébergement la formule « remboursement sur forfait avec justificatifs » au profit du « remboursement forfaitaire ».

En outre, les conseillers sont contraints de faire l'avance de ces frais qui ne sont pas négligeables. Nous suggérons que ces indemnités soient versées en avance, les ajustements éventuels étant effectués sur le montant des indemnités de la session suivante. Ces mesures faciliteraient le traitement administratif.

Par ailleurs nous soulignons, qu'alors qu'il avait été annoncé que la réforme de la représentation des Français établis hors de France se ferait à coût constant, notre budget a subi une baisse de plus de 20%, bien supérieurs au pourcentage d'effort généralement demandé pour concourir à la réduction des dépenses publiques.

Commission des finances, du budget et de la fiscalité